

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DU SENAT : FRANCE ET OUTRE-MER : 16 F ; ETRANGER : 24 F

(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1968-1969

COMPTE RENDU INTEGRAL — 24^e SEANCE

Séance du Dimanche 1^{er} Décembre 1968.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 1542).
2. — Congé (p. 1542).
3. — Loi de finances pour 1969. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 1542).

Jeunesse et sports :

MM. René Monory, rapporteur spécial ; Jean Noury, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Pierre Giraud, Adolphe Chauvin, Léon Rogé, Victor Golvan, Jacques Henriot, Joseph Comiti, secrétaire d'Etat chargé de la jeunesse et des sports ; André Dulin, Marcel Souquet, François Schleiter.

Crédits du titre III :

MM. Maurice Vérillon, le secrétaire d'Etat.

Adoption.

Crédits des titres IV, V et VI. — Adoption.

Suspension et reprise de la séance (p. 1555).

Présidence de M. Etienne Dailly.

4. — Motion d'ordre (p. 1555).

M. Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances.

5. — Loi de finances pour 1969. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 1555).

Départements d'outre-mer :

MM. Jean-Marie Louvel, rapporteur spécial ; Georges Marie-Anne, Alfred Isautier, Pierre Prost, Marcel Gargar, François Duval, Georges Repiquet, Michel Inchauspé, secrétaire d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer ; Jean Berthoin.

Crédits des titres III, IV, V et VI. — Adoption.

Art. 73 : adoption.

Art. 73 bis :

Amendement de M. Alfred Isautier. — MM. Alfred Isautier, le rapporteur spécial, le secrétaire d'Etat. — Retrait.

Adoption de l'article.

Territoires d'outre-mer :

MM. Jean-Marie Louvel, rapporteur spécial ; Albert Pen, Henry Loste, Louis Namy, Alfred Poroï, Michel Inchauspé, secrétaire d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer.

Crédits des titres II, IV, V et VI. — Adoption.

Suspension et reprise de la séance (p. 1580).

Présidence de M. Alain Poher.

Industrie :

MM. André Armengaud, rapporteur spécial ; René Jager, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Guy Schmaus, Yvon Coudé du Foresto, Hector Viron, André Betten-court, ministre de l'industrie

Crédits du titre III :

Amendement de la commission. — MM. le rapporteur spécial ; le ministre, Jean-Eric Bousch. — Retrait.

Amendement de la commission. — MM. le rapporteur spécial, le ministre. — Adoption.

Amendements de la commission. — MM. le rapporteur spécial ; le ministre, Jean-Eric Bousch. — Retrait.

Adoption, modifiés.

Crédits des titres IV, V et VI. — Adoption.

Art. 67 bis :

Amendement de M. Guy Schmaus. — MM. Guy Schmaus, le rapporteur spécial, le ministre. — Rejet.

Amendement de la commission. — MM. le rapporteur spécial, le ministre. — Adoption.

Adoption de l'article modifié.

6. — Règlement de l'ordre du jour (p. 1596).

PRESIDENCE DE M. PIERRE CAROUS,

vice-président.

La séance est ouverte à dix heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

CONGE

M. le président. M. le général Antoine Béthouart demande un congé.

Conformément à l'article 34 du règlement, le bureau est d'avis d'accorder ce congé.

Il n'y a pas d'opposition?...

Le congé est accordé.

— 3 —

LOI DE FINANCES POUR 1969

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1969, adopté par l'Assemblée nationale. [N^{os} 39 et 40 (1968-1969).]

J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 28 novembre sur proposition de la conférence des présidents, les temps de parole globaux dont disposent les groupes pour les discussions d'aujourd'hui sont les suivants :

Groupe des républicains indépendants : 1 heure 10 minutes.

Groupe socialiste : 1 heure 5 minutes.

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : 1 heure 5 minutes.

Groupe de la gauche démocratique : 1 heure.

Groupe d'union des démocrates pour la République : 55 minutes.

Groupe du centre républicain d'action rurale et sociale, 35 minutes.

Groupe communiste, 35 minutes.

Groupe des non-inscrits, 30 minutes.

Services du Premier ministre.

III. — JEUNESSE ET SPORTS

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant les services du Premier ministre (III. — Jeunesse et sports).

La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances.

M. René Monory, rapporteur spécial de la commission des finances. Permettez-nous tout d'abord de vous remercier, mon-

sieur le ministre, de venir jusqu'à nous un dimanche. Il n'est pas dans les traditions du Sénat, je crois, de travailler ce jour-là, mais vous savez combien notre ordre du jour est actuellement chargé.

Avant d'examiner ce budget, que je qualifierai de très modeste, je voudrais, au nom de la commission des finances, revenir quelques instants en arrière pour définir les dimensions des problèmes qui se posent à la jeunesse et aux sports.

L'année 1968 a été particulièrement fertile en événements. Tout d'abord nous avons connu ceux des mois de mai et de juin qui ont fait apparaître une crise de la jeunesse, crise qui a été rapidement transformée en crise de l'enseignement, ce que nous ne contestons pas, d'ailleurs, car effectivement il y avait sans doute une crise d'orientation et de participation, et nous pensons, comme ceux qui ont voté la loi, qu'il fallait absolument faire évoluer l'enseignement de Jules Ferry. Mais nous estimons également que, parallèlement à cette crise de l'enseignement, il y a aussi une crise de la jeunesse tout court. Effectivement, dans cette société de consommation ou de promotion, la jeunesse ne trouve pas, sans doute, l'idéal moral qui doit l'animer et qui constitue plus spécialement votre tâche. Les événements de mai et de juin ont mis la lumière sur votre budget, car si les jeunes fréquentent tous jusqu'à seize ans l'école et si, ensuite, 50 p. 100 seulement d'entre eux continuent des études, il n'en reste pas moins qu'une large majorité de jeunes échappent très rapidement aux structures enseignantes et se trouvent seuls dans la vie, sans solliciter votre concours.

Un autre événement a également marqué d'une façon très nette le sport dans le monde et en France en particulier : ce sont les Jeux olympiques où la France a remporté des succès estimables.

Nous ne voulons pas être pessimistes et si nous n'irons pas, comme nos collègues de l'Assemblée nationale, jusqu'à vous décerner des médailles, nous reconnaissons que le résultat a été très satisfaisant.

Mais si nous examinons plus en détail ces résultats, nous nous apercevons, en effet, que sur les quinze médailles gagnées par les Français, cinq l'ont été au titre d'un sport qui est totalement ignoré du point de vue de l'aide de l'Etat : le cyclisme sur piste. En fait, il s'agit de cinq médailles qui ont été obtenues par des individualités marquantes, dans une discipline animée par un homme particulièrement compétent. Si nous déduisons donc ces cinq médailles, nous constatons qu'il ne nous en reste plus que dix, ce qui nous ramène à une place nettement moins avantageuse.

Il ne faudrait pas qu'on s'imagine, parce que nous avons obtenu ces médailles, que nous avons rempli notre rôle et que le sport que nous voulons voir se développer, a obtenu la part qui lui est due. Au contraire, je pense que les encouragements que nous avons reçus à Mexico doivent nous inciter à une action plus soutenue, plus efficace en profondeur pour parvenir à compter, aux prochains jeux olympiques davantage d'athlètes en finale et davantage de médailles, bref d'arriver à un sport de masse.

Je crois, monsieur le ministre, que le jour où vous aurez, avec votre collègue de l'éducation nationale, la possibilité de développer ce sport de masse dès l'école primaire, vous aurez franchi un grand pas qui est souhaité par tous les parlementaires, et mon collègue M. Noury vous montrera tout à l'heure qu'il partage le même point de vue.

J'ai voulu en quelques mots situer ce budget, lui donner sa vraie dimension avant d'en commenter les différents chapitres. Je n'ai pas du tout l'intention de commenter les chiffres et de me perdre dans les détails, mon but étant seulement de faire apparaître les grandes lignes de ce budget, puis de vous faire part des critiques que la commission des finances a formulées sur un certain nombre de chapitres.

Ce budget, comparé à celui de 1968, est relativement satisfaisant puisqu'il progresse d'environ 8 p. 100 et que, pour la première fois, il dépasse le milliard, atteignant exactement 1.045.510.000 francs.

Cependant, nous sommes loin de la vérité, ne serait-ce qu'en raison des deux faits que j'ai relatés tout à l'heure, et nous souhaitons que vous meniez tout au long de cette année 1969 un combat avec vos collègues du conseil des ministres afin d'obtenir, pour 1970, des crédits beaucoup plus importants.

L'examen des dépenses ordinaires se révèle décevant puisqu'on ne compte que 190 créations d'emplois. Nous sommes loin d'atteindre l'objectif fixé par la commission du Plan, à savoir 10.000 pendant l'exécution du V^e Plan. A la fin de 1969, on comptera 3.620 postes nouveaux, ce qui représente à peine la moitié des prévisions initiales.

Nous ne pouvons qu'être inquiets. En effet, il ne peut y avoir de sport et il ne peut exister des associations de jeunesse que s'il y a des animateurs. Dans l'ensemble du budget, trop de postes sont créés pour refréner les ardeurs un peu turbulentes

de la jeunesse. Or nous préférons de beaucoup la médecine préventive, en l'occurrence la création de postes d'animateurs pour encadrer les jeunes, à la médecine curative, à savoir l'emploi de policiers ou de gardes mobiles.

Nous ne pouvons qu'insister avec beaucoup de force pour que, dans le courant de 1969, vous obteniez, dans le cadre des collectifs, la création des postes qui paraissent faire défaut dans nos régions.

Je ne m'étendrai pas sur le recrutement. Dans le rapport écrit, nous suggérons des réformes pour le professorat et la maîtrise. Là encore, il y a lieu d'amener progressivement les animateurs, les éducateurs, les maîtres, les professeurs à un niveau de recrutement sensiblement égal à celui des maîtres et des professeurs de l'enseignement général, de telle façon que, dans les C. E. G., dans les C. E. S., dans les lycées, dans les écoles supérieures, les professeurs de sport puissent bénéficier de la même promotion que leurs homologues de l'enseignement général. Il est possible d'apporter assez rapidement ces transformations de l'enseignement à la fois au niveau du recrutement et à celui de la promotion.

Il apparaît cette année, dans votre budget, une dépense nouvelle de matériel et de fonctionnement qui vise le laboratoire de recherche et d'analyse. Elle était inscrite autrefois au budget de l'éducation nationale, mais elle vient d'être transférée aux services dont vous avez la charge, ce qui justifie une majoration importante de l'ordre de 28.000 francs.

Je ne commenterai pas les différents chapitres où apparaissent quelques augmentations ou quelques diminutions, mais je voudrais intervenir à propos des interventions publiques. Je désire évoquer, en particulier, le crédit, d'un montant de 30 millions 780.000 francs, qui avait été affecté en 1968 au comité d'organisation des Jeux olympiques et qui disparaît purement et simplement de votre budget. Nous le regrettons, car, s'il est bien certain qu'il n'était pas possible de maintenir une subvention pour les Jeux olympiques de Mexico, nous souhaiterions qu'il apparaisse tout au moins en 1970 un crédit spécifique « Jeux olympiques » qui permettrait, en plus du travail de chacune des fédérations, une certaine cohérence dans la préparation des Jeux de Munich.

Puisque nous parlons de 1970, rappelons que sur 4 années, le comité olympique a reçu une subvention de 84.600.000 francs et que pour la participation des équipes françaises aux jeux de Grenoble et Mexico la direction des sports a disposé d'un crédit de 3.620.000 francs se répartissant en 700.000 francs pour Grenoble et en 2.920.000 francs pour Mexico.

Ce crédit a servi à financer les stages, le transport et l'hébergement des équipes, l'habillement, etc. Il nous paraît tout à fait normal compte tenu de l'importance de la participation des athlètes à ces jeux.

Il a été également fait des investissements importants en 1968 à Font-Romeu pour que les athlètes puissent bénéficier d'installations identiques à celles de Mexico.

Compte tenu de l'altitude de ce lycée, quelques difficultés sont apparues dans son utilisation et, en raison de l'importance des sommes consacrées à Font-Romeu, nous vous demandons, monsieur le secrétaire d'Etat, si vous comptez, dans l'avenir, utiliser à temps plein ces lycées et ces installations sportives. Si je reprends les chiffres, la partie lycée a coûté 9,5 millions de francs, sur lesquels l'éducation nationale a accordé une très grosse subvention, et, en ce qui concerne les installations sportives, les investissements ont été de l'ordre de 33,5 millions de francs, la jeunesse et les sports participant à leur financement pour 26 millions.

Si j'insiste particulièrement sur ces chiffres et sur ces installations, c'est parce que, compte tenu des efforts faits pour ces infrastructures, il est souhaitable de les utiliser maintenant à temps plein, souhaitable aussi de lever ce doute qui subsiste sur leur capacité d'hébergement compte tenu de leur altitude.

Au niveau des actions nouvelles, vous nous proposez, cette année, un crédit qui est destiné à l'information des jeunes et qui se monte à 6 millions de francs. Nous aurions aimé avoir sur ce crédit des renseignements complémentaires. Nous aurions aimé savoir justement quelle est exactement la ventilation entre la part de l'infrastructure et la part de l'information car il apparaît qu'une partie de ce crédit est destinée à financer une construction à Paris pour l'information des jeunes.

La commission des finances a réservé jusqu'à plus ample information le vote de ce crédit. Un amendement a été déposé, mais les explications que vous nous donnez tout à l'heure nous permettront peut-être de retirer cet amendement si nous pensons que vous avez raison de prévoir l'inscription de ce crédit.

Nous souhaitons une explication claire sur ce crédit qui est utile, selon nous, mais nous ne voudrions pas continuer à faire de l'information uniquement à partir de Paris. Nos collègues ont manifesté surtout le désir de voir régionaliser et départementaliser cette information,

Dans les actions nouvelles apparaît également un effort accru pour l'office franco-québécois. Cet office, de création récente, avait bénéficié l'année dernière d'un crédit de 400.000 F. Cette année il disposera d'un crédit de 3.400.000 francs. Parallèlement l'office franco-allemand, qui a les résultats que nous connaissons, disposera, lui, d'un crédit de 25 millions.

Nous sommes très intéressés par les résultats obtenus par l'office franco-allemand et par ceux que ne manquera pas d'obtenir l'office franco-québécois. Nous croyons à la nécessité d'un rapprochement franco-allemand et nous sommes bien loin de critiquer l'action et l'utilité de cet office. Ce qui nous inquiète un peu, monsieur le ministre, c'est la disproportion des crédits généraux pour les actions de jeunesse par rapport aux crédits spécifiques de ces deux offices. Je ne pense pas qu'il y ait lieu de diminuer la part de l'office franco-allemand, mais nous estimons par contre que les crédits pour les actions de jeunesse sont très nettement insuffisants puisque le total des crédits en chiffres ronds est de 50 millions, dont à peu près 30 millions seront affectés à ces deux offices.

Nous craignons que, là encore, la jeunesse se sente un peu trop orientée dans son désir d'expression. Nous souhaitons vivement qu'une liberté plus grande lui soit laissée et tout en maintenant l'effort réalisé dans le cadre de ces deux offices, nous voudrions constater, l'année prochaine, une ouverture très nette vers l'Europe — ce souhait a déjà été formulé par mes prédécesseurs — et un effort particulier dans le cadre des pays en voie de développement.

Nous nous sommes aperçus, en effet, que la jeunesse était passionnée actuellement par ce déséquilibre des deux mondes. Nous pensons très sincèrement qu'un crédit ouvert à destination de ces pays permettrait à une jeunesse passionnée, à la recherche de cet idéal moral dont nous parlions tout à l'heure, de s'intéresser à cet immense problème qu'il faudra plusieurs générations pour résoudre.

Je vous demande, monsieur le ministre, d'examiner pour 1970 les suggestions de la commission des finances en ce qui concerne l'élargissement des activités des deux offices franco-allemand et franco-québécois, tout en respectant la spontanéité et la fraîcheur de la jeunesse.

Je vais, sans m'étendre davantage, passer au budget des équipements. Ce ne sont pas tellement les crédits que je voudrais commenter, mais faire apparaître combien ces équipements deviennent difficiles pour les collectivités locales. Nous avons eu l'occasion d'en discuter déjà et il apparaît de plus en plus que les subventions, basées en pourcentage sur un prix plafond, laissent une trop lourde charge aux collectivités locales.

Comme pour les infrastructures enseignantes, il serait souhaitable de prévoir à l'avenir des subventions plus importantes pour les collectivités locales. Il conviendrait surtout — je crois que vous en êtes convaincu — de veiller à l'utilisation à plein temps de ces infrastructures et d'aider les collectivités locales à les employer au mieux.

Je vous donnerai un exemple précis : une commune de 10.000 habitants, pour répondre aux désirs immédiats de la jeunesse, doit disposer au moins d'une piscine, d'un gymnase, d'un stade équipé normalement et d'une maison des jeunes et de la culture. Ce n'est pas ambition exagérée, mais simple nécessité. Lorsqu'on fait le point, on s'aperçoit qu'il en coûte chaque année à la collectivité locale intéressée 300.000 à 350.000 francs pour payer les annuités et assurer le fonctionnement.

Dans ces conditions, la vulgarisation du sport et des activités de jeunes que nous souhaitons tous ne pourra être réalisée par nos collectivités. Il est donc souhaitable d'envisager une révision des taux de subvention et une meilleure utilisation de ces infrastructures.

Je reviendrai quelques instants sur l'opération « Mille Clubs de jeunes ». D'après les échos recueillis sur cette opération, il semble qu'elle se déroule d'une façon satisfaisante et qu'elle répond vraiment à un besoin. Nous souhaitons qu'elle soit poursuivie avec encore plus d'ampleur si possible, car, pour l'instant, assez peu de villes ou de clubs ont pu bénéficier de cette initiative que nous souhaitons voir développer.

Enfin, pour terminer mon propos, je dirai que j'ai voulu volontairement être bref pour permettre à de nombreux orateurs de s'exprimer et surtout pour vous donner le temps M. le ministre, de répondre à nos préoccupations. J'ai voulu ne pas entrer dans le détail, ne pas donner de chiffres, mais insister particulièrement sur les recommandations de votre commission.

Je voudrais tous de même en terminant donner un chiffre, celui de l'avancement de la loi de programme. A la fin de 1969, elle sera réalisée à 74 p. 100, ce qui laisse peu de chances pour une réalisation complète à la fin de 1970. Il serait nécessaire de faire un effort plus grand en 1970 pour réaliser la loi de programme dans le temps prévu. Cet effort devrait être de 26 p. 100 en 1970, alors que le pourcentage d'exécution le plus élevé depuis 1966, s'établit cette année à 20 p. 100.

Nous regrettons que ce retard ait été pris, car il y a des besoins indiscutables à couvrir et nous souhaitons vivement que, dans la mesure de vos possibilités, vous puissiez tenter de le rattraper.

J'en arrive à ma conclusion que je voudrais, M. le ministre, plutôt optimiste, car les propos que je viens de tenir pourraient laisser supposer que nous n'avons pas foi en l'avenir et surtout que nous n'avons pas foi en l'utilité de votre ministère.

Au contraire, nous pensons que ce ministère devrait avoir dans les années futures, dans la hiérarchie nationale, une importance beaucoup plus grande. Nous sommes convaincus que pour qu'un peuple se développe normalement, pour qu'il soit sain intellectuellement et physiquement, le sport est absolument nécessaire. Nous sommes convaincus également qu'à l'époque de l'information, à une époque où les transports sont devenus plus faciles et ont raccourci les distances, la jeunesse a besoin de comparer ses objectifs, de savoir exactement ce que pense la jeunesse d'au-delà les frontières. Lorsqu'il apparaît à l'examen de votre budget que votre part est d'environ la cent soixante-dixième partie du budget global, la vingt-troisième de l'éducation nationale, que l'effort fait en faveur de la jeunesse et du sport représente le sixième de la subvention à la S. N. C. F., — je m'excuse de ces chiffres — on comprend mieux où est votre problème.

Nous croyons à l'avenir de la jeunesse qui est notre richesse de demain. Nous sommes persuadés que des voix s'élèveront pour dénoncer cette insuffisance de crédits en faveur des jeunes qui sont appelés à prendre notre relais. C'est pourquoi les adultes doivent être conscients du devoir qu'ils ont à remplir et qui ne peut plus attendre.

Nous vous demandons avec insistance, monsieur le ministre, de mener le grand combat, au cours de l'année 1969, auprès de vos collègues pour obtenir une part beaucoup plus importante des crédits budgétaires. Si vous revenez l'année prochaine devant nous en n'ayant obtenu que 10 ou 15 p. 100 de plus que cette année, vous n'aurez pas gagné la partie. Si vous venez avec un budget plus large dans lequel nous pourrions déceler des orientations nouvelles pour la jeunesse et, en particulier pour le sport à l'école primaire, alors nous dirons que vous avez gagné, monsieur le secrétaire d'Etat.

Tout au long de cette année de 1969, nous sommes prêts à vous aider à mener ce combat avec nos moyens, qui sont plus modestes que les vôtres, mais avec la volonté farouche de le gagner, car vous représentez un grand ministère et c'est chez vous qu'est l'avenir de notre pays. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

M. Jean Noury, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, en quelques années, la responsabilité des problèmes de jeunesse et de sports a donc changé trois fois de mains et les structures gouvernementales ont été modifiées trois fois. Les résultats sont-ils à la mesure de ces efforts de perfectionnement ? Nous ne le pensons pas.

Sur deux points fondamentaux — relations entre les mesures concrètes et les intentions, rôle du ministère de la jeunesse et des sports dans les structures gouvernementales françaises — votre commission éprouve les craintes les plus vives. Elle a le sentiment que les responsables, enchaînés par les habitudes de penser d'autrefois, ne peuvent maîtriser, ni traiter un problème dont les dimensions sont sans commune mesure avec ceux des époques précédentes. Hélas ! les craintes les plus vives n'étaient pas les moins vaines. Si ceux contre qui ils étaient dirigés peuvent prétendre que les mouvements de mai n'ont été prévus par personne d'une façon précise, du moins le malaise profond qui les a suscités avait-il été décelé sans qu'il fût besoin de l'élaboration coûteuse d'un Livre Blanc, lequel, d'ailleurs, ne semble pas avoir apporté au pouvoir les avertissements nécessaires.

Ces événements de mai eux-mêmes ont-ils appris quelque chose ? Il ne le semble pas si l'on en juge par le budget qui nous est soumis. L'oubli déjà les recouvre et l'on va disant que ce que la jeunesse exigeait au mois de mai n'est plus ce qu'elle demande au mois de novembre. S'il était vrai que la culture est ce qui reste lorsqu'on a tout oublié, la France serait certainement très douée pour elle.

La formation de la jeunesse sous l'un de ses plus importants aspects étant en jeu, nous avons trop de raisons d'être inquiets. Il faut être, en effet, solidement armé pour continuer à accorder quelque confiance aux promesses, quelle que soit l'estime que nous éprouvions à l'égard de tout ceux qui les formulent.

En 1966, à cette tribune, M. Habib-Deloncle reconnaissait au nom du ministre de la jeunesse et des sports que les moyens mis à la disposition de ce ministère pour 1967 étaient en modeste augmentation, mais qu'il n'avait pas paru opportun par souci d'honnêteté et de sérieux de demander des crédits beaucoup plus importants : « Tant que l'enquête en cours auprès

des jeunes ne sera pas achevée, disait-il, et que le bilan que présentera le Livre blanc de la jeunesse ne sera pas connu, le budget du ministère de la jeunesse et des sports doit être considéré comme un budget d'attente. »

L'attente est désespérément longue ! Comme son prédécesseur le budget de 1968 fut, lui aussi, un budget d'attente. La préparation des jeux olympiques de Grenoble et de Mexico en donnait à la fois l'excuse et la raison. Que dire de celui-ci ? De très sévères mesures d'austérité sont prises. La plupart, sinon tous les chapitres du budget seront touchés. Puisse celui de la jeunesse et des sports être au moins intégralement maintenu. Il a devancé les événements, il est depuis toujours l'image même de l'austérité !

Il nous reste un espoir : si l'argent est le nerf de la guerre, comme l'on dit, il ne peut la gagner seul sans être intimement associé à la foi, à la volonté, au courage, c'est-à-dire à l'esprit.

Si vous le voulez, monsieur le secrétaire d'Etat, l'année 1969 peut ne pas être une année perdue, grâce à une meilleure utilisation des hommes et des crédits, à ce qui suppose une orientation nouvelle de la politique gouvernementale à l'égard de la jeunesse, concrétisée non seulement par des déclarations d'intention mais par des faits.

Les succès français aux jeux olympiques d'hiver et d'été ont réjoui nos concitoyens et nous-mêmes. Nous adressons nos très vives félicitations aux champions et aux finalistes ; nous associons avec le plus grand plaisir à ces compliments tous ceux qui y ont contribué, avec une mention particulière au directeur des sports, le colonel Crespin, et à ses collaborateurs, qui n'ont ménagé ni leur dévouement ni leur peine pour mener à bien la mission qui leur était confiée. Nous pouvons en porter témoignage car, mandatés par votre commission des affaires culturelles, nous avons pu, le sénateur Pelletier et moi-même, nous rendre à Grenoble et à Mexico.

Mais ces succès, si flatteurs soient-ils, ne doivent pas excuser les faiblesses, les erreurs, la carence même de l'Etat dans le domaine fondamental de l'éducation physique à la base, c'est-à-dire à l'école, sans laquelle notre pays ne sera jamais une nation sportive. Hélas ! avec un lourd sentiment de désespérance nous constatons que si chacun, à tous les échelons, est d'accord sur ce principe qui paraît être une vérité de La Palice, ceux qui pourraient le faire entrer dans les faits ne le font pas ou n'en ont pas les moyens.

Cela me fait penser à un train chargé de produits précieux mais périssables prêt à rouler à grande vitesse parce que la voie est libre, mais qui se traîne lamentablement parce que la machine est trop faible.

A l'appui de mes observations, je ne citerai que deux chiffres. Le premier, 393, c'est celui des créations de postes d'enseignants en 1969. Pour retrouver un tel chiffre, il faut revenir à plus de 20 années en arrière : 393 en 1969 contre 1.180 en 1968, 1.138 en 1967, 1.018 en 1966, 1.220 en 1965, 978 en 1964.

Le second chiffre, 48, est celui du nombre des équipes de football qui disposent de sept terrains de jeux seulement dans le 14^e arrondissement de Paris, qui passe pourtant pour un des moins mal équipés de la région parisienne. Le résultat, c'est que les clubs saturés sont obligés de refuser l'admission de nombreux jeunes. Où vont-ils ces jeunes ? La rue est le refuge qu'ils n'ont pas choisi !

Nous n'aurions pas manqué de proposer au Sénat un vote défavorable si nous n'avions pas tenu compte de la loi d'orientation, qui a manifesté une grande liberté d'esprit de la part du ministre de l'éducation nationale, si nous n'avions pas tenu compte aussi du fait que les crédits accordés au ministre de l'éducation nationale sont en progression importante. Estimant que c'est l'ensemble des moyens mis à la disposition de l'enfant et de l'adolescent qui doivent être pris en considération, nous avons cru devoir accepter — de très mauvais gré — ce budget.

Ce que je viens de dire devrait me conduire à critiquer le rattachement du secrétariat d'Etat au Premier ministre car l'éducation nationale a vocation générale pour la formation des jeunes. Les ministres ou secrétaires d'Etat chargés de la jeunesse et des sports qui se sont succédés devant notre commission se sont toujours plaints des difficultés qu'ils rencontraient dans leurs tâches et qui viennent du particularisme des autres ministères qui, peu ou prou, disposent de crédits affectés à des actions concernant la jeunesse.

On aurait donc pu se réjouir du rattachement du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports aux services du Premier ministre si l'on avait eu le sentiment qu'enfin les actions menées à l'aide des crédits de ce secrétariat d'Etat bénéficieraient d'un appui sérieux et direct de la part du chef du Gouvernement. L'insuffisance des crédits proposés nous fait craindre qu'il n'en soit rien. Nous jugerons la nouvelle structure gouvernementale à ses fruits. Pouvons-nous faire autrement ?

Nous verrons si les problèmes spécifiques de la jeunesse continuent de rester, pour nombre de responsables politiques, secondaires. Il nous semble malheureusement que, malgré leur bonne volonté, qui est grande le plus souvent, les responsables

de la jeunesse et des sports, paralysés par le particularisme des autres ministères, rendus impuissants par la faiblesse des crédits, s'attachent à quelques actions spectaculaires, telles que l'élaboration du livre blanc de la jeunesse ou les états généraux de la jeunesse, ou demain le centre d'information et de documentation.

A cette tribune, en raison des mauvaises conditions de travail qui nous sont imposées, je ne peux aborder que quelques questions générales, mais votre rapporteur a réuni dans le rapport écrit de la commission des affaires culturelles un nombre important de documents, procédé à de nombreuses analyses et formulé toutes les observations qui ont paru nécessaires, cela à l'intérieur de quatre grands chapitres : le budget du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports, l'éducation physique et des sports au cours de la vie scolaire et universitaire, les sports, la jeunesse. Vous voudrez bien, mes chers collègues, vous y reporter.

Je veux cependant rappeler l'efficace intervention de votre commission des affaires culturelles, dans le domaine qui fait l'objet de ce rapport, au cours de la discussion du projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur. En première lecture, l'Assemblée nationale avait introduit le texte suivant : « Les universités prennent toutes dispositions pour faciliter... la pratique de l'éducation physique et des sports ». Le Sénat a considérablement renforcé ce texte par un amendement déposé par notre commission et qui fut adopté, en vertu duquel les universités ne se borneront pas à « faciliter l'éducation physique et les sports », mais devront elles-mêmes « l'organiser ». La différence entre les deux conceptions est énorme !

Notons au passage que, si la participation et la cogestion entrent réellement dans les faits, désormais les étudiants auront une part de responsabilité sensiblement égale à celle des professeurs dans le domaine de l'éducation physique et des sports dans l'université, ce qui est, aussi, extrêmement important.

Une observation encore sur un projet auquel vous êtes attaché, monsieur le secrétaire d'Etat, celui de la création du centre d'information et de documentation, le C.I.D. Celui-ci se propose de répondre à l'exigence d'information sur les problèmes qui se posent aux jeunes, de permettre à ceux-ci d'exprimer certaines de leurs préoccupations et ainsi de faciliter la connaissance par le Gouvernement de leurs problèmes ; en bref, c'est un double moyen d'information, des jeunes et du Gouvernement, et le coût est de 6 millions de francs.

Tout se passe dans notre pays comme si, chaque fois qu'un organisme ne fonctionnait pas, il fallait en créer un autre dont on ne savait pas s'il fonctionnerait mieux pour remplir sa tâche.

Votre commission eût préféré, ô combien ! monsieur le secrétaire d'Etat, qu'en tenant compte très simplement des connaissances acquises, vous ayez dès votre entrée en fonction mobilisé toute votre énergie et tous vos moyens pour encourager, stimuler ce qui est valable ou a le mérite d'exister et renforcer l'encadrement dans tous les domaines.

Dans le même esprit, nous souhaitons vivement qu'un appui de plus en plus efficace soit apporté aux groupements de jeunesse ou d'éducation populaire, aux institutions ou collectivités locales.

Nous approuvons aussi l'inscription d'un crédit de départ de 1.900.000 francs en faveur des bénéficiaires de la loi « congé-cadre » du 29 septembre 1961, dont l'application sera désormais assurée par le secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports.

Avant de conclure, je pense qu'il est utile d'évoquer en quelques mots ce que l'on appelle « la crise » du sport le plus populaire et le plus critiqué de tous en France et dans le monde, le football. J'ai consacré à cette discipline olympique un important chapitre dans mon rapport écrit et sans doute voudrez-vous, mes chers collègues, vous y reporter. Vous y trouverez des observations et des documents sur le football amateur, qui se porte bien, très bien, et sur le football professionnel qui, lui, connaît de très graves difficultés — et celles-ci lui apporteront peut-être le salut !

Vous y trouverez aussi les quelques questions que voici dont l'objectif est de tenter d'éclairer les difficiles données du problème.

Pourquoi en refusant pendant longtemps la qualité de sport de base au jeu le plus populaire chez les enfants avoir retardé sa promotion ?

Pourquoi, par un arrêté, avoir jusqu'à ces derniers mois limité les saisons pendant lesquelles on pouvait officiellement le pratiquer ?

Pourquoi ne pas encourager, nous le répéterons inlassablement, avec des moyens puissants l'éducation physique et sportive à l'école primaire, qui seule à court terme peut faire de notre pays la nation sportive qui de toute évidence elle n'est pas, puisque — à moins que l'on ne fasse entrer le tiercé dans les statistiques — nos stades, dans toutes les disciplines, sont infiniment moins fréquentés que ceux des autres pays européens ?

Pourquoi refuser au football des subventions qui lui permettraient de s'épanouir ?

Est-il logique que l'Etat revendique un droit de regard sur le football professionnel qu'il considère comme un élément de prestige national et lui refuse obstinément l'exemption ou tout au moins l'allègement des taxes qui l'écrasent ?

On apprendra avec surprise que, malgré d'innombrables demandes, les prix des places dans les stades sont restés bloqués jusqu'à ces derniers mois parce qu'ils font partie des articles qui déterminent le taux du S.M.I.G., au même titre que le beurre et les pommes de terre !

M. Marcel Souquet. C'est incroyable !

M. Jean Noury, rapporteur pour avis. Pourquoi encore refuser, par puritanisme feint ou réel, l'organisation des concours de pronostics qui permettraient à toutes les fédérations en même temps qu'au football de vivre, aux autres disciplines sportives de se développer, à notre pays de s'équiper à l'exemple de tous les pays d'Europe, y compris ceux de l'Europe de l'Est, à l'exception d'un seul... l'Albanie ?

Pourquoi, enfin, n'avoir donné aucune suite au remarquable *Essai de doctrine du sport*, rédigé par la commission présidée par M. Jean Borotra, publié en 1965 par le haut comité des sports et dans lequel était recherchée une formule d'amateurisme moderne adaptée à notre temps pour combattre l'« amateurisme marron » préjudiciable à tous les sports.

« Les dirigeants sportifs, lit-on dans ce rapport, sont bien souvent conscients de leurs responsabilités à l'égard de l'élite. Mais, contraints par la réglementation actuelle d'obliger les athlètes à choisir entre l'amateurisme et le professionnalisme, ils ne peuvent, d'une façon générale — sans violer la règle — respecter les impératifs de promotion sportive, sociale et humaine. C'est le dilemme désastreux dans lequel ils sont enfermés. »

La presse nous apprend, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous avez eu des contacts avec les représentants des différents milieux intéressés. On dit, et on vous fait dire, beaucoup de choses. Le football professionnel ne laisse personne indifférent. Nous aimerions que vous acceptiez de répondre aux deux questions suivantes : de quels moyens disposez-vous pour améliorer la situation actuelle du football professionnel ? Comment pensez-vous les utiliser ? S'il vous est possible de nous la donner, votre réponse intéressera non seulement les sénateurs très attachés à tout ce qui touche à la jeunesse, mais aussi tous les sportifs français.

Dans notre rapport écrit, nous avons tenu à relater, quelquefois par le détail, les actions des services du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports parce que ces actions diverses, complexes, souvent délicates ont toutes une importance souvent sous-estimée au regard des exigences de la formation et du développement des enfants et des adolescents. Elles sont menées par des fonctionnaires qui ont foi en leur mission, qu'ils accomplissent dans des conditions souvent difficiles et avec des moyens insuffisants. A côté d'eux, des animateurs bénévoles, des dirigeants de fédérations sportives, d'associations, de mouvements, apportent une très précieuse contribution à l'éducation de la jeunesse ; mais qui, en dehors d'eux, se soucie vraiment des problèmes de la jeunesse ? Qui cherche à les analyser ? Qui pour cela utilise autant qu'il faudrait l'acquis des sciences humaines ? Nous avons malheureusement l'impression que l'Etat continue de traiter les problèmes de la jeunesse avec une désinvolture qui pouvait être tolérée quand la société avait des structures plus fortes, quand la jeunesse était moins nombreuse, quand l'autorité n'était pas contestée. Actuellement ce n'est pas la seule générosité qui nous conduit à revoir de fond en comble le problème, c'est aussi l'intérêt général, l'intérêt de la société elle-même. Il n'y a pas d'ordre possible quand les problèmes essentiels ne sont pas réglés, quand on n'a pas répondu aux besoins fondamentaux des différents groupes de la population ; il n'y a pas de cohésion sociale tant que l'on n'a pas donné à chacun les moyens de son épanouissement.

Il vous appartient, monsieur le secrétaire d'Etat, d'analyser les problèmes spécifiques de la jeunesse, de chercher quel est le parti le meilleur que l'on puisse tirer de l'éducation physique et sportive pour la formation de l'homme, de mener auprès des autres ministères une action de harcèlement pour qu'ils comprennent et mettent en pratique une politique qu'il aura élaboré. Si le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports ne parvenait pas à prendre conscience de son rôle et à le jouer à fond, sa justification disparaîtrait.

Les crédits qui lui sont affectés sont-ils suffisants ? Evidemment non. Mais avec ces crédits, avec les moyens financiers dont il dispose, il peut accomplir une action plus efficace, il peut, vous pouvez, monsieur le secrétaire d'Etat en particulier, changer un état d'esprit, celui de nos nombreux enseignants de l'éducation nationale qui considèrent encore que pour l'essentiel la formation de l'homme doit être intellectuelle. Il peut éviter que jamais les sportifs ne dissocient sport et formation intellectuelle. Il peut mettre au point une définition nouvelle de l'amateurisme qui respecte ces principes essentiels.

En définitive, en même temps que la gestion des crédits, insuffisants certes, il doit contribuer à la formation d'un humanisme scientifique adapté à notre temps et à nos possibilités financières.

Les Jeux olympiques de Mexico sont terminés, ceux de Grenoble sont déjà très éloignés de nous. Il convient maintenant de penser au développement du sport de masse, du sport pratiqué non par une petite élite mais par un grand nombre de jeunes gens et d'adultes, qui en feront un complément indispensable de leur vie.

Si nous avons à juger ce budget et à déterminer notre avis en fonction des crédits qui nous sont proposés, nous demanderions certainement au Sénat de rejeter ce budget, car il manifeste de la part du Gouvernement dans son ensemble une méconnaissance des problèmes de la jeunesse. Mais nous voulons vous aider, monsieur le secrétaire d'Etat, nous voulons aussi tenir compte de l'ouverture d'esprit et de la compréhension dont le ministre de l'éducation nationale a fait preuve dans une matière qui, elle aussi, est essentielle à l'avenir du pays : l'enseignement supérieur.

C'est pour ces deux raisons, qu'oubliant la modicité des crédits qui nous sont proposés, nous vous demandons, mes chers collègues, d'approuver le budget qui vous est soumis. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Giraud.

M. Pierre Giraud. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, pour juger de l'importance du problème de l'éducation physique et de la jeunesse dans notre pays il ne faut pas, certes, s'arrêter à l'importance des crédits budgétaires, car ceux-ci ne représentent que le cent-soixantième du budget national. Nous pensons que le Français n'est pas naturellement tourné vers le sport, qu'il a une fâcheuse tendance à négliger celui-ci, à se considérer sportif lorsqu'il s'installe devant un poste de télévision pour regarder un match, à condition surtout qu'il y ait chance pour l'équipe de France de l'emporter. C'est dire, monsieur le secrétaire d'Etat, que nous partageons votre souci de voir le Gouvernement, le Parlement et le pays comprendre que les jeux spectaculaires sont certes importants, mais que ceux-ci n'ont de véritable valeur que s'ils s'appuient — et là je pense que tout le monde est d'accord — sur un véritable sport de masse.

Votre budget de cette année a été consacré pour une très large part — je pense qu'il ne pouvait pas en être autrement — à la préparation des jeux olympiques. Je voudrais dire à ce sujet que les succès que nous avons remportés et que nos rapporteurs ont tout à l'heure rappelés ne semblent pas être fonction de l'appui que les pouvoirs publics avaient accordé à nos athlètes, mais bien plutôt être dus à la qualité intrinsèque de ceux-ci, puisque ce sont peut-être les plus mal aimés qui ont obtenu les plus belles médailles. Je pense en particulier à notre collègue de l'éducation physique Colette Besson, qui a remporté une médaille d'or inattendue alors que certains des « poulains » français choyés ont eu un rôle infiniment plus discret dans les compétitions.

Je voudrais vous dire, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il n'est pas question pour nous de critiquer l'importance des crédits qui ont été affectés à ces jeux. A partir du moment où la France voulait participer, et participer dignement, il fallait donner de l'argent. Mais nous ne sommes pas toujours sûrs que les lourds investissements qui ont été réalisés à l'occasion des jeux olympiques d'hiver soient encore utilisables d'une façon tant soit peu rentable pour la jeunesse de ce pays dans les années qui viennent.

Je voudrais évoquer à ce sujet un souvenir de conseiller de Paris. Lorsque nous avons demandé les jeux olympiques d'été pour l'année 1972, votre prédécesseur, monsieur le secrétaire d'Etat, nous avait dit : oui, à condition que vous renonciez pendant toute la durée du Plan à la mise en place de toutes les autres installations sportives. Nous n'avions pas cru devoir accepter un pareil marché qui, aux yeux des populations que nous représentons, aurait été un marché de dupes.

Je me demande si certaines dépenses qui ont été ainsi engagées en faveur de la préparation des champions n'ont pas nui au bon fonctionnement du sport en général. Je voudrais vous dire, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous n'avez peut-être pas gagné, sinon en prestige, à être rattaché aux services du Premier ministre. Nous pensons, au groupe socialiste, que les problèmes de la jeunesse et des sports sont beaucoup plus du ressort de l'éducation nationale que du ressort, plus politique, d'un Premier ministre et que votre présence aux côtés du ministre de l'éducation nationale permettrait une meilleure coopération entre les services et une utilisation plus judicieuse des crédits et du personnel dont vous disposez.

Un sénateur à gauche. Très bien !

M. Pierre Giraud. Quand nous parlons du sport, nous pensons essentiellement au problème du sport à l'école. Nos deux rap-

porteurs l'ont dit : il faut que, dès le premier degré, les jeunes pratiquent le sport ou soient, en tout cas, prêts à s'orienter vers le sport. Nous ne pouvons que saluer avec plaisir l'idée, non pas de la journée à mi-temps, dont nous savons qu'elle est pratiquement irréalisable, mais l'idée de la journée à tiers-temps, la semaine à tiers-temps si vous préférez qui, elle, serait plus conforme aux possibilités réelles de nos installations et de nos enseignants. Je voudrais insister aussi sur le fait que les sports, dans l'enseignement du second degré, ne sont pas non plus pratiqués suffisamment. J'y reviendrai tout à l'heure en abordant les problèmes de personnel.

La situation la plus étonnante est bien celle du sport universitaire. Force nous est de constater que malgré la bonne volonté de nos clubs universitaires groupés dans l'association du sport universitaire — je pense en particulier au P.U.C., Paris Université Club — les étudiants disposent d'un nombre insuffisant de moniteurs : un pour 1.435 étudiants. Heureusement qu'ils ne vont pas tous sur les stades ; je me demande comment feraient les moniteurs pour les entraîner.

Il faudrait aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, attacher plus d'importance au sport à l'armée, non pas seulement au niveau du bataillon de Joinville, à qui tout le monde est prêt à rendre hommage, mais au niveau de la masse des jeunes soldats, qui ne savent pas toujours quoi faire de leur temps libre et qu'on pourrait peut-être orienter un peu plus vers le sport.

Le sport dans l'entreprise devrait être encouragé, car les clubs corporatifs pourraient fournir des éléments très intéressants pour le recrutement de sportifs plus confirmés et peut-être l'application de la journée continue rendrait-elle la fréquentation des stades plus facile aux travailleurs.

M. Adolphe Chauvin. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, mon cher collègue ?

M. Pierre Giraud. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Chauvin, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Adolphe Chauvin. Je tiens à vous signaler que grâce aux municipalités, en province et dans la grande banlieue parisienne, le sport dans l'armée a pu faire des progrès, car des accords interviennent entre des responsables de l'armée et les municipalités. Nous mettons nos stades à la disposition des militaires et nous avons pu, nous, bénéficier d'un gymnase existant dans la caserne de Pontoise, ville que j'administre, pour le plus grand bénéfice des uns et des autres. Je tenais à apporter cette précision car si quelque chose est fait actuellement pour le sport dans l'armée, on le doit beaucoup plus aux municipalités qu'à l'effort de l'Etat.

M. Pierre Giraud. Je vous remercie de l'appui que vous m'avez apporté, devant ce que j'allais dire maintenant, à savoir que l'essentiel de ce qui est fait en faveur du sport en France était le fait de nos municipalités, qui dépensent des sommes considérables mais qui ne sont pas capables d'assumer à elles seules cette tâche.

Un problème important est celui de l'encadrement des sociétés sportives. Pendant longtemps cet encadrement était réalisé par des moniteurs bénévoles. Nous savons que les bénévoles existent encore, mais trop peu nombreux, et qu'il faudra envisager un type d'encadrement salarié qui implique à coup sûr l'aide financière de l'Etat.

Ma conclusion sur ce point, tout en rendant hommage à tous ceux qui œuvrent en faveur du sport de masse, est qu'il faudra faire cesser le cloisonnement qui existe encore trop souvent entre les différentes branches d'activités sportives et ceci en vue de l'utilisation à plein temps du personnel trop peu nombreux que nous avons et des installations, trop peu nombreuses elles aussi, qui sont à sa disposition. C'est un objectif prioritaire.

J'en viens maintenant au problème budgétaire proprement dit. Pour les investissements nous constatons que l'exécution du Plan est en retard d'un peu plus de 22 p. 100 et que cette année il y a une légère diminution des crédits, qu'on explique peut-être par la disparition des crédits « olympiques ».

Je voudrais, en tant qu'élu de Paris, appeler votre attention sur un problème qui nous tient beaucoup à cœur, à savoir la modernisation de la piste municipale du bois de Vincennes et la création d'un parc des sports avec piste couverte, qui serait peut-être la meilleure récompense qu'on pourrait donner à nos cyclistes, qui ont remporté à Mexico le plus grand nombre de médailles. A cet égard l'Etat devrait pouvoir inclure dans un de ses plans une aide à la ville de Paris pour des réalisations qui nous semblent prioritaires.

Le deuxième problème, plus grave encore, est celui de l'entretien. De nombreuses municipalités ou l'Etat construisent des installations sportives, mais nous savons, monsieur le secrétaire d'Etat, que, lorsqu'un stade ou une piscine a été construit, il faut beaucoup d'argent pour l'entretenir.

Je suis, depuis une quinzaine d'années, administrateur du stade Charléty. Il aurait accueilli probablement moins de manifestants un certain jour de mai s'il pouvait être utilisé d'une façon correcte, c'est-à-dire si ses installations pouvaient être remises en état régulièrement, ce qui est impossible en raison de l'insuffisance des crédits qui sont délégués à M. le recteur de l'université de Paris.

Par conséquent, le volume des investissements et celui des frais d'entretien sont en rapport très strict et augmenter les premiers sans augmenter les seconds conduit à une mauvaise utilisation des installations qui sont mises à notre disposition.

Le troisième problème budgétaire est celui du personnel. C'est de loin, monsieur le secrétaire d'Etat, le plus angoissant. Les horaires d'éducation physique sont appliqués bien souvent à 50 p. 100, parfois même suivant une proportion moindre, deux heures sur les cinq prévues.

Nous sommes très en retard pour les créations de postes. En 1968, on en a créé 1.250 contre 2.000 prévus. Pour 1969, on en prévoit 190, dont 90 de professeurs, auxquels il faut ajouter les 200 décidés par le collectif, contre les 2.300 qui étaient prévus au Plan. Je crois pourtant savoir que vous en aviez vous-même réclamé 3.800. Entre 3.800 et 390, la différence est de un à dix, ce qui marque un large écart entre ce qui est souhaitable et ce qui est réalisé.

C'est ainsi que nous croyons savoir qu'au 1^{er} janvier 1970 il manquera 4.322 postes budgétaires. Ce sera une des rares questions à laquelle je souhaiterais obtenir de votre part une réponse précise.

Je voudrais que vous nous disiez où en est le problème du recrutement des professeurs et des maîtres d'éducation physique. Une réforme est actuellement prévue et des milliers de jeunes en cours d'étude ne savent pas ce qu'ils vont devenir notamment faute de postes. De nombreux jeunes dans nos établissements scolaires, au niveau des classes terminales, se demandent si sera prévu un concours ou un examen d'entrée dans les C. R. E. P. S. ou, plus exactement, dans les établissements qui devront leur être substitués. Il est urgent que la réponse soit donnée car c'est en cours d'année scolaire que les étudiants doivent se préparer à ces examens et constituer leur dossier pour se faire une carrière. J'aimerais avoir, dès ce matin si possible, des apaisements à ce sujet car, actuellement, des milliers de familles sont dans l'angoisse ou, en tout cas, souhaiteraient être renseignées.

Je crois pouvoir ajouter, sans être méchant avec personne, qu'il est très bien d'utiliser les C. R. S. sur nos plages pendant les vacances pour essayer d'encadrer les jeunes qui risquent d'être plus ou moins délinquants, mais peut-être ferait-on une économie de C. R. S. si l'on créait un peu plus de postes d'éducateurs et de moniteurs pour les mouvements de jeunes. Je crois que ce serait rentable et pour les jeunes et pour la société dans son ensemble. (*Applaudissements.*)

Je ne dirai qu'un mot du problème du *doping* parce que je sais qu'il vous préoccupe particulièrement et que vous êtes plus compétent que moi pour en traiter. Le contrôle médical est très important pour les jeunes si l'on veut éviter les moindres incidents qui sont quelquefois exploités dans les familles un peu craintives pour écarter leurs enfants de l'activité sportive.

J'en viens maintenant — je ne serai certainement pas le seul à en parler — au problème du football. Beaucoup pensent que le sport doit être un moyen de promotion sociale. Or, nous avons l'impression qu'au niveau du football le sport professionnel français serait plutôt créateur de déclassés, voire de chômeurs alors que, parallèlement, le rugby se porte bien ou semble bien se porter, peut-être d'ailleurs grâce à l'excellente propagande que lui a faite à l'O. R. T. F. un journaliste de qualité, que, pour cette raison même, on s'est empressé de licencier à l'occasion des derniers événements.

Cela dit, le problème du football est véritablement un paradoxe en France. C'est un des rares sports de masse puisque nous savons tous qu'il compte actuellement 600.000 licenciés dont 263.000 seniors encadrés par 6.150 entraîneurs et moniteurs titulaires du brevet d'Etat. C'est là un vivier dans lequel on devrait pouvoir pêcher pour constituer des équipes représentatives. Or, ces derniers temps, à la suite de l'échec de la France devant la Norvège, on a senti un sursaut national et l'on a pu se demander un instant si le plus grand personnage de l'Etat n'allait pas être obligé de se mettre lui-même dans les « bois » pour préserver l'honneur national. (*Rires.*)

Quoi qu'il en soit, ce problème du professionnalisme est très grave et je m'adresse beaucoup plus au chirurgien qu'au secrétaire d'Etat à la jeunesse pour lui demander s'il ne serait pas utile de pratiquer vis-à-vis du football professionnel une opération chirurgicale plus que qu'un traitement médical car, au point où il en est arrivé, je doute fort que la médecine soit encore capable de le sauver.

Dans certaines entreprises financières, quand la situation est mauvaise, on réduit le capital ; puis, quand l'entreprise a recommencé à fonctionner normalement, on l'augmente. C'est ce qu'on

appelle « l'accordéon ». Il faudrait, à mon avis, pour le football professionnel français pratiquer un peu de la même façon, c'est-à-dire volontairement réduire son importance dans les mois à venir pour l'assainir et lui permettre de redémarrer sur de meilleures bases.

J'ajouterai d'ailleurs que le recrutement du football serait peut-être meilleur si les équipes de qualité de nos communes étaient plus aidées pour leurs déplacements. En effet, bien souvent, elles refusent de monter en division supérieure faute d'avoir les crédits suffisants pour se déplacer dans des conditions honorables.

Je pense — sans doute le groupe socialiste partage-t-il mon sentiment — qu'il ne faut pas compter sur les concours de pronostics pour sauver le football. Nous nous y opposons, tout d'abord pour des raisons morales et même si nous sommes les seuls avec l'Albanie à les refuser, je suis, pour une fois, Albanais, sinon pro-chinois ! (*Sourires.*) Je considère, en effet, que les concours de pronostics seraient des plus néfastes pour la jeunesse. Jusqu'à présent, celle-ci n'a pas été atteinte par le tircé, qui est une maladie d'adultes. Mais, le jour où vous instituerez les concours de pronostics sur le football, vous verrez pendant toute la semaine nos élèves dépouiller les journaux ! Je suis en désaccord avec notre rapporteur pour avis, je m'en doute, car j'ai lu son rapport écrit et écouté son rapport oral. Personnellement, je considère que les concours de pronostics éveilleraient le goût de l'argent et du jeu chez les jeunes. Vous pouvez être — j'en suis heureux car nous sommes en démocratie — d'un avis différent du mien. Quant à moi, je persiste dans mon opposition, même si vous me dites que cela se fait dans tous les pays de démocratie populaire. Pour moi, la référence n'est pas meilleure d'un côté que de l'autre.

M. Jean Noury, rapporteur pour avis. Monsieur Giraud, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Pierre Giraud. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jean Noury, rapporteur pour avis. Je voudrais simplement préciser que l'opinion que j'ai émise ne l'a pas été au nom de la commission des affaires culturelles qui n'a pas pris position sur ce point.

M. Pierre Giraud. Ce que je veux dire, c'est que l'on peut en discuter. Je ne crois pas personnellement que le concours de pronostics soit la bonne solution.

Pour terminer, j'aborderai en quelques mots les problèmes de la jeunesse. Je ne ferai pas à mon tour allusion aux mouvements de mal ; tout le monde les connaît. Il est bien évident que c'est là un problème très grave pour vous. Je souhaite surtout que vous vous préoccupiez de l'enfance non pas délinquante, mais en danger moral.

Tout à l'heure on a fait allusion au XIV^e arrondissement de Paris que j'ai longtemps représenté et qui est, paraît-il, le mieux pourvu en stades de football.

M. Jean Noury, rapporteur pour avis. Le moins mal !

M. Pierre Giraud. Vous savez, hélas ! que beaucoup d'enfants traînent dans la rue, ce qui pose le problème de l'encadrement de la jeunesse inorganisée. Ce problème est très difficile, très délicat, parce que cette jeunesse inorganisée se divise en deux catégories : ceux qui sont inorganisés fondamentalement parce qu'ils sont anarchistes de tempérament et ceux qui le sont parce que personne ne s'occupe d'eux.

Il faudrait confier la direction de cette jeunesse à de nombreux éducateurs spécialisés de qualité. Cela pose tout le problème de l'animation des groupements de jeunesse qui est, à mon avis, le complément indispensable de l'animation de nos sociétés sportives.

Telles sont, mes chers collègues, monsieur le secrétaire d'Etat, les quelques observations que je voulais présenter au nom de mon groupe. Ce budget, tous les orateurs l'ont dit, est peu satisfaisant. Monsieur le secrétaire d'Etat, nous ne vous en faisons pas grief : n'importe qui à votre place aurait défendu le même budget difficile. Par conséquent, il serait indelicat de notre part de faire votre procès personnel ; c'est plutôt le procès d'une société qui a consacré hier près d'un cinquième du budget de la nation — peut-être est-ce nécessaire — à la défense nationale, mais qui ne semble pas comprendre qu'un des éléments essentiels de la défense nationale, c'est la jeunesse, une jeunesse capable de faire face à ses responsabilités. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Rogé.

M. Léon Rogé. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, avant de se prononcer sur le budget du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports, il est indispensable de mesurer l'importance de ce département, puisqu'il recouvre un secteur concernant 17 millions de jeunes âgés de moins de vingt ans, 12 millions d'entre eux fréquentent encore un établissement scolaire. La responsabilité est donc grande pour ceux qui doivent faire face aux exigences de

la formation et du développement des enfants et des adolescents.

Il est évident que personne ne peut aborder ce problème capital de l'éducation, sans en avoir préalablement précisé le but, le sens, l'orientation, sans obéir aux impératifs d'une politique nettement définie. Tout le problème est donc de savoir si l'orientation de la politique actuelle répond aux aspirations de la jeunesse et aux besoins de la nation. C'est à travers l'analyse du budget que je m'efforcerai de répondre à cette question.

Le but de l'éducation est de former un individu intégral et non morcelé qui sache tenir tête aux exigences les plus diversifiées du travail. Or, c'est à l'école, où se trouve la grande majorité des jeunes, que toute éducation véritable doit commencer. Pour nous — et nous ne sommes pas les seuls à soutenir cette opinion — les activités physiques à l'école et à l'université constituent une composante éducative qui ne peut être dissociée des autres, intellectuelle, esthétique, morale, civique et économique. Il ne peut y avoir de pédagogie moderne, d'activité tournée vers la vie sans que les activités physiques soient incluses dans le programme scolaire. L'enseignant d'éducation physique est indispensable à l'équipe pédagogique qui participe à l'épanouissement et à l'éducation de l'enfant et de l'étudiant. Les activités physiques constituent une pratique fondamentale de la vie scolaire.

A côté de celle-ci certes doit être encouragée une pratique complémentaire optionnelle. Il s'agit alors d'activités extrascolaires, péri et post-scolaires, pour lesquelles l'enseignant joue un rôle, mais où il ne peut être le seul. Il est indispensable de faire appel à des moniteurs spécialisés de voile, de ski, etc.

Cette conception de l'éducation physique implique nécessairement le rattachement de votre secrétariat d'Etat au ministère de l'éducation nationale.

Vous en avez décidé autrement puisque vous vous êtes prononcé en faveur du rattachement aux services du Premier ministre. Nous nous interrogeons. Que peut bien faire l'éducation physique dans les services du Premier ministre ? Les enseignants d'éducation physique vont-ils — et, dans ce cas, sur la base de quels critères pédagogiques ? — relever des préfets ? C'est une question, monsieur le secrétaire d'Etat, que je vous pose.

J'ajoute que cette situation en dehors de l'éducation nationale infirme déjà le principe inscrit dans la loi d'orientation de l'enseignement supérieur qui vient d'être voté et qui dispose : « Les universités organisent en liaison avec les organismes qualifiés l'éducation physique et les sports indispensables à la formation générale. » La question ayant été posée, vous répondez : « Je défendrai mieux l'éducation physique et les sports à l'extérieur de l'éducation nationale qu'à l'intérieur. »

Votre budget s'inscrit pourtant en faux contre une telle affirmation. Votre budget n'augmente que d'un peu plus de 8 p. 100, contre 18 p. 100 pour l'éducation nationale. Vous ne créez que 193 postes d'enseignants, soit sept fois moins que l'an passé. Les commentaires qui ont accompagné la présentation de votre budget sont significatifs : budget insuffisant, budget de stagnation, budget de régression, budget de non-fonctionnement, affirment les syndicats.

Le rapporteur devant l'Assemblée nationale a parlé « d'un budget de croisière », ajoutant aussitôt après : « sur une mer agitée ». Ces différentes appréciations ne nous permettent pas d'entrer dans le détail de tous les chapitres. Je n'insisterai donc que sur quelques aspects de ce budget.

Les autorisations de programme sont en diminution, mais, de plus, c'est le secteur scolaire et universitaire qui est essentiellement touché. Nous constatons que le budget d'équipement est loin de résoudre les problèmes posés par les collectivités locales. Compte tenu des maigres suppléments, pour ne pas parler de diminutions, et aussi de la hausse des prix, les difficultés seront grandes et graves pour les associations et les maisons de jeunes, pour les colonies de vacances, centres aérés et classes de neige. Mais peut-être est-il intéressant de connaître l'état d'avancement du V^e Plan ? Force est de constater qu'il est très lent et qu'il ne sera pas réalisé, puisqu'à la fin de la quatrième année il n'atteindra que 74, 3 p. 100, sans tenir compte, là aussi, de la hausse des prix.

Quant aux enseignants, la commission spécialisée du V^e Plan avait évalué à 10.000 le nombre d'emplois à créer au cours des années 1966-1970. Nous en serons à 3.726 aux trois quarts du parcours. Le plan sera donc réalisé dans ce domaine à 50 p. 100 seulement. En 1966, sur 1.400 postes proposés, 1.018 ont été créés ; en 1967, 1.700 proposés, 1.138 créés ; en 1968, 2.000 proposés, 1.380 créés ; en 1969, 2.300 sont proposés et je livre à votre méditation le commentaire du chapitre intéressé, qui dit : « Mais les besoins en personnel enseignant d'éducation physique et sportive s'accroissent en raison de l'expansion démographique et de l'accroissement du taux de scolarisation. Il convient de créer à ce titre 193 emplois pour la rentrée scolaire 1969. »

Certains y verront peut-être de l'humour. Pour le moins, il est noir ; j'y vois, quant à moi, un certain cynisme.

Vous nous avez expliqué qu'il vous était difficile d'obtenir plus de crédits, sous prétexte, entre autres, de sauver le franc. Mais, si ces crédits vous ont été refusés pour la création de postes d'enseignants de l'éducation physique, ils ont été accordés, par contre, aux ministères de l'intérieur et de l'armée pour la création de 3.972 emplois à la police nationale et pour renforcer les services de gendarmerie de 1.700 hommes.

Il y a donc, de la part du Gouvernement, un choix que nous refusons. L'insuffisance des 193 postes créés entraîne des conséquences très sérieuses qui suscitent déjà de nombreuses inquiétudes. Actuellement, il y a 1.500 étudiants qui préparent le professorat et 600 maîtres d'éducation physique qui terminent leurs études. Qu'allez-vous leur proposer ? Les nommez-vous en remplacement des auxiliaires dont certains, titulaires du brevet d'Etat, enseignent depuis plus de dix ans ? Allez-vous créer le chômage dans la corporation alors qu'il faudrait titulariser ces auxiliaires ? Comment répondrez-vous aux craintes des 3.000 étudiants de P.2 qui n'ont aucune assurance d'avenir et à tous ceux qui actuellement sont engagés dans la préparation du professorat d'éducation physique ?

Il existe toutefois dans votre budget une innovation, le C. I. D. Malgré les crédits importants — six millions de francs — qui lui sont destinés, il faut reconnaître que les arguments avancés pour justifier sa création ne sont pas très convaincants. S'agit-il d'informer, de connaître les préoccupations de notre jeunesse ? Les événements du mois de mai ont apporté déjà, semble-t-il, quelques renseignements. Les jeunes exigent une éducation véritable, le droit à la culture et à la formation professionnelle. Ils demandent la garantie de l'emploi. Plus de la moitié des chômeurs sont des jeunes, ils réclament des loisirs nombreux et enrichissants. N'y a-t-il pas là, monsieur le secrétaire d'Etat, quelques sujets qui apportent matière à réflexion ? Pour le dialogue, je crois pouvoir affirmer, sans risque de me tromper, que les jeunes préféreraient dialoguer avec les enseignants d'éducation physique que vous leur refusez plutôt qu'avec les policiers et les gendarmes que vous leur réservez. Si vraiment vous souhaitez la participation des jeunes, accordez-leur le droit de vote à 18 ans ! Malheureusement, le pouvoir actuel est incapable de répondre aux aspirations de la jeunesse.

Je voudrais, à ce point de mon intervention, me tourner vers M. le rapporteur pour avis, pour lui faire remarquer que certains passages de son rapport écrit sont rédigés en des termes inacceptables et dangereux. Je cite par exemple : « Rappelons que les instituteurs ont parmi leurs missions celle de faire de l'éducation physique et l'âge de la retraite a été abaissé pour eux à 55 ans justement parce qu'ils ont cette mission ».

Je cite encore : « Ces horaires — ceux des professeurs d'éducation physique — compte tenu du fait qu'un enseignant d'éducation physique n'est pas astreint à d'aussi nombreux travaux de préparation de sa classe, de correction, d'études que les professeurs des disciplines intellectuelles, paraissent manifestement trop légers ».

Il y a là un déplacement des responsabilités pour le moins incompréhensible, voire inadmissible. De tels propos témoignent d'une méconnaissance des conditions de travail des enseignants du premier degré : programmes lourds, classes nombreuses, installations inexistantes.

Quant « aux horaires légers » des professeurs d'éducation physique, je reconnais qu'une telle appréciation n'est pas dénuée d'une certaine légèreté. Il semble que vous ignoriez la fatigue inhérente à l'exercice de la profession, les heures de préparation, de travail administratif, les heures passées en dehors des cours à entraîner les sportifs des établissements ou des clubs. C'est porter injure à une profession qui, dans des conditions déplorables, a su rendre d'éminents services à la cause de la jeunesse et des sports. Je n'en veux pour témoignage que le nombre d'entraîneurs issus de la profession et le nombre de champions sortis du milieu scolaire et universitaire.

Les responsabilités sont ailleurs. C'est le pouvoir qui s'est révélé incapable de dégager les moyens en équipement, en enseignants et en organisation de programmes. C'est lui qui est responsable d'une situation où 85 p. 100 des enfants des écoles primaires ne font pas d'éducation physique, où les moyennes d'éducation physique dans le second degré sont de deux heures et demie contre les cinq inscrites au programme, où un étudiant seulement sur dix pratique l'éducation physique et le sport. Tout indique, dans les déclarations des ministres et dans le budget, que le Gouvernement est décidé à sortir l'éducation physique de l'école pour en faire une discipline complémentaire, organisée à l'extérieur et, de ce fait, plus perméable à sa politique.

M. Jean Noury, rapporteur pour avis. Me permettez-vous de vous interrompre, mon cher collègue ?

M. Léon Rogé. Volontiers !

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jean Noury, rapporteur pour avis. Mes cher collègues, il n'a jamais été dans l'intention de la commission dont je suis le porte-parole, ni dans ma propre intention, de dire que les instituteurs sont responsables de cet état de choses que vous déplorez avec nous. Moi aussi, je pense que les responsabilités sont ailleurs.

M. Jacques Henriët. Elles sont multiples.

M. Jean Noury, rapporteur pour avis. Il est certain que les instituteurs n'ont pas à leur disposition les moyens nécessaires pour la pratique de l'éducation physique à l'école. Il faut trouver un remède. Lequel ? Je ne le connais pas ; mais, du moins, je le devine. En cette matière, tout est affaire de moyens financiers, de moyens d'encadrement.

Nous avons chaque année, dans nos rapports, dégagé la responsabilité des instituteurs et je ne voudrais pas que vous preniez cette citation de mon rapport à la lettre, sans aller un peu plus loin dans le contexte, pour dire que nous avons, à l'intention des instituteurs, exprimé un jugement désagréable et que nous leur avons infligé des responsabilités que nous ne leur donnons pas. Je voudrais que vous me donniez acte de cette précision.

M. Léon Rogé. Je prends acte de votre déclaration ; mais je pense que la façon dont le passage était libellé pouvait prêter tout de même à équivoque.

M. Jean Noury, rapporteur pour avis. S'il en est ainsi, je le regrette.

M. Léon Rogé. Le rattachement du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports aux services du Premier ministre témoigne d'une aggravation attestant la volonté du pouvoir de reprendre sous sa coupe la jeunesse. Il s'agit là d'un mauvais coup qu'enseignants et parents ne laisseront pas porter. En ce qui nous concerne, nous prenons place dans ce combat en commençant dès aujourd'hui par repousser le budget qui nous est présenté. *(Applaudissements à l'extrême gauche.)*

M. le président. La parole est à M. Golvan.

M. Victor Golvan. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous voudrez bien me permettre de vous poser une seule question. Une école nationale de voile a été créée à Beg-Rohu, dans la presqu'île de Quiberon ; elle fonctionne depuis bientôt cinq ans avec les moyens du bord, qui ne sont pas très reluisants, et grâce au dévouement de son directeur et de son personnel. En 1968, elle a reçu environ 600 candidatures à des postes de moniteurs, mais elle a dû les refuser. Pourtant, nous avons le plus grand besoin de ces moniteurs devant le développement de ce sport et nous nous félicitons de cet enthousiasme.

J'aimerais savoir quand les crédits nécessaires seront inscrits dans ce budget.

M. le président. La parole est à M. Henriët.

M. Jacques Henriët. Je voudrais vous demander, monsieur le secrétaire d'Etat, d'ajouter une ligne supplémentaire à votre budget avec la rubrique suivante : « Contrôle physiologique du sport ». Il existe déjà un contrôle médical du sport. Ce n'est pas à un brillant chirurgien que j'expliquerai ce qu'est le contrôle physiologique ; je vous serais reconnaissant de prévoir à cet effet un crédit, minime peut-être d'abord, mais qui pourrait être augmenté chaque année.

Dans mon département et sur mon initiative, un crédit de 20.000 francs a été inscrit au budget et des travaux sont entrepris chaque année à la faculté des sciences à ce sujet.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse et des sports. Monsieur le président, mesdames, messieurs, avant de vous exposer le budget du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports, je me dois de rendre hommage à l'action de mes prédécesseurs, MM. Maurice Herzog et François Missoffe qui, chacun avec sa personnalité propre, ont permis à la jeunesse française d'occuper une place digne de notre pays dans la compétition internationale. Je tiens également à remercier mon prédécesseur immédiat, M. Roland Nungesser. Dans des circonstances difficiles, il a marqué son passage au département dont j'ai l'honneur de rapporter le budget, largement augmenté par les crédits ouverts dans le projet de loi de finances rectificative.

A mon tour, ayant la charge de contribuer à l'épanouissement de notre jeunesse et au succès du sport français, j'ai écouté avec la plus grande attention le rapport de M. Monory, au nom de la commission des finances, ainsi que l'étude précise et exhaustive faite par M. Noury, au nom de la commission des affaires culturelles. Je remercie tous les orateurs qui m'ont apporté le fruit de leur expérience et de leurs réflexions, même si parfois je ne partage pas leurs conclusions.

Ce budget a été élaboré dans des conditions exceptionnelles. La faiblesse de certaines dotations, que l'on peut regretter, reflète la nécessaire discipline budgétaire à laquelle a dû s'astreindre le Gouvernement. Cette rigueur aurait été suffisante sans la conduite inqualifiable de certains déserteurs du devoir qui nous obligent à de nouveaux sacrifices.

Mon budget n'est cependant pas aussi modeste que le suggère une approche superficielle. Tout d'abord, l'ampleur même des mesures prises à la suite de la loi de finances rectificative a eu pour conséquence d'augmenter de 44 millions de francs les dépenses ordinaires en année pleine. Ensuite, pour évaluer plus exactement l'accroissement réel des moyens financiers d'un exercice à l'autre, il convient de retrancher de la somme globale de 1968 un important crédit inscrit au titre des Jeux olympiques et non renouvelable en 1969, crédit qui s'élève à 30.780.000 francs.

M. Monory m'a demandé s'il était prévu un nouveau crédit pour la préparation des Jeux olympiques de Munich. D'aucuns nous ont dit que nous avions sacrifié à la politique de grandeur en donnant des crédits trop importants pour les Jeux olympiques de Mexico. Il faudrait s'entendre.

Pour ma part, je pense que les structures que nous avons mises sur pied en ce qui concerne l'entraînement de nos jeunes filles et de nos jeunes gens qui atteignent un haut niveau dans la compétition mondiale sont pour l'heure suffisantes.

Il conviendra, aux approches de 1972, de dégager des crédits pour que la France figure dignement aux prochains jeux olympiques. C'est mon intention et les Français partagent ce point de vue, sincèrement et profondément. Pour l'heure, il est inutile d'engager de nouvelles dépenses à un moment où, j'en suis conscient, nous avons la nécessité d'utiliser au mieux les crédits qui nous sont octroyés.

M. André Dulin. Monsieur le secrétaire d'Etat, voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Dulin, avec l'autorisation de l'orateur.

M. André Dulin. Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous remercie d'avoir bien voulu m'autoriser à vous interrompre. Nous ne vous reprochons pas d'avoir inscrit des crédits convenables pour les Jeux olympiques de Mexico. Je le ferai d'autant moins que Colette Besson réside dans mon département. *(Sourires.)*

Ce que je regrette — et je parle ici en tant que président de conseil général — c'est la suppression de toute participation de votre secrétariat aux dépenses départementales d'éducation physique. L'année dernière, on a justifié cette décision par le déroulement des Jeux olympiques à Grenoble et cette année par celui des Jeux olympiques à Mexico.

En conséquence, tout effort en ce domaine doit être financé par les seules collectivités locales. Si l'on veut développer la pratique des sports, il nous faut des professeurs d'éducation physique ; or, nous n'en avons pas assez dans les écoles de notre département. C'est peut-être le seul département de France où a été créé un corps d'animateurs sportifs que nous mettons à la disposition des sociétés sportives. A ce titre, nous ne recevons aucune aide de l'Etat.

Je ne vous reproche pas les crédits qui ont été affectés aux jeux olympiques de Grenoble et de Mexico, mais je regrette que depuis deux années nos départements ne reçoivent plus rien.

M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat. Je ne pense quand même pas que les crédits déconcentrés du ministère finissent par sombrer dans un gouffre entre Paris et les départements. Le secrétariat d'Etat participe largement aux dépenses d'équipement.

M. André Dulin, vice-président de la commission des finances. Peut-être à Marseille, mais pas chez nous.

M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat. Oh ! je n'avais pas grand-chose à dire à Marseille...

M. Jacques Henriët. Cela viendra.

M. André Dulin, vice-président de la commission des finances. C'est la renommée de Marseille.

M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat. Si l'on rapproche le total des dépenses ordinaires et des dépenses en capital de 1968 et de 1969, on constate que la majoration globale d'une année sur l'autre est de 111 millions de francs, soit une progression d'ensemble de 10,7 p. 100.

Retenons au passage que les crédits de personnel sont augmentés de 11,7 p. 100, les crédits de matériel de 22,4 p. 100, alors que la progression en 1968 n'était que de 8 p. 100 en 1967 et de 5 p. 100 en 1966.

A ce propos, je voudrais signaler à M. Rogé que cette année les crédits du budget des forces armées ont diminué dans des proportions considérables, de telle sorte que, même si de nouvelles forces de police sont recrutées — et pour ma part, je m'en félicite — le budget global de l'armée a diminué.

M. Léon Rogé. Vous préférez recruter des gendarmes et des policiers que des professeurs d'éducation physique.

M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat. Si nous recrutons des policiers et des gendarmes, c'est parce qu'il est parfois nécessaire de rétablir l'ordre dans la rue pour le bien de la nation. (*Applaudissements au centre droit et à droite.*) Les événements de mai sont un exemple fâcheux de ce qu'une minorité peut faire.

Elle a failli tuer le pays, mais cela ne se reproduira plus. (*Applaudissements sur les mêmes travées.*)

De toute façon, nous n'avons pas, nous, l'armée rouge pour rétablir l'ordre.

M. le président. Veuillez cesser ces interruptions, Messieurs. Seul M. le secrétaire d'Etat a la parole.

M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat. Ce fascicule budgétaire, avec lequel vous étiez familiarisé depuis deux ans, ne reflète qu'imparfaitement les moyens dont dispose le secrétariat d'Etat puisqu'il ne retrace pas la totalité des dotations.

Dans le budget de nombreux autres ministères, et pour la même cause, figurent des chapitres intéressant la jeunesse. Le caractère interministériel des actions entreprises en faveur de la jeunesse révèle que ce problème touche à toutes les activités du pays. En créant un secrétariat d'Etat qui lui est directement rattaché, M. le Premier ministre a voulu démontrer l'importance que le Gouvernement attachait à ces actions.

Cette mission implique que je sois toujours mieux informé des problèmes des jeunes. A cet effet, je suis en train de mettre sur pied un centre d'information et de dialogue qui leur sera destiné. Telle est la signification d'une partie du crédit de 6 millions de francs du chapitre 43-01 qui a été créé.

M. Pierre Giraud. C'est bien cher !

M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat. J'ai dit une partie du crédit, et je vais m'expliquer.

Vous dites que la création de ce centre ne correspond pas à un besoin fondamental de la jeunesse. On a assimilé ce centre d'information et de dialogue au Livre blanc et aux Etats généraux de la jeunesse.

Le livre blanc a eu son utilité à un moment donné. En tout état de cause il a coûté 150.000 francs. Il ressort du Livre blanc et des enquêtes de l'Institut français d'opinion publique qui ont été effectuées par la suite, une notion précise, exprimée par 93 p. 100 des jeunes gens et jeunes filles interrogés. Ceux-ci ont souhaité être mieux informés sur tous les problèmes qui se posent à eux. Il nous ont demandé de faire un travail d'information. C'est pour répondre à ce besoin fondamental exprimé par l'unanimité des jeunes que j'ai cru bon de créer ce centre.

Comment ce centre fonctionnera-t-il ? Il fonctionnera à Paris d'abord. Il m'a semblé en effet nécessaire de rôder cette organisation dans la capitale. Les sommes qui sont mises à la disposition de ce centre ne sont pas consacrées à l'équipement. Le bâtiment qui les recevra sera un bâtiment léger, d'un coût modique. Par contre, les sommes qui lui seront destinées sont nécessaires pour classer l'ensemble des informations que nous possédons, mais que nous possédons d'une façon fragmentaire, de telle sorte que, quand un jeune s'adressera à nous, il connaîtra la réponse à son problème sans perte de temps.

Je sais bien que ce centre ne pourra pas tout résoudre. Son rôle est modeste, je le sais : il n'a pour but que d'informer les jeunes. Par la suite, quand ce centre sera rôdé, il est dans mes intentions, vous le savez, de le décentraliser afin que plus tard, grâce à une augmentation de crédits nécessaire, nous ayons des centres analogues dans toutes les grandes villes de province. La centralisation se fera à Paris, mais la documentation spécifique de la région se trouvera en province.

La jeunesse française veut agir. Elle veut participer, elle n'entend pas se limiter au domaine exclusivement national. Les problèmes de jeunesse dépassent les frontières. Tel est le sens des missions imparties aux offices franco-allemand et franco-québécois.

L'office franco-allemand dont l'utilité est confirmée une nouvelle fois, s'il en était besoin, est en passe d'atteindre l'objectif qui lui a été assigné : échanger chaque année 250.000 jeunes des deux pays.

M. Monory nous a demandé l'ouverture de cette action vers l'Europe et vers les pays en voie de développement. Il existe dès aujourd'hui des échanges avec les divers pays européens et avec les pays africains. Mais je dois dire qu'il nous paraît difficile de faire déborder l'office franco-allemand de ce cadre.

En effet, nous nous attachons, dans le cadre bien particulier de l'office franco-allemand, à faire que les échanges soient parfaitement préparés par une connaissance réciproque de la langue du pays où le jeune doit aller et, si nous voulions trop étendre le champ d'action de l'office franco-allemand en le transformant en office européen, je craindrais que les structures qui sont en train de s'affirmer — comme nous avons pu le

constater au dernier colloque — ne se relâchent au point d'entraîner une perte d'efficacité. Mais ne déduisez pas de ces propos que nous n'avons pas le souci d'échanger nos jeunes avec ceux de tous les pays européens et africains. C'est ce qui se fait dans le cadre de certaines organisations.

L'office franco-québécois a pris, cette année, un brillant départ. Un récent voyage au Québec m'a permis de constater qu'il répondait à un vœu ardent du peuple québécois et qu'il ouvrait de brillantes perspectives dans la compréhension mutuelle de nos deux peuples et dans le développement des relations économiques des deux pays.

Les crédits dispensés à l'office franco-allemand et franco-québécois indirectement sont dispensés à nos associations de jeunesse pour leur permettre certaines activités qui leur sont propres. J'en prends pour exemple les associations de type Cotravail qui bénéficient indirectement de ces crédits dans le cadre de l'office franco-allemand.

Dans le domaine plus traditionnel des activités socio-éducatives offertes aux jeunes, les associations privées que nous subventionnons peuvent relayer l'action de l'Etat. Pour comprendre cette affaire complexe, il faut l'appréhender, non seulement dans le milieu de vie habituel, mais aussi sur les lieux de vacances. M. Giraud nous a parlé des dangers moraux que court cette enfance inorganisée, cette enfance dont il faut s'occuper pour éviter une augmentation de la délinquance juvénile.

Depuis 1963, a été créé auprès du Premier ministre un comité national qui groupe des équipes de prévention contre l'inadaptation sociale de la jeunesse. C'est là un témoignage que certaines actions prévues pour la jeunesse — et qui déjà, lorsque le secrétariat était rattaché au ministère de l'éducation nationale, nécessitaient parfois une mission interministérielle — réclamaient le rattachement d'office à M. le Premier ministre de certaines fonctions du secrétariat. En 1964, le budget de ce comité n'était que de quatre millions de francs, et depuis il a toujours été en progression.

Je sais bien que tout cela est insuffisant, car toutes les fois que nous pourrions aider certaines associations à vivre, celles-ci intégreraient les jeunes et empêcheraient ainsi la délinquance juvénile. Je sais notamment que, dans certains quartiers de Paris, à partir du moment où fonctionne une maison de jeunes et de la culture qui remplit le rôle qui lui est imparti, c'est-à-dire un rôle d'éducation, la délinquance juvénile baisse dans des proportions inverses de la fréquentation des maisons de jeunes et de la culture.

En effet, ce sont dans les foyers, dans les clubs, dans les maisons de jeunes, dont l'animation est largement assurée par les mouvements et les associations de jeunes, que nous trouvons le cadre des activités de jeunesse.

Les maisons de jeunes et de la culture ont fait parler d'elles, tout récemment encore. Je voudrais en parler à mon tour. Elles ont fourni l'exemple de la politique à suivre à l'égard des associations et je dois dire qu'elles sont un exemple de la façon dont nous entendons utiliser les crédits que nous y consacrons.

La subvention versée à leur fédération par mon département représente, si on excepte la subvention versée aux offices, la moitié des subventions attribuées à toutes les autres associations.

A mon arrivée, je les ai trouvées dans une situation financière difficile. Si nous n'avions pas fait un effort particulier en faveur des maisons de jeunes, ces institutions auraient disparu. J'ai donc fait l'effort nécessaire.

Un dialogue s'était instauré entre la fédération et nous-mêmes. Nous lui avons demandé d'avoir des activités dépolitisées, neutres ou plutôt tolérantes, avec le souci constant de servir la jeunesse et toute la jeunesse. Une récente assemblée générale a montré qu'elle était soucieuse de l'action syndicale de certains cadres permanents. J'ai dû lui rappeler son objectif et son devoir. Je suis prêt à aller jusqu'au bout de mes responsabilités pour lui imposer de rester au seul service de la jeunesse.

Pendant les vacances et les congés professionnels, les activités de plein air recueillent de plus en plus l'adhésion des jeunes. 15.000 volontaires ont travaillé sur les chantiers des huit associations que regroupe Cotravail. Ces chantiers ajoutent à la satisfaction du bâtisseur l'enrichissement de la rencontre. Il est dans mes intentions de les aider. Plus généralement, nous devons porter nos efforts sur l'animation de tous les lieux de vacances, que la jeunesse y soit groupée ou diffuse. Je dois à ce sujet, puisqu'il en a été fait mention, rendre hommage aux C. R. S. pour le rôle qu'ils accomplissent pendant tout l'été sur les plages de France, dans une atmosphère fraternelle, donnant tout leur temps pour aider nos jeunes. (*Applaudissements au centre droit.*)

M. André Dulin, vice-président de la commission des finances. Les gendarmes en font autant que les C. R. S.

M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat. Je n'ai rien contre les gendarmes, au contraire.

M. André Dulin, vice-président de la commission des finances. Nous aimons les gendarmes, mais on les oublie trop souvent. Les C. R. S., pour nous, ce n'est pas la même chose. (*Sourires.*)

M. le président. C'est votre droit d'aimer les gendarmes, mon cher collègue, mais veuillez ne pas interrompre l'orateur.

M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat. J'en arrive aux mouvements et associations de jeunes qui doivent aujourd'hui s'adapter, compte tenu de la réforme, à notre société moderne.

L'Etat doit se garder de prendre la direction de ces mouvements et associations. Le style nouveau des relations avec l'Etat verra la séparation des rapports de donateur à assistés par l'adoption d'un contrat de programme, l'aide privilégiée aux associations dynamiques ayant bénéficié de l'adhésion de la jeunesse, l'abandon des associations déjà abandonnées par leurs adhérents et qui mènent une vie végétative uniquement grâce à notre aide.

Comptable des deniers de la nation, j'entends que ceux-ci soient utilisés au mieux des intérêts de la jeunesse. Mexico, confrontation nationale au sommet, fut l'occasion de faire le point du sport de compétition en France. Les résultats furent éloquentes non seulement par le nombre de médailles obtenues, mais encore par celui des finalistes. J'attache pour ma part plus de prix au nombre des finalistes, qui traduit vraiment l'effort et le haut degré de préparation de nos jeunes, qu'au nombre de médailles. Certes, j'ai été satisfait de cette moisson de médailles d'or ; mais je l'ai été plus encore de constater que nos athlètes engagés dans seize disciplines étaient parvenus en finales pour treize d'entre elles. Si certaines individualités très brillantes — je pense à nos champions cyclistes — ont pu nous rapporter quelques médailles, il faut aussi penser à tous ceux qui ont participé à ces finales pour lesquelles vous savez comme moi que tout est question d'impondérables. L'essentiel est d'arriver à ce niveau.

On a dit que les succès obtenus n'étaient pas en rapport avec l'appui fourni. Je réponds à M. Giraud que si nous n'avions remporté aucun succès, on aurait dit que c'est parce que nous n'avions apporté aucun appui.

A la suite des jeux olympiques de Rome, la nation avait senti l'humiliation de l'échec de nos athlètes. Nous avions alors — et j'en rends hommage à M. Maurice Herzog — prévu des entraîneurs et des directeurs techniques nationaux. Nous recueillons aujourd'hui les fruits de leur action. Ne nous blâmez pas d'avoir fait cet effort, même si les résultats ont été encore meilleurs que ceux espérés. Je ne croyais pas, je dois le reconnaître, à une telle moisson de médailles d'or. Je pensais que nous aurions beaucoup de finalistes. Nos athlètes, bien préparés, ont fait mieux. Ne nous le reprochez pas.

M. Pierre Giraud. Je me suis sans doute mal fait comprendre.

M. André Monteil. C'est dans les disciplines où nous avons fait le moins d'efforts que nous avons eu le plus de médailles. En France, il n'existe pas une seule piste moderne pour nos cyclistes.

M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat. On m'a demandé quelle sera l'utilisation future du centre de Font-Romeu. Je rappelle que ce centre a été nécessaire à partir du moment où la France a décidé de participer aux jeux olympiques de Mexico. Ces jeux se déroulant en altitude, nos athlètes devaient s'entraîner en altitude. Cela a exigé un effort d'équipement très important, je le reconnais, mais il était indispensable si nous voulions participer dignement aux différentes épreuves.

Du fait même de la préparation de nos équipes à Font-Romeu nous n'avons pas eu à enregistrer, du côté des athlètes français, les effondrements spectaculaires que l'on a pu constater au sein de certaines équipes insuffisamment préparées. Font-Romeu a donc contribué largement au succès de nos athlètes.

Que va devenir le centre de Font-Romeu ? Il dépend à la fois du ministère de l'éducation nationale et du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports. J'avais souhaité en faire un lycée sportif mais pas uniquement destiné à l'entraînement des champions de haute compétition, comme ce fut sa vocation à un moment donné de l'histoire du sport. D'autres impératifs tiennent au ministère de l'éducation nationale, à savoir l'hébergement des jeunes asthmatiques et celui des jeunes de la région de Font-Romeu. M. le ministre de l'éducation nationale a bien voulu étudier sur place les problèmes posés par ce centre et par l'éventuelle reconversion du sanatorium d'Osseja. Nous aurons à connaître du résultat de ces études.

Si, pour cette année, Font-Romeu continue à recevoir des sportifs, des asthmatiques et des jeunes gens de la région, son avenir sera déterminé au cours de l'année prochaine en collaboration avec l'éducation nationale.

Pour en revenir aux jeux olympiques de Mexico, je dirai qu'ils furent une étape du sport de haute compétition. Je suis bien d'accord avec vous pour reconnaître que de tels jeux ne se justifient que dans la mesure où ils incitent la jeunesse à la pratique des activités physiques.

L'activité physique est indispensable au développement harmonieux de l'homme. Un parfait équilibre physique et physiologique permet un meilleur effort intellectuel. La compétition, en outre, affine la volonté de l'individu, et rien ne prépare mieux aux épreuves de la vie moderne que l'esprit de lutte dans le respect d'autrui. Autant de raisons d'ouvrir très largement, et dès l'enfance, les portes des stades, des piscines, des gymnases à toute notre jeunesse. Le meilleure façon d'y parvenir est d'introduire systématiquement la pratique de l'éducation physique et sportive dans notre enseignement et dès les classes primaires. Mais pour faire une réalité de ce principe bien souvent affirmé, l'ampleur de la tâche est immense. Cela suppose un effort financier, mais aussi et surtout une volonté réelle et l'adhésion sans réserve du corps enseignant.

Mon rôle ne peut être qu'un rôle d'incitation. Il convient de rappeler à cette tribune que l'éducation physique et sportive, au niveau des classes primaires, incombe à la seule éducation nationale et que ce sont les instituteurs qui ont la charge de faire pratiquer cette éducation physique et sportive. J'en vois la justification dans le détachement de mon secrétariat auprès du Premier ministre.

Dans les classes primaires, l'éducation physique relève de l'éducation nationale. Vous avez tous admis que cette éducation physique n'atteignait pas un niveau satisfaisant. Mon rôle d'incitation, en dehors de l'éducation nationale, sera bénéfique au développement de l'éducation physique dans les classes primaires. Je connais des villes où ce but a été atteint, où des instituteurs, avec une foi à laquelle je me plais à rendre hommage, se sont attachés à faire cette éducation physique et y ont réussi. Ailleurs, il faut bien le dire, le non-vouloir est camouflé sous le commode prétexte du manque de moyens.

M. Louis Namy. Du manque de temps aussi !

M. Léon Rogé. Et des programmes d'enseignement !

M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat. Je précise, puisqu'il faut parler clairement, que, dans les classes primaires, c'est aux instituteurs qu'il appartient de dispenser l'éducation physique et cela selon des horaires qui leur sont impartis. Il leur suffit d'avoir la volonté d'inclure ces heures d'éducation physique dans leurs programmes.

M. André Dulin, vice-président de la commission des finances. Très bien !

M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat. En 1969, 1.100 classes nouvelles vont être créées, dans lesquelles on appliquera le mi-temps pédagogique dans la mesure des possibilités. Dans l'enseignement secondaire, la création de la république des sports prouve que certains ont compris l'esprit de l'évolution.

L'émulation provoquée par les compétitions internationales, l'accession des jeunes à des postes de responsabilités, sont un utile complément à la formation scolaire classique.

Sans espérer dans l'immédiat une généralisation qui serait idéale je souhaite que, pour l'instant, et cela paraît possible, soient regroupées les heures d'éducation physique. Ce regroupement permettra un meilleur emploi des installations sportives et permettra aussi aux professeurs et maîtres d'éducation physique, à la valeur desquels je rends hommage, de mieux remplir leur mission.

M. Giraud a parlé de l'utilisation à plein temps des enseignants. M. Noury a estimé, dans son rapport, que leurs horaires sont manifestement trop légers. Je lui laisse le soin de défendre sa position devant le syndicat, tout en relevant la contradiction qui existe entre cette position et le désir de rattacher le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports à l'éducation nationale puisque les horaires font partie d'une convention d'ensemble passée entre le corps enseignant et le ministre.

M. Rogé s'est fait le défenseur des maîtres et des professeurs d'éducation physique.

Il ne faut pas attacher une importance trop grande à cette querelle d'horaires. Ce problème doit être vu avec toute la sérénité nécessaire. Il est certain qu'il y a des aménagements à apporter tout comme il faut réviser les programmes et les carrières car il est difficile de demander à un professeur d'éducation physique arrivant à l'âge de la retraite, c'est-à-dire à soixante ans, de faire de l'éducation physique active. Il pourrait alors remplir d'autres tâches dans le cadre du secrétariat d'Etat. D'ailleurs, des discussions se sont ouvertes entre les syndicats et mon secrétariat d'Etat et cela dans un climat de totale confiance. La solution de ce problème sera donc trouvée dans un esprit de bonne volonté et de compréhension réciproque et, à ce propos, je tiens précisément à féliciter celui dont font preuve les syndicats d'enseignants.

M. Jean Noury, rapporteur pour avis. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur le secrétaire d'Etat ?

M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jean Noury, rapporteur pour avis. Je n'ai jamais demandé dans mon rapport le rattachement de votre secrétariat d'Etat au ministère de l'éducation nationale. Peut-être l'avez-vous mal lu ou lu trop rapidement ?

M. André Dulin, vice-président de la commission des finances. Il faut pour la jeunesse un ministère à part entière.

M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat. Je ne l'ai pas mal lu, monsieur le rapporteur, mais le problème que nous traitons m'a été posé non seulement maintenant, mais à de multiples reprises et, pour y répondre, j'ai puisé des arguments partout. J'ai fait une synthèse, je me suis donc permis d'utiliser les vôtres.

Quant aux professeurs d'éducation physique, il est certain — et j'en suis conscient — que leur effectif demeurera insuffisant face à l'ampleur de leur tâche. On m'a reproché le faible nombre de créations. Je dois à la vérité de préciser que les 190 postes créés au titre du budget s'ajoutent aux 200 postes créés au titre du « collectif » de juillet et aux 450 postes d'« Ipétiens » créés également au « collectif ».

Ces créations sont insuffisantes, je le sais bien, au regard des 2.400 postes qui avaient été demandés. Mais il ne suffit pas de demander ; il y a des impératifs budgétaires auxquels nous devons nous soumettre. La charge budgétaire nouvelle entraînée pour 1969 par la création de ces postes d'« Ipétiens », des 200 postes du « collectif », des 190 postes du budget, correspond à celle qui serait résultée de la création des 2.400 postes si elle avait eu lieu et qui n'aurait pris effet qu'à compter du 15 septembre prochain.

Je ne cherche pas à justifier l'insuffisance de ces postes, que je reconnais. Cependant, au moment où notre monnaie subit d'aussi graves menaces, je me devais de vous indiquer le montant exact de la charge qui nous était demandée.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, s'il est vrai que le décret du 27 janvier 1963 prévoit que les activités sportives doivent être organisées dans les établissements, force nous est de reconnaître que, dans les facultés, à quelques rares exceptions près, ce texte est ignoré. M. Noury a bien voulu rappeler l'amendement qui avait été adopté au Sénat et complété à l'Assemblée nationale. Pour ma part, je m'en félicite.

Conformément au principe de la loi d'orientation, il appartient à l'Université d'organiser elle-même le sport. D'ailleurs, bien avant que cette loi ne soit votée, en accord avec les étudiants réunis à mon secrétariat, nous avons estimé souhaitable de créer dans les facultés un département des sports géré par les étudiants eux-mêmes, avec la collaboration des professeurs d'éducation physique et de l'administration.

A M. Giraud, qui nous a dit qu'on ne comptait qu'un poste d'enseignant pour 1.400 étudiants dans l'enseignement supérieur, je répondrai que le rôle du professeur d'éducation physique est fondamentalement différent de ce qu'il est dans le secondaire. Il ne faut pas vouloir encadrer notre jeunesse estudiantine comme on encadre la jeunesse scolaire, l'enseignant se bornant à jouer un rôle de coordinateur.

Dans l'enseignement supérieur, l'éducation physique est plutôt représentée par des clubs où l'on pratique une activité plutôt qu'une autre. L'enseignant doit superviser tous ces clubs, toutes ces associations, et au besoin il doit faire appel à des moniteurs spécialisés qui enseigneront soit la gymnastique, soit le rugby, soit le football, permettant ainsi à ces clubs universitaires une plus grande expansion.

Je n'estime donc pas nécessaire un nombre important de professeurs d'éducation physique dans l'enseignement supérieur et, à la limite, je considère que la proportion de un enseignant pour 1.400 élèves, si elle n'est pas suffisante, s'approche des possibilités techniques, à condition de donner au professeur l'appui nécessaire sous forme de moniteurs spécialisés.

A cet égard encore, le ministre de l'éducation nationale a bien voulu nous donner l'assurance qu'une étude allait être entreprise et que les universités seraient encouragées à créer un tel département.

Quant aux jeunes qui se consacrent aux activités professionnelles, la possibilité pour eux de faire du sport passe par les associations qui sont en France au nombre de 77.000 environ. Il n'est pas concevable d'accorder systématiquement une aide à chacune d'entre elles car la dissémination des crédits leur enlèverait toute efficacité.

En revanche, il faut que la participation de l'Etat soit assortie d'un véritable contrat qui favorise l'esprit d'initiative des dirigeants en leur donnant des moyens réels.

Sur ce point particulier, il m'a été posé un certain nombre de questions.

En ce qui concerne les crédits accordés au stade Charléty, si je le reconnais qu'il convient d'aider les associations, je ne pense pas cependant qu'en mai lors de la manifestation qui s'est terminée sur ce stade, la présence de certain postulant au poste de

Premier ministre ait été motivée par l'état des installations sportives du stade. (*Sourires sur divers bancs.*)

M. Pierre Giraud. Je n'ai jamais dit cela ! J'ai dit qu'il y aurait eu moins de monde s'il s'était trouvé plus d'étudiants sur le stade.

M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat. Ils étaient 15.000 et ce n'était pas des sportifs !

On m'a posé des questions à propos du cyclisme. Dans nos cartons, se trouvait un projet de transformation du Palais de glace de Grenoble dont l'étude très poussée avait montré que le devis proposé pour la transformation de ce palais en vélodrome était progressivement passé de un à quatre millions de francs, ce qui rendrait particulièrement indispensable un effort de réflexion quant à l'utilisation de ces crédits.

Il est apparu, à la suite des Jeux olympiques, que les Français s'intéressaient au cyclisme, et je dois dire que le nombre de médailles gagnées par nos athlètes, l'encouragement que la foule a cru devoir leur prodiguer m'ont fait changer d'avis comme ils ont fait changer d'avis M. le maire de la ville de Grenoble. A ce titre il nous a paru justifié d'édifier cette piste. Nous verrons alors si vraiment l'engouement pour le cyclisme est passager ou, au contraire, profond.

Grenoble se trouve au voisinage de la Lombardie, donc de Milan, et je pense que si ces installations fonctionnent bien, elles seront très fréquentées. Sans pouvoir extrapoler, nous recueillerons là des indications précieuses quant à la nécessité de créer un nouveau vélodrome dans la capitale.

Quant aux vélodromes parisiens existants, la modernisation de la « Cipale » est admise puisqu'elle sera inscrite au VI^e Plan.

Arrivons en au problème du football. Vous m'en excuserez, mais je ne pourrai pas vous en apporter aujourd'hui la solution, ce serait prématuré bien que cette solution mûrisse.

Je me suis entretenu avec l'ensemble des dirigeants, avec des joueurs, professionnels ou amateurs, avec des dirigeants de clubs amateurs. Actuellement, il semble bien que tous soient d'accord quant à la solution à apporter pour remédier à la crise du football. Mais il serait prématuré d'en faire état aujourd'hui car elle n'est pas définitive.

En tout état de cause, l'Etat n'entendra pas se substituer de façon autoritaire, car ce serait une méthode néfaste, à ceux qui ont pour mission, du fait de la délégation de pouvoir qu'ils ont reçue de nous, de rénover le football français. Nous nous contenterons de leur faire des recommandations.

M. Jean Noury, rapporteur pour avis. Le football professionnel !

M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat. Pour moi, le football forme un ensemble. Le football professionnel s'intègre dans le football amateur et il n'est valable que dans la mesure où il incite des jeunes gens à pratiquer le football, car je ne vois pas de différence entre les deux.

Si j'apporte tant de souci, si, je consacre tant de temps à l'étude de ce problème — car je puis vous dire que, toutes affaires cessantes, pendant dix jours nous ne nous sommes occupés que de cela — c'est parce que le football professionnel nous importe du fait que nous comptons en France 650.000 licenciés.

Je dois répondre à M. Giraud que je suis d'accord avec lui, en ce sens que je suis profondément hostile aux concours de pronostics.

M. Pierre Giraud. Cela fait au moins un point d'accord ! (*Sourires.*)

M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat. Cela prouve que nous n'avons ni l'un ni l'autre l'esprit partisan.

Je pense comme vous qu'il serait anormal que nos crédits proviennent de ces concours de pronostics. Il serait anormal d'intéresser la jeunesse au football par le canal d'un pari. Finalement, nous en arriverions à une dégradation encore plus grande de la situation.

Je me trompe peut-être mais c'est une position de principe que j'affirme là : pour ma part, je suis profondément hostile aux concours de pronostics ; il n'a jamais été envisagé par moi comme un moyen de financement et il ne le sera jamais.

M. Jean Noury, rapporteur pour avis. Nous en reparlerons une autre fois, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat. En 1968 et en 1969, le budget d'équipement a été reconduit. La diminution apparente de ce budget est due au transfert du chapitre 34-52 d'éléments figurant au chapitre 66-50 concernant l'étude des sols. Comparés à l'ampleur des besoins, ces chiffres peuvent paraître insuffisants.

En fait, la contradiction est plus apparente que réelle entre les besoins qui restent importants et l'utilisation très inégale dans le temps des installations déjà réalisées. Les stades sont surchargés le samedi et le dimanche. Ils sont peu occupés le jeudi et souvent vides en semaines. La logique impose la recherche du plein temps de nos équipements, c'est-à-dire l'utilisation par le plus grand nombre de toutes nos installations.

Je suis décidé à résoudre la contradiction qui fait qu'il existe actuellement des équipements modernes et bien adaptés et qu'il

n'y a personne pour les utiliser. C'est pourquoi mes services étudient dans plusieurs académies le dossier de ce problème et les différentes solutions. Je suis personnellement le déroulement de ces études.

Celles-ci, qui arrivent aujourd'hui à un point d'avancement important, nous ont montré que pour l'académie de Caen, moyennant une somme qui est l'addition très exacte de tout ce qu'il convient de faire avec, je dois dire, la bonne volonté de ceux qui ont travaillé à Caen et qui n'ont pas simplement cette simplement cette attitude facile qui consiste à dire : nous allons employer le stade, donnez-nous tant de millions de plus, on pouvait parvenir à un résultat sérieux.

Je dois rendre hommage au travail fait à Caen, à la volonté et au dévouement de tous ceux qui y ont participé pour que ces sommes soient bien utilisées. Nous arrivons, en effet, à un total qui m'a paru relativement modeste à tel point que vraisemblablement, ce crédit du centre d'information et de dialogue servira en partie aux actions nouvelles qui peuvent se révéler en cours d'année. C'est un crédit souple que j'utiliserai au mieux et qui me permettra des actions ponctuelles. Il me permettra aussi de réaliser ces opérations de plein emploi qui sont des opérations d'incitation.

Si nous avons commencé par décider par voie autoritaire que tous les stades seraient ouverts nous serions arrivés à des sommes fabuleuses qui auraient dépassé nos possibilités.

En partant d'opérations ponctuelles comme celles de Caen et de Reims, en étudiant minutieusement tout ce qui est nécessaire, en motivant la volonté des gens, nous sommes arrivés à un total très modique qui peut permettre d'envisager l'extension à tout le pays de ces équipements. D'un seul coup, par une utilisation plus judicieuse, nous doublerons la capacité de réception de nos stades et ferons des économies considérables, ce dont les contribuables français nous seront — je le pense — reconnaissants.

En conclusion, j'estime que l'on trouve dans chaque événement dramatique de la vie d'un pays la nature d'une réflexion et la forme de l'enseignement. Après les événements de mai, la France, dans sa sagesse, a tiré la conclusion de ces événements en nous confiant la mission de mener à bien des réformes sans que l'ordre en soit troublé.

Dans la récente crise monétaire, le pays a apporté son appui au chef de l'Etat dans sa volonté de défendre notre monnaie contre les spéculateurs. La rigueur budgétaire que nous entendons nous imposer doit être salutaire et, plus particulièrement dans le domaine qui est le mien, il nous faut donner la preuve de notre logique et de notre efficacité tant il est vrai que le nombre des constructions importe moins que leur utilisation. On ne remplit pas un stade vide en en construisant un nouveau, et le nombre des enseignants ne peut suppléer à la volonté d'enseigner. Sachons compléter l'accumulation des chiffres et des statistiques par un peu d'humanisme et un peu de bon sens, et nous gagnerons l'indispensable confiance de ceux qui nous ont contestés.

C'est pourquoi, mesdames, messieurs, je vous demande de voter le budget du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports. (*Applaudissements.*)

M. Marcel Souquet. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Souquet pour répondre à M. le ministre.

M. Marcel Souquet. Je n'ai pas l'intention de perturber ce débat et je vous remercie de certaines décisions que vous avez annoncées à la tribune.

Il est une discipline sportive qui nous donne, et vous le reconnaîtrez, tant sur le plan national que sur le plan international, beaucoup de satisfactions. Je veux parler de la natation.

Jusqu'à ce jour, les départements et les communes ont fait un très gros effort pour implanter des piscines dans tous les endroits où la jeunesse se manifeste. Cependant en raison des difficultés financières que vous connaissez, il se révèle de plus en plus difficile, face à des subventions insuffisantes, de maintenir l'effort décidé.

Compte tenu de ces impératifs majeurs, nous vous demandons, monsieur le secrétaire d'Etat, si nous pouvons sérieusement escompter, sur le prochain budget de 1969, en vue de l'implantation de nouveaux bassins, d'appuis beaucoup plus importants que ceux que nous avons obtenus jusqu'à présent.

Notre jeunesse, vous le reconnaissez avec nous, a besoin de s'épanouir, et je suis persuadé que mes collègues seront d'accord pour déclarer avec nous que si des économies doivent être réalisées, ce n'est pas par une réduction des crédits affectés à la jeunesse, cette jeunesse qui, en définitive, est l'avenir de la France et l'armature indispensable de notre beau pays.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat. Ainsi que je vous l'ai dit, le budget d'équipement de l'année 1969 est exactement équivalent au budget d'équipement de 1968. Je le regrette tout en le comprenant, car le budget de l'Etat n'est que l'addition des budgets des différents départements; mais il m'est apparu qu'il y avait une certaine remise en ordre à faire, dans ces constructions de piscines en particulier, et dans toutes les constructions sportives en général.

Il est anormal que certaines piscines arrivent à coûter un milliard d'anciens francs, alors qu'il existe de par le monde des piscines préfabriquées, tout au moins de construction rapide, dont le coût, s'élevant à 200 millions d'anciens francs, correspond à une piscine couverte et de surcroît bâtie en quelques mois, piscine de 50 mètres qui accueillera autant de sportifs que les cathédrales que l'on édifie parfois, que certaines municipalités soucieuses du renom de leur ville et de la beauté de leur paysage veulent avoir.

J'ai l'intention précisément, j'y suis poussé par ce budget qui est de simple reconduction, de m'attacher à ce problème et peut-être même mettrai-je certaines municipalités à rude épreuve, car si nous arrivons à la standardisation absolue des prix, les municipalités pourront compter sur une subvention uniforme et qui ne sera en aucun cas augmentée.

Ainsi, si certaines municipalités veulent faire un effort d'équipement particulier, un effort de prestige, nous ne les suivrons pas.

Je voudrais, compte tenu des crédits qui m'ont été accordés, doter la France du maximum d'équipements. Je suis persuadé que, par un effort de rationalisation, nous devons obtenir, avec ce budget identique à celui de l'année dernière, des résultats encore meilleurs, et je pense que vous me suivrez.

M. Marcel Souquet. Je vous remercie, monsieur le ministre.

M. François Schleiter. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Schleiter.

M. François Schleiter. Je voudrais seulement répondre d'un mot à M. le ministre en m'accusant publiquement d'avoir construit une « cathédrale ». J'y ai été contraint, monsieur le ministre, parce que dans nos froides régions de l'Est, l'Etat ne connaissait, jusqu'aux mesures que vous envisagez et que j'approuve, que la construction de bassins non couverts.

Plusieurs communes de ma connaissance ont construit des bassins non couverts, subventionnés, qui n'étaient utilisés qu'environ quinze jours par an. J'ai consulté mon conseil municipal. Je lui ai demandé s'il fallait faire une piscine ou non. L'Etat m'a subventionné comme pour un bassin non couvert. J'ai décidé de faire une « cathédrale ». Elle fonctionne à plein toute l'année. Elle fonctionne pour les scolaires, pour les sportifs, pour les civils, pour l'armée — Verdun est une ville de garnison importante.

Ainsi, monsieur le ministre, les municipalités sont conduites à prendre des charges importantes. Je crois que vous avez raison d'essayer de mettre à l'étude un modèle standard de piscine couverte, chauffée, car dans les régions froides, il est déraisonnable de faire un bassin dont on se sert si peu de jours dans l'année. Si vous pouvez mettre au point une formule économique satisfaisante, nous vous en serons reconnaissants.

M. Jacques Henriot. Alors vous ne serez plus archevêque ! (*Sourires.*)

M. René Monory, rapporteur spécial. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. René Monory, rapporteur spécial. Je voudrais répondre d'un mot à M. le secrétaire d'Etat, au nom de la commission des finances. On vient d'ouvrir le chapitre « natation ». Par discrétion, je n'en avais pas parlé. Mais je voudrais que vous étudiez la possibilité de subventionner les municipalités qui ont des bassins non couverts et qui veulent les couvrir. Les bassins non couverts ne correspondent pas à la philosophie que nous développons, à savoir l'utilisation à plein temps des installations.

En ce qui concerne l'office franco-allemand, je ne demande pas l'élargissement à d'autres activités. Je ne demande pas non plus la création de multiples offices. Je pense que vous avez des offices tout créés. Ce sont nos collectivités locales qui peuvent servir de base aux échanges de jeunesse dans le sens où les jeunes veulent aller. Cela peut être quelque chose de valable dans l'esprit de participation, puisque la masse se trouve là et qu'il n'y a pas d'intermédiaire entre le ministère et ces jeunes. Les collectivités locales sont habilitées pour vous aider dans cette organisation des déplacements de la jeunesse.

Je terminerai en disant que, pour sauver le franc, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de réduire les crédits de la jeunesse et des sports. Je vous en donnerai la preuve en vous disant qu'après avoir consulté mes collègues de la commission des finances, nous retirons l'amendement que nous avons déposé, non que nous soyons pleinement satisfaits des explications que

vous avez données, mais cet amendement avait été présenté pour vous inciter à faire un effort de décentralisation, car nous avions craint que toutes les informations soient concentrées sur Paris. Vous nous avez indiqué que ce n'était pas votre intention. Cela nous apporte quelque apaisement.

Après les mesures que nous venons de voter, nous savons que vous serez obligé de comprimer votre budget et vraisemblablement de faire des économies de fonctionnement. Nous ne voulons pas vous compliquer encore la tâche en vous supprimant 6 millions puisque jeunesse et sport comme éducation physique sont nécessaires. Nous retirons donc notre amendement.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat. Je voudrais remercier M. le rapporteur d'avoir bien voulu retirer son amendement. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, nous agissons dans le sens de la décentralisation, même si, dans un premier stade, nous intervenons en matière d'information surtout à partir de Paris.

En ce qui concerne l'office franco-allemand, vous retrouverez l'intérêt de ce centre d'information qui pourra diffuser à toutes les collectivités locales les possibilités dont elles peuvent profiter.

Je pense que les échanges de jeunes doivent passer à travers un cadre, généralement celui des associations. La mairie peut très bien être un lieu d'échanges privilégié. Il suffit simplement d'informer les maires des possibilités qui leur sont offertes.

En ce qui concerne la couverture des piscines, je suis bien conscient du fait qu'à partir du moment où une piscine découverte fonctionne quinze jours par an, il est plus logique de la couvrir pour qu'elle puisse servir toute l'année plutôt que de construire vingt autres piscines qui donneront globalement, le même nombre d'heures de piscine par jeune.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons examiner les crédits concernant les services du Premier ministre (III. — Jeunesse et sports) qui figurent aux états B et C et qui sont respectivement rattachés aux articles 32 et 33 du projet de loi.

ETAT B

(Mesures nouvelles.)

« Titre III : plus 5.631.301 F. »

La parole est à M. Vérillon.

M. Maurice Vérillon. Vous me permettez de prendre la parole quelques instants sur un sujet qui intéresse à la fois les activités de la spéléologie et le département que j'ai l'honneur de représenter, la Drôme.

La spéléologie est rattachée aux activités dites de plein air au sein du ministère de la jeunesse et des sports. La fédération française de spéléologie groupe la très grande majorité des clubs français, soit environ 280 sociétés, associations ou sections d'associations.

La fédération française de spéléologie est la seule habilitée par le ministère de la jeunesse et des sports à délivrer des brevets et des diplômes de valeur officielle. Cette fédération organise des stages de premier et deuxième degrés pour les diplômés de base, qui se dérouleront en 1969 dans les académies de Besançon, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nice, Paris, Poitiers, Reims, Toulouse. Un stage annuel de troisième et quatrième degrés, à l'issue duquel sont délivrés les diplômes supérieurs, rassemble les cadres pour l'ensemble du territoire. Depuis dix ans, ce stage a lieu au centre national de plein air de Vallon-Pont-d'Arc dans l'Ardèche.

La spéléologie est, par excellence, une activité sportive et scientifique. Elle doit bien entendu évoluer. Elle est en progrès constants depuis la dernière guerre et le mouvement d'accélération s'amplifie de toutes parts depuis trois ou quatre ans. De cette constatation, il découle qu'avant peu, et même dès maintenant, les stages de formation des cadres supérieurs risquent de se trouver limités dans leur évolution, cela étant dû à un certain nombre de raisons plus ou moins complexes, mais qui malgré tout sont surmontables.

L'une des premières mesures à prévoir serait une nouvelle implantation des stages fédéraux permettant en particulier l'utilisation de cavités plus importantes et plus adaptées que celles qui existent actuellement en Ardèche. Les cavités de l'Ardèche, en effet, ont un développement important en longueur, mais les profondeurs restent de l'ordre de moins de 250 mètres au maximum.

C'est là qu'intervient le massif du Vercors qui est très proche. C'est une région karstique. Le massif du Vercors est sans doute le plus intéressant et il correspond le mieux aux besoins que j'ai eu l'honneur de préciser.

L'importance des cavités du Vercors est fonction de l'altitude générale du massif ; leur profondeur s'étage entre moins 200 et moins 1.100 mètres et la densité est très grande. Enfin, il y a une diversité certaine. J'ajoute à cette vue d'ensemble très som-

maire un dernier facteur important : c'est la proximité de la faculté de géologie de Grenoble qui s'intéresse tout particulièrement aux recherches spéléologiques.

C'est ici, monsieur le ministre, que se situe mon intervention. Il existe à Font-d'Urle, dans la Drôme, près de La Chapelle-en-Vercors, dans la forêt de Lente, une station départementale de sports d'hiver qui déjà, chaque année, est utilisée pour le stage académique de spéléologie de la faculté de Grenoble. Sans aucun aménagement supplémentaire, cette petite station pourrait recevoir les stages fédéraux.

Certes, une question de financement est à étudier, mais le problème n'apparaît pas insurmontable. Je précise bien qu'il ne s'agit pas de déposséder Vallon-Pont-d'Arc, qui est située dans le département de l'Ardèche, département « frère » de la Drôme, si j'ose m'exprimer ainsi, avec lequel nous avons de nombreuses actions communes, sportives et touristiques en particulier.

Les stages fédéraux de la fédération française de spéléologie sont tous implantés à Vallon-Pont-d'Arc, dans un centre national, et bénéficient des subventions de votre ministère. Il semblerait très souhaitable qu'une déconcentration soit envisagée en raison de la faveur de plus en plus importante dont jouit la spéléologie et Font-d'Urle apparaît, en raison des structures existantes, comme pouvant bénéficier d'un surclassement en cette discipline.

En attendant votre décision, il n'est pas impossible que le conseil général de la Drôme, saisi de cette question, songe déjà à une action que pourrait venir soutenir ultérieurement votre ministère.

Je rappelle à cette occasion que le massif du Vercors va abriter un parc régional, ce qui contribuera à assurer les échanges socio-culturels, la détente morale et physique, le tourisme, bien entendu, et, surtout chez les jeunes, la connaissance et le respect des choses de la nature. C'est pourquoi nous pensons que la spéléologie, avec les nombreuses disciplines scientifiques connexes, géologie, biologie souterraine, préhistoire, pour n'en citer que quelques-unes peut avoir une très grande place dans le contexte de notre académie de Grenoble dont font partie nos deux départements de l'Ardèche et de la Drôme. La faculté de géologie de Grenoble, institut Dolomieu, s'intéresse très particulièrement aux recherches et études sur le Vercors souterrain.

Je sollicite donc de votre part un examen attentif et bienveillant de cette question.

M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat. Monsieur le sénateur, pratiquement vous avez répondu à votre question dans la deuxième partie de votre exposé, puisque vous nous avez parlé du parc national du Vercors. Il est bien évident que la géologie et la spéléologie sont étudiées dans le cadre général de ce parc.

En ce qui concerne la création immédiate de cette nouvelle station, elle relève surtout de la fédération française de spéléologie, à laquelle nous avons donné une large délégation de pouvoirs. Je serai toujours favorable à l'implantation de nouvelles stations et, dans la mesure où le conseil général peut nous aider, nous pouvons être le trait d'union utile entre les collectivités locales et la fédération. C'est bien volontiers que nous allons étudier avec vous cette question.

M. Maurice Vérillon. Je vous en remercie.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le crédit du titre III.

(Ce crédit est adopté.)

M. le président. « Titre IV : plus 13.944.000 francs. »

J'avais été saisi d'un amendement n° 53, présenté par MM. Pellenc et Monory, au nom de la commission des finances, tendant à réduire ce crédit de 6 millions de francs, mais ses auteurs ont déclaré le retirer.

Je mets aux voix le crédit du titre IV.

(Ce crédit est adopté.)

M. le président.

ETAT C

(Mesures nouvelles.)

« Titre V :

« Autorisations de programme, 115 millions de francs. — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 36.425.000 francs. » — (Adopté.)

« Titre VI :

« Autorisations de programme, 311.715.000 francs. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 111.715.000 francs. » — (Adopté.)

Nous avons achevé l'examen des dispositions budgétaires concernant le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports. Le Sénat voudra sans doute suspendre ses travaux pour les reprendre à quinze heures. (Assentiment.)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à douze heures trente cinq minutes, est reprise à quinze heures cinq minutes, sous la présidence de M. Etienne Dailly.)

PRESIDENCE DE M. ETIENNE DAILLY,

vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

— 4 —

MOTION D'ORDRE

M. Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. Monsieur le président, sur la demande du ministre des affaires étrangères, la commission des finances propose à l'Assemblée que l'examen des crédits de la coopération, inscrit en second rang à la séance de mercredi prochain 4 décembre, le matin, vienne au début de cette séance, avant les crédits des affaires étrangères.

M. le président. Le Sénat a entendu la proposition de la commission des finances.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

— 5 —

LOI DE FINANCES POUR 1969

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. Nous reprenons la discussion du projet de loi de finances pour 1969, adopté par l'Assemblée nationale.

Services du Premier ministre (suite).

IV. — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant les services du Premier ministre (IV. — Départements d'outre-mer).

La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Jean-Marie Louvel, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le budget des départements d'outre-mer a pour objet, vous le savez, de promouvoir l'économie de ces départements et d'aider à l'amélioration du niveau de vie des populations de ceux-ci.

Or, l'économie des départements d'outre-mer, basée essentiellement sur les productions agricoles et en Guyane sur l'exploitation forestière, ne peut se développer efficacement et harmonieusement que par la mise en œuvre d'un programme de diversification des cultures et par l'accroissement des activités industrielles, commerciales et touristiques. A cet effet, le V^e Plan avait mis en particulier l'accent sur la nécessité de favoriser au maximum la création d'une infrastructure hôtelière et touristique indispensable pour accueillir une clientèle potentielle importante, en provenance notamment des Etats-Unis et du Canada. Les objectifs du V^e Plan prévoient en outre, en hypothèse faible, un montant d'investissement de 70 millions de francs et, en hypothèse forte, la réalisation de grands projets, tels qu'une raffinerie, une fabrique d'engrais, bref des investissements pour 390 millions de francs et l'espoir de la création de 5.275 emplois.

Ces objectifs nécessitent une intensification de l'action entreprise dans les domaines de la formation professionnelle, de l'aménagement des zones industrielles, de la coordination des diverses formes d'incitation et surtout de la promotion industrielle.

L'examen du projet de budget des départements d'outre-mer nous offre l'occasion de faire le point des opérations déjà réalisées et d'examiner celles qui sont projetées pour l'an prochain et les années suivantes,

Comparé à celui de 1968, le projet de budget des départements d'outre-mer pour 1969 est essentiellement caractérisé par une augmentation de 21,7 millions de francs de dépenses globales, qui passent de 278,6 millions de francs en 1968 à 300,2 millions pour 1969, soit une progression de 7,8 p. 100 du montant des crédits votés pour l'année 1968. Celle-ci s'analyse par rapport à l'année précédente en une majoration de 10,1 p. 100 contre 10,7 p. 100 des dépenses ordinaires, au sein desquelles les moyens des services s'accroissent de 7 p. 100 contre 12,6 p. 100 et les interventions publiques de 17,4 p. 100 contre 6,5 p. 100 et une progression des dépenses en capital de 6 p. 100 contre 23,3 p. 100 pour les crédits de paiement et une réduction de 0,6 p. 100 contre un accroissement de 12 p. 100 pour les autorisations de programme.

Ce projet de budget, compte tenu de la hausse des prix au cours des derniers mois, peut être considéré comme la reconduction du budget voté pour 1968. On peut encore espérer atteindre certes la plupart des objectifs du V^e Plan, mais il est à craindre que ces résultats soient encore insuffisants pour que l'écart entre la situation économique et sociale des départements d'outre-mer et celle de la métropole puisse être rapidement comblé. Aussi votre commission des finances, qui n'a cessé d'appeler l'attention du Gouvernement sur la nécessité de mettre en œuvre une politique d'incitation à l'investissement productif dans ces départements, aurait-elle souhaité que, dans le domaine de l'équipement notamment, un effort plus important fût inscrit dans ce budget.

Cette remarque préalable étant faite, je voudrais analyser rapidement les éléments principaux du présent budget.

Les dépenses ordinaires passent de 118.785.825 francs en 1968 à 130.839.095 francs pour 1969 et sont par conséquent en progression de 10,1 p. 100 par rapport à l'année dernière. Cette augmentation de 12.053.270 francs se répartit de la manière suivante : 5.803.270 francs au titre des moyens des services et 6.250.000 francs au titre des interventions publiques.

La progression constatée correspond essentiellement, au titre des mesures acquises, à l'augmentation des crédits réservés aux moyens des services pour tenir compte de l'amélioration des rémunérations de la fonction publique et du relèvement des prestations familiales et des cotisations de sécurité sociale, d'une part, de l'application de différents textes statutaires, d'autre part, soit une dotation en augmentation de 3.393.221 francs ; au titre des mesures nouvelles, à un renforcement prévu des effectifs de la sûreté nationale dans les départements d'outre-mer — plus 1.072.054 francs — et à la création d'emplois dans les unités du service militaire adapté et les bureaux d'études dans les départements d'outre-mer — plus 509.272 francs — ainsi qu'à une majoration de 2.420.000 francs pour les interventions publiques.

Vous trouverez le détail de ces mesures nouvelles dans mon rapport écrit, mais je veux souligner qu'elles répondent aux trois objectifs généraux suivants : nécessité de doter le secrétariat général et les administrations extérieures des moyens financiers nécessaires à la gestion d'un personnel suffisant, notamment en ce qui concerne les effectifs de police ; action de développement des migrations et de promotion sociale de la jeunesse ; renforcement des moyens du service militaire adapté.

En ce qui concerne les interventions publiques, les crédits prévus passent de 35.975.200 francs en 1968 à 42.225.200 francs pour 1969, soit une augmentation de 17,4 p. 100 d'une année sur l'autre ; ces dotations concernent uniquement le secrétariat général des départements d'outre-mer.

Le secrétariat a porté ses efforts sur le développement des migrations. Vous connaissez l'importance du problème en face du développement démographique. C'est ainsi, grâce à des mesures qui ont été prises depuis un certain nombre d'années, la progression des migrations a été régulière : de 1.004 en 1962 elles sont passées à 2.091 l'année suivante, puis à 4.532 en 1964 pour atteindre 7.962 en 1967.

Dans ce domaine, je voudrais souligner que l'effort accompli a rendu possible l'action entreprise notamment en ce qui concerne les migrations féminines, qui au début se révélaient moins faciles à réaliser que les migrations masculines en raison de la pauvreté des moyens de formation et par là même de placement et de promotion les concernant. Le résultat obtenu est donc fort intéressant et justifie les crédits supplémentaires demandés par le Gouvernement, qui se montent à 1.570.000 francs.

L'effort a porté aussi sur la promotion sociale de la jeunesse pour favoriser le placement en métropole des jeunes gens qui auraient des difficultés à trouver des moyens de promotion aussi larges dans leur département d'origine. C'est ainsi que, pour ces actions de promotion sociale, il est prévu d'inscrire une dotation supplémentaire parfaitement légitime de 850.000 francs.

En ce qui concerne les dépenses en capital, les crédits de paiement augmentent de 6 p. 100, mais les autorisations de programme restent sensiblement au même niveau. Ces dépenses en capital intéressent d'abord les investissements exécutés par

l'Etat et, en l'espèce, il s'agit essentiellement des opérations d'équipement de la sûreté nationale dans les départements d'outre-mer. Elles intéressent aussi les subventions d'investissement, c'est-à-dire les subventions versées au titre du F. I. D. O. M., les dotations allouées au service militaire adapté et les subventions octroyées aux collectivités locales.

Vous trouverez le détail des subventions versées au F. I. D. O. M. dans mon rapport écrit. Vous pourrez constater que, par rapport à l'exercice 1968, une majoration substantielle de 9.400.000 francs, soit 14,2 p. 100, a été accordée. Elle touche des secteurs importants pour le développement économique des départements d'outre-mer, notamment le tourisme, l'industrialisation et l'aide au développement de l'agriculture. En revanche, compte tenu notamment de l'achèvement des opérations liées à l'implantation du C. N. E. S. en Guyane, on observe une réduction des dotations réservées à l'infrastructure économique.

Quant aux dotations allouées au service militaire adapté dans les départements d'outre-mer — et vous savez combien le Sénat est attentif à ce genre de dépenses — vous pourrez constater qu'elles sont en diminution de 2.800.000 francs, tant en autorisations de programme qu'en crédits de paiement.

Ces crédits sont essentiellement destinés à la poursuite du programme des travaux réalisés au profit des collectivités locales dans les quatre départements d'outre-mer, à l'achat de matériels de travaux publics en renouvellement du parc d'engins de travaux publics, à la réalisation partielle de la quatrième tranche du regroupement du premier bataillon du service militaire adapté.

En ce qui concerne les subventions aux collectivités locales, elles affectent les grosses réparations des édifices culturels leur appartenant, les bâtiments administratifs ; elles sont sensiblement les mêmes que dans le précédent budget.

En définitive — il ne faut pas se faire d'illusions — il apparaît que les crédits inscrits au budget des départements d'outre-mer pour 1969 ne permettront guère d'améliorer les conditions de leur développement économique et social.

Je voudrais à ce sujet donner connaissance de quelques passages du rapport d'exécution du V^e Plan dans les départements d'outre-mer. Ceux-ci, déclare le rapport, présentent actuellement les signes d'un certain « essoufflement ».

« Bien que leur croissance économique paraisse mieux répartie en 1967 que dans les années antérieures, le taux de croissance de la production intérieure brute retenue par le V^e Plan ne se réalisera qu'avec une aide croissante de la métropole... »

« Cela n'a rien de surprenant, s'agissant de pays où si l'effort de modernisation entrepris depuis longtemps a déjà porté ses fruits, subsistent encore des caractères évidents de sous-développement. »

« Aux aléas classiques de conjoncture s'ajoutent des difficultés dues au relief, au climat — «...vous avez le souvenir des cyclones qui se sont abattus sur ces départements...» — et aux structures socio-économiques, qui ne trouveront de solutions durables qu'avec le temps. »

« Des problèmes importants doivent trouver cependant des solutions rapides : il en est ainsi de la crise de la production sucrière en Martinique et de la nécessité dans les trois départements insulaires de dégager des emplois en nombre suffisant. »

« La marée montante de la jeunesse et les délicates responsabilités de formation qu'elle implique posent sur ce point des problèmes graves qui vont dominer à n'en pas douter le futur immédiat. »

Telles sont les lignes, mes chers collègues, que je voulais soumettre à votre attention.

C'est ainsi qu'après avoir fait cette constatation votre commission des finances a été amenée à formuler les observations suivantes sur le budget qui vous est soumis.

Comme chaque année, votre commission des finances s'est limitée à un examen d'ensemble des crédits demandés en s'efforçant de les comparer à la totalité de ceux des années antérieures. Elle laisse le soin aux parlementaires des départements d'outre-mer de formuler leurs observations, compte tenu des problèmes locaux qui se présentent dans ces départements.

Sur le plan général, votre commission des finances estime que le projet de budget des départements d'outre-mer s'avère insuffisant pour permettre de remédier, même partiellement, aux difficultés résultant de l'écart important entre le niveau de vie des populations de ces départements d'outre-mer et celui des populations des départements métropolitains. Aussi, compte tenu de la hausse des prix prévisible au cours des prochains mois, il faut craindre que les crédits demandés pour les départements d'outre-mer ne servent qu'à éviter une accentuation du retard observé, alors qu'il faudrait rattraper celui-ci.

Votre commission s'est préoccupée également de savoir dans quelle mesure il avait été tenu compte des observations faites par elle les années précédentes et a évoqué les problèmes pour lesquels elle souhaiterait obtenir du Gouvernement, monsieur le secrétaire d'Etat, des renseignements circonstanciés.

Tout d'abord, votre commission reste convaincue que la départementalisation totale et complète de nos départements d'outre-mer est une nécessité impérieuse qui correspond aux engagements maintes fois pris à l'égard de la population. Elle souhaiterait connaître les exigences financières que cette départementalisation peut encore entraîner.

Pour ce qui est du service militaire adapté, qui a toujours, comme je le rappelais à l'instant, attiré l'attention de votre commission des finances, celle-ci a reconnu les services que le service militaire adapté a rendus et rend encore. Elle croit cependant devoir souligner qu'il ne faut pas se faire d'illusions, notamment sur l'importance économique des travaux réalisés qui, s'ils sont généralement d'une utilité certaine, sont d'une rentabilité la plupart du temps très discutable.

Pour les crédits F. I. D. O. M., votre commission des finances a noté avec satisfaction que les propositions établies au titre du F. I. D. O. M. pour 1969 correspondent sensiblement à celles que préconisait le V^e Plan.

La commission des finances a examiné tout particulièrement le problème de l'industrialisation des départements d'outre-mer. Elle souligne que, sur le plan des incitations, un effort particulier a été effectué notamment par la procédure de l'octroi d'une prime d'emploi et d'allègement des charges sociales et fiscales.

Parallèlement à ces mesures d'incitation, une action a été menée dans les domaines de la formation professionnelle ; en outre, des bureaux de promotion industrielle ont été mis en place dans trois départements : Martinique, Guadeloupe et Réunion.

Les projets primés appartiennent à des secteurs très divers et, au cours de la présente année, l'effort d'industrialisation s'est poursuivi, notamment pour l'installation d'une usine de broyage à la Martinique et à la Guadeloupe, d'une usine d'engrais à la Martinique et d'une raffinerie de pétrole, également à la Martinique.

Votre commission des finances a porté son attention sur le tourisme qui lui apparaît comme une chance sérieuse pour l'économie des départements des Antilles et de la Guyane ; elle a constaté que de nombreux projets étaient en cours de réalisation — ceux-ci sont rappelés dans l'annexe III au présent rapport — et demande au Gouvernement d'intensifier son action dans ce domaine au cours des prochains mois, afin d'atteindre les objectifs du V^e Plan.

Elle le souhaite d'autant plus, monsieur le secrétaire d'Etat, que les restrictions en matière de devises vont empêcher les Français de voyager à l'étranger. Je vois là une belle occasion de faire mieux connaître aux Français métropolitains les départements d'outre-mer qui leur offrent des lieux de vacances fort agréables et tout désignés. (*Applaudissements.*)

Mais pour cela il faut aussi que les prix de transports tant par avion que par bateau fassent l'objet d'une étude particulière, qu'ils soient revus et mieux adaptés aux nécessités du tourisme. Je crois savoir que plusieurs de nos collègues qui se sont rendus récemment aux Antilles vont tout à l'heure vous entretenir de ce problème.

Enfin, votre commission s'est préoccupée de savoir ce que devenait la mise en valeur des gisements de bauxite de Guyane. Elle rappelle que la découverte et l'exploration des gisements de bauxite de Kaw par le bureau minier guyanais ont eu lieu en 1950. Elle considère que la mise en valeur de tels gisements va dans le sens de l'intérêt national et peut avoir un rôle important dans le développement de la Guyane.

Enfin — ce sera ma dernière observation — la commission des finances s'est fortement émue, vous le pensez bien, des réductions possibles de crédits, conséquence des mesures prises récemment pour la sauvegarde de la monnaie. Elle souhaiterait obtenir du Gouvernement quelques renseignements sur ses intentions à ce sujet, notamment savoir si ces réductions affecteront les investissements dans les départements d'outre-mer et, dans l'affirmative, quelle serait la nature des investissements touchés. Cette réduction affectera-t-elle par priorité, par exemple, la recherche spatiale en Guyane ?

C'est sous le bénéfice de ces observations, dans l'attente également des renseignements que vous voudrez bien nous fournir, que la commission des finances soumet à l'approbation du Sénat le budget des départements d'outre-mer pour 1969 tel qu'il lui a été présenté. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Marie-Anne.

M. Georges Marie-Anne. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues. Dans l'une et l'autre assemblées, à l'occasion des crédits inscrits au fascicule budgétaire des départements d'outre-mer, nous avons accoutumé d'instaurer, avec le ministre responsable, un large débat portant sur l'ensemble des questions concernant ces départements, qu'il s'agisse des problèmes qui ressortissent à sa compétence propre ou de ceux qui relèvent des attributions des divers ministères techniques,

mais à l'égard desquels il exerce un rôle d'activateur et de curateur.

Par délégation du Premier ministre, vous êtes en quelque sorte, monsieur le secrétaire d'Etat, Premier ministre *in partibus* pour toutes les affaires des départements d'outre-mer; c'est ce qui nous autorise à nous entretenir ce soir avec vous des questions les plus diverses, qui dépassent le cadre de ce budget proprement dit.

L'année 1969 sera sans doute une année d'austérité budgétaire. Permettez-nous, monsieur le secrétaire d'Etat, d'espérer après M. le rapporteur Louvel que, dans le cadre de la mission générale qui vous est impartie, les crédits déjà si parcimonieusement attribués aux départements d'outre-mer échapperont, grâce à votre vigilance, aux coups de lime plus ou moins rudes qui seront appliqués par-ci par-là et que, dans cette opération d'écrêtement des crédits, le vent sera mesuré à nos infortunés départements.

Nous nous réjouissons déjà de la promptitude et de la maîtrise avec lesquelles vous avez réussi à appréhender les problèmes complexes qui se posent à ces départements dont vous avez la responsabilité générale, et cette constatation augure bien de l'action vigilante et effective que vous ne manquerez pas d'entreprendre pour faire avancer nos départements vers leur plein épanouissement économique et social. Nos espérances et nos meilleurs vœux vous accompagnent dans votre mission.

C'est pour vous aider dans votre tâche et éclairer votre mission que nous nous faisons l'agréable devoir de présenter ici ce soir un certain nombre d'observations et de suggestions.

Quand on considère la situation dans les départements d'outre-mer, une première constatation s'impose à tous : l'économie de production dans ces départements est malade. Cette maladie de l'économie tient à des causes tant internes qu'externes. Jusqu'à présent, et nous le déplorons, notre économie de production est essentiellement agricole et le mieux, semble-t-il, est de considérer chaque produit séparément.

Le problème du sucre de canne des départements d'outre-mer, en ce qui concerne tant son aspect national que ses rapports avec le Marché commun de Bruxelles, peut être considéré comme réglé d'une manière satisfaisante au regard des intérêts en cause.

Mais le sucre de canne de la Martinique est, lui, très gravement malade et pose des problèmes aigus. Il faut procéder à une restructuration complète de l'industrie sucrière martiniquaise, faute de quoi les arrangements intervenus à Bruxelles seraient pour nous de nul profit. Afin d'éviter d'inutiles redites, c'est mon collègue et ami Duval qui vous fera part, monsieur le secrétaire d'Etat, de nos appréhensions et de nos suggestions au sujet du plan de restructuration envisagé.

Monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai noté que, dans votre discours à l'Assemblée nationale, vous avez fort peu parlé du rhum, tout juste une petite mention au détour d'une phrase. Je voudrais vous dire combien le sort de l'industrie rhumière s'inscrit au premier rang de nos préoccupations. Que deviendra le rhum des départements d'outre-mer dans le Marché commun ?

Le rhum des départements d'outre-mer pose trois problèmes qui s'imposent à votre vigilance : d'abord obtenir de nos partenaires une définition du rhum qui corresponde aux stipulations de la législation française sur la répression des fraudes. Comment pourrait-on unifier le marché du rhum et ouvrir les frontières à la libre circulation du produit si le même mot ne désigne pas la même chose dans les six pays du Marché commun ?

En France, l'appellation « rhum » est réservée à l'alcool tiré des produits de la canne à sucre, alors qu'en Allemagne, par exemple, on désigne généralement sous le nom d'eau-de-vie rhumée de l'alcool de pomme de terre parfumé à l'extrait de rhum de la Jamaïque. Si l'on ouvrait les frontières, que se passerait-il ? En vertu de l'adage économique bien connu « la mauvaise marchandise chasse la bonne », on verrait en peu de temps le marché français du rhum envahi par l'eau-de-vie de pomme de terre allemande aux dépens du véritable rhum des départements d'outre-mer.

Tant que cette unicité de la définition du rhum n'aura pas été obtenue, nous vous demandons, monsieur le secrétaire d'Etat, de sauvegarder au moins le *statu quo* qui garantit un certain écoulement de notre production rhumière sur le marché national. Par ailleurs, le rhum est un produit essentiellement agricole et nous ne cesserons de déplorer qu'il ait été classé produit industriel. Il n'y a pas de possibilité d'ouvrir le marché du rhum à la libre circulation intracommunautaire sans une organisation du marché comme en matière agricole. Le rhum représente pour nos départements une activité vitale et il importe que tout soit mis en œuvre pour éviter que soient adoptés des règlements qui en consacraient la ruine.

Nous savons qu'une grosse firme étrangère vient de monter dans la partie hollandaise de l'île Saint-Martin une importante

distillerie en vue de traiter les excédents de mélasse des sucreries, achetés au cours mondial dans la zone des Caraïbes.

Si ces rhums, produits avec des mélasses achetées pour un prix dérisoire, avec des salaires anormalement bas, pouvaient à la faveur d'un règlement communautaire se glisser dans le marché de l'Europe des Six, et tel semble le but poursuivi, il va sans dire que les distilleries des Antilles et de la Réunion n'auraient plus qu'à fermer leurs portes. Le système de contingentement est le seul qui, jusqu'à présent, puisse sauver l'économie rhumière du redoutable désastre qui la menace et nous vous adjurons d'y veiller, monsieur le secrétaire d'Etat. Je vous rappelle enfin que le rhum, qui est l'alcool du pauvre, a toujours été soumis en France à un droit de consommation inférieur à celui des alcools nobles. On comprendrait mal qu'un règlement communautaire fasse obligation au Gouvernement français d'avoir à assujettir tous les alcools indistinctement aux mêmes droits d'accise. En tout état de cause, cette mesure ne ferait qu'accabler la production des départements d'outre-mer.

S'agissant de la banane, il y a également un problème externe et un problème interne. Nous attendons toujours de savoir quelle place nous sera faite sur le Marché commun des Six. Nous espérons que notre Gouvernement n'acceptera pas d'ouvrir les frontières nationales à la libre circulation de la banane tant que ne sera pas intervenu un règlement communautaire assurant la sauvegarde des intérêts des départements d'outre-mer.

Pour ce qui est du problème interne, qui vous est bien connu, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous dirai que la banane est un fruit qui, comme toutes les productions agricoles, échappe à une planification parfaite. Tout dépend des fluctuations du temps : parfois trop d'eau au moment où il en faudrait moins, parfois pas assez de soleil au moment où il en faudrait plus ; en sorte que la programmation de la production, si parfaite qu'elle soit au moment de son établissement subit parfois quelques à-coups. Nous constatons que, lorsqu'il y a surproduction et que les cours dégringolent, l'autorité responsable laisse faire et n'a aucun souci de fixer un plancher qui arrête la banane dans sa chute. Mais si, d'aventure, on enregistre un trou dans les arrivages, le ministre intervient immédiatement pour ériger les prix. Le procédé le plus classique consiste à ouvrir épisodiquement un contingent d'importation de bananes étrangères qui arrivent le plus souvent au moment où le marché a déjà retrouvé son équilibre, occasionnant ainsi des perturbations ruineuses.

Nous aurions souhaité, monsieur le secrétaire d'Etat, que les contingents d'importation de bananes étrangères, lorsqu'ils s'avèrent nécessaires, soient accordés à une société conventionnée où seraient représentés les intérêts en cause et qui serait responsable, sous le contrôle de l'Etat, de la saine régulation du marché. Ainsi, on éviterait de voir des licences d'importation de bananes attribuées, comme cela s'est vu dans un passé récent, à des marchands de chaussettes mués en la circonstance en importateurs de bananes. (*Sourires.*)

Le sucre martiniquais est gravement malade. Le rhum et la banane sont de santé précaire, mais l'ananas est dans le gouffre.

Ici, le problème est pour le moment essentiellement interne. La Côte-d'Ivoire nous impose sa loi sur ce marché national qui aurait dû, en toute priorité, être le nôtre. Le moins qu'on puisse dire est que, jusqu'à présent, notre Gouvernement s'est montré très mou dans cette affaire. Il s'est efforcé d'obtenir de la Côte-d'Ivoire une autolimitation de ses importations en France par voie de consensus amiable. La belle chimère que voilà ! La France traverse une crise monétaire grave qui risque de ruiner l'équilibre de l'économie nationale. Que fait le Gouvernement ? Il prend des mesures radicales pour parer à cette crise ; il réglemente la sortie des moyens de paiement, il exige le rapatriement des devises provenant du prix des exportations ; en un mot, il prend les mesures appropriées aux circonstances et n'attend pas du consensus des uns et des autres le rétablissement de la situation. Eh bien ! la production nationale d'ananas traverse une crise grave du fait du comportement de la Côte-d'Ivoire et nous demandons à notre Gouvernement de prendre les mesures qui s'imposent en la circonstance.

S'agissant de la conserve, nous constatons que les besoins du marché national sont de quelque 20.000 tonnes par an. L'avis aux importateurs, du 5 janvier 1962, relatif au partage du marché de la banane, indiquait en outre que des mesures similaires de partage de marché pourraient, en cas de besoin, être arrêtées pour l'ananas. Par référence à cet avis aux importateurs, une instruction du Gouvernement de mai 1965 décida que le marché des ananas serait réparti entre les départements d'outre-mer et l'Afrique francophone en deux parts égales, après déduction des quotas réservés aux pays tiers, soit environ 15 p. 100, c'est-à-dire 3.000 tonnes. Il restait donc 85 p. 100, soit 17.000 tonnes, à répartir entre l'Afrique francophone et nous, par moitiés.

La Côte-d'Ivoire s'est toujours comportée comme si cette instruction gouvernementale n'avait à ses yeux aucune valeur d'obligation. En 1966, alors qu'elle n'avait droit qu'à 9.300 tonnes, elle a importé 10.847 tonnes. En 1967, ses importations en France atteignaient 12.546 tonnes alors qu'à la Martinique nous gardions un stock d'invendus de 1.813 tonnes au 31 décembre 1967.

Voici qu'au dixième mois de l'année, au 30 octobre 1968, la Côte-d'Ivoire a déjà importé 11.526 tonnes alors que la Martinique n'a pu placer que 4.700 tonnes sur le marché national. La Côte-d'Ivoire nous met devant le fait accompli parce qu'elle présume qu'il n'y aura aucune sanction. A ses yeux, l'instruction de mai 1965 n'a qu'une valeur d'amicale objurgation sans aucun effet contraignant.

Ce qui est vrai pour la conserve d'ananas l'est tout autant pour l'ananas frais. Par sa note du 8 février 1968, le cabinet du Premier ministre a approuvé les propositions formulées par le ministre d'Etat chargé des départements d'outre-mer pour une répartition du marché français de l'ananas frais sur les bases suivantes : 15 p. 100 pour les pays tiers, le solde, soit 85 p. 100, étant partagé entre l'Afrique francophone et les D. O. M. à raison de 42,5 p. 100 chacun. En 1966, la Côte d'Ivoire et le Cameroun ont importé en France 7.327 tonnes d'ananas frais, soit 61 p. 100 des importations globales ; en 1967 8.974 tonnes, soit 62,6 p. 100 des importations globales ; pour 1968, la part de l'Afrique francophone représentera plus de 68 p. 100 du marché.

Notons que, pour le jus d'ananas, la situation se traduit par les chiffres suivants : 7.758 tonnes pour la Côte d'Ivoire et 1.904 tonnes pour la Martinique. En ces dernières semaines, les usines martiniquaises, ayant épuisé leurs moyens de stockage, ont dû jeter le jus d'ananas dans les rivières. Voilà la situation désastreuse dans laquelle se débattent les producteurs d'ananas martiniquais.

Je vous le demande, monsieur le secrétaire d'Etat, à vous qui avez la charge de protéger nos départements, quand le Gouvernement se décidera-t-il à prendre les décisions qui s'imposent ? La convention de Yaoundé permettait au gouvernement français d'assujettir les produits importés des Etats associés à la formalité du « permis d'entrée ». Puisque la Côte d'Ivoire n'est pas sensible à la persuasion, va-t-on enfin se résoudre à lui imposer le respect des décisions arrêtées par le gouvernement français ?

J'ai à peine besoin de répéter — chacun le sait dans cette assemblée — que seules les différences des charges salariales et sociales font que nos départements où règne la loi française ne peuvent pas lutter avec l'Afrique francophone où les salaires sont dérisoires et les charges sociales quasiment inexistantes. Si le Gouvernement ne prend pas dans l'immédiat une décision nette et officielle et non pas seulement de caractère instructionnel pour organiser le marché national de l'ananas, la production nationale des départements d'outre-mer est condamnée à disparaître à brève échéance.

Je voudrais aussi faire mention du problème des cultures maraîchères. La Martinique a mis sur pied depuis quelque temps une production de poivrons, d'aubergines et de concombres, afin de profiter des cours du marché métropolitain pendant les mois d'hiver.

L'ouverture d'importants contingents de poivrons et d'aubergines en provenance de Cuba risque de ruiner tous les espoirs qui avaient été placés dans cette tentative de diversification des cultures. Je vous demande, monsieur le secrétaire d'Etat, de porter une attention toute particulière à cette branche d'activité agricole qui porte tous nos espoirs, car ce louable essai de diversification des cultures serait voué à l'échec s'il ne rencontrait pas la bienveillante attention du Gouvernement.

A propos de cultures maraîchères je voudrais signaler, une fois de plus, une grave lacune de notre équipement. Il n'y a, à la Martinique, aucun système de ramassage et de distribution des denrées, de sorte que le petit exploitant qui veut commercialiser ses productions de fruits et de légumes doit se lever à trois ou quatre heures du matin, transporter des paniers à tête d'homme jusqu'au bord de la route et là attendre le passage d'une hypothétique voiture qui le conduira au marché de détail de Fort-de-France, car il n'y a pas de marché de gros, il n'y a pas de halles centrales.

Il va sans dire que des procédés de commercialisation aussi empiriques font qu'une bonne fraction de la production se perd et reste sur place, parce que le producteur est soumis à de trop rudes contraintes. La création de halles centrales dans les environs immédiats de Fort-de-France est une exigence économique impérieuse. On voit mal le développement de l'hôtellerie de grand tourisme, sans une possibilité de ravitaillement régulier et rationnel.

Outre l'agriculture, il est une autre forme d'activité qui appelle une plus grande sollicitude, je veux parler de l'artisanat des métiers. Monsieur le secrétaire d'Etat, à la faveur de la

création d'une chambre des métiers, je demande qu'on procède à une véritable restructuration de l'artisanat dans mon département et, à ce propos, j'ai des suggestions à présenter.

Il faut d'abord repenser le financement des activités artisanales. Actuellement, la S. A. T. E. C. consent des crédits pour l'achat des matériels et des machines nécessaires aux artisans. Mais l'artisan doit se débrouiller pour faire marcher sa boutique.

Prenons l'exemple du particulier qui désire acheter un mobilier. S'il s'adresse à un marchand de meubles importés, il n'aura à verser que 20 p. 100 du prix au comptant, le reste étant payable en 24 mois et il aura son mobilier tout de suite. Si, par contre, il s'adresse à un artisan ébéniste, il lui faudra, non pas seulement payer comptant la livraison, mais consentir à ce dernier une ou plusieurs avances sur le prix du mobilier à confectionner parce qu'il n'y a pas d'organisme de crédit pour financer l'activité de l'artisanat. Dans 90 p. 100 des cas, le client ne traitera pas avec l'artisan mais s'adressera aux marchands de meubles importés. Il est donc indispensable, pour promouvoir le développement de l'artisanat, de créer un véritable crédit artisanal dans les départements d'outre-mer.

Ma deuxième suggestion concerne la formation professionnelle artisanale. Il me paraîtrait souhaitable que les maîtres artisans agréés puissent recevoir de jeunes apprentis à qui le fonds d'action sanitaire et social des allocations familiales des départements d'outre-mer accorderait des bourses d'apprentissage. Ces maîtres artisans seraient soumis au contrôle de la direction de la formation professionnelle dans le département et au cas où l'on constaterait que les apprentis ne reçoivent pas auprès d'eux la formation appropriée, ces patrons seraient radiés de la liste des agréés. Grâce à ce système on étendrait considérablement le champ de la formation professionnelle artisanale.

Ai-je besoin de rappeler qu'un artisanat diversifié et mieux structuré représente une des meilleures possibilités de développement de l'emploi dans des départements comme les nôtres ? Les raisons qui justifient la création d'un véritable crédit artisanal valent autant pour la création d'un authentique crédit maritime mutuel en vue de promouvoir le développement de la pêche. J'ai l'impression que le compartiment de la pêche a été quasiment abandonné depuis quelques années tant sont modiques les concours qui lui ont été apportés.

L'essentiel de mes observations comme vous l'avez constaté, a porté jusqu'à présent sur les activités de production. Je voudrais maintenant évoquer très brièvement les problèmes des producteurs eux-mêmes.

Si au regard de la couverture des divers risques sociaux, on peut considérer la situation du monde des salariés comme assez satisfaisante, nous continuons à déplorer les inadmissibles retards apportés à l'extension des mesures de protection sociale à ceux qui ont les responsabilités de production, je veux dire les exploitants agricoles et les artisans.

Les exploitants agricoles bénéficient depuis peu de la couverture du risque vieillesse mais jusqu'à présent, ils n'ont ni l'assurance maladie, ni les allocations familiales. Monsieur le ministre, pouvez-vous nous donner l'assurance que le projet de loi concernant les allocations familiales des exploitants agricoles pourra être voté avant la fin de la présente session ?

Ah ! si vous pouviez arriver aux Antilles en janvier prochain en annonçant aux exploitants agricoles qu'ils bénéficient désormais des allocations familiales comme les salariés, comme vous y seriez bien accueilli !

J'ose à peine parler des artisans. La loi qui leur accorde la couverture du risque vieillesse obligatoire est votée depuis juillet 1966 mais les décrets d'application ne sortent pas des cartons.

Il en est de même de la loi qui leur accorde le bénéfice de l'assurance maladie. Elle est votée d'ailleurs, puisque c'est la même que pour la métropole et nous attendons les textes d'application. Espérons qu'ils sortiront en même temps que ceux de la métropole.

Quant aux allocations familiales des artisans des départements d'outre-mer, j'en aurai de cesse que soit réparée l'injustice dont pâtit cette catégorie de travailleurs. Je veux espérer que sitôt après le vote de la loi accordant le bénéfice des allocations familiales aux exploitants agricoles, le Gouvernement voudra enfin se pencher sur ces laissés-pour-compte que sont les artisans des départements d'outre-mer.

Monsieur le ministre, je voudrais évoquer brièvement le problème des loyers dans les départements d'outre-mer. Les dispositions de la loi du 30 décembre 1948 n'ayant pas été reconduites, depuis le 1^{er} juillet 1967, nous avons assisté à une hausse vertigineuse du prix des loyers. La situation qui sévit à la Martinique est tout simplement scandaleuse. Depuis trois ans, un texte est en cours d'élaboration. Où en est-on de cette affaire ? Si ce texte ne peut voir le jour, que l'on remette provisoirement en vigueur la loi du 31 décembre 1948 telle qu'elle a été amendée en juin 1966. Il serait alors possible de prendre

patience. Chaque semaine, paraît dans la presse locale un article qui clame l'indignation des locataires menacés d'expulsion par des propriétaires aux prétentions exorbitantes. Il y a grande urgence, monsieur le ministre, à mettre bon ordre à cette situation.

Avant de quitter cette tribune, je voudrais rappeler que la démographie galopante demeure le problème majeur de nos îles. Là encore, nous attendons les décrets d'application qui permettront d'agir avec la fermeté nécessaire. Il faut parvenir à contenir le rythme de la croissance démographique, sinon nos îles vont littéralement exploser. La migration est un expédient provisoire, mais il faut s'attaquer à la racine même du fléau démographique en permettant à chacun de déterminer volontairement la dimension de sa propre famille.

Puissiez-vous trouver dans ces débats, monsieur le secrétaire d'Etat, les indications réconfortantes dont vous avez besoin pour arracher dans les conseils du Gouvernement les moyens qui vous permettront de promouvoir la prospérité des départements d'outre-mer au sein de la patrie française. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Isautier.

M. Alfred Isautier. Monsieur le ministre, monsieur le président, mes chers collègues, le jour et l'heure auxquels vient ce débat, au cours duquel nous aurions cependant bien des choses à dire et bien des idées à échanger, ne permettent pas une longue intervention.

Laisant donc de côté les considérations générales parfaitement évoquées par notre rapporteur, M. Louvel, et les pertinentes observations de notre ami, M. Marie-Anne, je me limiterai, monsieur le ministre, à vous poser quelques questions précises, vous sachant par ailleurs bien informé maintenant des problèmes posés par les départements d'outre-mer, problèmes examinés au demeurant d'une façon exhaustive lors de la discussion de votre budget à l'Assemblée nationale et que nos collègues sénateurs achèveront de mettre en lumière au cours de cette séance.

Ma première question aura trait, si vous le voulez bien, au marché des rhums et complètera en quelque sorte l'exposé qui vient de vous être fait par M. Marie-Anne. Au moment où nos départements d'outre-mer subissent de lourdes charges d'exploitation, il serait inconcevable qu'on n'utilisât pas les possibilités d'écoulement de leur production sur le marché européen.

Or, le commerce d'importation du rhum en métropole ne trouve plus actuellement à s'approvisionner dans nos départements d'outre-mer, car le volume qui a été débloqué par l'arrêté interministériel du 6 septembre dernier, est insuffisant pour assurer la soudure entre le mois de janvier et le début de la campagne de 1969, qui s'ouvrira en avril. Il serait donc indispensable que les mesures d'approvisionnement du marché, sur lesquelles l'interprofession rhumière est unanime soient prises sans tarder et que notamment l'arrêté de déblocage de la campagne de 1969 — que le comité consultatif du rhum a approuvé récemment — puisse paraître dès le début de l'année prochaine.

Nous insistons auprès de vous pour que les délais de signature de l'arrêté interministériel, qui ont été de six mois pour la campagne de 1968, soient raccourcis au maximum pour la campagne de 1969 et que des instructions soient données aux services compétents pour l'application immédiate des décisions qui auront été prises.

Ma deuxième question concerne le sucre, produit clé de l'économie réunionnaise. Des bruits préoccupants venant de Bruxelles et consécutifs à une déclaration de M. Mansholt laissent penser qu'une révision des quotas pourrait être demandée. Je serais heureux, monsieur le ministre, que vous nous donniez des apaisements sur ce sujet capital et que vous nous assuriez que des positions enfin acquises après de si longues et après discussions ne seront en aucun cas remises en cause.

Ma troisième question est relative aux transports. Nous savons quel intérêt vous portez au « désenclavement » des départements d'outre-mer, dont l'éloignement ne se chiffre plus maintenant en kilomètres, mais en francs lourds, en francs légers ou en francs C. F. A. selon le point de départ des itinéraires.

Pouvons-nous espérer, d'une part, qu'une meilleure organisation des lignes aériennes mettra fin bientôt aux listes d'attente, vraiment insupportables à certaines époques de l'année et que, d'autre part, un aménagement des tarifs viendra tout aussi prochainement offrir à nos lointains compatriotes des possibilités de déplacement qui actuellement n'existent pas ? Ma remarque ne se limite d'ailleurs pas au transport des personnes. La position de La Réunion, en bout de ligne, la désavantage considérablement en matière de fret aérien. L'avion cargo hebdomadaire s'arrête à Tananarive et le transit sur Gillot est assuré de façon très précaire et sans garantie de délai.

Or, si l'on s'adresse à l'avion, c'est qu'il y a urgence et je vous cite en exemple un cas particulier dont j'ai discuté récemment avec les services parisiens d'Air France qui n'ont pu, malgré tout leur désir, me donner satisfaction. Il s'agit du

transport de poussins d'un jour nécessaires à nos élevages, et que les accouveurs ne peuvent plus nous adresser régulièrement, faute d'obtenir les réservations nécessaires aux dates d'éclosion.

Enfin, toujours dans le cadre des transports, pouvez-vous nous éclairer sur les intentions prêtées à la Compagnie des Messageries maritimes de supprimer prochainement leurs services par paquebots vers l'océan Indien ? Je ne m'étendrai pas sur la question du transport, sachant qu'elle fera l'objet de l'intervention de mon collègue Repiquet et je passe immédiatement aux problèmes de l'encadrement des jeunes.

Les municipalités ne peuvent plus faire face, tout au moins dans le département que je représente, aux besoins créés par l'accroissement démographique. Des solutions de fortune doivent être trouvées à chaque rentrée scolaire, par le biais de construction de baraques provisoires ou de location de locaux inadaptés et cela, bien entendu, sans possibilité de subventions, ces dernières étant réservées aux programmes agréés, lesquels sont très limités en nombre, comme vous le savez. Pouvons-nous espérer une démarche pressante de votre part auprès de votre collègue de l'éducation nationale pour que soit mis fin à une situation inextricable ?

Et puisque nous parlons des jeunes, je me permets de vous signaler également les difficultés d'encadrement de cette partie considérable de la population — plus de 54 p. 100 de moins de 20 ans à la Réunion — et l'impossibilité dans laquelle se trouvent, là encore, les municipalités d'assurer les extensions souhaitables des maisons de jeunes et de leurs annexes, dont les frais de fonctionnement qu'elles assument à 98 p. 100 seront accrus dès le 1^{er} janvier 1969 par l'obligation qui leur est faite de participer pour moitié aux traitements des directeurs spécialisés.

La cinquième question est relative au logement. Un effort considérable a été fait dans ce domaine à la Réunion et je ne crois pas me tromper en disant que l'industrie du bâtiment est une des plus importantes, sinon la plus importante, de l'île à l'heure actuelle. Grâce aux organismes chargés d'aider ou de promouvoir l'habitat — Caisse centrale de coopération économique, Coopérative d'habitat rural, S. A. T. E. C., Société immobilière de la Réunion — dont l'activité est au-dessus de tout éloge, je suis heureux de le souligner aujourd'hui, grâce aussi à la régularité des remboursements des prêts qu'il est également agréable et encourageant de constater, nous avons atteint un rythme de construction déjà appréciable de 2.500 à 3.000 logements par an. Mais le problème est loin d'être résolu car il en faudrait 7.000.

Pour réduire et faire disparaître la différence qui s'accroît entre les besoins et les réalisations, il est indispensable de rétablir un rapport normal entre le coût de la construction et le montant du prêt correspondant à son type. Or, ce montant est plafonné depuis 1964, si bien que le pourcentage moyen de couverture des prix de réalisation de la construction seule par les prêts spéciaux s'est abaissé, selon les départements, de 60 ou 65 p. 100 en 1964 et de 45 ou 50 p. 100 en 1968. Nous demandons avec beaucoup d'insistance que le plafond des prêts soit relevé pour tenir compte de l'évolution du coût de la construction, et, comme il s'agit dans le même temps d'accroître le rythme des mises en chantier, que l'enveloppe globale des crédits accordés aux caisses prêteuses soit fortement majorée et ajustée aux besoins réels.

Permettez-moi maintenant d'attirer votre attention sur les difficultés devant lesquelles vont se trouver bientôt certaines régions de notre île menacées de récession. Je pense tout particulièrement à une commune du Sud qui s'attend, dès 1970, à une perte considérable de ses recettes avec pour corollaire un déséquilibre profond de son budget. Cette récession, dont les conséquences sociales et matérielles sont faciles à prévoir, aura pour origine la disparition de deux importantes usines sucrières sur les trois qui fonctionnent actuellement sur son territoire. Ces perspectives alarmantes ont été signalées aux autorités locales qui ne peuvent, ainsi que la municipalité d'ailleurs, que s'incliner avec regret devant les nécessités de concentration invoquées par les industriels, seuls juges de la conduite de leurs affaires.

Mais les pouvoirs publics, qui facilitent en quelque sorte par le biais des primes attribuées à de telles opérations le transfert de l'activité des deux sucreries à une troisième située dans une commune voisine, devraient en toute équité assurer à la collectivité locale mise en difficulté certaines compensations. Ces dernières, si légères soient-elles, lui permettraient de faire face même partiellement à la situation nouvelle qui lui sera imposée à brève échéance. Puis-je espérer, monsieur le ministre, que vous voudrez bien vous pencher sur ce cas particulier et faciliter l'implantation dans cette commune d'organismes nouveaux dont la création est actuellement envisagée.

Cette question m'amène d'ailleurs et tout naturellement à vous parler d'autres possibilités de compensation qui pourraient être trouvées dans la relance de l'industrialisation. Ce problème, je

le sais, vous tient à cœur et je suis heureux de constater, à la suite des déclarations que vous avez faites, que vos préoccupations rejoignent les nôtres. La loi de 1960, dont les décrets d'application n'ont d'ailleurs paru que deux ou trois ans plus tard, n'a pas atteint ses objectifs, c'est le moins qu'on puisse dire. J'attribue — c'est évidemment une opinion personnelle — ce demi-échec à quatre causes principales :

Premièrement, la méconnaissance des réalités locales dont ont fait preuve certains membres de la commission centrale d'agrément où les hommes bien informés de nos problèmes sont, hélas ! en minorité.

Deuxièmement, la non-application des mesures d'incitation prévues par la loi.

Troisièmement, un concept sclérosant de l'orthodoxie financière en matière de rentabilité ayant bloqué d'importantes études.

Quatrièmement, la persistance d'un certain esprit hérité du pacte colonial de jadis et conduisant à refuser à des industries nouvelles projetées dans les départements d'outre-mer les avantages accordés à leurs homologues métropolitains.

Je citerai deux exemples pour illustrer mon propos. En 1960, des promoteurs étudient l'implantation d'une huilerie à la Réunion. Au bout de quatre années de discussions interminables, ils décident d'attendre des jours meilleurs et se résignent à mettre le projet sous le coude, les avantages qui leur sont offerts étant sinon dérisoires du moins sans commune mesure avec l'ampleur du projet et surtout le bénéfice des retombées économiques et sociales qu'il n'eût pas manqué d'entraîner.

L'idée est reprise quelque temps après par une puissante affaire internationale disposant de grandes possibilités financières. Une société d'études est mise en place et un projet présenté à l'agrément, hélas ! sans plus de succès. Paris conclut à la rentabilité discutable de l'affaire et décide l'attribution de primes et d'avantages fiscaux très inférieurs à ceux prévus par la loi. L'opération est abandonnée et la société est dissoute. Les « bureaux » n'ont pas compris, malgré les efforts des représentants de votre ministère, que la notion de rentabilité immédiate devait s'effacer devant le fait social que constitue le sous-emploi chronique qui sévit dans notre île, qu'aux emplois industriels créés et seuls pris en considération viendrait s'ajouter un nombre cinquante fois supérieur d'emplois induits en agriculture.

Depuis cinq ans, faute d'un soutien de quelques francs par kilogramme d'arachide produit par les planteurs, notre balance des comptes est toujours déficitaire de plusieurs centaines de millions de francs, nous importons toujours les corps gras et les tourteaux nécessaires à nos besoins et 400.000 journées de travail sont perdues annuellement en agriculture.

Ne serait-il pas possible, monsieur le ministre, de faire admettre une fois pour toutes l'importance relative de la rentabilité dans nos îles surpeuplées et de parvenir enfin à distribuer les fonds d'assistance par le canal du travail, seule voie compatible avec la dignité humaine ?

Autre exemple : les mêmes promoteurs locaux étudient en 1962 l'implantation d'une meunerie. Leur objectif était, bien entendu, de produire à partir de blé français les farines destinées à la consommation humaine mais aussi de disposer sur place des issues nécessaires à approvisionner une usine d'aliments du bétail entièrement tributaire des importations étrangères. Ils ne demandaient qu'une seule chose : le transfert pur et simple au moulin de la Réunion du bénéfice de la déprime sur le blé accordée aux meuniers métropolitains approvisionnant notre département. Il fallut plus de deux ans et l'intervention des plus hautes instances pour faire admettre le principe de ce transfert.

Ce point acquis, les industriels furent avisés que le montant de la déprime dont ils pourraient bénéficier ne dépasserait en aucun cas celui fixé par les textes, ce qui est tout à fait normal, mais qu'il n'atteindrait vraisemblablement pas le niveau admis pour les usines métropolitaines, ce qui n'est plus normal du tout, car une telle décision aurait pour effet d'établir une discrimination inadmissible entre des industries de même nature selon qu'elles sont implantées dans un département de la métropole ou dans un département d'outre-mer.

Ce n'est pas tout. Pour corser la difficulté et, en définitive, décourager les promoteurs, on leur précisa que cette même déprime devrait être calculée et fixée avant toute commande de matériel et mise en chantier de l'usine, sans tenir compte des imprévus pouvant survenir entre la présentation exigée d'un compte prévisionnel théorique, calculé au centime près, et la mise en route du moulin.

La crainte de ces incidents de parcours devait, hélas ! s'avérer fondée. La fermeture du canal de Suez, les événements de mai et leurs conséquences sur les prix du fret, des matières premières, de la main-d'œuvre et des matériels ont justifié la décision prise par les promoteurs d'ajourner leur projet. Je dis bien « ajourner » car ils sont disposés à le reprendre dès que les théoriciens en chambre auront acquis une notion plus réaliste

des choses et seront décidés à traiter sur un pied d'égalité, sans discrimination insupportable, les départements d'outre-mer et les départements métropolitains.

Je pourrais citer encore, monsieur le ministre, d'autres exemples d'occasions manquées pour l'économie réunionnaise, mais cela allongerait mon propos que je voudrais tout de même conclure sur une note d'optimisme.

Je crois en effet que, le temps faisant son œuvre, l'expérience d'un passé récent sera salutaire et que la logique finira par l'emporter.

Il suffit, pour ramener la confiance et stimuler l'esprit d'entreprise, momentanément en sommeil, que l'Etat applique systématiquement les textes prévoyant les incitations à l'investissement, que les primes soient attribuées à 30 p. 100 au lieu de 10 en moyenne depuis 1962, et que les exonérations fiscales soient étalées sur huit ans au lieu de quatre. Si cela est insuffisant, l'expérience montrant que l'efficacité des primes reste parfois faible, il faut s'inspirer d'expériences étrangères — Porto-Rico, Barbades — et prévoir un régime fiscal de longue durée, de dix à quinze ans, en faveur des investissements qui n'auraient plus, dès lors, à prétendre à d'autres avantages accordés par l'Etat.

Il faut également faciliter l'octroi de crédits à long terme et à intérêt raisonnable, car les gens qui ont des idées ne disposent pas toujours de moyens de financement suffisants.

Il faut que l'Etat aille plus loin dans l'aide accordée aux promoteurs, notamment en matière de formation professionnelle. On pourrait imaginer un schéma selon lequel le promoteur fournirait une assistance technique, cependant que l'association pour la formation de la main-d'œuvre accepterait de prendre en charge cadres et matériels pour une période déterminée en vue de former les ouvriers nécessaires au fonctionnement des usines.

Il faut enfin que les petits et moyens dossiers ne soient plus visés à Paris par la commission centrale d'agrément, cette dernière ne devant être saisie que de grands projets, à partir de cinq ou dix millions de francs, ce qui revient à relever considérablement le domaine de la compétence locale.

Ces idées qui, je crois le comprendre, sont aussi les vôtres, monsieur le secrétaire d'Etat, nous espérons les voir bientôt prendre corps et se matérialiser dans vos décisions. Elles trouveront probablement leur place dans le cadre de la régionalisation mais n'attendez pas ces réformes pour les mettre en pratique. L'avenir des départements d'outre-mer dépend de la rapidité de votre action. Leurs représentants vous font pour cela, soyez-en assuré, pleine et entière confiance et par avance vous en remercient. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Prost.

M. Pierre Prost. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, notre collègue, M. Chauvin, devait intervenir dans ce débat, beaucoup plus d'ailleurs en sa qualité de président de l'assemblée des présidents de conseils généraux que de membre de notre assemblée. Mais les obligations familiales auxquelles il ne pouvait se soustraire l'ont retenu cet après-midi et il m'a prié d'excuser auprès de vous son absence. Il m'a demandé, étant moi-même président de conseil général, de vous faire part des réflexions qu'a suscitées en nous un voyage effectué il y a quelques mois, au titre du congrès des présidents des conseils généraux, à la Guadeloupe et à la Martinique.

Je me bornerai donc à vous donner connaissance de l'exposé qu'il avait préparé à cet effet et qu'il aurait souhaité développer devant vous. Voici en l'occurrence ce qu'il vous aurait dit :

« Je devrais éprouver quelque confusion à prendre la parole dans ce débat car il ne semble pas d'usage, pour un élu de l'hexagone, sauf s'il est mû par des considérations partisans, d'intervenir dans une discussion aussi spécialisée que celle du budget des départements d'outre-mer. Je le fais cependant d'autant plus volontiers que depuis quelque six mois je me sens devenu quelque peu Antillais, comme tous nos collègues présidents de conseils généraux de la France métropolitaine, ayant eu l'immense joie de voir notre dernier congrès se tenir pour la première fois en Guadeloupe puis en Martinique au lieu de se dérouler comme à l'habitude dans un département de la métropole.

« L'accueil que nous avons reçu là-bas et que nous ne sommes pas près d'oublier a été une occasion de fraterniser avec les différentes couches de la population. Les séances de travail que nous avons eues avec les élus locaux m'auraient convaincu, si cela avait été nécessaire, qu'il est désormais indispensable que les élus de la métropole prennent encore davantage conscience de la réalité française dans la mer des Caraïbes.

« Mon propos restera cependant bref car il ne m'appartient pas, bien entendu, de prétendre proposer une solution précise aux problèmes qui se posent dans ces deux départements. Cependant je crois que quelques observations peuvent être formulées à la lumière de l'expérience inoubliable que nous avons vécue.

« La première portera sur le caractère indiscutablement français, ô combien ! de ces départements. Aucun d'entre nous ne pouvait soupçonner à quel point il se sentirait, là-bas, dans des

conditions identiques à celles qu'il connaît dans son département, malgré le dépaysement que procure un exotisme certain.

« Les problèmes posés aux administrateurs locaux sont, en effet, semblables à ceux que nous connaissons, même si leurs dimensions ne sont pas toujours comparables.

« La filiation française des populations antillaises est indiscutable et nous est apparue évidente. Il faut réaffirmer avec force que toute solution qui aurait pour effet apparent de distendre les liens organiques — je pourrais dire charnels — avec la métropole et qui, en réalité, conduirait nécessairement, tôt ou tard, à la sécession, serait à l'origine d'un immense cortège de déceptions, de misères et de deuils. (*Applaudissements au centre droit et à droite.*)

« Ce principe étant posé, il ne faut pas pour autant s'en satisfaire car il est nécessaire de convenir, pour reprendre le titre d'une série d'articles parus voici peu de temps dans un grand quotidien du soir, « que les Antilles paraissent parfois être un nœud de contradictions ». Ces contradictions, si elles existent, ne me paraissent pas insurmontables et c'est en cela qu'il faut admettre nécessairement une certaine évolution dans le statut de ces départements.

« Lorsque la départementalisation fut votée à la fin de la guerre par le Parlement à l'instigation de notre collègue le président Monnerville — dont je tiens, au passage, à souligner les interventions très courageuses faites lors de notre congrès et qui ont eu un retentissement considérable — ce fut à ce moment-là une immense étape dans l'œuvre d'émancipation de nos frères des Antilles. Il est certain que les mesures qui en résultèrent, en apportant l'égalité de statut à ces vieilles colonies, complétait la liberté qu'elles devaient à Schoelcher. Elles ont permis des investissements publics considérables et nous avons tous été émerveillés devant certaines réalisations qui, là-bas, font honneur à notre orgueil national et mettent en évidence, devant le continent américain, la solidarité entre les diverses parties de la France.

« Depuis lors, l'égalité étant acquise, il faut convenir que l'évocation de tous les problèmes à Paris et le manque de liberté de décision dont souffrent les organes représentatifs de ces départements se sont souvent révélés être une inégalité et parfois même un handicap. Cela explique sans doute que, dans bien des cas, des éléments représentatifs de la vie sociale et économique de la population se soient détournés de ce qu'il est convenu d'appeler la politique et se consacrent exclusivement à leurs affaires sans songer que l'économique est, à tout le moins lié au politique. Le Gouvernement lui-même en a pris conscience et j'ai appris qu'il avait soumis aux assemblées départementales des projets de décret tendant à instituer dans ces départements des commissions de développement qui seraient en quelque sorte l'imitation des C. O. D. E. R. que l'on nous propose de supprimer en métropole.

« Cela, autant que je sache, ne me paraît pas devoir être une solution pleinement satisfaisante. Il est certain qu'il faut, dans ces départements plus encore que partout ailleurs, provoquer de façon organique l'occasion de véritables dialogues entre les représentants des activités socio-professionnelles et les élus.

« Il me semble qu'il serait préférable de concevoir un système avec une assemblée à deux sections, plutôt que celui des C. O. D. E. R. qui est unanimement décrié en métropole. Une assemblée de cette nature, dans laquelle les élus conserveraient la plénitude de leurs droits, pourrait permettre d'attirer à la vie politique, c'est-à-dire au goût de gérer les affaires de la cité, des personnalités du monde économique ou social qui se verraient reconnaître tout à la fois un droit de consultation et un pouvoir de proposition. Chacun des départements aurait ainsi le statut d'une région et une coopération inter-régionale pourrait être organisée entre eux.

« La nécessité de faire participer l'économique à la politique me paraît essentielle parce que le problème économique reste déterminant pour l'avenir de ces départements.

« Il faut convenir, en effet, que dans le système actuel, ces départements dépendent trop souvent de la monoculture et qu'ils sont soumis à une économie de marché dont les conditions sont identiques à celles qui règnent en métropole, alors que leurs caractéristiques démographiques sont celles du sous-développement, puisque chacun sait que la population y double toutes les vingt-cinq années. Le régime économique conduit, comme en métropole, à rechercher chaque jour davantage le progrès technique qui, en réduisant le nombre des emplois, permet d'abaisser les prix de revient. Or, en métropole, le progrès technique que nous constatons pour le moment peut engendrer un chômage technologique, mais tout porte à croire que dans une phase plus longue ce chômage disparaîtra. Au contraire, dans ces régions, tout progrès technique conduit nécessairement à accroître le nombre des personnes sans emploi et cela pour une période dont il est difficile de prévoir la fin.

« La monoculture permet, certes, sur le plan de la balance des paiements, de se procurer en échange d'exportations spécia-

lisées des produits indispensables à la vie locale, mais elle a pour conséquence de ne pas permettre des créations d'emplois suffisantes.

« J'ajoute que nous avons tous été extrêmement surpris d'apprendre que les produits vivriers les plus essentiels sont importés de la métropole, alors que chacun sait qu'ils pourraient pousser aisément là-bas et même donner lieu à des exportations fructueuses en donnant naissance à un paysannat qui me paraît faire grandement défaut. N'avons-nous pas pris l'habitude, depuis quelques années, d'importer en hiver des légumes venant d'Afrique alors que ceux-ci pourraient être produits aux Antilles ? De même, alors que nous avons pu traverser de belles forêts domaniales, nous avons appris que les bois destinés à la construction des habitations étaient, pour l'essentiel, importés de Norvège. On peut également citer le cas du lait et de la viande qui sont entièrement importés alors que l'élevage, même s'il ne doit pas être de qualité comparable à celui de notre Normandie, pourrait, de toute évidence, procurer certaines ressources et plus encore des emplois.

« Un immense effort doit donc être accompli dans le domaine économique et je voudrais souhaiter qu'il soit envisagé, non pas uniquement en termes de technocratie, mais plutôt en termes humains car, là-bas, plus encore que n'importe où ailleurs, c'est par l'emploi et le travail que les hommes prendront conscience de la dignité naturelle que la République ne leur a jamais refusée.

« Peut-être serait-il bon également d'envisager de faire renaître de ses cendres, tout au moins en partie, la commission internationale des Caraïbes qui, lors de la dernière guerre, avait essayé de mettre en œuvre certaines formes de coopération aux Antilles entre les territoires coloniaux d'alors des diverses puissances européennes.

« Il faut, en effet, admettre que certaines de ces îles pourraient parfois s'entraider et il est très frappant de constater qu'alors même que certains rêvent, pour elles, d'indépendance celles qui en bénéficiaient déjà, comme Trinité ou Sainte-Lucie, ont fait des ouvertures pour que soit envisagée la possibilité d'une coopération avec ces départements français des Caraïbes.

« Cette coopération me paraît d'autant plus concevable que ces îles Caraïbes disposent ensemble d'un potentiel touristique considérable au sein duquel la francité de nos deux départements peut leur donner un rôle privilégié.

« Je ne m'étendrai pas, monsieur le secrétaire d'Etat, sur le détail des efforts accomplis pour développer le tourisme international. Les documents qui nous ont été distribués le font de façon excellente. Ce que je voudrais souligner, c'est que le tourisme international ne se développera que s'il est assis, en quelque sorte, sur un tourisme national. Cela suppose la création d'un équipement hôtelier dont les prix seraient plus abordables que présentement. Sans l'effort extrêmement généreux consenti par les conseils généraux de la Guadeloupe et de la Martinique, la tenue de notre congrès aurait été impossible en raison des tarifs hôteliers.

« Cela suppose également une révision globale des prix des transports aériens entre les Antilles et la métropole ; le problème vient d'ailleurs d'être évoqué à l'instant par le collègue qui m'a précédé à cette tribune. Nous avons fait l'amère expérience de ce que coûte le monopole de pavillon aérien entre ces départements et la métropole, et parce que nous nous sommes refusés à arriver sur ces terres françaises à bord d'un appareil étranger, nous avons dû passer par des fourches caudines que nous n'avions guère imaginées.

« Je n'insisterai pas, monsieur le secrétaire d'Etat, sur cette question quoique ce soit là un point sur lequel nos compatriotes des Antilles aient encore le sentiment d'être assujettis au pacte colonial. Qu'il me soit simplement permis de dire qu'il est anormal qu'il en coûte trois fois plus pour aller en Guadeloupe ou en Martinique qu'à Cuba, qu'il est absurde que certains de nos compatriotes, pour économiser 50 p. 100 de leurs frais de voyage, prennent, dans une île voisine, un avion étranger qui les fait atterrir en Hollande ou en Belgique.

« Je voudrais, pour conclure, vous dire, monsieur le secrétaire d'Etat, que les contradictions antillaises, dans la mesure où elles existent, ne seront pas résolues uniquement avec des subventions ou des mesures juridiques. Leur solution réside dans la recherche incessante d'un fraternité imaginative. C'est cela que le congrès des présidents des conseils généraux avait voulu apporter à la Guadeloupe et à la Martinique. » (*Applaudissements au centre droit et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Gargar.

M. Marcel Gargar. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, il n'est pas dans mes intentions de dresser aujourd'hui un bilan de nos insuffisances et de nos espoirs, M. le rapporteur ayant souligné, pour l'essentiel, les points faibles, les insuffisances du budget des départements d'outre-mer. M. Chauvin, dans son message également, vient de faire quelques suggestions assez pertinentes.

Je voudrais simplement, monsieur le ministre, attirer votre attention sur un certain nombre de problèmes qui nous préoccupent au premier chef.

Il y a d'abord l'absence de perspectives et de débouchés offerts aux populations antillaises, la difficulté d'emploi des jeunes dans un pays où 50 p. 100 de la population a moins de vingt ans, l'aggravation du chômage par la fermeture des usines comme celles de Marquisat à Capesterre, dans une région où la population active du secteur primaire est déjà sous-employée, où les statistiques officielles enregistrent un tiers de la population comme chômeurs alors que les allocations de chômage n'existent pas. Est-il réellement impossible de procéder à la reconversion des hommes et de l'outillage ?

Face à ces problèmes, à ces difficultés, des remèdes partiels, insuffisants, dérisoires.

Le contrôle des naissances suscite des réserves légitimes parce qu'il ne s'intègre pas dans une politique d'ensemble économique et social. Il apparaît nécessaire de réduire le nombre des naissances. Pourquoi se priver d'un facteur important et naturel d'abaissement de la natalité, je veux parler de l'accès des classes les plus défavorisées qui sont aussi les plus prolifiques — alors que le contrôle des naissances touche surtout les classes aisées — à un logement décent ? Pourquoi refuser l'extension de l'allocation logement aux populations des D. O. M. ?

Le second volet de votre politique, c'est l'émigration organisée sous les auspices du bureau pour le développement des migrations intéressant les départements d'outre-mer. Elle est organisée quantitativement quant au volume des transferts prévus — 3.000 migrants par an pour la Guadeloupe au cours du V^e Plan — mais insuffisamment sur le plan qualitatif, tant en ce qui concerne les structures d'accueil en métropole que sur le plan de la formation professionnelle.

Ce problème de la formation des hommes est un des plus importants pour les perspectives d'une véritable politique de développement. Vous connaissez nos besoins : l'association des maires de la Guadeloupe, examinant le problème de la scolarisation au lendemain de la rentrée, a qualifié la situation d'angoissante et a émis un vœu qui vous a été transmis. J'ai eu l'honneur d'attirer l'attention de M. le ministre des affaires culturelles sur les insuffisances et les lacunes de l'équipement dans les départements d'outre-mer en ce qui concerne les théâtres, les musées, les maisons de la culture. J'espère, monsieur le ministre, que vous voudrez bien faire écho à ce cri d'alarme.

En ce qui concerne la préformation et la formation professionnelle des migrants, rien de sérieux ni de conséquent, pas de politique cohérente en dépit des subventions appréciables encore qu'anormales reçues du F. A. S. S., d'ou difficultés et déboires. Je n'en veux pour preuve que les licenciements abusifs qui viennent de frapper 800 Antillais et Réunionnais, agents hospitaliers temporaires à l'assistance publique.

Que vont-ils devenir ? Pouvez-vous dire, monsieur le ministre, quelles mesures sont prévues soit pour la formation professionnelle de ces jeunes ou leur reconversion, soit pour permettre leur retour, s'ils le désirent, dans leur pays natal ?

Je ne saurais, monsieur le ministre, vous dissimuler mon inquiétude. Je crains que la motivation profonde de cette politique de migration qui doit porter, durant le V^e Plan, pour les quatre départements d'outre-mer sur près de 50.000 personnes, ne soit un constat d'échec, un aveu d'impuissance, échec de la politique économique suivie jusqu'à ce jour devant la dégradation continue de la situation et les difficultés de réaliser le décollage économique.

Ce n'est pas parce que nous sommes partie prenante dans le budget des charges communes que les problèmes seront réglés pour autant et ce n'est pas le budget actuellement en discussion qui peut me rassurer sur ce point. Ce budget voit croître les dépenses afférentes à l'appareil administratif et policier — 1.222.000 francs de plus pour la police — augmenter très largement les dépenses d'assistance et diminuer ou du moins stagner les crédits destinés aux investissements productifs : 158.400.000 francs d'autorisations de programme sont prévus pour le F. I. D. O. M. alors que le V^e Plan avait envisagé 770 millions de francs d'engagements pour cinq ans.

Entre 1966 et 1968, 417 millions seulement d'autorisations de programme ont été ouvertes. Il reste donc, pour les deux dernières années d'exécution du Plan, 353 millions de francs à engager, soit 176.500.000 francs pour chacune des deux dernières années. Avec une inscription de crédits de 158.400.000 francs seulement dans ce budget un nouveau retard est donc pris.

Ce ne sont pas les dépenses ordinaires qui pourront permettre les profondes réformes de structure que requiert l'économie des Antilles.

Vous savez que je ne suis pas contre les crédits d'assistance. Les disparités sont trop grandes entre les départements d'outre-mer et la métropole et trop importantes dans les situations individuelles pour qu'une telle attitude soit possible. J'aurais seule-

ment souhaité un effort parallèle, un effort plus marqué en ce qui concerne les investissements productifs afin de sortir enfin du sous-développement, de réduire le sous-emploi, de rendre notre économie plus compétitive, de lui permettre de trouver en elle les ressorts de son propre développement.

On assiste à la détérioration continue de la balance des échanges commerciaux des D. O. M. En 1967, à la Guadeloupe, les importations ont augmenté de 7 p. 100 tandis que les exportations baissaient de 8 p. 100. Le taux de couverture des importations par les exportations n'est plus que de 33 p. 100.

Cette augmentation des importations quasi générale : 7 p. 100 en Guadeloupe, 14 p. 100 en Martinique, 11 p. 100 à la Réunion, 52 p. 100 en Guyane, ne traduit pas seulement, comme le prétendent les pouvoirs publics, une élévation du niveau de vie de nos populations. Vous connaissez mieux que moi, monsieur le ministre, les inégalités de la répartition du revenu. Cette augmentation est le signe manifeste que ces économies sont artificielles, que ces économies sont des appendices, qu'elles deviennent de plus en plus des zones de consommation dépendant des affectations de ressources publiques d'origine extérieure.

D'où la nécessité de s'opposer à toute variation en baisse du montant des dotations budgétaires affectées aux départements d'outre-mer ; d'où la nécessité de prévoir de réelles réformes de structure ; d'où la nécessité de ventiler davantage de crédits vers les opérations productives.

Et d'abord vers les productions de base. L'économie sucrière des Antilles connaît une crise profonde. La production s'est effondrée à la Martinique et n'a progressé que très faiblement à la Guadeloupe. Il est bon que des garanties de prix et d'écoulement soient assurées aux producteurs des départements d'outre-mer. Il serait souhaitable que ces garanties ne soient pas exclusives d'une amélioration de la production et d'un accroissement de la productivité. Il est indispensable que les bénéfices de l'opération ne soient pas confisqués au profit exclusif des usiniers et qu'ils permettent l'amélioration du sort des petits planteurs.

A cet égard, monsieur le secrétaire d'Etat, j'aimerais avoir des lumières sur les informations dont plusieurs journaux se sont fait l'écho, relatives à une disette de sucre à la Guadeloupe et sur l'importation, par les négociants, de sucre de betterave dans un pays dont le sucre constitue la principale production.

N'y aurait-il pas lieu, enfin, d'effacer une des survivances du pacte colonial qui interdit l'installation d'une raffinerie du sucre à la Guadeloupe ?

Le marché du rhum n'a guère retenu votre attention.

Il y a, par ailleurs, la réforme foncière qui piétine, l'insuffisance des efforts de diversification de l'agriculture, les réformes nécessaires de l'organisation du marché de la banane. Il faut s'attaquer franchement à la conversion de l'agriculture traditionnelle.

En second lieu, il y a la pêche. Aucun effort sérieux et continu n'a été entrepris pour le développement de la pêche dans une région aussi poissonneuse. L'attribution d'un crédit de prospection, l'installation d'un institut scientifique et technique des pêches maritimes, une véritable école d'apprentissage maritime contribueraient à donner le goût du métier, à rendre cette activité rentable et à en faire une source de richesses pour ce petit pays.

Enfin, il faut souhaiter l'accroissement des efforts en ce qui concerne l'industrialisation. Je ne suis pas aussi sûr que vous qu'il faille miser exclusivement sur le tourisme. Il ne suffit pas évidemment de construire des hôtels. On a souligné, à juste titre, que le développement touristique est lié à la réalisation d'infrastructures d'approche et d'environnement, à l'abaissement des tarifs de transports — que penser, monsieur le ministre, de la suppression du seul paquebot sur la ligne France—Antilles en 1969 — à la mise en place d'équipements de loisirs, au développement de l'artisanat — centres de métiers d'art — et à la création d'industries locales.

L'industrialisation des îles est possible et nécessaire, car à côté des grands projets qui ne sont encore qu'ébauchés : raffineries, cimenteries, fabriques d'engrais, n'y a-t-il pas place pour la création de petites industries, pour la transformation et la conservation des produits agricoles et pour la satisfaction des besoins des populations antillaises ?

Tous ces problèmes sont liés. Les changements doivent être amorcés ensemble, sans délai, parce qu'ils sont interdépendants et parce qu'il y a urgence. Le pouvez-vous, monsieur le ministre ?

C'est peut-être la raison profonde des difficultés actuelles. On s'est contenté de parer au plus pressé là où il fallait une politique d'ensemble. M. le rapporteur de la commission des finances à l'Assemblée nationale qualifiait ce budget de continuation. J'aurais souhaité pour ma part qu'il fût un budget de rupture : rupture avec les errements de la politique passée.

A cet égard la régionalisation permettrait un espoir, mais la régionalisation est un mot. La réalité, l'important, c'est, d'une part, les pouvoirs reconnus à l'assemblée régionale, d'autre part,

l'intervention des populations intéressées dans les procédures de désignation de l'exécutif.

Nous sommes hostiles à une simple déconcentration car, pour des avantages limités, notamment de rapidité en ce qui concerne par exemple l'attribution des primes d'équipement, elle ouvre la voie à de nombreux abus. Nous ne saurions oublier que l'ordonnance du 15 octobre 1960, qui permet au préfet d'interdire le territoire de la Guadeloupe à tout fonctionnaire sous prétexte de préserver l'ordre public, n'a jamais été abolie, ce qui encourage certains fonctionnaires en désaccord avec leurs subordonnés à demander à votre ministère de faire application de ce texte régalien. Enfin et surtout, la déconcentration ne libère pas le préfet de l'influence des féodalités locales.

La décentralisation pourrait faciliter la solution de nos problèmes si elle était honnêtement appliquée — je fais allusion ici à l'inertie des structures et à la résistance de certains intérêts privés — et si elle assurait aux populations locales davantage d'initiatives et de responsabilités à tous les niveaux.

Une chance historique vous est ainsi offerte, monsieur le secrétaire d'Etat. Ne la manquez pas. En tout état de cause, quoi qu'il advienne de ce projet de régionalisation aux contours très flous et au contenu si imprécis qu'on a tort *a priori* de prendre position là-dessus, vous vivez ce paradoxe, monsieur le secrétaire d'Etat, d'avoir trop de pouvoirs et de n'en avoir pas assez parce que dépendant de nombreux ministères et agissant en leurs noms.

En conclusion, pour nuancé que vous puissiez paraître dans vos actions par rapport à vos prédécesseurs, nous vous mettons en garde contre une politique de crédits dite « de saupoudrage », contre la politique de routine de la rue Oudinot, contre celle qui persisterait à ne pas reconnaître la personnalité de l'homme antillais, guyanais, réunionnais et à ne pas instaurer un large et sincère dialogue, contre celle, enfin, qui se refuserait plus longtemps à résoudre les problèmes des nationalités et des peuples, dans un grand ensemble à la fois divers, harmonieux et d'expression française. Nous n'avons jamais dit ou écrit que nous n'aimions pas la France, encore moins que nous répudions la France des révolutionnaires de 1789, de 1848, celle du grand philanthrope et abolitionniste Victor Schoelcher, celle de la Commune de Paris, celle de Jaurès, d'Eluard, celle enfin de la classe ouvrière française en lutte solidaire avec nous et toujours attentive au problème des peuples colonisés.

Nous tirons la sonnette d'alarme, monsieur le secrétaire d'Etat. Puissiez-vous l'entendre ainsi que le Gouvernement. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. le président. La parole est à M. Duval.

M. François Duval. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, mon collègue et ami M. Marie-Anne vient de vous exposer les observations que nous a suggérées à lui et à moi-même la lecture du projet de budget soumis à l'examen de notre Assemblée. Ces observations, je les partage entièrement, et là pourrait s'arrêter mon intervention si je ne croyais pas nécessaire d'essayer de retenir votre attention sur quelques aspects particuliers de la situation économique et sociale de nos départements d'outre-mer.

Pour mieux mettre en évidence la gravité des problèmes économiques tels qu'ils se posent dans les départements d'outre-mer, singulièrement dans mon département de la Martinique, vous me permettez de tirer argument d'une conclusion d'évidence : la crise monétaire vient plus nettement que jamais de remettre en lumière le rôle de premier plan que doivent jouer les exportations pour assurer une économie saine au niveau national.

À l'échelon départemental qui nous occupe ici, faute d'une industrialisation dont les perspectives sont extrêmement limitées et qui ne pourrait donc en tout état de cause procurer un nombre d'emplois suffisant en regard d'une main-d'œuvre chaque année plus nombreuse, c'est l'agriculture et les produits d'exportation qui en dérivent qui, par priorité, requièrent notre attention.

Or l'exiguïté des îles françaises d'Amérique, leur relief montagneux, à quoi s'ajoutent les contingences du climat, laissent peu de choix aux planteurs et aux travailleurs antillais. C'est pourquoi la canne à sucre, la banane, l'ananas occupent la place essentielle dans nos préoccupations de chaque jour. Ils sont les supports de nos exportations, les bases mêmes de notre vie économique.

La production sucrière connaît une crise qui, certes, ne date pas d'aujourd'hui, mais dont la gravité est telle actuellement que les solutions à y apporter ne peuvent plus souffrir de retard. Deux chiffres suffiront pour éclairer mon propos. Alors que notre production annuelle de 80.000 tonnes de sucre représente à peine la moitié des possibilités de la production à la Martinique, la récolte de cette année n'a pas atteint 37.000 tonnes. Cette campagne de 1968 est donc désastreuse et,

si l'n'y était rapidement porté remède, les conséquences pourraient en être dramatiques.

Alors, il faut s'attaquer aux causes, à toutes les causes de cette crise qui sont, d'une part, l'insuffisance de l'approvisionnement en cannes à sucre et, d'autre part, les carences de l'appareil industriel, c'est-à-dire plus schématiquement le problème des usines à sucre. Les déficits d'exploitation sont considérables et augmentent d'année en année au point que l'existence même de ces usines est mise en cause.

Vous envisagez, monsieur le ministre, un plan de relance de l'activité sucrière, et notre appui vous est acquis dans la réalisation du programme de restructuration que vous avez élaboré. Vous avez prévu un regroupement des usines de sucre par le truchement d'une société unique. Cela ne soulève pas d'objection, même de ma part, mais à la condition expresse qu'il ne s'agisse que d'une première étape. Les temps de la navigation à voile que la Martinique a connus il n'y a pas bien longtemps encore sont certes définitivement révolus, et avec eux ont disparu les quelque cent cinquante sucreries qui s'étaient implantées dans ce département. Il n'en subsistait plus qu'une quinzaine au moment où la crise actuelle est intervenue, mais celles qui restent ont maintenant une implantation locale au milieu des régions de production et tout programme de restructuration, aussi bien intentionné soit-il, doit tenir compte de l'expérience et des conditions d'exploitation en fonction de la région considérée.

À vol d'oiseau, les distances d'un point à un autre de la Martinique peuvent apparaître comme négligeables, mais il s'agit d'un département où les microclimats sont tels qu'en moins de dix kilomètres l'on passe d'une région toujours fraîche où les pluies sont abondantes, à une autre où la sécheresse sévit au point que des travaux d'irrigation sont d'une impérieuse nécessité.

Ajouterai-je à cela, mais vous le découvrirez vous-même quand vous viendrez sur place, que notre relief montagneux impose un réseau routier tourmenté, que le touriste apprécie certainement mais qui augmente considérablement les frais de transport de la canne de la plantation à l'usine de transformation.

Dans ces conditions, monsieur le secrétaire d'Etat, regrouper les usines existantes est une initiative souhaitable et je dis « oui » à la société unique, mais sans pour autant que votre expérience fasse échec dans une seconde étape à d'autres regroupements d'usines de sociétés du même genre qui, elles, auraient en charge, par exemple le nord, le centre ou le sud de la Martinique, faute de quoi l'on pourrait redouter que la culture de la canne ne reste l'apanage d'une région privilégiée tandis qu'elle disparaîtrait dans le reste de la Martinique. Or, vos services savent bien au-devant de quels mécomptes cette situation nous entraînerait, car la disparition d'une usine, au-delà de conséquences économiques, provoque chez nous une cascade de répercussions sur le plan social, qu'il serait imprudent de méconnaître.

C'est pourquoi j'ai bien pris soin de vous dire que toutes les causes de la crise sucrière devraient être examinées en même temps pour mettre fin à des inquiétudes légitimes que vous ne pouvez ignorer.

Je crains que, dans votre programme de relance, il n'y ait des degrés dans la mesure où les réformes envisagées ne porteraient d'abord que sur les usines.

La restructuration de ces usines, si elle s'impose, ne peut se concevoir que dans la mesure où leur approvisionnement régulier est assuré. C'est donc dire qu'il faut rassurer le planteur et par voie de conséquence les travailleurs en leur assurant un débouché pour les cannes qui auront été plantées. Certains ont déjà fait la confusion entre le remodelage des plantations et la relance de l'activité sur ces plantations. En vous demandant de veiller à ce que les usines qui ne sont pas encore regroupées dans votre projet de société unique ne soient pas sacrifiées et abandonnées à elles-mêmes, c'est la sauvegarde et des paysans et des planteurs que j'ai en vue.

Le recyclage de la main-d'œuvre des usines est impossible, faute pour celle-ci de trouver d'autres activités, car elle ne peut trouver de place d'une région à une autre au-delà de l'Océan et, au surplus, la moyenne d'âge des travailleurs de la canne se situant aux alentours de quarante ans, on ne voit pas très bien quelles perspectives vont s'ouvrir à elle si le planteur, ne sachant pas si l'usine qu'il approvisionne traditionnellement ne va pas fermer ses portes l'année prochaine, hésite à développer ses cultures.

Les conséquences sociales d'une telle situation vous sont connues et il vaut mieux ne pas leur laisser le temps de voir le jour. Que les usines soient regroupées, soit ! étant bien entendu que ce regroupement n'ira pas jusqu'à la fabrique unique, qui découragerait à la fois planteurs et paysans et méconterait tout le monde sans résoudre pour autant le problème de la canne.

Certes, en attendant des jours meilleurs, des palliatifs sont nécessaires et, parmi les solutions de transition, il semble que l'on veuille s'orienter vers des transferts de quota de production. Que, dans l'immédiat, cette hypothèse soit retenue pour une période précise, je n'y vois pas, pour ma part, d'inconvénient. Dans la mesure où la Martinique ne peut fournir le quota de production qui lui est imparti, on peut songer à négocier la fraction du quota qu'elle ne peut honorer, mais cela devrait être transitoire et couvrir seulement les deux ou trois années à venir pendant lesquelles le programme de relance serait mis en place. Au surplus, ce transfert de quota, renouvelable d'année en année, devrait être assorti d'une clause prévoyant un réinvestissement de la part du bénéficiaire dans le centre sucrier qui a transféré sa licence.

En matière de régionalisation, vous savez, monsieur le secrétaire d'Etat, quelle est notre philosophie et vous avez eu connaissance de la position prise récemment par le conseil général de la Martinique. Vous regretterez certainement, tout comme mes collègues conseillers généraux et moi-même, que la consultation sur la réforme régionale n'ait été ouverte que très tardivement à la Martinique et que nous ayons dû, en quelque sorte, « prendre le train en marche », alors que, déjà, dans la consultation, la participation devrait être totale et de qualité égale à celle qui est instaurée en métropole. En effet, il faut mettre fin de façon irréversible à notre isolement géographique, qui n'est plus concevable à une époque où les distances ne comptent plus.

Certes, l'insularité, le morcellement territorial sont autant d'obstacles à la régionalisation telle qu'elle peut être conçue en France métropolitaine, mais cette spécificité géographique ne nous empêche pas de prendre rang parmi les vingt-deux, vingt-trois ou vingt-quatre régions — pour ne citer que les chiffres les plus souvent avancés — qui doivent constituer la nouvelle forme administrative et économique de la France tout entière. C'est pourquoi, sans altérer les caractères propres à chacun des départements ultramarins, la région qu'ils constitueront ensemble doit être à l'image des régions métropolitaines qui regrouperont, elles aussi, plusieurs départements. Mais, pour nos départements d'outre-mer, la région ne doit pas être une fin en soi...

M. François Schleiter. Pour la métropole non plus, mon cher ami.

M. François Duval. Je suis très heureux d'obtenir cet assentiment de votre part, mon cher collègue...

... Au terme de laquelle ils se retrouveraient face à face, comme en vase clos.

Cette région d'outre-mer doit avoir sa dynamique qui incite à d'avantage d'échanges encore avec les autres régions de la métropole. Une coordination plus étroite dans les relations entre les départements d'outre-mer et la métropole doit nous rapprocher des nouvelles régions, à la manière de ce qui se fait déjà, par exemple, dans le domaine du trafic maritime ou aérien, ou encore sur le plan administratif, où nous sommes en contact direct avec Paris, tandis que pourraient s'implanter outre-mer des unités fonctionnelles à vocation nationale, par conséquent interrégionales, voire internationales.

D'une manière synthétique, l'on voit bien qu'une régionalisation bien conçue doit déboucher sur des perspectives de relations interrégionales pour la promotion des relations humaines. Sur le strict plan économique, ces relations plus denses pourraient peut-être favoriser la venue de nouveaux investissements dont nous avons tant besoin. Encore faudrait-il que les formalités ne soient pas tracassières et que le trop long cheminement des dossiers ne soit pas de nature à décourager les éventuels investisseurs.

Mais l'essentiel est que la mise en place des structures de la région se poursuive dans les départements d'outre-mer au même rythme que dans la métropole et je prends acte bien volontiers de votre déclaration à l'Assemblée nationale assurant que « les mesures de régionalisation seront appliquées en même temps dans les départements d'outre-mer et dans la métropole ».

Notre ambition, dont vous comprendrez toute la légitimité, c'est de sentir le sort des populations des départements d'outre-mer et celui des populations du continent liés au sein de la République, pour le meilleur comme pour le pire.

Enfin, en matière de tourisme, je ne retiendrai qu'un aspect, sur lequel il me semble nécessaire d'insister si l'on veut vraiment hisser cette industrie des temps modernes au niveau qu'elle mérite dans nos départements d'outre-mer. Les efforts en matière d'infrastructure hôtelière doivent se poursuivre, avec des adaptations adéquates pour la clientèle attirée par la beauté de nos sites. Je sais, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous vous y employez avec un enthousiasme et une conviction qu'il me plaît de souligner, mais quels touristes doivent venir nous rendre visite ? Des Américains ? Des Canadiens ? Très certaine-

ment ! et tout doit être mis en œuvre pour qu'ils trouvent chez nous cet « art de vivre à la française » avec cette coloration locale dont ils vantent et les charmes et les plaisirs, mais il faut aussi, et vous comprendrez notre souci, que nos compatriotes de l'hexagone puissent venir sous notre ciel pour profiter des mêmes avantages et jouir du même bien-être. Or, les tarifs sur les lignes aériennes qui relient Paris aux départements d'outre-mer sont trop chers et hors de portée des bourses moyennes.

Quand on pense qu'on met moins de temps pour se rendre en avion d'Orly à Fort-de-France ou à Pointe-à-Pitre que pour se rendre de Nîmes à Paris en train, il est difficile d'admettre que le prix du transport soit un obstacle insurmontable pour tous ceux qui voudraient ou bien retourner dans leur département d'origine ou tout simplement découvrir enfin cette partie de la France qu'ils aiment d'instinct sans la connaître.

Ce sont là, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les observations que je voulais vous soumettre à l'occasion de l'examen du projet de budget des départements d'outre-mer pour 1969. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Repiquet.

M. Georges Repiquet. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, à la fin de ce long et très complet débat budgétaire, mon intervention sera volontairement très brève puisqu'elle se limite à l'exposé devant le Sénat et devant le Gouvernement du problème particulièrement important, pour mon département, de l'aménagement des tarifs aériens entre la métropole et les départements d'outre-mer.

Plusieurs fois déjà, au cours de précédents débats, j'ai attiré l'attention du Gouvernement sur la nécessité d'une réduction très importante du coût des transports aériens entre la France métropolitaine et la France insulaire. Ces interventions répétées n'ont pas été sans effet puisque, grâce à l'action de M. Michel Debré, certains avantages ont été consentis par Air France. Mais, il faut bien le dire, ces avantages sont trop fragmentaires, les concessions faites par la compagnie nationale sont trop limitées, les actions sont trop timides pour que l'on puisse parler de l'établissement d'une politique nouvelle des transports. Et, pourtant, je le répète, cette politique est fondamentale parce que, pour une large part, elle est une des conditions du succès de la politique économique et sociale entreprise dans ces départements.

A quoi servirait l'immense effort d'éducation et de formation professionnelle si les bénéficiaires ne peuvent circuler facilement, normalement, à des tarifs convenables, entre leur département et la métropole, entre leur lieu de travail et leur famille.

Il ne faut pas se faire d'illusion. Malgré les efforts d'industrialisation, de diversification des cultures, de réforme foncière, les emplois nouveaux ne suffiront pas à absorber les jeunes qui arrivent chaque année sur le marché de l'emploi. Une bonne partie d'entre eux, formés dans les écoles professionnelles ou dans les centres de formation préprofessionnelle, désirent aller en métropole. Ils désirent aussi, et c'est normal, pouvoir revenir dans leur île, dans leur famille, à intervalles réguliers. Cette possibilité, ils l'auront ou ne l'auront pas, selon que le coût du voyage sera ou ne sera pas trop élevé.

Je sais bien qu'un effort a été consenti par Air France pour les travailleurs les plus modestes, mais il y a aussi les autres. Le développement de l'enseignement supérieur à La Réunion entraîne la formation de cadres de plus en plus nombreux. Une partie de ceux-là aussi iront travailler en métropole et, pour les mêmes raisons, désireront rentrer périodiquement dans leur département d'origine. Et puis, il y a les autres : les professions libérales, les chefs d'entreprise, etc. Il suffit de les citer pour faire sourire. Il semble anormal à certains, notamment aux administrateurs d'Air France, qu'un médecin puisse bénéficier pour lui et sa famille de réduction, motif pris de ce que ses revenus seraient très supérieurs à ceux d'un salarié. Ce raisonnement me paraît un peu spéculatif ; appliqué à des fonctionnaires de l'administration, il conduirait à n'accorder des voyages qu'aux huissiers de préfecture et aux aides soignantes dans les hôpitaux. Les préfets, les médecins-chefs, dont les revenus sont supérieurs, devraient assurer eux-mêmes les frais de leur voyage. Ceux qui disent cela n'ont jamais, sans doute, de leur vie pris le métro. Je leur conseille de le faire. Ils constateraient que le prix du billet est le même pour tous les citoyens, quelle que soit leur situation de fortune. C'est le principe même des transferts sociaux.

Soyons nets : il ne doit pas, il ne doit plus y avoir de discrimination. Il s'agit d'un problème politique. La solution engage l'avenir politique des départements d'outre-mer. L'effort demandé ne concerne d'ailleurs pas seulement les seuls citoyens d'outre-mer. Il permettra aussi aux métropolitains d'aller dans ces départements, de les connaître et les contacts permanents qui en résulteront ne pourront qu'être bénéfiques pour tous.

Faut-il ajouter que, dans la conjoncture actuelle, il y a un moyen de répondre au souhait qu'exprimait le Premier ministre

et qui a été exprimé aussi tout à l'heure par nos collègues Louvel et Duval, en invitant les Français à passer leurs vacances en France.

Tout cela, vous l'avez si bien compris, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il me plaît de dire à cette tribune que, dès votre arrivée rue Oudinot, vous avez décidé de tout mettre en œuvre pour la solution de ce problème qui reste pour vous une des lignes directrices de votre action ministérielle.

Sans entrer dans les détails et pour ne pas gêner votre action, je puis attester que, sous certaines contraintes, il serait possible d'obtenir, sans subvention de quelque nature qu'elle soit, un billet aller-retour Paris-La Réunion pour un prix de 1.600 francs, alors que le tarif actuel est de 4.500 francs. Je suis convaincu que la direction de notre compagnie nationale mesure l'importance d'un tel résultat et qu'elle aura à cœur de nous faire bénéficier des mêmes avantages sous notre pavillon.

Je sais que des discussions sont en cours et, si l'on veut bien mesurer l'importance de l'enjeu, je suis convaincu que très bientôt pour nos compatriotes lointains, la mère patrie sera toute proche et, pour ceux de la métropole, ces territoires deviendront une réalité. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Michel Inchauspé, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer. M. le rapporteur, mesdames, messieurs, je tiens tout d'abord à remercier M. le sénateur Jean-Marie Louvel de l'excellent rapport qu'il vous a présenté et auquel j'aurai l'occasion de me référer à plusieurs reprises. Je remercie également les orateurs qui sont intervenus. Si vous le permettez, je présenterai le budget dont j'ai la responsabilité, après quoi je répondrai aux questions qui m'ont été posées.

Le débat qui, à l'Assemblée nationale, a précédé celui-ci a sans doute révélé que le budget des départements d'outre-mer était sinon un budget d'austérité, du moins un budget de continuation, comme l'a déclaré dans son rapport le rapporteur spécial de la commission des finances de l'Assemblée. Il n'est pas le seul mais, dans la conjoncture actuelle, il eût été sans doute difficile qu'il en soit autrement.

Toutefois, ce budget de continuation doit au moins permettre au Gouvernement de poursuivre dans les départements d'outre-mer la politique d'expansion et de progrès que, malgré un certain nombre de difficultés, il s'est attaché à mener avec des résultats positifs au cours des dernières années.

Pour ne parler que de l'année 1968, dans le domaine de l'équipement, certaines opérations particulièrement importantes, qui s'inscrivent dans le cadre des actions définies lors des travaux de préparation du V^e Plan, méritent d'être citées.

En Guyane, c'est l'achèvement du pont sur le Kourou ; cependant que de très gros travaux ont été poursuivis sur l'itinéraire routier Cayenne—Kourou. Depuis le mois d'avril, l'allongement de la piste de l'aérodrome de Rochambeau permet aux avions quadricoptères long-courriers d'atteindre la Guyane. D'importants travaux sont réalisés à Kourou en fonction du programme de construction de logements dans cette ville.

En Martinique, la construction de nouveaux quais au port de Fort-de-France a été entreprise ; une nouvelle centrale électrique a été mise en service à la Pointe-des-Carrières ; les travaux de construction de l'hôtel de La Pointe-de-Chéry ont commencé cette année.

En Guadeloupe, deux réalisations importantes ont été achevées dans le domaine portuaire : les nouveaux quais du port de Pointe-à-Pitre ainsi que le quai et les installations de chargement de sucre en vrac à la Pointe Jarry. Un terrain de golf a été mis en service au Moule.

À La Réunion, en dehors des travaux de modernisation du port de La Pointe-des-Galets, poursuivis depuis un certain nombre d'années, il faut signaler la mise en service de la centrale hydro-électrique de Takamaka, capable de produire annuellement 70 millions de kilowattheures, et l'achèvement à la fin de 1968, malgré les difficultés techniques considérables, de la première tranche de l'aménagement agricole du Bras-de-la-Plaine. Une opération particulièrement importante pour le développement et l'avenir du tourisme dans ce département a été lancée en 1968 : il s'agit de l'implantation du Club Méditerranée à Juan de Nova.

Pour favoriser l'industrialisation, trente-quatre entreprises de petite ou moyenne catégorie ont bénéficié, en 1966 et 1967, de primes d'équipement pour un investissement global de plus de 90 millions de francs. Elles ont permis la création de 1.200 emplois.

En 1968, trois grands projets ont été définitivement agréés : la raffinerie de pétrole aux Antilles, deux usines de broyage de *clinkers*, l'une à la Guadeloupe et l'autre à la Martinique, et une usine d'engrais. Au début du second semestre de l'année, huit entreprises industrielles, représentant un investissement global de près de 150 millions de francs, ont bénéficié de primes d'équipement.

S'agissant, enfin, de l'industrie touristique, les efforts financiers consentis, aussi bien dans le domaine de l'aide aux promoteurs que dans celui des infrastructures, de la publicité et de la propagande, conjugués avec des réformes de textes réglementaires, ont permis des résultats encourageants. En effet, si le lancement de nouveaux projets hôteliers a été assez long, les projets, soit à l'étude, soit au stade de l'agrément ou de la construction, sont suffisamment nombreux pour que la réalisation des objectifs du V^e Plan puisse être raisonnablement escomptée.

Sur le plan social, les deux problèmes essentiels qui se posent au Gouvernement dans les départements d'outre-mer sont l'accroissement démographique et la disparité des conditions individuelles dans la distribution des revenus, en particulier dans le secteur agricole, en faveur duquel des mesures spécifiques ont été envisagées dans le cadre de la sécurité sociale.

D'abord, un régime d'assurance maladie en faveur des exploitants agricoles a été institué. Le décret d'application, actuellement en cours d'élaboration, paraîtra prochainement. Ensuite un projet de loi étendant aux exploitants agricoles des départements d'outre-mer le bénéfice des allocations familiales sera bientôt déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale et, d'ores et déjà, les dispositions d'ordre budgétaire ont été prises pour en assurer le financement en 1969.

En ce qui concerne le régime général des salariés de l'industrie et du commerce, je rappelle que le Gouvernement a augmenté les ressources du fonds d'action sanitaire et sociale des caisses générales de sécurité sociale des départements d'outre-mer de vingt millions. Leur utilisation se bornera essentiellement au développement de la préformation et au financement de l'action à mener en faveur de la « régulation » des naissances.

Comme première expérience, le comité du fonds d'action sociale spécialisée de la Guadeloupe a décidé d'affecter une somme de 700.000 francs dans une opération destinée à la création d'une usine de chaussures — la première jamais créée dans les départements d'outre-mer.

Je sais que le problème des allocations familiales fait l'objet des préoccupations des parlementaires des départements d'outre-mer et je suis heureux de pouvoir indiquer qu'un texte sera prochainement publié, apportant une majoration importante des allocations.

S'agissant enfin des travailleurs indépendants du secteur non agricole, des mesures ont également été prises en leur faveur, puisque la loi du 11 juillet 1966 a institué un régime d'assurance maladie au bénéfice de cette catégorie sociale. Les textes d'application sont actuellement à l'étude et tout est mis en œuvre en vue de leur prochaine publication.

Le problème des salaires, spécialement celui de la fixation du salaire minimum interprofessionnel garanti, fait l'objet de mes préoccupations particulières. Je rappelle qu'en juin dernier le salaire horaire aux Antilles et à la Guyane a été majoré de 15 p. 100 et celui de la Réunion de 12 p. 100. Mais il faut avoir conscience de la gravité des décisions à prendre, car elles peuvent avoir des répercussions extrêmement préjudiciables sur l'économie des départements d'outre-mer.

En ce qui concerne l'aide sociale, le Gouvernement poursuit sa politique de rattrapage entamée en 1962 et un décret du 12 octobre 1968 a relevé, je le rappelle, les taux d'aide sociale des départements d'outre-mer dans des conditions identiques à ceux de la métropole. L'effort réalisé dans ce domaine est considérable puisque les personnes âgées ont vu leurs ressources progresser de plus de 200 p. 100 pour les seules allocations d'aide sociale ; dans ce chiffre n'entre pas en considération le bénéfice du fonds national de solidarité étendu aux assistés des départements d'outre-mer en 1963, ce qui les place dans une situation privilégiée par rapport à ceux de la métropole, qui n'y ont pas droit.

Quant à l'expansion démographique, je me bornerai à indiquer que je suis de très près les travaux actuellement menés en ce qui concerne la préparation des textes d'application de la loi du 28 décembre 1967 pour la métropole. Les dispositions à prendre pour les départements d'outre-mer feront ensuite l'objet d'une étude concertée entre les ministères intéressés.

La mise en œuvre d'une politique de migration constitue le second remède susceptible d'être apporté au problème démographique tel qu'il se pose dans les départements d'outre-mer. À cet égard, j'indique qu'une enquête menée en métropole sur l'implantation des migrants fait apparaître que la migration, telle qu'elle est mise en œuvre par le bureau des migrations des départements d'outre-mer permet de résorber chaque année le quart de l'accroissement naturel de la population. Mais j'ai le sentiment que cette migration, pour atteindre son objectif de promotion sociale, doit être menée avec beaucoup d'attention sur le plan de l'environnement social et des structures d'accueil. J'ai donné au bureau des migrations des directives pour que dès maintenant son action soit plus particulièrement orientée dans les deux directions suivantes : développement de la

migration des Antilles vers le Canada et les pays d'Amérique latine, dans la mesure où les études actuellement en cours feraient effectivement apparaître, comme je le pense, des possibilités intéressantes répondant aux aspirations des Antillais; mise en œuvre d'une politique sociale accrue; à cet égard, le budget de 1969 prévoit des crédits encore insuffisants et un aménagement judicieux devrait être réalisé au sein du budget du bureau des migrations.

J'en viens maintenant rapidement, pour ne pas redire ce qui a été dit excellemment par votre rapporteur, à l'analyse du budget des départements d'outre-mer pour 1969. La progression de 10 p. 100 des crédits de fonctionnement qui atteindront environ 131 millions doit permettre de satisfaire un certain nombre d'actions indispensables.

En particulier, une action spécifique et généralisée en faveur de la jeunesse, action dont le comité restreint du 5 avril a arrêté le principe, sera amorcée dans le cadre du budget et devra être considérablement développée dans les années à venir.

Votre rapporteur a bien su rappeler l'action du service militaire adapté que nous développons encore cette année, à la Réunion, en particulier; nous avons là un excellent instrument de formation professionnelle de jeunes. Je rappelle de plus que l'essentiel des travaux du service militaire adapté s'effectue au profit des collectivités locales et des communes en particulier.

Pour ce qui concerne les investissements exécutés par l'Etat, les autorisations de programme prévues s'élèvent à 165 millions de francs.

Les subventions au fonds d'investissement — le F. I. D. O. M. — sont d'un montant sensiblement équivalent à celui de l'an dernier et, en tout état de cause, je tiens à souligner que, dans le plafond de crédits ainsi ouverts aux départements d'outre-mer, la plupart des opérations prioritaires pourront être satisfaites.

Notamment — votre rapporteur l'a lui-même souligné — je tiens à marquer l'augmentation de plus de 14 p. 100 des subventions d'investissements dans les secteurs du tourisme, de l'industrialisation et de l'aide au développement de l'agriculture, augmentation très sensible et sélective, qui nous permettra de répondre mieux à certaines exigences particulières du développement dans les départements d'outre-mer.

Ainsi que vous le savez, à ces crédits d'investissements spécifiques s'ajouteront, comme par le passé, les dépenses d'investissement qui seront effectuées par les ministères techniques en 1969 et qui seront de l'ordre de 200 millions. A ce chiffre, il convient d'ajouter aussi certains investissements particuliers tels que ceux de l'O. R. T. F., par exemple, ou du C. N. E. S. qui dépasseront au total une cinquantaine de millions de francs.

L'ensemble de ces moyens financiers doit permettre de poursuivre, dans les différents secteurs économiques et sociaux, les actions qui paraissent essentielles et dont je vais à présent vous donner un bref aperçu.

Sur le plan de l'aide à la production agricole, le budget de 1969 s'efforce de réaliser un équilibre entre les objectifs définis par le Plan et des décisions d'intervention dans certains secteurs fragiles de l'économie. C'est ainsi que, tout en maintenant au rythme actuel les actions engagées dans le domaine de la recherche appliquée, de la réforme foncière, de la diversification des cultures, des travaux d'hydraulique agricole, des chemins ruraux et des activités forestières, le F. I. D. O. M. apporte une contribution importante au plan de redressement de l'économie sucrière des Antilles, alors que cette intervention n'était pas prévue dans le Plan.

Ce plan de redressement qui fait intervenir à la fois le F. I. D. O. M. et le budget du ministère de l'agriculture porte, d'une part, sur le développement des surfaces cultivées en cannes et, d'autre part, sur la restructuration nécessaire des usines à sucre.

Mais, si les départements d'outre-mer ont tous une vocation agricole, le tourisme constitue pour eux une source certaine de revenus très appréciable. L'avenir des Antilles en particulier est sûrement dans le tourisme. Une part importante de la dotation du F. I. D. O. M. reste donc consacrée au développement de l'industrie touristique. Les objectifs du plan déjà atteints en Guyane le seront vraisemblablement, dans les mois à venir, à la Réunion lors de la mise en œuvre des projets du Club Méditerranée. Ils seront également dépassés à Saint-Martin où les deux hôtels les plus importants augmenteront à eux seuls le potentiel hôtelier d'au moins 230 chambres. Enfin, l'aboutissement de grands projets et de quelques projets intéressants la petite et la moyenne hôtellerie aux Antilles permettra d'atteindre les chiffres du Plan.

En ce qui concerne l'infrastructure, notamment dans le secteur de l'équipement portuaire, il faut noter ce que j'ai déjà dit tout à l'heure à propos de la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Réunion. L'infrastructure des aéroports sera mise en rapport avec les nouveaux moyens de liaison par long-courriers quadricoptères.

Enfin, dans le secteur primordial du logement dont l'amélioration dans les départements d'outre-mer contribue, plus que

partout ailleurs, à élever le niveau de vie des populations, les résultats acquis, plus particulièrement en matière d'habitat social, permettent de constater une certaine avance par rapport aux objectifs du V^e Plan.

A cet égard, je tiens à souligner que les crédits consacrés par le ministre de l'équipement et du logement aux primes à la construction, environ 86 millions, resteront malgré les impératifs budgétaires, du même ordre qu'en 1968.

Après avoir brossé un tableau rapide des actions qui seront menées en 1969, je voudrais, comme je l'ai fait à l'Assemblée nationale, indiquer quelles sont mes préoccupations essentielles et ce que je crois être les perspectives de notre action en faveur des départements d'outre-mer.

Tout d'abord, action en faveur des productions agricoles de base. L'année 1968 a marqué une étape essentielle pour la production sucrière qui a été incluse sans restriction dans l'organisation européenne du marché du sucre. Cette intégration se traduit par deux garanties fondamentales: une garantie de prix — qui a été fixée à 98, 10 francs au quintal au stade F. O. B. port d'embarquement — et une garantie d'écoulement pour un tonnage déterminé: Réunion, 226.816 tonnes en sucre blanc; Guadeloupe, 177.740 tonnes; Martinique, 61.890 tonnes. On peut noter avec satisfaction que ces quotas de base, majorés du quota supplémentaire de 35 p. 100 également prévu par le règlement communautaire, correspondent pratiquement aux objectifs du V^e Plan.

La situation de la production sucrière de la Martinique reste préoccupante puisque la production de 1968 n'a pas atteint 37.000 tonnes. Ainsi les pouvoirs publics se préoccupent-ils, en accord avec la profession, de faciliter une concentration des usines à sucre par la création d'une société unique destinée à améliorer la rentabilité de ce secteur industriel et, à cette occasion — j'y reviendrai tout à l'heure — je tiens à préciser tout de suite qu'il n'est pas question d'accorder une aide financière à des industriels qui ne s'associeraient plus, au dernier moment, à cette politique de restructuration de l'industrie sucrière.

Pour l'avenir, la sauvegarde du marché des produits agricoles des départements d'outre-mer et la possibilité d'un élargissement de leurs débouchés sont dominées par leur intégration au Marché commun. En dehors du sucre, en effet, aucun autre produit agricole, qu'il s'agisse du rhum, de la banane, de l'ananas ou des productions agricoles complémentaires, n'a encore fait l'objet de négociations entre les Etats membres.

D'ores et déjà, le Gouvernement français a demandé à la Commission de Bruxelles que soit proposée une organisation communautaire du marché de la banane. De la même manière, des conversations sont en cours pour régler le problème du rhum.

Pour la banane, de même que pour les autres produits, le problème majeur consiste à passer d'une organisation nationale garantissant l'écoulement des produits à un prix rémunérateur à une organisation européenne retenant les mêmes objectifs. L'argument fondamental, qui est d'ailleurs la justification des décisions prises sur le plan national, est que la préférence communautaire doit jouer en faveur de producteurs des départements d'outre-mer.

Fort heureusement, une amélioration sensible de la productivité est encore possible pour abaisser les prix de revient. D'autre part, les producteurs sont désormais en mesure de faire appliquer des disciplines professionnelles strictes grâce à la mise en place des structures appropriées; il faut souligner sur ce dernier point que l'organisation professionnelle dans les différents secteurs sera pratiquement achevée en 1968 par la création récente du comité interprofessionnel de l'ananas, la création prochaine du comité économique agricole de la banane ainsi que par l'intégration des organisations professionnelles sucrières des départements d'outre-mer aux structures nationales récemment créées pour la mise en œuvre de la politique sucrière.

Mais, quels que soient les résultats escomptés dans le domaine agricole, le taux de croissance de la production intérieure ne pourra être atteint que par un développement accru des activités industrielles, qu'il s'agisse d'industries proprement dites ou de l'industrie hôtelière.

En ce qui concerne l'industrialisation, l'effort devra porter surtout sur le développement et la création de petites et moyennes entreprises et plus particulièrement sur celles qui ont pour objet la satisfaction des besoins du marché local ou la transformation de produits agricoles pour l'exportation.

Le régime, actuellement en vigueur, des incitations à la réalisation de projets industriels et touristiques apporte aux promoteurs des avantages très appréciables. Ce régime est toutefois assez complexe et il pourrait être envisagé de l'assouplir, en réduisant au besoin les concours apportés sous forme de subventions et en augmentant en revanche les aides sous forme

de prêts et d'exonérations fiscales, lesquelles pourraient être simplifiées et comporter une automaticité plus grande.

S'agissant de l'industrie touristique, le regain d'intérêt manifesté par les promoteurs en 1968 devrait de plus être encouragé par la mise en œuvre de réformes déjà étudiées et portant sur les points suivants : modification des schémas de financement hôtelier, amélioration des conditions d'attribution des terrains des cinquante pas géométriques aux sociétés d'équipement, mise au point de programmes cohérents de développement touristique par la nouvelle mission créée par décret du 30 mai 1968 pour les Antilles, modification de la réglementation des jeux en vue de permettre l'implantation en nombre suffisant d'établissements de jeux de nature à faciliter la venue aux Antilles d'une clientèle nord-américaine et canadienne.

La mise en œuvre de ces différentes réformes devrait permettre de retenir pour la période d'exécution du VI^e Plan des objectifs plus ambitieux. A cet égard et sous réserve des conclusions des études en cours d'exécution, le potentiel hôtelier des Antilles devrait pouvoir atteindre, en 1975, environ 5.000 à 6.000 chambres de standing touristique.

Je suis néanmoins persuadé qu'un des aspects les plus importants de cette politique touristique réside dans les possibilités qu'offriront les transports aériens, comme l'ont souligné divers orateurs. Il faut aménager des tarifs et créer un nouveau mode de transport dit de tourisme familial. En effet, l'offre de transport aérien actuelle sur les départements d'outre-mer est telle que la demande est à peine satisfaite.

Il est certain qu'un aménagement des tarifs entraînerait une demande accrue, ce qui permettrait à la compagnie nationale de tirer financièrement les mêmes bénéfices de ses lignes d'outre-mer tout en permettant à une masse beaucoup plus importante de touristes de connaître nos départements. La conjoncture actuelle obligeant les Français à passer leurs vacances sans devises, le moment n'est-il pas choisi de leur permettre de voyager et de connaître nos îles lointaines ?

Nos amis britanniques ont, l'année dernière, profité de leurs ennuis monétaires pour visiter en masse les Caraïbes grâce à des réseaux de charters. Je crois qu'il est de l'intérêt de notre compagnie nationale d'étudier des mesures permettant de transporter tous les Français qui désireraient cette année passer leurs vacances dans nos départements d'outre-mer. (*Applaudissements.*)

Dans le journal *Le Monde* d'hier soir, M. Simon pose la question suivante : « La crise n'offrirait-elle pas aussi une chance nouvelle aux pays de l'Afrique noire, aux Antilles françaises, à la Nouvelle-Calédonie, à Tahiti ? ». Pour lui répondre, je prendrai à mon compte la strophe célèbre du petit poète :

« Le monde dans tous les sens
« C'est encore la France,
« Sans limiter vos dépenses,
« Prenez-y vos vacances. »

Je crois savoir qu'à partir du 17 novembre, les agences de voyage, comme l'a souligné M. le sénateur Repiquet, pourraient offrir des passages aller et retour vers les départements d'outre-mer pour moins de 1.600 francs, et je m'en félicite.

Ma troisième préoccupation, celle de la régionalisation, se présente sous un double aspect. Nos élus et ressortissants d'outre-mer ont toujours demandé et à plusieurs reprises obtenu — en particulier en 1960 et 1964 — que l'on rapproche dans les départements d'outre-mer l'administration des administrés. L'éloignement géographique, les disparités économiques et sociales rendent souvent plus pesante qu'en métropole l'intervention trop systématique des administrations parisiennes. Une amélioration des procédures a toujours paru souhaitable. Des décrets de 1960 prévoient d'ailleurs une consultation particulière des conseils généraux des départements d'outre-mer en matière d'adaptation de la législation métropolitaine et de réglementation.

Ce mouvement doit se poursuivre et, d'importantes mesures de déconcentration étant prévues en métropole, j'ai demandé au Gouvernement, et obtenu, d'en faire bénéficier sans plus attendre les départements d'outre-mer. Au *Journal officiel* d'hier sont déjà parues les premières de ces décisions. Je n'exclus pas, en outre, de faire prendre prochainement des mesures spécifiques dans des domaines essentiels au développement économique de nos départements d'outre-mer.

Mais la régionalisation, c'est aussi la participation de tous les intéressés, élus politiques, personnalités représentant les intérêts sociaux, professionnels et syndicaux à l'élaboration et à l'exécution des grandes décisions les concernant. De ce point de vue, nos départements d'outre-mer sont peut-être plus sensibles encore que la métropole à l'idée d'une régionalisation telle qu'elle a été envisagée par le chef de l'Etat.

J'ai donc lancé, comme en métropole, un large mouvement de consultation des conseils généraux et des organisations professionnelles, sociales et économiques. Les résultats commencent à nous parvenir ; ils nous permettront de définir les limites de la région dans les départements d'outre-mer telle que la souhaitent les principaux intéressés, de savoir ce que peuvent être son

organisation et ses compétences. D'ores et déjà, je peux indiquer que le Gouvernement a pris acte du désir des départements d'outre-mer d'être inclus dans la réforme régionale qui interviendra en 1969, avec des modalités aussi proches que possible de ce qu'elles seront en métropole.

M. François Schleiter. Il ne faut rien précipiter !

M. Michel Inchauspé, secrétaire d'Etat. Le projet de loi sera d'ailleurs explicite à cet égard. Il faut voir, là aussi, une fois de plus, la volonté solennelle des départements d'outre-mer de se situer dans le courant de la vie nationale. Nous pouvons donc bien augurer des réformes qui interviendront dans ce domaine et le prochain débat, au Parlement, sur la régionalisation permettra d'éclairer parfaitement les assemblées sur les intentions du Gouvernement.

M. Antoine Courrière. Il a déjà dépassé le référendum !

M. Michel Inchauspé, secrétaire d'Etat. J'en arrive maintenant au problème des jeunes, tel qu'il se pose dans les départements d'outre-mer.

Je rappelle que dans ces départements plus de 50 p. 100 environ de la population a moins de vingt ans et que la moitié environ se trouve, dès l'âge de seize ans, la plupart du temps inoccupée et livrée à elle-même. Cette jeunesse souffre, comme notre jeunesse métropolitaine, d'absence de débouchés et de difficultés d'emploi. En matière d'éducation, je crois que les méthodes pédagogiques utilisées dans les départements d'outre-mer sont restées inadaptées aux conditions de vie locales et ne tiennent pas assez compte de la nécessité de stimuler les adolescents, dont le milieu social et l'environnement économique sont dans bien des cas précaires.

Là comme ailleurs, la réforme de l'éducation nationale en cours de gestation portera ses fruits, s'agissant en particulier de l'emploi indispensable des techniques modernes de pédagogie fondées sur les méthodes actives et les moyens audiovisuels. C'est une action de longue haleine, qui devrait aboutir à améliorer les conditions de l'enseignement primaire et la mise en œuvre d'une pédagogie spécifique.

Indépendamment du problème de l'enseignement, la politique que je m'attacherai à réaliser en faveur des jeunes comportera la mise au point d'un programme de réalisations concrètes dans les domaines socio-éducatif et sportif. Il est essentiel, en effet, qu'un effort global soit poursuivi, visant à doter la jeunesse de ces départements d'un environnement social, culturel et sportif correspondant à leurs aspirations profondes et je n'en veux pour preuve la remarquable réussite des ressortissants d'outre-mer dans notre équipe olympique. De toute façon, à cette nombreuse jeunesse, dont on n'a pas toujours su assez valoriser les dons, il faut ouvrir des débouchés et des perspectives très larges.

Pour le développement d'industries créatrices d'emplois, j'ai encouragé en Guadeloupe, à titre d'expérience pilote, l'installation d'un établissement industriel. Je suis personnellement convaincu qu'il nous faut explorer les possibilités que nous donnent de pareilles formules associant étroitement la formation et la création d'emplois.

Hors des îles, les pays hautement industrialisés du continent américain comme le Canada et surtout le Québec ont des besoins importants de main-d'œuvre. Le Canada francophone est d'ailleurs très intéressé par un accroissement des relations économiques et des transports aériens avec les îles françaises des Caraïbes et compte développer ses investissements directs aux Antilles, notamment dans le domaine hôtelier. C'est en fonction, aussi, de ces perspectives qu'il faut former localement nos jeunes qui ne feront l'effort supplémentaire exigé d'eux en matière de formation que si nous les mettons en face de possibilités concrètes d'emploi. Aussi ai-je demandé et obtenu dans le projet de budget de 1969 les crédits nécessaires à la recherche de débouchés pour les migrants antillais désireux de s'installer au Canada et en Amérique du Sud.

Les débouchés les plus importants sont néanmoins ceux qu'offre la métropole. Nous maintenons évidemment les objectifs de migration déterminés par le V^e Plan. Mais cette politique doit s'accompagner d'une amélioration des conditions d'accueil : une première tranche de crédits est inscrite au budget pour permettre la réalisation en métropole et surtout dans la région parisienne d'une politique sociale et de logement en faveur des célibataires, accompagnée d'une aide sociale au logement des familles regroupées ; mais il est regrettable que beaucoup d'Antillais viennent spontanément par leurs propres moyens sans passer par le secours du Bumidom.

J'ai la conviction que, par le développement des industries locales et notamment du tourisme, par le soutien des productions locales et leur insertion dans le Marché commun, par une amélioration et un enrichissement de la formation de la jeunesse sur place et en métropole et également par une participation accrue de tous aux grandes décisions les concernant, cette année encore nous manifestons avec vigueur dans les départements

d'outre-mer notre capacité économique et notre volonté d'innovation.

Mesdames, messieurs, j'en ai terminé. Le Sénat doit avoir conscience, à l'examen de ce budget et à la lumière des précisions que j'ai apportées à cette tribune sur les intentions du Gouvernement, que la politique engagée depuis plusieurs années par la V^e République sera poursuivie activement dans les mois à venir, afin d'assurer à ces départements les conditions d'une expansion économique et d'un progrès social qui répondent à leurs aspirations comme à leur vocation propre.

Le nouveau plan qu'avec l'aide de mes services, des parlementaires et des conseillers généraux j'ai mis sur pied demandera quelque temps avant de produire ses effets. J'espère que les moyens qui ont été mis à ma disposition me permettront de donner, avant la fin de l'année, un nouveau visage à ces départements et à ces compatriotes qui ont, en maintes occasions, prouvé leur attachement indéfectible à la mère patrie. (*Applaudissements.*)

Je vais maintenant, si vous le voulez bien, passer en revue les diverses remarques qui ont été faites par les intervenants. Je commence par M. Marie-Anne, qui a posé la question des répercussions des mesures financières. Je peux dire rapidement que, pour le moment, nous n'avons pas reçu d'instructions précises venant du ministère des finances, mais *a priori* j'espère qu'il n'y aura pas d'incidences très importantes à ce sujet.

En ce qui concerne le problème du rhum, nous nous en sommes entretenus à plusieurs reprises avec les parlementaires et également avec les responsables de cette activité économique. Il est grave puisqu'il doit être évoqué dans les négociations de Bruxelles. Il s'agit de définir d'abord le rhum dans sa qualité car, comme vous l'avez très bien dit, le même mot ne recouvre pas toujours la même chose. Nous avons en effet des partenaires, en particulier les Allemands, qui sont très difficiles puisqu'ils veulent promouvoir dans l'ensemble de l'Europe un rhum de seconde ou même de troisième qualité. Je crois que, de ce point de vue, les professionnels intéressés, qu'ils soient des Antilles ou de la métropole, ont posé leurs conditions. Il faudra que le Gouvernement s'intéresse plus activement à la solution de ce problème pour qu'une décision soit prise sur le plan politique. Nous ne pourrions pas revenir sur la notion de rhum produit industriel, puisqu'elle est acquise, mais il est certain qu'il faudra trouver un moyen terme entre cette notion et celle de produit agricole. J'espère qu'avec l'aide de mes services nous pourrions garantir la production du rhum dans les Antilles, car elle est un complément indispensable à la régularité de la production du sucre, pour les industriels sucriers et plus encore pour les planteurs.

En ce qui concerne la banane, les derniers jours que nous avons vécus ont prouvé la nécessité absolue de la constitution de ce comité économique agricole groupant en même temps Martiniquais et Guadeloupéens, puisque, à la suite de diverses interventions de nos services auprès du ministère des finances et des affaires économiques, nous nous sommes associés au principe des importations des pays tiers; cependant, par manque de coordination et surtout du fait de l'acceptation de la S. I. C. A. B. A. M. qui est le représentant des producteurs de la Martinique, une importation de 2.000 tonnes a été effectuée. Je sais que les producteurs guadeloupéens ne sont pas satisfaits de cette décision, mais il faudrait — c'est leur intérêt — qu'ils finissent par officialiser leur désir de vouloir s'associer aux Martiniquais pour former enfin ce comité économique agricole. D'ailleurs, vous savez que c'est la condition qui a été mise, et à mon avis très judicieusement, par les services du ministère des finances pour débloquent une avance importante du F. O. R. M. A. pour la Guadeloupe. J'espère que dans les prochains jours ce sera chose faite et que nous éviterons à l'avenir cette distorsion entre les demandes des uns et des autres. Nous saurons quel est l'interlocuteur valable et nous pourrions nous adresser à lui directement.

En ce qui concerne la société conventionnée d'importation, elle est évidemment dans l'intérêt des producteurs, des planteurs et même des importateurs, mais elle crée une sorte de monopole vis-à-vis d'une certaine catégorie, même si elle groupe d'une façon verticale tous les producteurs, les importateurs et les commerçants de la banane. C'est une question de principe. Nous nous emploierons, de notre côté, à la faire accepter de la part de tous les ministères techniques intéressés, mais auparavant il y a beaucoup de choses à faire et je crois que nous pouvons aller plus avant.

En ce qui concerne les ananas, vous savez que la production de la Côte-d'Ivoire revient moins cher qu'aux Antilles à cause des dispositions particulières, des charges sociales et des salaires dans les départements d'outre-mer.

Le marché français de l'ananas en conserve fait l'objet d'une organisation et le Gouvernement a décidé en 1965 qu'il serait réparti par moitié entre les départements d'outre-mer et la Côte-d'Ivoire, compte tenu des importations en provenance des

pays tiers et notamment des Etats-Unis. De toute manière, le Gouvernement veille au respect de cette décision et, pour assurer l'écoulement normal de la production nationale, des mesures réglementaires seront prises incessamment après avoir été portées à la connaissance des gouvernements intéressés.

Il en est de même pour l'ananas frais dont le marché se répartit de la même manière, 42,5 p. 100 pour les départements d'outre-mer et autant pour les Etats francophones. Cette décision a été notifiée aux Etats intéressés. Elle sera mise en application en 1969. A la suite des contacts que nous avons pris avec les professionnels intéressés, la Côte-d'Ivoire, après notre dernière semonce, est entrée en relation avec les producteurs antillais et, normalement, on doit parvenir à un accord définitif. Sinon, il faudra bien que nous imposions notre volonté de façon autoritaire.

Pour l'ananas en conserve comme pour l'ananas frais, les négociations se poursuivent à Bruxelles afin d'élaborer des dispositions communautaires qui assurent l'importation et l'écoulement de ce produit sur les territoires Marché commun.

Au sujet du rhum, dont j'ai déjà parlé, je précise qu'il s'agit de l'organisation de la prochaine campagne, ainsi que des perspectives du Marché commun.

Le projet d'arrêté interministériel organisant la campagne rhumière pendant la période d'avril 1969 à mars 1970 est en cours de signature. Il prévoit le déblocage de sept tranches de rhum en cours d'année et le déblocage d'une tranche supplémentaire si les besoins du marché le nécessitaient.

Compte tenu d'une consommation beaucoup plus forte que prévu au cours du deuxième semestre de cette année, il serait nécessaire, pour assurer la soudure de la campagne actuelle et de la campagne 1969-1970, que l'expédition des deux premières tranches du contingent 1969-1970 puisse être anticipée. C'est la raison pour laquelle l'arrêté organisant la campagne a d'ores et déjà été préparé, afin qu'il puisse paraître dans les premiers jours du mois de janvier.

En ce qui concerne le deuxième point, c'est-à-dire le Marché commun, il est bien évident que le rhum doit être défini suivant la législation française qui a été mise au point depuis fort longtemps, puisque la France est le seul producteur de rhum des six pays de la Communauté économique européenne. Je puis vous assurer que l'organisation nationale sera maintenue en vigueur tant que des dispositions communautaires satisfaisantes n'auront pas été arrêtées pour assurer un écoulement normal de la production française de rhum dans les pays du Marché commun.

M. Jean Berthoin. Monsieur le secrétaire d'Etat, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Michel Inchauspé, secrétaire d'Etat. Je vous en prie.

M. le président. La parole est M. Berthoin avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean Berthoin. En ce qui concerne le problème du rhum, il serait extrêmement intéressant que ceux d'entre nous qui ont l'honneur de représenter le Sénat dans les diverses commissions du Marché commun soient informés de cette question. Or, nous avons les plus grandes difficultés à obtenir des indications précises.

Sur ce problème-là notamment, il n'est pas admissible qu'on puisse envisager un règlement européen qui confondrait le rhum lui-même avec ce qu'on appelle tout à l'heure l'eau-de-vie rhumée. Mais nous sommes sans documentation, la plupart du temps, pour défendre nos positions.

C'est pourquoi il serait très utile que vos services veuillent bien nous fournir, sur des questions essentielles comme celle-ci qui intéresse une production d'outre-mer de premier ordre, toute la documentation nécessaire. (*Applaudissements.*)

M. Michel Inchauspé, secrétaire d'Etat. Je puis vous affirmer, monsieur le sénateur, que la solution de ce grave problème demandera véritablement l'aide et la coopération de tout le monde car l'avenir du rhum est en jeu. Je voudrais vous demander de préciser votre pensée. Est-ce dans le cadre du Parlement européen que vous désiriez avoir ces informations ?

M. Jean Berthoin. Je demande la parole pour répondre à la question de M. le secrétaire d'Etat.

M. le président. La parole est à M. Berthoin.

M. Jean Berthoin. Vous savez comment fonctionne le Parlement européen. Il comporte diverses commissions et les projets de règlement qui deviennent la loi communautaire sont soumis à ces commissions où nous avons des débats très intéressants à caractère contradictoire entre les représentants de la Commission elle-même et les membres du Parlement. Il arrive, je le répète, que nous soyons insuffisamment documentés sur les problèmes abordés.

S'il était possible de connaître le service de votre département ministériel capable de nous informer utilement sur les projets particulièrement importants dont nous avons à discuter,

concernant nos territoires d'outre-mer, laissez-moi vous dire que cela nous permettrait de faire en tout état de cause des interventions plus circonstanciées.

M. Michel Inchauspé, secrétaire d'Etat. De toute manière, nous pourrions vous informer en adressant par exemple à une commission spécialisée du Sénat tous ces éléments, à moins que vous ne préféreriez qu'on vous les envoie directement.

M. Jean Berthoin. Je vous remercie. Je me mettrai en rapport avec vos services, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. Michel Inchauspé, secrétaire d'Etat. A propos de la sécurité sociale des artisans, M. Marie-Anne s'est préoccupé de la création d'un régime d'assurance vieillesse en faveur des travailleurs indépendants et plus particulièrement des artisans.

Je voudrais simplement lui rappeler que le Parlement, à l'initiative du secrétaire d'Etat, a voté la loi du 11 juillet 1966 étendant aux départements d'outre-mer les avantages de sécurité sociale accordés dans ce domaine aux artisans de la métropole. La gestion du régime ainsi créé sera confiée, non pas au régime général comme en métropole, mais à une caisse autonome qualifiée dans la branche considérée. Les textes d'application sont à l'étude, et en ce qui me concerne, tout est mis en œuvre pour que leur publication soit aussi rapide que possible.

La création de chambres de métiers est très importante. A la Réunion, nous avons créé en avril dernier une chambre des métiers. Aux Antilles, il n'en existe pas encore, mais ce problème fait l'objet d'études serrées et de contacts directs avec l'administration et les intéressés. Dans les mois à venir, nous parviendrons à la création d'une chambre de métiers à la Martinique et d'un organisme similaire à la Guadeloupe. En Guyane, le problème ne se pose pas car le nombre des artisans est excessivement réduit.

Nous allons résoudre le problème des allocations familiales agricoles. Je sais qu'il est très important et qu'il vous inquiète. Un projet de loi devait venir en discussion au dernier conseil des ministres. Malheureusement, étant donné les circonstances, ce conseil a été écourté. Je puis vous assurer qu'il sera présenté au conseil des ministres de mercredi prochain et que nous ferons diligence pour le soumettre au vote du Parlement afin qu'il soit applicable dans les délais voulus, c'est-à-dire avant le 1^{er} janvier 1969. De toute manière, les crédits nécessaires, d'un montant de 34 millions de francs, ont été prévus dans le budget dans le cadre du B. A. P. S. A.

J'évoquerai en dernier lieu la question des loyers. Vous avez bien fait, monsieur le sénateur, de souligner ce problème. Comme j'ai eu l'occasion de le dire lors du débat à l'Assemblée nationale, l'élaboration du projet de loi sur les loyers dans les départements d'outre-mer, actuellement en préparation, a été subordonnée aux résultats d'une enquête prescrite par M. le garde des sceaux sur l'incidence réelle de la libération des loyers dus par les occupants antérieurement au 31 décembre 1948. Cette enquête est terminée. Un groupe de travail interministériel s'est constitué pour mettre au point le texte du projet de loi.

Je voudrais répondre à M. Isautier en ce qui concerne notamment les quotas du sucre. M. Isautier nous a fait remarquer qu'il craignait la réduction des quotas communautaires. Je pense qu'il ne s'agit pas d'une décision, mais d'une simple déclaration sans portée pratique. Si ces intentions venaient à se préciser, vous pouvez être assuré que le Gouvernement français s'opposerait avec la plus grande fermeté à une mesure de cet ordre qui viserait à supprimer de toute évidence les quotas accordés à l'industrie sucrière des départements d'outre-mer.

En ce qui concerne l'industrialisation, M. Isautier a parlé des créations d'emplois. J'en ai déjà dit un mot dans mon exposé. Les mesures que nous pouvons envisager d'abord dans le cadre de la réglementation actuelle, sont de prévoir pour certains types d'investissements une application systématique des textes, avec l'octroi du maximum d'avantages. Il faut que les primes soient accordées au taux plein et que les exonérations fiscales soient également consenties pour la période maximale, alors que, jusqu'à ce jour, les exonérations fiscales ne dépassaient pas une durée de quatre ans, ce qui, évidemment, n'était aucunement intéressant pour les candidats industriels, puisque les bénéfices n'interviennent en général qu'à partir de la cinquième année.

Il faudrait également envisager une extension des exemptions fiscales en faveur des investissements effectués dans les départements d'outre-mer, à partir de bénéfices réalisés en métropole. C'est un problème à résoudre en accord avec les services du ministère de l'économie et des finances.

Il faudra également prévoir la mise au point d'une nouvelle réglementation, s'inspirant des systèmes qui ont fait leurs preuves à l'étranger, notamment à Porto-Rico ou à la Jamaïque. Il s'agit, en particulier, de très larges franchises fiscales, de plus de huit ans, c'est-à-dire de dix à douze ans,

En ce qui concerne le logement deux problèmes se posent : celui du nombre de logements à construire et celui des moyens de financement.

En ce qui concerne le premier point, un effort très important a été fait à La Réunion puisque nous comptons à peu près 3.000 logements construits par an. Un important programme est prévu, celui de la Z.U.P. dans la commune du Port, de 6.000 logements environ.

Pour ce qui est du second point, celui des prix, le problème est grave car il est lié aux salaires et aux coûts de construction. Il n'est pas toujours possible de dégager des ressources supplémentaires pour compenser la hausse des coûts. De toute manière, nous essaierons de réaliser le programme prévu, afin que le problème du logement soit à l'avenir moins douloureux dans les départements d'outre-mer.

Les transports maritimes ont fait l'objet d'une observation de la part de M. Isautier. Evidemment, je me suis préoccupé des projets dont vous avez eu connaissance par la voie des journaux et qui concernent les lignes de paquebots avec les pays d'outre-mer. Cette question est liée, malheureusement, au rééquilibre financier des compagnies de navigation et à l'étude technique de cette question par un groupe ministériel au sein duquel je suis représenté. Il est exclu que des décisions soient prises sans examiner toutes les conséquences sociales et économiques qui résulteraient de la fermeture de ces lignes de paquebots. De toute façon, cette question devra être étudiée globalement en tenant compte des possibilités et des tarifs des transports aériens.

Je crois avoir tout dit sur les transports aériens. Ceci est un problème qui a été soulevé longuement par tous les orateurs, en particulier par M. Repiquet, ainsi que par M. Isautier. J'ai demandé, pour aboutir le plus rapidement possible dans cette voie, qu'un groupe de travail soit constitué entre les membres de mon ministère, les membres du ministère des transports au titre de l'aviation civile, et les représentants d'Air France. Ce groupe de travail s'est déjà réuni et pense aboutir à des résultats d'ici quelques semaines.

La conjoncture actuelle offre aux Français la possibilité de visiter leur pays jusqu'aux départements les plus reculés. Je suis persuadé qu'un certain nombre d'entre eux, alliant à la fois leur goût des voyages et la nécessité de passer leurs vacances sur le sol français, voudront profiter de cette occasion pour visiter les départements d'outre-mer. A une époque où un nombre très croissant de Français découvrent le charme des vacances d'hiver passées au soleil, le temps est certainement venu, pour les transporteurs aériens français, de créer une liaison supplémentaire, chaque semaine, avec des tarifs spectaculairement bas, assortis de quelques contraintes et d'un confort réduit. Ce nouveau mode de transport ne saurait perturber l'équilibre financier du réseau puisqu'il serait réservé à une clientèle nouvelle.

D'ailleurs, la compagnie nationale va être obligée de reconsidérer le problème puisque nous avons lu dans un numéro de ces derniers jours du journal *France-Antilles* que des affrèteurs étrangers ont songé à assurer la liaison Europe—Antilles pour 1.250 francs, aller et retour, sans obligation de voyager en groupe. Nous savons que les Français, s'ils sont disciplinés dans les grandes occasions, n'aiment pas les voyages organisés. Les voyages ne doivent-ils pas permettre une certaine indépendance ? Ce problème, que j'espère voir résoudre prochainement, facilitera les échanges entre la mère patrie et ses enfants. Une mère ne doit-elle pas chercher à vivre à côté de ses enfants, ou en tout cas à se rapprocher d'eux ?

Je répondrai également rapidement à M. Prost qui est intervenu au nom de M. Chauvin. Je remercie tout d'abord l'orateur pour ses paroles aimables, exprimées au nom de M. Chauvin, qui a été l'artisan du remarquable succès rencontré par le congrès des présidents des conseils généraux aux Antilles au début de cette année. Je ne puis qu'approuver évidemment les observations pertinentes qui ont été présentées, en matière de régionalisation notamment.

Je rappelle que le projet d'extension des décrets de 1964 sur l'action régionale dans les départements d'outre-mer avait été élaboré à un moment où les nouvelles perspectives de régionalisation en métropole n'avaient pas encore été tracées ; j'ai pu néanmoins, à l'occasion de la consultation des conseils généraux sur ces textes, ouvrir un large débat sur l'association organique des personnalités économiques et sociales aux grandes décisions les concernant. Je puis assurer M. Chauvin et le Sénat que les élus auront l'occasion dans un prochain débat de donner à leur tour leur avis sur cette question, que j'examine dans une optique aussi large que possible.

J'ai indiqué dans mon discours que le Gouvernement avait d'ores et déjà pris acte de la volonté des départements d'outre-mer d'être associés à la réforme. Je suis heureux d'apaiser ainsi les inquiétudes de M. Chauvin.

En ce qui concerne l'intervention de M. Gargar, je voudrais simplement insister sur un point qui me paraît essentiel, le problème de l'emploi. Je signalerai que si les allocations de chômage ne sont pas étendues aux départements d'outre-mer, il existe dans ces départements un mode d'intervention qui n'existe pas en métropole: ce sont les chantiers de chômage qui sont dotés de sommes assez importantes, puisqu'en 1968 ils ont disposé de 14 millions de francs et que les crédits en 1969 atteindront 18 millions de francs. De la même manière, cette année, les crédits du fonds sanitaire et social ont été utilisés en faveur de la formation professionnelle et je m'oriente de plus en plus vers la création d'emplois liés à cette formation. Ces crédits ont été augmentés, cette année, de 20 millions de francs. Je voudrais simplement dire à M. Gargar que, souvent, ce n'est pas un problème financier que de créer des emplois nouveaux. Le problème, c'est de trouver des chefs d'entreprise. Si l'on arrive à trouver des chefs d'entreprise décidés à faire des créations d'usines et d'ateliers aux Antilles ou dans les départements d'outre-mer en général, je les aiderai de la manière la plus active; ce n'est pas, je le répète, une insuffisance des crédits qui empêcherait de le faire. L'essentiel, c'est de trouver des candidats.

J'ai lu comme vous la presse sur la question plus particulière des importations de sucre. On y déclarait que j'étais un ministre spécialisé dans les importations de sucre chez les producteurs antillais.

En fait, le problème est différent. Vous savez qu'à la Martinique, à la Guadeloupe et même en Guyane, on consomme la production locale, c'est-à-dire le sucre roux, qui est d'une utilisation courante, alors qu'en métropole, c'est une utilisation de luxe. La totalité de la consommation locale est de 10.000 tonnes. S'il y a eu quelques importations minimales de sucre raffiné, c'est parce qu'il n'y a pas de raffinerie aux Antilles. Le sucre raffiné intéresse particulièrement quelques hôteliers. Si d'autres quantités de sucre raffiné ont été réparties dans le commerce, il ne peut s'agir de l'un très faible contingent. Ceci n'est pas une nouveauté et je ne crois pas que ce soit sous mon ministère qu'on ait pu faire des importations exceptionnelles de sucre raffiné.

Pour ce qui est du licenciement des 500 ou 600 agents de l'assistance publique que l'on m'avait déjà signalé à l'Assemblée nationale, j'ai, au cours du débat, demandé aux intervenants de m'apporter quelques précisions. Il y a quinze jours de cela et, jusqu'à présent, je n'ai rien reçu. D'après les renseignements qui m'ont été communiqués par mes services, il doit s'agir de mesures exceptionnelles visant surtout des agents recrutés temporairement par l'assistance publique au moment des congés annuels.

Une question écrite d'ailleurs été récemment posée à ce sujet et j'y répondrai de façon approfondie. Je me bornerai aujourd'hui à préciser que le nombre des migrants venus par le Bumidom et touchés par ces mesures est infime; tous ont fait l'objet d'une offre d'emploi et d'un nouveau placement de la part du Bimidom qui suit leur situation de très près.

M. le président Duval, après M. Marie-Anne, a parlé du problème du sucre. Vous n'ignorez pas les efforts accomplis par les pouvoirs publics pour amener les sociétés existantes à se grouper au sein d'une société unique, seule apte à améliorer les conditions d'exploitation, à réduire les coûts et à permettre une relance de la plantation de la canne et à en organiser convenablement la collecte en payant la marchandise à son rendement et à son poids spécifique. Je crois savoir que les problèmes qui se posent dans ce domaine proviennent essentiellement du fait que tout le monde se précipite sur la canne qui se fait rare, paie n'importe quel prix et va même jusqu'à transporter la canne sur des distances considérables. Certains ont même prétendu, je le dis sous toutes réserves, que la canne circule d'île en île. Les frais de transport très élevés qui en résultent désorganisent complètement la collecte et provoquent des déficits importants pour les entreprises, ce qui n'a rien d'étonnant.

C'est pour cette raison que le Gouvernement a essayé de restructurer l'industrie sucrière. Ensuite viendra le plan de relance auquel il a été fait allusion. La création d'une société unique par regroupement des sociétés existantes est une chose, la restructuration des usines en est une autre. Cette restructuration devra être réalisée en fonction d'un programme qui tiendra compte des conditions des différentes zones de production et qui sera arrêté d'un commun accord entre la société nouvelle et l'Etat. Il n'est pas question de tout centraliser sur une seule usine. Un accord est intervenu entre cinq usines sur six, à la Martinique, et nous ne comprenons pas pourquoi cet accord, qui était valable il y a quelques mois, ne le serait plus maintenant. Si cet accord, qui contient déjà de nombreuses modalités et qui entre suffisamment dans les détails, n'était pas respecté par certains, nous ne pourrions plus leur apporter une aide financière. Cela méritait d'être dit à cette

tribune. Du moment que le protocole a été signé par cinq personnes sur six nous comprendrions difficilement que l'une d'elles ne soit plus d'accord sur la restructuration de cette industrie qui, à mon avis, est absolument essentielle. Il est tout à fait anormal de revenir sur les engagements pris.

M. Duval a traité le problème de la régionalisation. Le léger retard que nous avons mis à la consultation des départements d'outre-mer ne les a en rien gêné par rapport à ceux de la métropole. En métropole, la consultation a nécessité plus de temps car les structures sont différentes. Les Coder, par exemple, n'existent pas dans les départements d'outre-mer.

Les résultats des consultations entreprises dans les départements d'outre-mer dénotent une véritable distorsion entre les intéressés: les uns veulent la grande région, d'autres le département-région, d'autres enfin un système hybride sous forme d'un conseil général élargi. Les chambres de commerce veulent participer à certaines décisions et pas à d'autres.

Nous sommes en train de mettre un peu d'ordre dans tout cela et j'espère qu'au cours du débat qui va s'ouvrir devant l'Assemblée nationale nous pourrions apporter quelques précisions à ce sujet. De toute manière, les résultats des consultations qui nous arrivent non seulement des élus politiques mais aussi des groupes socio-professionnels serviront à la fois pour les départements d'outre-mer et les départements métropolitains.

M. Repiquet a traité des transports aériens. Mes services suivent ce problème avec le ministère des transports et la Compagnie Air France. Nous tiendrons les parlementaires, sénateurs et députés, informés de nos pourparlers au fur et à mesure de leur déroulement. (*Applaudissements.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons examiner les crédits concernant les services du Premier ministre (IV. — Départements d'outre-mer) qui figurent aux états B et C, rattachés respectivement aux articles 32 et 33, ainsi que les articles 73 et 73 bis du projet de loi.

ETAT B

(Mesures nouvelles.)

« Titre III: plus 2.410.049 F. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le crédit du titre III.

(Ce crédit est adopté.)

M. le président. « Titre IV: plus 2.420.000 F. » — (Adopté.)

ETAT C

(Mesures nouvelles.)

« Titre V :

« Autorisations de programme, 750.000 F. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 750.000 F. » — (Adopté.)

« Titre VI :

« Autorisations de programme, 164.200.000 F. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 102.400.000 F. » — (Adopté.)

[Articles 73 et 73 bis.]

« Art. 73. — La date du 31 décembre 1970 est substituée à celle du 31 décembre 1968 prévue par l'article 83 de la loi n° 63-156 du 23 février 1963 (loi de finances pour 1963). » — (Adopté.)

« Art. 73 bis. — Le Gouvernement présentera chaque année, à l'appui des projets de loi de finances, un état récapitulatif de l'effort budgétaire et financier consacré aux départements et aux territoires d'outre-mer. Cet état fera l'objet de deux documents distincts qui seront fournis en temps voulu pour la discussion budgétaire. »

Par amendement, n° 61, MM. Isautier, Duval, Marie-Anne et Repiquet proposent de supprimer cet article.

La parole est à M. Isautier.

M. Alfred Isautier. L'amendement que nous présentons a pour objet d'éviter d'introduire dans la loi de finances une disposition qui nous semble incompatible avec notre désir d'effacer toute différence entre les départements métropolitains et les départements d'outre-mer. Nous souhaitons, vous le savez bien, une intégration de plus en plus complète, une fusion définitive dans le concert des départements français. C'est pourquoi la singularisation créée par l'article 73 bis nous semble peu souhaitable tant que la mesure qui l'entraîne ne sera pas appliquée à tous les départements français.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Marie Louvel, rapporteur spécial. La commission des finances a donné un avis favorable à l'adoption de l'article 73 bis, qui est d'origine parlementaire, parce qu'il constitue un moyen d'y voir plus clair dans l'ensemble des crédits réservés aux départe-

ments et aux territoires d'outre-mer. Il ne faut pas, mon cher collègue, y voir autre chose.

Les signataires de l'amendement demandent purement et simplement la suppression de cet article tant que la mesure qu'ils préconisent ne sera pas appliquée à l'ensemble des départements français. Si les régions voient le jour, je souhaite que l'on formule les mêmes remarques.

Dans un souci de clarté la commission des finances souhaiterait que l'article 73 bis, adopté par l'Assemblée nationale, le soit également par le Sénat.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Michel Inchauspé, secrétaire d'Etat. Je comprends fort bien le souci qui a animé MM. Isautier, Duval, Marie-Anne et Repiquet en présentant leur amendement. Ils entendaient sans doute me faciliter la tâche.

Au cours de la discussion de ce budget à l'Assemblée nationale nous avons présenté et fait adopter un sous-amendement qui permet à nos services et à l'ensemble des parlementaires, qu'ils soient députés ou sénateurs, d'avoir des indications précises sur l'ensemble des crédits affectés aux départements d'outre-mer.

Vous demandez la suppression de cet article tant que la mesure que vous préconisez ne sera pas appliquée à l'ensemble des départements français. Je vous ferai remarquer qu'il existe un secrétariat d'Etat chargé des départements d'outre-mer alors qu'il n'en existe pas pour les autres départements encore que la Corse, paraît-il, manifeste le désir de venir parmi nous.

M. François Schleiter. Oh !

M. Michel Inchauspé, secrétaire d'Etat. Mais n'anticipons pas !

Le budget est déjà en partie régionalisé puisque le processus de la régionalisation est en marche. Nous serons donc, une fois de plus, des départements pilotes. Le Gouvernement ne voit donc aucun inconvénient à partager le point de vue de la commission des finances du Sénat et grâce au sous-amendement que nous avons fait adopter par l'Assemblée nationale, les inconvénients qui pourraient résulter de la nouvelle présentation du budget ne seront pas impossibles à aplanir dans le prochain budget.

Je remercie M. Isautier des intentions qu'il a eues à notre égard, mais je lui demande de bien vouloir retirer son amendement car l'article 73 bis permettra une plus grande clarification dans les crédits que nous avons à notre disposition par l'intermédiaire des ministères techniques intéressés.

M. Marcel Gargar. Je demande la parole contre l'amendement.

M. le président. La parole est à M. Gargar.

M. Marcel Gargar. Monsieur le président, mesdames, messieurs, indépendamment de toute considération politique, au simple point de vue de l'observation statistique et de l'analyse économique, l'adoption de cet amendement, que rien par ailleurs ne saurait justifier, hors une susceptibilité exacerbée, constituerait une régression.

Les rapporteurs des différentes commissions, au cours des années précédentes, ont beaucoup trop insisté sur la nécessité d'une meilleure connaissance de ces pays, de la nature exacte de l'impact des différentes actions entreprises et sur la nécessité d'une présentation distincte des fascicules budgétaires relatifs aux départements d'outre-mer pour que nous ne nous opposions pas avec énergie à l'adoption de cet amendement.

Au moment où s'amorcent les procédures de régionalisation, quel besoin y a-t-il de supprimer cet article 73 bis et de nous « noyer » dans le budget des charges communes ? Comment pourriez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, entreprendre une quelconque action, la programmer et opérer des arbitrages si vous n'aviez pas d'informations précises sur le montant des crédits affectés aux départements d'outre-mer par les différents ministères techniques ?

Par cet amendement, il vous est demandé en clair de rogner sur vos propres prérogatives. La qualification des départements d'outre-mer vise justement, tout en consacrant l'appartenance de ces départements à un ensemble, à sauvegarder les spécificités et les particularités locales.

Croit-on pouvoir, par la simple suppression d'un article d'un projet de budget, effacer ces particularités ? C'est pourquoi je suis contre l'amendement et je rejoins là M. le rapporteur spécial de la commission des finances, ainsi que M. le secrétaire d'Etat.

M. le président. L'amendement est-il maintenu ?

M. Alfred Isautier. Avec l'accord de mes collègues et à la suite des observations formulées tant par le rapporteur spécial que par M. le secrétaire d'Etat, je le retire.

M. Jean-Marie Louvel, rapporteur spécial. Je vous remercie.

M. le président. L'amendement n° 61 est retiré.

Personne ne demande plus la parole sur l'article 73 bis ?...

Je le mets aux voix.

(L'article 73 bis est adopté.)

V. — TERRITOIRES D'OUTRE-MER

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant les services du Premier ministre (V. — Territoires d'outre-mer).

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Jean-Marie Louvel, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, le budget des territoires d'outre-mer ne saurait être utilement examiné ni même apprécié sans considérer parallèlement la situation économique de ces territoires, puisque le budget, comme c'était d'ailleurs le cas pour les départements d'outre-mer, a essentiellement pour objet de promouvoir l'économie de ces territoires, de relever le niveau de vie de leur population et de combler, autant que faire se peut, le retard existant entre leur situation économique et sociale et celle de la métropole.

Depuis quelques années, les territoires d'outre-mer ont connu des évolutions importantes dans leur situation économique et sociale liées soit à des événements internationaux, soit à des actions d'origine extérieure. C'est ainsi que la crise de juin 1967 dans le Proche-Orient a bouleversé le cours de certaines matières premières et que la fermeture du canal de Suez a eu des répercussions importantes non seulement pour le territoire des Afars et des Issas et, pour une moindre mesure, pour les Comores, mais aussi pour les territoires du Pacifique. De même, la forte demande de nickel dans le monde, qui a provoqué une majoration des prix de l'ordre de 10 p. 100 en 1967, a eu des répercussions importantes en Nouvelle-Calédonie.

Mais, quelle que soit l'importance de ces répercussions, le V^e Plan a eu le mérite de dégager en tout état de cause certains objectifs et d'inciter à la mise en place des moyens nécessaires à leur réalisation, les aides de la Métropole permettant une relance des économies locales ou leur sauvegarde. C'est dans ces conditions que le projet de budget des territoires d'outre-mer pour 1969, qui nous est soumis, présente à cet égard un intérêt tout particulier.

Comparé à celui de 1968, le budget des territoires d'outre-mer s'élève à 233.203.421 francs, contre 214.229.692 francs, avec une augmentation modérée des dotations qui, d'une année sur l'autre, progresse de 8,9 p. 100, dans laquelle on constate un accroissement des dépenses ordinaires de 5,3 p. 100 ; et un relèvement substantiel des crédits de paiement de 15,4 p. 100, taux qui contraste avec la légère diminution observée en 1968.

Les dépenses ordinaires sont influencées par l'application des décisions prises en faveur du personnel, par la réorganisation de quelques services, notamment par certains transferts et par des subventions accordées aux budgets locaux pour leur permettre de faire face à l'amélioration nécessaire des rémunérations publiques.

Quant aux mesures nouvelles, elles sont la conséquence de décisions prises pour les services en vue d'une modification reconnue nécessaire pour leur permettre d'assurer leur activité et d'améliorer leur organisation. J'en ai donné le détail dans mon rapport écrit.

Je voudrais cependant signaler devant le Sénat l'importance des crédits nécessaires pour les rémunérations de personnel supplémentaire indispensable, notamment en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française, et parmi les mesures nouvelles, je voudrais souligner les crédits consacrés à la recherche scientifique dans les territoires des terres australes et antartiques. L'importance des résultats obtenus, l'appréciation élogieuse qui en est fait sur le plan mondial font honneur à nos chercheurs qui vivent la-bas dans des conditions particulièrement sévères. Je tiens à leur rendre un hommage mérité. (*Applaudissements.*)

Enfin, je voudrais signaler également l'augmentation des crédits accordés en matière d'aide technique au territoire français des Afars et des Issas. Je dois malheureusement souligner la modicité de la dotation qui nécessitera vraisemblablement un effort supplémentaire pour permettre à ce territoire de faire face à ses obligations dans les mois à venir.

Il est également prévu une aide technique en faveur du territoire des Comores et une aide complémentaire en vue de lui permettre d'accélérer son effort en matière de santé publique et de scolarisation dans l'enseignement primaire. Pour mener à bien la lutte contre les grandes endémies, l'hôpital de Moroni a été réaménagé et des dispensaires de campagne ont été créés.

Les crédits ont aussi été prévus pour l'ajustement aux besoins des subventions d'équilibre versées aux territoires de Wallis et Futuna et à l'archipel des Nouvelles-Hébrides afin de soutenir leurs efforts en matières de scolarisation, de travaux publics et de renforcement de leurs infrastructures générales.

Sans doute avons-nous entendu parfois critiquer la pratique de ces subventions d'équilibre. Cependant elles répondent aux besoins inhérents au développement économique et social des

territoires, car en raison du faible niveau de vie des populations, de leurs facultés contributives peu élevées, de l'absence totale d'industries locales, d'un essor démographique continu provoquant la montée en flèche des dépenses à caractère social et culturel, les territoires d'outre-mer sont en effet contraints de limiter leurs dépenses d'investissements sur ressources propres, de demander à la métropole une aide financière pour équilibrer leurs budgets, enfin de consacrer une partie importante de leurs recettes ordinaires au fonctionnement des services de santé et de l'enseignement, dans des proportions beaucoup plus importantes que dans la métropole.

Je voudrais vous dire quelques mots maintenant des transferts de charges publiques par les territoires à l'Etat.

La loi de finances rectificative du 30 décembre 1965 a prescrit la prise en charge par le ministère de l'éducation nationale des dépenses résultant de l'enseignement du second degré en Nouvelle-Calédonie à compter du 1^{er} janvier 1966. De même la loi de finances pour 1967 a classé à compter du 1^{er} janvier 1967, parmi les services de l'Etat, le service de l'enseignement du premier degré à Saint-Pierre et Miquelon. Il en résulte pour le ministère de l'éducation nationale en 1967 une charge de 609.840 francs. La loi de finances pour 1968 a également fait valoir notamment que les territoires d'outre-mer ne peuvent mettre en œuvre des moyens suffisants pour lutter contre les grandes endémies et assurer parfaitement la protection de la santé publique sans l'intervention des services compétents de l'Etat.

Ainsi sont devenus des services d'Etat dans les territoires d'outre-mer : en Polynésie française, les services de lutte contre la tuberculose, la lèpre et la filariose. Une première approche avait chiffré aux environs de 2 millions de francs les crédits nécessaires.

A Saint-Pierre et Miquelon, c'était le service de la santé publique dans son ensemble. Un crédit de 2.188.042 francs figure à cet effet au budget du ministère des affaires sociales.

Par ailleurs, en application de la loi du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du territoire français des Afars et des Issas, une convention particulière d'aide financière a été conclue le 27 mai 1968 aux termes de laquelle le ministère des affaires sociales prend en charge, à compter du 1^{er} janvier 1968, la lutte contre la tuberculose. Le coût de ce transfert a été évalué à 1.331.343 francs en 1968.

Il convient de rappeler aussi qu'à Saint-Pierre et Miquelon les frais d'exploitation de la flotte administrative assurant les liaisons extérieures étaient jusqu'à présent imputés sur le crédit de subvention de l'Etat au budget du territoire. Les navires de la flotte administrative étant hors d'âge, un nouveau cargo a été acheté et a pris son service en avril 1967. L'Etat est propriétaire du navire et subvient totalement au déficit de son exploitation. Un crédit de 700.000 francs a été ouvert au budget des territoires d'outre-mer en 1968 et sera reconduit en 1969.

Dans le même temps, un bureau chargé d'assurer les radio-communications a été institué à Saint-Pierre et Miquelon, à la charge du ministère des postes et télécommunications. Les dépenses prises en compte par ce département se sont élevées à 476.997 francs en 1967, étant précisé que seul le trafic international relève de la compétence du ministère de tutelle.

Vu l'importance de ces transferts, je voulais les souligner tout spécialement à votre attention.

J'en arrive aux dépenses en capital.

Celles-ci passent de 80.150.000 francs en 1968 à 81 millions 800.000 francs pour 1969 au titre des autorisations de programme, soit une progression de 2,1 p. 100 contre 22,9 p. 100 l'an dernier.

Les crédits de paiement passent de 76 millions de francs en 1968 à 87.700.000 francs pour 1969, soit une augmentation de 15,4 p. 100 contre une diminution de 1 p. 100 l'année précédente.

Aucune observation particulière au sujet des investissements exécutés par l'Etat. Je voudrais toutefois souligner les opérations d'extension du port de Djibouti. Aucune dotation nouvelle n'est prévue en autorisation de programme, mais un crédit de paiement de 6.500.000 francs est inscrit.

Jusqu'à ces dernières années, on pouvait admettre que le port de Djibouti possédait un outillage moderne. Mais une évolution récente a fait ressortir la prédominance du trafic d'escale sur celui d'approvisionnement soit du territoire lui-même, soit de l'Ethiopie. La construction d'un nouveau môle dans le port de Djibouti a été décidée, le financement étant assuré par un crédit spécial.

Les dépenses en capital concernant les subventions d'investissements accordées par l'Etat permettent de financer l'équipement administratif des T. O. M., et les investissements par l'intermédiaire du F. I. D. E. S.

Au sujet de l'équipement administratif des territoires d'outre-mer, il s'agit de la construction de logements permettant d'as-

surer l'hébergement des fonctionnaires servant dans les services d'Etat.

Vous trouverez le détail de ces investissements dans mon rapport et vous constaterez que les crédits ont été augmentés, tant en ce qui concerne les autorisations de programme que les crédits de paiement. La répartition de ces crédits est mentionnée dans mon rapport écrit à titre prévisionnel, mais ils ne seront définitivement fixés qu'après examen par le comité directeur du F. I. D. E. S., qui doit se réunir très prochainement. De même en ce qui concerne la section locale du F. I. D. E. S.

A tous ces crédits s'ajoutent des concours extérieurs : prêts et avances des organismes publics de crédit, subvention du fonds européen de développement. C'est l'ensemble de ces moyens qui donnera pour l'année 1969 la mesure et le caractère des actions poursuivies ou entreprises pour réaliser les objectifs définis par la loi de programme d'équipement. Mais quoi qu'il en soit et malgré l'effort entrepris par les ministères techniques, du fait du rattachement de leur plan au V^e Plan national, les crédits du F. I. D. E. S. restent cependant l'élément primordial du développement économique et social des territoires d'outre-mer.

Voici maintenant, après cet aperçu que j'ai voulu rapide, les observations de la commission des finances.

La commission des finances a, comme l'an dernier, pris acte de l'effort consenti pour 1968 dans le projet de budget des territoires d'outre-mer, au titre de la section générale du F. I. D. E. S., mais a relevé des diminutions sensibles au titre de la section locale.

Laissant, suivant l'habitude, le soin aux parlementaires des territoires d'outre-mer de présenter leurs observations locales respectives, votre commission des finances insiste auprès du Gouvernement pour que les crédits budgétaires soient rigoureusement affectés à la promotion économique et sociale de ces territoires et ne servent, en aucun cas, comme on a pu le constater quelquefois, à d'autres fins telles que le fonctionnement des administrations ou des services publics, par exemple.

Votre commission des finances estime que l'aide apportée sous forme de subventions d'équilibre aux budgets locaux doit constituer un relais et s'appliquer à des dépenses essentiellement d'équipement.

Voici les points sur lesquels son attention a été spécialement attirée, et d'abord sur la Nouvelle-Calédonie.

Elle tient d'abord à indiquer que dès l'examen du projet de budget des territoires d'outre-mer pour 1967, ayant évoqué le projet d'implantation d'une nouvelle société d'exploitation des gisements de nickel néocalédoniens, elle avait souligné que toute participation étrangère dans une telle entreprise ne saurait remettre en cause le caractère majoritaire de la présence de la France, le nickel constituant une matière dont nul n'ignore l'importance stratégique et l'intérêt national.

Votre commission s'était félicitée l'an dernier de constater que le Gouvernement avait, dans ce domaine, assuré la priorité aux intérêts nationaux. La nouvelle société nommée Compagnie française industrielle et minière du Pacifique « Cofimpac » sera en effet une société de droit français ayant son siège à Paris. Elle sera constituée entre l'International Nickel of Canada (INCO), qui détiendra 40 p. 100 du capital social, et une société *holding* groupant les intérêts français sous le nom de Société auxiliaire minière du Pacifique « Samipac », qui possèdera 60 p. 100 du capital social.

Votre commission estime que la réussite d'une opération de cette ampleur permettrait d'assurer un développement important de la production du nickel grâce à la mise en exploitation des gisements à basse teneur, puisqu'il est permis de prévoir que la production globale de nickel-métal de Nouvelle-Calédonie passerait à 150.000 tonnes par an dans les dix années qui viennent. Une expansion d'une telle importance ne manquera pas d'apporter de profondes transformations dans la vie économique de l'île.

Aussi M. le secrétaire d'Etat je voudrais vous demander à quel moment cette nouvelle société commencera son activité, d'autant plus qu'on en parle depuis deux ans et que l'économie de ce territoire souffre de cette attente. Vous comprendrez l'impatience du territoire, d'autant plus que nous avons appris avec satisfaction que sur le plan social, cette nouvelle exploitation pourrait permettre la création de mille emplois nouveaux.

En ce qui concerne le développement économique du territoire français des Afars et des Issas, votre commission des finances avait été sensible à l'effort sans précédent effectué à la suite des incidents dont vous avez gardé le souvenir. Depuis, cet effort s'est ralenti et la faiblesse alarmante des ressources budgétaires du territoire pourrait conduire la métropole à soutenir davantage qu'il n'est prévu son développement économique.

Votre commission des finances estime que ce problème doit être posé clairement car, dans l'état actuel des choses, malgré les efforts déjà consentis, le niveau des populations peut tout juste être maintenu et il n'est pas particulièrement élevé.

A propos de la situation particulière des Comores, votre commission des finances engage le Gouvernement à procéder à un effort d'investissement indispensable dans ce territoire dont le retard en matière d'équipements est très préoccupant.

Votre commission des finances a constaté que le développement démographique, les retours de Comoriens expatriés dans les pays de l'Est africain et Madagascar réduisent les effets pour chaque habitant des efforts entrepris pour améliorer les ressources locales.

En outre, la baisse des cours des principales productions d'exportation a eu un effet défavorable : les exportations de produits riches ont subi des baisses sensibles en volume et encore plus en valeur.

La pression démographique, le niveau de développement des populations, la rareté des terres, leur position géographique peu favorable, l'absence d'importants capitaux locaux et d'investisseurs nouveaux constituent autant d'obstacles difficiles à surmonter.

L'accroissement du produit intérieur brut par habitant n'a sans doute pas dépassé 2 p. 100 par an depuis le début du V^e Plan. Encore ces 2 p. 100 sont-ils l'effet des dépenses d'investissement et non de l'accroissement de la production intérieure.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, la situation particulière des Comores a retenu l'attention de votre commission des finances.

En ce qui concerne Saint-Pierre-et-Miquelon, votre commission des finances a constaté que l'aménagement du port de Saint-Pierre, financé pour 875 millions C. F. A. par le fonds européen de développement, a été achevé l'an dernier.

Elle rappelle au Gouvernement que la baisse des cours du poisson a mis la Société de pêche et congélations en difficulté.

Bien que des mesures aient été prises pour aider cette société à surmonter une grave crise, il apparaît nécessaire de lui permettre de porter sa production à un niveau suffisamment élevé et de rénover la flotte de pêche avec des unités modernes et plus grandes pour faire baisser le prix de revient.

Enfin votre commission rappelle l'intérêt qu'il y aurait à doter l'archipel d'une infrastructure touristique moderne, l'Exposition internationale de Montréal ayant suscité une augmentation du nombre des touristes.

Et puisque je fais allusion au tourisme, je voudrais vous dire, comme je l'ai dit il y a quelques instants pour les départements d'outre-mer, que le tourisme, d'une façon générale, peut et doit être développé et encouragé, notamment dans des territoires d'outre-mer comme la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie.

Je rappelle que les restrictions en matière de devises devraient être de nature à inciter les Français de la métropole à profiter de leurs vacances pour mieux connaître et mieux estimer ces territoires d'outre-mer qui ont toujours manifesté, notamment à l'époque de l'épreuve, leur attachement à la métropole. (*Applaudissements.*) Nous voulons espérer que le Gouvernement voudra bien prendre toutes mesures à cet effet.

C'est sous le bénéfice des observations qui précèdent que votre commission des finances soumet à l'appréciation du Sénat le projet de budget des territoires d'outre-mer tel qu'il vous a été soumis. (*Nouveaux applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Pen.

M. Albert Pen. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je ne vous cacherai pas que c'est avec une certaine émotion que je prends pour la première fois la parole devant cette haute assemblée. Tout récent sénateur du plus petit de nos territoires d'outre-mer, je me dois pourtant, à l'occasion du débat budgétaire, de passer en revue tous les problèmes qui le concernent.

Vous me permettez, avant de le faire, et au-delà des divergences politiques qui nous ont séparés, de rendre hommage à mon prédécesseur, M. Henri Clairaux, lequel fut ici, pendant plus de vingt ans, le défenseur des intérêts de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Je me suis abstenu d'intervenir auprès des ministères techniques lorsque leurs budgets propres ont été examinés parce que je considère, contrairement à l'opinion de certains, que Saint-Pierre-et-Miquelon reste bien un territoire d'outre-mer et que de ce fait les services de rue Oudinot restent notre premier interlocuteur. Cela a son importance, mais j'y reviendrai tout à l'heure.

Nous voici donc devant un budget qui nous attribue trois catégories de crédits : la subvention globale d'équilibre, les crédits afférents à la section locale du F. I. D. E. S. et ceux de la section générale.

Tout d'abord la subvention globale d'équilibre : je remercie notre rapporteur M. Louvel d'avoir insisté sur sa nécessité. C'est lui aussi qui, il y a quelques années, disait dans un rapport que toute réduction de la subvention d'équilibre était aussi une défiance vis-à-vis des assemblées locales. Comme

l'a dit M. Jacques-Philippe Vendroux, député du territoire à l'Assemblée nationale, si l'intervention globale d'équilibre n'a pas été augmentée, elle n'a pas été diminuée pour autant. Avouez que c'est là une bien maigre consolation pour un conseil général qui gère un très faible budget de 600 millions de francs C. F. A., soit 12 millions de francs, dont la plus grande partie des recettes sert à payer des dépenses que je pourrais qualifier d'intérêt national : fonction publique, sécurité sociale, etc.

Dans les recettes, la subvention d'équilibre entre pour 40 p. 100 environ, ce qui montre d'ailleurs l'effort qui a été fait par le territoire, malgré la faiblesse de ses ressources propres : impôts, taxes douanières, alors qu'elles couvraient plus de 60 p. 100 du budget il y a quelques années. Cette subvention d'équilibre nous est donc indispensable pour assurer notamment la marche normale de l'administration, une administration dont les agents sont forcément en nombre considérable, mais nécessaire dans un territoire aussi éloigné de la métropole. Or, chaque année les dépenses augmentent sans que depuis quelques années la subvention d'équilibre suive le mouvement.

Pourtant, comment pourrions-nous refuser à nos fonctionnaires du cadre local un rajustement de leurs traitements alors que ceux de leurs collègues appartenant aux cadres latéraux ou métropolitains et servant dans le territoire suivent automatiquement les rajustements intervenus en métropole. On a dit qu'il fallait se montrer solidaire de la métropole, c'est vrai, mais pour tout le monde et dans tous les cas.

En abordant cette question je vous ai fait toucher du doigt la disparité qui existe entre les fonctionnaires selon le cadre auquel ils appartiennent. Le décalage atteint jusqu'à 25 p. 100 pour les plus défavorisés. Est-ce juste ? Avec les seules ressources du budget local, vous savez bien que nous ne pouvons pas combler ce fossé qui sépare nos fonctionnaires pas plus que nous ne pourrions donner satisfaction aux revendications souvent légitimes des travailleurs de l'archipel.

Je sais bien qu'on a dit qu'en ce moment il y avait plein emploi. C'est vrai, mais ses causes sont peut-être occasionnelles, par exemple les nombreuses constructions administratives. Certes, on peut avancer que les conditions de vie ne sont pas les mêmes aux archipels qu'en métropole et qu'il n'est pas besoin d'y appliquer automatiquement les accords de Grenelle. C'est partiellement vrai, mais il n'en reste pas moins que les ouvriers comprennent mal que ces accords doivent s'appliquer seulement aux fonctionnaires métropolitains. Prenons garde, monsieur le secrétaire d'Etat, que ne s'élargisse trop ce fossé qui sépare les différentes couches de la population.

Je sais bien que ce n'est pas un problème particulier à Saint-Pierre-et-Miquelon et qu'il se pose en général dans toutes les possessions d'outre-mer du fait de la départementalisation ou, comme chez nous, d'une quasi-départementalisation cachée derrière les prises en charge des services territoriaux.

Peut-être me direz-vous que nous serions mal venus de craindre ces prises en charge alors que nous réclamons cette année celles de la fonction publique, du service des pêches et de l'enseignement privé. Vous savez que si nous les réclamons, c'est que nous ne voyons pas d'autres moyens, du fait du maintien de la subvention d'équilibre à un niveau constant, d'équilibrer notre budget grâce à la disparition des dépenses concernant ces services.

Pourquoi craindre ces prises en charge ? J'en ai suffisamment dénoncé les méfaits notamment devant le ministre d'Etat M. Billotte, lors de sa venue à Saint-Pierre, pour que je puisse me contenter de les résumer : lenteurs, gaspillages, erreurs, car une fois pris en charge par l'Etat, ces services passent sous la dépendance administrative et bureaucratique de Paris, échappant trop souvent, non seulement au pouvoir de contrôle du conseil général, mais encore au pouvoir de décision du gouverneur, et cela en un temps où l'on met l'accent sur la décentralisation, la déconcentration, en un mot sur la régionalisation.

Il est vrai, cependant, qu'après avoir vu successivement l'enseignement public, la santé, les télécommunications disparaître de notre budget, nous venons vous demander maintenant, monsieur le secrétaire d'Etat, d'intervenir auprès du ministre de l'éducation nationale pour qu'à l'enseignement public il joigne l'enseignement privé. Cette demande émanant d'un instituteur public vous étonnera peut-être, mais cela vous montre le climat d'entente qui règne à ce sujet dans mon territoire où l'enseignement privé compte 1.000 élèves tandis que l'enseignement public n'en reçoit malheureusement que 350. Les chiffres parlent et nous commandent d'assurer l'éducation de nos enfants, le budget local s'essoufflant à maintenir une subvention qui n'assure pourtant aux maîtres privés qu'un traitement dérisoire, au-dessous de 1.000 francs pour les hommes et de 700 francs pour les femmes.

Le Gouvernement avait promis que l'Etat prendrait la relève. M. le député a demandé à M. Edgar Faure de lui écrire ; je vous demande, moi, de lui téléphoner. Téléphonnez-lui aussi pour lui rappeler que nous attendons la construction d'un groupe scolaire, la vieille école primaire publique ne répondant vraiment plus aux besoins, tandis que nos instituteurs et institutrices attendent de connaître leur nouveau statut à la suite de la prise en charge.

Et pendant que vous y êtes, contez-lui la grande misère de notre enseignement technique, lequel ne peut former que des apprentis charpentiers ou des apprentis mécaniciens. Nous manquons d'ouvriers spécialisés et nous manquerons bientôt d'électriciens, d'électroniciens, etc., tandis que nos bacheliers seront sous-employés.

Pour en revenir à la subvention d'équilibre, et compte tenu des derniers événements financiers, je ne vous demande pas de l'augmenter, je sais que c'est impossible, mais comprenez, monsieur le ministre, quelles seront nos difficultés l'an prochain pour boucler notre budget si aucune prise en charge n'intervient. Nos crédits seront insuffisants pour alimenter une section extraordinaire et dès lors, c'est la réparation de nos routes et de nos quais qui se trouve compromise, cela au moment même où, d'autre part, le montant de la subvention d'équilibre du F. I. D. E. S. a été aussi réduit, comme le soulignait M. Loucel : 125 millions C. F. A. au lieu de 210, chiffre demandé par la commission permanente du conseil général en accord avec l'administration locale.

Pourtant malgré les pourcentages que vous avez avancés devant l'Assemblée nationale, monsieur le ministre — nous ne devons pas avoir les mêmes chiffres — nous sommes déjà en retard sur le V^e Plan. Vous nous avez dit, notamment, que mon territoire est celui où le pourcentage de réalisation du plan est le plus avancé. Il sera de 93 p. 100 en 1969, avez-vous dit. Malheureusement, la réalité est tout autre fin 1968 — je préfère me référer à ce qui est acquis plutôt qu'à ce qui doit se faire — le pourcentage de réalisation sera en fait de 38 p. 100 — je vous ai fourni la justification des chiffres que j'avance. Même si l'on prend pour référence les trois premières années du Plan, ce pourcentage n'est que 63 p. 100. Donc, à ce jour, nous n'avons pu exécuter que 63 p. 100 des travaux prévus.

En effet, certaines opérations ont été mal estimées ; par exemple le quai de Miquelon, évalué à 15 millions de francs, en a coûté finalement 54 ; d'autre part, des ponctions imprévues sur la section locale du F. I. D. E. S., ont été opérées, par exemple pour le centre culturel, 40 millions.

Avec ce que nous demandons cette année, nous ne comptons pas rattraper le retard, mais réaliser l'indispensable, notamment la réfection du quai de la Douane, qui menace ruine, l'agrandissement du frigorifique de Miquelon, la réfection du réseau routier.

La section générale du F. I. D. E. S. financera vraisemblablement la construction d'une pouponnière ainsi que l'aménagement d'un foyer pour marins étrangers. Mais comment financerons-nous les autres opérations prévues ?

Peut-être allez-vous, mes chers collègues, me trouver bien gourmand et juger que la métropole donne déjà beaucoup d'argent pour un bien petit territoire. C'est pourquoi je voudrais vous dire ce que représente réellement Saint-Pierre et Miquelon, « lointains cailloux perdus », comme les appelait tout récemment un grand armateur métropolitain ignorant de leurs possibilités d'avenir.

Saint-Pierre et Miquelon, c'est d'abord une population de 5.000 personnes, descendants de Bretons, de Normands et de Basques qui ont su maintenir le drapeau français en Amérique du Nord malgré les vicissitudes d'une histoire tourmentée.

Saint-Pierre et Miquelon, c'est maintenant une station-service toute désignée pour les flottes qui sillonnent l'Atlantique-Nord et pêchent dans les parages. Le frigorifique de stockage qui entrera en activité à la fin de 1969 constituera un pôle d'attraction pour les chalutiers étrangers — puisque, curieusement, les chalutiers français ne nous fréquentent guère. Tôt ou tard, il sera flanqué d'une usine qui transformera sur place les poissons ainsi stockés en produits surgelés.

Encore faut-il que tous les navires puissent fréquenter notre port, baptisé « Grand Port » sur les dossiers des ingénieurs qui l'ont conçu grâce au fonds du F. E. D., mais déjà trop petit. Faute de moyens, il nous faudra certainement recourir à l'emprunt pour allonger de cent vingt-cinq mètres l'actuelle digue de commerce et très bientôt un grand quai d'escale en eau profonde sera indispensable. N'a-t-on pas déjà vu cette année des chalutiers se rendre à Saint-Jean de Terre-Neuve faute de place chez nous ? Pour compléter la station-service, toute une infrastructure est nécessaire : atelier de réparations, cale de halage, remorqueur, etc. Il nous faut faire vite si nous ne voulons nous faire dépasser par nos voisins terre-neuviens, lesquels, si

on en croit leurs journaux, suivent d'un œil inquiet notre développement.

Saint-Pierre-et-Miquelon, c'est aussi un port de pêche, doté depuis cette année de l'important outil de travail que constitue le laboratoire de l'I. S. T. P. M., bientôt complété par un chalutier expérimental de quarante-cinq mètres. Je ne saurais parler de ces réalisations sans en remercier celui qui les a conçues et menées à bien, M. Furnestin, l'énergique directeur de l'I. S. T. P. M. Malheureusement, la S. P. E. C. bat de l'aile et les petits pêcheurs en doris parviennent tout juste, grâce aux primes, à joindre les deux bouts.

Vous m'avez dit l'autre jour, monsieur le secrétaire d'Etat, que 100 millions de francs C. F. A. avaient été inscrits au collectif de fin d'année pour assurer la survie de la S. P. E. C. et je vous en remercie. Je saisis cette occasion pour vous dire combien j'ai été satisfait, sur le plan des rapports humains, des contacts que j'ai pu avoir aussi bien avec les deux administrateurs que je connaissais déjà qu'avec la jeune équipe que vous animez rue Oudinot. Je suis persuadé que vous pourrez faire l'impossible pour nos îles et vous savez qu'en ce qui concerne la S. P. E. C., c'est presque l'impossible que nous vous demandons.

On a trop souvent répété qu'elle constituait l'épine dorsale de l'économie du territoire pour que j'y insiste. Tant que nous n'aurons pas assuré à notre main-d'œuvre d'autres débouchés, son existence est indispensable, ce qui ne veut pas dire qu'elle doit être conservée telle quelle. Au contraire, il faut la moderniser, la « repenser », peut-être la transférer sur le nouveau môle. Dans ce cas, elle y prendrait la place de cette usine de transformation dont je parlais tout à l'heure, en élargissant son activité. Notons en passant, c'est d'actualité, que la S. P. E. C., exportatrice sur le marché américain, procure une rentrée non négligeable de devises pour le Trésor.

Saint-Pierre et Miquelon, c'est enfin un centre de tourisme, encore modeste il est vrai, parce que ses moyens sont limités, et notre publicité insuffisante, surtout depuis la disparition de la S. I. T. O. Nous pensons, malgré tout, accueillir en 1969 10.000 touristes. Il faut donc développer au maximum les possibilités d'hébergement, notamment en encourageant les particuliers à construire des chambres supplémentaires. Il nous faudra votre appui, monsieur le secrétaire d'Etat, pour que la caisse centrale se montre compréhensive en accordant, par le canal de la C. I. S. P. M., les prêts nécessaires.

Station-service, port de pêche, centre de tourisme, voilà les perspectives qui me font croire en l'avenir de mon territoire et justifient les subventions que nous réclamons. Croyez-moi, elles ne seront pas à fonds perdus, parce que l'objectif que nous recherchons, c'est d'assurer, grâce au développement économique, une digne représentation de la France en Amérique du Nord en même temps que le mieux-être des habitants de nos îles.

Laissez-moi ajouter un mot : après une première étude de ce budget, j'avais décidé de m'abstenir dans le vote qui interviendra afin de souligner l'insuffisance des crédits qui nous ont été accordés. A la suite des derniers événements et afin de bien marquer la solidarité qui nous unit à la métropole, je voterai maintenant ce budget. Je souhaite seulement que, tenant compte du faible volume de nos crédits face à l'importance — à l'échelle de notre territoire, bien entendu — de nos besoins, le Gouvernement n'y apporte aucune nouvelle restriction. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Henry Loste.

M. Henry Loste. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, monsieur le rapporteur, mes chers collègues, l'année dernière à pareille époque venait en discussion le budget des territoires d'outre-mer et, dans une intervention brève, je remerciais le ministre pour les crédits d'infrastructure mis à la disposition des territoires des îles Wallis et Futuna que j'ai l'honneur de représenter au Sénat. Il s'agit, entre autres, de crédits pour la modernisation d'un aérodrôme, la création de la route de Futuna et d'un port de pêche à Sigave. Je sais que ces travaux s'exécutent lentement, mais ils sont en cours de réalisation et c'est un progrès.

J'attirais alors l'attention de votre prédécesseur, monsieur le secrétaire d'Etat, sur le grand problème de l'enseignement primaire à Wallis et Futuna. Je demandais un soutien financier accru pour régler ce problème face à une scolarisation qui augmente chaque année — et je vous signale que 2.600 enfants fréquentent l'école actuellement.

Je viens d'apprendre que cette importante question était en voie de règlement par le ministère de l'éducation nationale, mais je regrette personnellement que votre ministère ait été dessaisi, surtout quant à l'avenir.

Il serait plus que nécessaire de fournir une éducation technique à nos jeunes pour former ceux qui feront appel au marché du travail en Nouvelle-Calédonie. Ainsi, notre jeunesse

pourrait acquérir des connaissances lui permettant d'obtenir des places d'ouvrier spécialisé avec des salaires appropriés. La création d'un tel enseignement serait utile, raisonnable, réalisable à très peu de frais et je me propose de vous en entretenir plus en détail si vous voulez bien me recevoir à votre ministère.

Sur le plan social, si je remercie votre prédécesseur d'avoir bien voulu affecter à nos îles un médecin chargé de dépister et de soigner la tuberculose, l'an dernier j'attirais son attention sur la destruction des mouches et des moustiques, qui propagent la filariose, maladie qui ne devrait plus exister dans un territoire situé dans le périmètre du rayonnement français. Je déplore que rien de sérieux n'ait été fait en ce sens et j'attire votre bienveillante attention sur le fait que, de nos jours, on ne doit plus voir des êtres avec des membres déformés et si handicapés de ce fait.

Enfin, j'avais demandé que l'on s'occupe du problème de l'eau dans les villages à Futuna ; mais, alors que ce problème ne paraît pas difficile à résoudre, rien n'a été fait. Pourquoi ? parce que les crédits dégagés à l'époque, je vous le signale, ont été affectés à un autre emploi.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez parcouru en septembre le Pacifique et le meilleur des accueils vous a été réservé dans les territoires. Je tiens à vous remercier d'avoir bien voulu faciliter mes projets de voyage, que j'ai eu le regret de ne pouvoir réaliser pour raison de santé.

A Wallis, devant les autorités du territoire, vous avez déclaré en réponse aux paroles de bienvenue qui vous étaient adressées : « Je suis heureux de souligner les efforts persévérants du territoire et en premier lieu de votre assemblée pour accroître autant que possible les recettes d'origine locale. »

L'économie de notre territoire est insignifiante, tous les essais de développement agricole tentés jusqu'à ce jour n'ont pas réussi et c'est en travaillant à la réalisation d'infrastructures que certains Wallisiens et Futuniens trouvent quelques ressources en argent.

L'administrateur supérieur, dans sa note de présentation du budget à l'assemblée territoriale, ne pense pas que des dépenses non inscrites au projet de budget puissent être introduites car « nous savons bien, les uns et les autres, écrit-il, que la seule ressource de financement qui nous reste offerte, en dehors de la subvention métropolitaine serait la création de ressources nouvelles ». Il ajoute : « Une telle mesure venant encore aggraver l'effet déjà lourd pour la population des taxes créées vous paraîtra certainement inopportune comme à moi. »

Pour conclure, sachant que nous sommes en période d'économies, je souhaiterais, monsieur le secrétaire d'Etat, que l'administration générale du territoire représente à l'avenir un chapitre moins lourd et que les crédits ainsi dégagés aillent à l'humain et au social. Je suis persuadé que vous examinerez avec bienveillance les quelques remarques que je me suis permis de vous faire et que vous essaieriez de me donner satisfaction. D'avance, je vous en remercie. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Namy.

M. Louis Namy. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, sur les crédits de ce budget des territoires d'outre-mer, mes observations seront très limitées puisque je ne pourrai que répéter celles que j'ai formulées les années précédentes.

Quant à ses caractéristiques générales, on peut les résumer ainsi : d'une part, augmentation continue des dépenses de l'appareil administratif et de police, d'autre part, stagnation des crédits d'investissements productifs, et encore ne connaît-on pas les répercussions, sur ce dernier point, les récentes décisions d'austérité budgétaire.

Pour appuyer cette singulière disparité dans les crédits de ce budget, on nous indique dans le fascicule budgétaire que « l'expansion démographique, les concentrations urbaines, l'augmentation du trafic aérien et maritime, la recrudescence de la délinquance rendent indispensable le renforcement des services de police » en Nouvelle-Calédonie.

Ainsi, le Gouvernement a choisi la répression, alors qu'il serait peut-être préférable d'analyser les causes de cette recrudescence de la délinquance et d'y remédier d'autres façons.

Je relève aussi que les crédits destinés à l'aide sociale sont identiques à ceux de 1968, malgré l'expansion démographique invoquée pour justifier l'accroissement des services de police.

Concernant les investissements, les autorisations de programme prévues au titre du F. I. D. E. S. stagnent ; en revanche, la dotation prévue pour les travaux du port de Djibouti, qui intéressent sans doute particulièrement certains capitalistes, est plus que triplée.

En ce qui concerne la Nouvelle-Calédonie, monsieur le secrétaire d'Etat, les trois projets de loi mis au point par votre prédécesseur, M. Billotte, ont soulevé l'inquiétude des Néo-Calédoniens et de leurs élus. Il s'agit du projet sur le régime

minier, d'un second concernant les problèmes fiscaux et d'un troisième relatif à la réforme communale, qui aurait notamment pour conséquences de transformer d'une façon autoritaire les « réserves », c'est-à-dire l'organisation traditionnelle de la société mélanésienne.

Le moment n'est pas venu de discuter ce texte, que vous avez repris à votre compte, monsieur le secrétaire d'Etat ; je note seulement qu'il contient, à côté de certains éléments positifs, d'autres qui sont extrêmement dangereux et de caractère autoritaire et centralisateur.

En tout état de cause, il faudrait que les représentants de la population soient associés à cette réforme, qui devrait tendre à ce que les collectivités locales soient gérées démocratiquement et dotées de pouvoirs réels, ce qui n'est pas le cas avec ce texte.

Tout dans ces projets marque la volonté du pouvoir de régler les problèmes se rapportant à la Nouvelle-Calédonie en dehors des habitants de ces pays et de leurs représentants élus en vue d'en laisser poursuivre l'exploitation au profit des entreprises capitalistes, dont la société Le Nickel, qui a fait 15 millions de francs de bénéfices nets en 1966 et 25.260.000 francs en 1967.

En ce qui concerne la Polynésie, nous réitérons une fois de plus notre protestation et nous réaffirmons notre solidarité avec les élus et la population qui protestent contre les expériences nucléaires. Pour des raisons d'économie, votre Gouvernement, monsieur le secrétaire d'Etat, a décidé de suspendre les exercices de tir. Nous pensons, nous, qu'il faut les arrêter définitivement et en finir avec ces expériences coûteuses, dangereuses et qui nous aliènent l'amitié des peuples de cette région du globe.

Récemment, dans une conférence de presse à Tahiti, vous avez déclaré, monsieur le secrétaire d'Etat, que la Polynésie possédait des ressources naturelles et humaines incomparables et qu'elle devrait devenir un haut lieu du tourisme mondial. Ce ne sont pas les expériences nucléaires qui peuvent favoriser le tourisme mondial dans cette région. Les populations polynésiennes en sont bien conscientes et c'est, entre autres raisons, pourquoi elles protestent.

En terminant cette brève intervention, je tiens à réaffirmer notre souci d'assurer aux territoires d'outre-mer l'avenir de liberté qui s'inscrit dans l'évolution générale des peuples. C'est pourquoi nous soutenons les revendications d'autonomie qu'ils présentent et que demandent leurs assemblées. Nous sommes et restons plus que jamais partisans de la reconnaissance du droit à l'autodétermination des peuples des départements et territoires d'outre-mer comme à tous les autres peuples. Nous entendons que soient satisfaites les légitimes aspirations de caractère national des peuples des départements d'outre-mer et aussi de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie, qui revendiquent le remplacement de leur statut colonial actuel par un statut d'autonomie leur permettant de gérer librement leurs propres affaires dans le cadre de la République française.

M. Alfred Poroï. Comme la Tchécoslovaquie !

M. Louis Namy. J'ai déjà entendu cela il y a fort longtemps !

M. Alfred Poroï. C'est pourtant récent !

M. Louis Namy. Ces peuples mènent un juste combat pour leurs libertés politiques, pour en finir avec toute exploitation du type colonialiste, pour assurer leur développement économique et social. Nous les assurons de notre entière solidarité, convaincus qu'ainsi nous servons l'amitié de ces peuples avec la France. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Poroï.

M. Alfred Poroï. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'examen du projet de loi de finances, dans sa partie relative aux territoires d'outre-mer, m'amène chaque année à dresser le bilan de l'année écoulée et à poser quelques questions au Gouvernement pour l'année budgétaire qui va s'ouvrir, au regard de la situation de la Polynésie française que je représente. Comme à l'habitude, mon intervention sera aussi brève que possible car je m'efforcerais de n'aborder que les points qui me paraissent essentiels.

Avant que de traiter les problèmes proprement budgétaires, mon devoir est de témoigner toute ma gratitude à l'égard du général de Gaulle qui vient, en vertu des prérogatives directement attachées à sa charge de président de la République, d'accorder une mesure de grâce, en sa qualité d'ancien combattant de la guerre 1914-1918, à notre vieux leader politique Pouvanaa a Oopa qui, malgré son âge et son état de santé, ne pouvait pas, pour plusieurs années encore, rentrer en Polynésie. Que la majorité actuelle de l'assemblée territoriale ait cherché — peu adroitement il faut le dire — à exploiter politiquement cette mesure de grâce n'enlève rien, bien au contraire, aux raisons d'humanité qui l'ont dictée, qui en font la grandeur et qui me touchent profondément, d'autant plus que sur le plan politique je me suis toujours élevé contre la position adoptée autrefois

par Pouvanaa et défendue actuellement par ceux qui se prétendent, bien abusivement, ses héritiers spirituels.

Cela m'amène, monsieur le secrétaire d'Etat, à dire quelques mots des institutions politiques de notre territoire puisque, sans cesse et souvent hors de propos, la majorité de notre assemblée territoriale évoque ce sujet, cher à certains, qui ne sont pas toujours Tahitiens d'origine, comme vous le savez.

Pour ma part, ma position est claire et je l'ai d'ailleurs exposée par écrit au président de l'assemblée territoriale. J'estime, en effet, que les vœux tendant à obtenir un statut d'autonomie interne sont un dangereux mirage vide de sens et bien peu réaliste. Il ne peut guère en être autrement puisqu'il s'agit d'une prise de position politique à caractère passionnel et électoral. Que notre statut actuel ait besoin de certains aménagements, j'en suis bien convaincu, mais ce devrait être, à mon sens, non par une révision des rapports entre le territoire et l'Etat, mais un rééquilibrage à l'intérieur des compétences territoriales actuelles, afin que nous sortions enfin de ce régime d'assemblée, qui politise la moindre affaire et paralyse la marche de l'administration, en confiant les responsabilités qui sont logiquement les siennes à l'exécutif, c'est-à-dire au conseil de gouvernement.

J'ai préconisé depuis longtemps une étude approfondie de ces problèmes et des réformes qui pourraient être suggérées, car j'estime que tous les secteurs de la vie polynésienne devraient y être associés et non pas la seule majorité politique de circonstance de l'assemblée territoriale. J'estime, en effet, que ces réformes devraient être progressives et permettre avant tout à l'élite polynésienne, qui s'accroît sans cesse, de participer plus activement à la gestion des intérêts de tous ordres du territoire, restant entendu que cette évolution doit être subordonnée à la possibilité de placer aux postes de commande des gens ayant qualité pour les occuper efficacement.

Quant aux problèmes budgétaires eux-mêmes, vous les connaissez déjà, monsieur le secrétaire d'Etat, puisqu'ils ont été évoqués devant vous au cours de votre récente mission en Polynésie française. Certains relèvent de vos attributions, d'autres de différents ministères techniques qui exercent directement leurs compétences dans nos territoires.

Je me plais à reconnaître que votre action a déjà permis de résoudre ou de mettre sur la bonne voie un certain nombre de questions qui vous ont été soumises il y a quelques semaines à Papeete. Je dois cependant regretter que, pour des raisons que chacun connaît, les prévisions du plan quinquennal ne soient pas suivies et que les crédits dont nous disposerons au titre du fonds d'investissement et de développement économique et social en 1969 soient en réduction par rapport à 1968, alors qu'ils auraient dû connaître un accroissement sensible. Au rythme actuel et à la quatrième année d'exécution du Plan, le pourcentage d'exécution en Polynésie n'atteindra pas 60 p. 100, ce qui revient à dire qu'il faudra six ou sept années pour que les prévisions de la loi de programme d'équipement se réalisent. Cela est grave dans un territoire en pleine mutation vivante, grâce au centre d'expérimentation du Pacifique, dans une euphorie économique et budgétaire artificielle, fragile et provisoire.

Les objectifs essentiels du Plan étaient précisément de prévoir l'avenir, de mettre en place des structures support d'une économie solide, donc d'éviter des réveils douloureux et leurs conséquences sur le plan social et politique.

Je n'ignore pas que la métropole connaît, à son échelle et à cette heure surtout, des problèmes très graves. Il n'en demeure pas moins que l'implantation du centre d'expérimentation n'est pas le fait du territoire ; celui-ci en a certes retiré des avantages indéniables et des équipements qui bénéficient à tous ont été réalisés qui n'auraient jamais vu le jour sans cela. Mais le centre d'expérimentation du Pacifique n'est pas éternel et il est du devoir du Gouvernement de prévoir en temps utile toutes les mesures permettant à l'économie polynésienne de survivre après la fin des campagnes d'expérimentation.

Dois-je ouvrir ici une parenthèse pour souligner que l'arrêt impromptu des principales activités du centre, décidé pour l'année prochaine, sera sensiblement ressenti dans le commerce local ?

Il n'est pas dans mon propos, monsieur le secrétaire d'Etat, de faire de nouveau, à la tribune de cette assemblée, une énumération des questions qui vous ont été posées à Tahiti, puisque certaines — comme je l'ai dit — ont déjà trouvé une solution et que vous vous employez à faire aboutir les autres.

Il en est cependant quelques-unes qui, en raison de leur importance, doivent être rappelées, car je souhaite que par votre réponse le Gouvernement précise sa position.

Je pense d'abord à la situation des fonctionnaires tahitiens qui sont appelés à servir en métropole. Le cas existe déjà et les exemples se multiplieront du fait de l'étatisation en cours de la fonction publique locale. Or, tandis que les fonctionnaires métropolitains appelés à servir outre-mer bénéficient à juste titre d'un régime de solde et d'indemnités qui tient compte

de l'éloignement et des charges qui en résultent, les fonctionnaires d'outre-mer servant en métropole n'ont droit à rien. Ce régime est discriminatoire. Si, à l'époque où les textes ont été pris, il ne s'agissait que de cas isolés, il n'en va plus de même du fait de l'accession des élites locales à des cadres et à des fonctions où il deviendrait néfaste qu'ils accomplissent la totalité de leurs services dans des territoires trop petits et trop lointains. C'est un problème de justice avant tout et sa solution devient urgente.

Dans un autre domaine, bien différent, un problème analogue se pose, car nos territoires connaissent également les inconvénients d'une réglementation qui les exclut du système commun à la métropole et aussi aux départements d'outre-mer. Je veux vous parler des possibilités d'intervention de la caisse des dépôts et consignations. Au moment où la nécessité apparaît de réaliser des investissements collectifs importants, les collectivités locales que sont nos territoires et nos communes ne peuvent pas faire appel aux concours de la caisse des dépôts et consignations, sauf dans le cas très particulier et limité des prêts consentis sur les dépôts des caisses d'épargne locales, en application de la loi Minjoz. Cette discrimination ne se justifie pas et il doit y être porté remède très vite.

J'évoquerai enfin, puisque le territoire que je représente est avant tout maritime, les problèmes de la pêche. Nous constatons avec regret que des flottilles de pêche étrangères, japonaises, coréennes et formosanes fréquentent en permanence nos parages et y pêchent non seulement en haute mer, mais aussi dans les eaux territoriales, sans que le territoire métropolitain en tire le moindre profit. Des études vont être faites, d'autres le seront, sans que jamais aucune conséquence pratique n'en ait été tirée. Il est désormais urgent qu'une industrie de la pêche basée sur nos îles prenne corps et alimente des installations à terre de transformation du poisson.

Telles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, les questions essentielles que je voulais poser, me réservant de traiter en dehors du cadre de ce débat les problèmes dont l'incidence générale me paraît moins évidente. Je souhaite que vos réponses ne soient pas seulement des apaisements ou des promesses et qu'en dépit des difficultés que vous rencontrez — et que je ne méconnais pas — elles engagent le Gouvernement à une action constructive et rapide. Ce serait d'ailleurs, sur le plan politique, la meilleure façon de répondre à des critiques dont l'objet premier est certes d'entretenir un malaise, mais qui trouvent un aliment apparemment logique et réel dans certaines lenteurs et certaines carences. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Michel Inchauspé, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je désire tout d'abord remercier M. Louvel, rapporteur de la commission des finances, pour son exposé complet et documenté, ainsi que pour ses pertinentes observations. Je m'efforcerais de répondre aux unes et aux autres, soit au cours de mon exposé, soit au cours du dialogue qui s'instaurera peut-être à la suite.

Faut-il vous rappeler très rapidement que les territoires de la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, les îles Saint-Pierre-et-Miquelon, les Comores, la Côte française des Somalis, devenue territoire français des Afars et des Issas, ont décidé en 1958 de rester au sein de la République française ? Trois ans plus tard, en 1961, les îles Wallis et Futuna devenaient à leur tour françaises.

Pour tenir compte de la diversité de la situation de certains territoires, le Gouvernement a proposé au Parlement de modifier le cadre institutionnel de deux d'entre eux. Il a donc été jugé nécessaire que l'archipel des Comores et le territoire français des Afars et des Issas puissent relever d'un statut propre aussi décentralisé que possible, statut qui leur a été accordé en juillet 1967 et en janvier 1968. La mise en place des nouvelles institutions du territoire français des Afars et des Issas est aujourd'hui achevée. Elle se poursuit en ce qui concerne les Comores en accord avec les représentants de ce territoire. Il n'est pas prévu de modifier les institutions des autres territoires de la République.

Sur le plan démocratique et social, est-il utile de souligner que les seules ressources naturelles, financières et humaines des territoires ne leur permettent guère de faire face aux nécessités d'un développement économique et social satisfaisant ?

En effet, limitées en elles-mêmes, ces ressources demeurent très sensibles aux fluctuations politiques et économiques. Chacun sait que le port de Djibouti est à l'origine des principales ressources du territoire français des Afars et des Issas. L'escale pour l'avitaillement des navires transitant par Suez apportait au budget du port environ 45 p. 100 de ses recettes. Or, en raison de la crise Israélo-arabe, l'avitaillement des navires qui, en 1966, représentait plus de cinq milliards de francs Djibouti, n'a atteint que 480 millions pour les quatre premiers mois de 1968.

En Polynésie française, l'essor économique demeure étroitement tributaire du centre d'expérimentation du Pacifique qui, du fait des investissements réalisés, des dépenses effectuées, créé de nouveaux revenus, de nouveaux emplois. Nous ne pouvons encore calculer l'incidence des nouvelles mesures prises à la suite des événements que vous connaissez.

En 1968, la variation des cours des matières premières n'a pas été sans influencer sur les revenus des territoires. Pour le nickel, certes, l'année 1968 a été favorable car les cours ont augmenté et le minerai semble désormais promis à un avenir brillant. On ne peut malheureusement en dire autant des produits agricoles qui, pour les Nouvelles-Hébrides et les Comores, demeurent la principale ressource.

Ce qui précède suffirait à faire comprendre, s'il en était besoin, à quel point l'aide de la métropole reste indispensable. Quelques chiffres illustreront mon propos. L'an dernier, sur 100 francs de dépenses publiques effectuées dans les territoires d'outre-mer, 77,5 francs ont été payés par la métropole et 22,5 francs ont été à la charge des territoires.

Je voudrais maintenant dire quelques mots sur l'évolution des conditions de vie des territoires d'outre-mer qu'il est possible d'apprécier à la lumière des indices économiques les plus représentatifs. Faute de comptes économiques détaillés, on ne peut qu'avancer des hypothèses prudentes. En Polynésie, le produit intérieur brut a été évalué à 15 milliards de francs C.F.P. en 1966 et devrait atteindre, en 1968, plus de 19 milliards. En Nouvelle-Calédonie, son accroissement sera égal, voire supérieur, à celui de la métropole.

Aux Comores, compte tenu d'une vive croissance démographique, le produit intérieur brut par habitant ne dépassera vraisemblablement pas 2 p. 100 pour l'année. Quant au territoire français des Afars et des Issas, la fermeture du canal de Suez aura eu des conséquences défavorables sur le niveau de vie de la population que seule l'aide importante de la métropole a permis de maintenir.

A Saint-Pierre et Miquelon, les ressources se sont accrues, grâce à l'aide financière de la métropole, certes, mais aussi grâce aux efforts de la population. L'emploi se développe, même en période hivernale, avec l'artisanat, le bâtiment et le tourisme. L'année 1968 a également vu se confirmer certaines tendances qui permettent de bien augurer de l'avenir.

Le tourisme constitue un chapitre essentiel de l'économie des territoires. En Polynésie française, sa progression se poursuit régulièrement. En 1966, le territoire avait accueilli 16.200 touristes ; en 1967, 23.750. En 1968, on notera un accroissement de 57 p. 100 par rapport à la période correspondante de l'année précédente.

En Nouvelle-Calédonie, 15.000 personnes ont visité le territoire en 1967. A Saint-Pierre et Miquelon se découvre enfin une authentique vocation touristique ; la présence pendant l'été de Canadiens et d'Américains, qu'on a évalués à 8.000 cette année, est source de recettes fort appréciables.

Il faut en venir maintenant au nickel. Le territoire de Nouvelle-Calédonie est le troisième producteur mondial de nickel, après le Canada et l'Union soviétique. En 1967, sa production a été de 31,4 p. 100 supérieure à celle de 1966 et les exportations ont progressé de près de 35 p. 100. En 1968, sur la base des chiffres connus, on est déjà assuré que la production et les exportations augmenteront encore fortement, car les besoins mondiaux en nickel sont de plus en plus importants. C'est la raison pour laquelle il a été jugé utile qu'à côté de la société « Le Nickel » une autre société productrice de métal vienne prendre place en vue de pousser aussi loin et aussi rapidement que possible l'exploitation des ressources minières du territoire. Le consortium franco-américain en cours de constitution, auquel M. Louvel a fait allusion tout à l'heure, répondra à ce besoin.

Mais il est bien évident que l'exploitation de ces richesses rend inéluctable le resserrement des liens de la métropole et des territoires afin que l'intérêt général puisse être préservé, face à de puissants intérêts financiers d'importance mondiale, d'autant plus que la mise en valeur de ces richesses exige des investissements d'un montant très élevé qui dépasse largement les ressources privées et publiques du territoire. Ici encore, il faut que l'Etat intervienne avec l'ensemble des moyens financiers dont il est le seul à pouvoir disposer. Votre rapporteur vous l'a dit tout à l'heure et je ne puis que souscrire à son propos.

Je viens d'esquisser devant vous les traits dominants de la conjoncture économique des territoires d'outre-mer. Renversant l'ordre traditionnellement admis, je voudrais maintenant, avant d'aborder l'examen du budget proprement dit, passer en revue, territoire par territoire, les principaux programmes d'équipement qui sont prévus, soit sur le financement du F. I. D. E. S., soit sur d'autres ressources. J'entends souligner ainsi, à vos yeux, mesdames, messieurs les sénateurs, l'importance prioritaire que je veux accorder au développement économique de ces territoires.

Je rappellerai tout d'abord que les deux sections du F. I. D. E. S. portent sur un total de 69.300.000 francs en autorisations de programme. Ce chiffre est à rapprocher de celui de 68 millions qui représente la moyenne annuelle de réalisation du plan quinquennal des territoires d'outre-mer. Cette dotation comporte un accroissement de 5,50 p. 100 environ par rapport à celle de 1968. Cette progression peut être considérée comme satisfaisante en comparaison de celle que connaissent les investissements des autres ministères.

Examinons en premier lieu, respectant en cela la présentation traditionnelle, la section générale du F. I. D. E. S. Les crédits qui lui seront affectés en 1969 atteindront 43.500.000 francs contre 37.500.000 francs en 1968. La section générale, comme vous le savez, comporte désormais, outre ses opérations traditionnelles, les crédits d'équipement destinés aux Comores et au territoire français des Afars et des Issas. Je mentionnerai le crédit de 5.500.000 francs pour l'équipement des communes en Nouvelle-Calédonie. Il s'agit des actions envisagées au profit des communes dans le cadre de la réorganisation du régime municipal dans ce territoire. Rappelons également les interventions traditionnelles, financées par la section générale, qu'il s'agisse de recherche scientifique, d'équipements sociaux, sportifs et culturels, de subventions aux œuvres privées d'enseignement, ainsi que les études nécessitées par la préparation du VI^e Plan.

Aux Comores, où l'équipement administratif de Moroni, la nouvelle capitale, se poursuit, l'intervention du F. I. D. E. S. devrait répondre à quatre objectifs : en premier lieu, assurer les dépenses administratives d'ordre général ; d'autre part, poursuivre les efforts entrepris en matière de production agricole. En troisième lieu, l'étoffement des infrastructures se poursuivra, qu'il s'agisse du réseau routier, avec la participation financière du Fonds européen de développement, des aérodromes ou des transmissions. Dans le domaine de l'équipement social, enfin, les moyens de lutte contre les grandes endémies seront renforcés, les constructions scolaires se développeront. Vous pouvez vous rendre compte à cet énoncé que les Comores ne sont pas oubliées. Il est vrai qu'en raison du retard accumulé beaucoup reste à faire. Un effort particulier en faveur de ce territoire devra donc être consenti par la métropole à l'avenir.

Dans le territoire français des Afars et des Issas, l'extension du port de Djibouti est en cours. Les travaux ont été lancés en avril 1967 et leur achèvement devrait intervenir avant la fin de 1969.

Dans le domaine de la production, le F. I. D. E. S. apportera sa contribution à la poursuite des travaux engagés pour l'hydraulique rurale. Les équipements sociaux ne sont pas négligés : amélioration de l'équipement sanitaire dans les centres de l'intérieur du territoire, constructions scolaires et installations sportives et, surtout, un effort particulier pour la rénovation et l'assainissement des quartiers autochtones à Djibouti. Notons enfin la construction sur l'emplacement de anciennes salines d'un important lotissement dont le financement sera assuré par le fonds européen de développement. Il vous est loisible de constater que l'effort consenti en faveur de ce territoire, s'il n'est certes pas à la hauteur des besoins, n'est cependant pas négligeable.

Les subventions que la métropole, par le truchement du F. I. D. E. S., pourrait allouer aux Nouvelles-Hébrides iront à l'équipement sanitaire et scolaire et aux infrastructures de transport.

Je voudrais évoquer brièvement ces terres françaises, bien particulières, que sont les terres australes et antarctiques. Les actions du territoire seront principalement concentrées sur les travaux d'infrastructure et des activités de recherche dans les îles australes. Nouveaux laboratoires, nouveaux magasins ou citernes nouvelles faciliteront le déroulement des activités scientifiques telles que l'étude des phénomènes géomagnétiques, études océanographiques ou glaciaires.

Envisageons maintenant la section locale du F. I. D. E. S. Cette section, dotée de 25.800.000 francs, ne concerne plus depuis l'an dernier que les territoires de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie française, de Wallis et Futuna et de Saint-Pierre et Miquelon. Elle poursuivra ses interventions en s'attachant pour l'essentiel à diversifier les productions et à développer l'infrastructure économique et sociale de base absolument indispensable dans des pays en plein essor démographique.

La Polynésie française reste encore tributaire du centre d'expérimentation du Pacifique. Citons à cet égard, parmi les équipements économiques et sociaux récemment mis en service, la nouvelle huilerie de Papeete, l'hôpital de Mamao, le lycée technique et les deux aérodromes. Notons, bien que les travaux du C. E. P. soient achevés depuis 1966, que les activités n'ont pas connu de ralentissement et que les perspectives de 1969 sont, sur ce plan, assez favorables compte tenu des dernières décisions dont les conséquences seront connues ultérieurement. Le relais est pris en partie par les financements privés, avec, par exemple, la construction des hôtels d'Outu-Maoro et de Taharaa. D'autres très importants projets sont à l'étude. Les financements publics

demeurent par ailleurs importants : fonds européen de développement pour l'hôpital général, les écoles primaires et les logements, budget de l'Etat pour le lycée de Taaone, l'équipement sportif et culturel — stade, piscine, maison de la culture. Les études concernant la route traversière doivent se continuer.

Ainsi la tranche 1969 du F. I. D. E. S. sera affectée en partie au secteur agricole — cocoteraie, élevage — et à la perliculture. L'infrastructure sera modernisée au service de l'équipement touristique. Les équipements sociaux pour l'enseignement et la santé publique continueront à répondre à l'expansion démographique de ce territoire.

J'en arrive à la Nouvelle-Calédonie. Je puis vous assurer par expérience personnelle que ce territoire traverse une phase de développement accélérée, qu'il s'agisse de l'équipement sportif amélioré à l'occasion des jeux du Pacifique de décembre 1966, de l'équipement sanitaire ou scolaire. De nombreux lotissements sont achevés ou sur le point de l'être. Partout des chantiers s'ouvrent pour l'équipement routier, pour une nouvelle centrale thermique, pour une nouvelle zone industrielle, pour le port, pour l'aéroport enfin.

Le F. I. D. E. S. poursuivra son action notamment en matière agricole et pour les infrastructures. Je mentionnerai à ce sujet la participation du F. I. D. E. S. à la construction du poste d'accostage en eau profonde de Nouméa, la deuxième tranche de l'aérodrome de l'île des Pins et la modernisation des installations de télécommunications interurbaines.

Je signale, pour conclure sur la Nouvelle-Calédonie, qu'un très important prêt de dix millions sera consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour l'amélioration du réseau routier calédonien.

Dans les îles Wallis et Futuna, il faut relever l'importation de bétail sélectionné et l'extension des zones de pâturages. D'autre part, le réseau de distribution d'électricité sera étendu, la voirie améliorée et l'aérodrome de Futuna aménagé. Signalons enfin le renforcement de la lutte contre les grandes endémies et des travaux d'adduction d'eau.

Dans les îles de Saint-Pierre et Miquelon, après l'achèvement du nouveau port réalisé sur des dotations du F. E. D., le F. I. D. E. S. a financé des équipements complémentaires relatifs au môle du frigorifique et au second frigorifique dont la construction sera achevée fin 1969. La société de pêche et de congélation — la S. P. E. C. — société d'économie mixte qui est la seule entreprise de taille du territoire, sera dotée d'un nouveau chalutier de pêche arrière.

J'ouvrirai à ce sujet une brève parenthèse. Les difficultés de cette société, d'une importance pourtant capitale pour le territoire, sont bien connues. Je voudrais à cet égard porter à la connaissance de votre assemblée que le choix du nouveau bâtiment de pêche sera fait dans les prochains jours. En outre, une réforme profonde de la société, pour en améliorer la technique et la rentabilité, est à l'étude en vue d'une mise en œuvre très rapide.

En 1969, la dotation du F. I. D. E. S. sera sollicitée par de nombreux projets, parmi lesquels je citerai la réfection du quai de la douane, l'amélioration du réseau de distribution d'eau, l'extension du réseau téléphonique et l'extension d'une centrale à Miquelon.

Mesdames, messieurs les sénateurs, ce rapide panorama vous aura convaincu que l'équipement de ces territoires se poursuit activement et que le F. I. D. E. S. continue, comme par le passé, à y jouer une part essentielle. C'est sur cette toile de fond que s'inscrivent les grandes mesures du budget de mon département, que je voudrais vous présenter maintenant.

Le budget des territoires d'outre-mer pour 1969 atteindra 233.203.421 francs, soit 145.503.421 francs en dépenses ordinaires et 87.700.000 francs en dépenses d'investissement, ce qui représente par rapport à l'an dernier une augmentation de 8,25 p. 100. Cet accroissement porte à la fois sur les dépenses ordinaires, qui sont en augmentation de 7.273.729 francs et sur les crédits de paiement en capital, en augmentation de 11.700.000 francs. Plus du tiers du budget, faut-il le rappeler, est consacré aux investissements. Je crois que cette orientation répond au juste souci dont M. Louvel vient de se faire l'écho devant vous.

Avec 145.503.421 francs, les dépenses ordinaires marquent, par rapport au budget de 1968, une progression de l'ordre de 5,25 p. 100. Sur ce total, 1.012.189 francs représentent des mesures acquises qui résultent essentiellement de l'application des dispositions réglementaires revalorisant les rémunérations de la fonction publique.

Les mesures nouvelles concernent, pour la plupart, les services de l'Etat dans les territoires d'outre-mer et les subventions aux budgets locaux.

Examinons tout d'abord les services de l'Etat. Les dotations supplémentaires nouvelles proposées à ce titre seront de 2.633.000 francs.

La Nouvelle-Calédonie, avec 1.768.000 francs, sera la principale bénéficiaire. En effet, vous serez appelés à vous prononcer,

au cours de la présente session, sur un projet de loi relatif à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances. Ce nouveau régime communal implique, bien sûr, la mise en place de moyens financiers appropriés.

Par ailleurs, le territoire des îles Saint-Pierre et Miquelon est appelé à recevoir une dotation de 700.000 francs destinée à la prise en charge du cargo postal *L'île-de-Saint-Pierre*.

Voyons maintenant les crédits au titre de l'aide financière aux territoires. Ces crédits sont augmentés de 3.183.000 francs dans le projet de budget qui vous est soumis. Ils iront au territoire français des Afars et des Issas, soit 77.000 francs pour le renforcement de la garde territoriale, aux Comores, soit 400.000 francs pour l'amélioration de la santé publique et de la scolarisation, aux terres australes et antarctiques françaises, soit 1,8 million de francs au titre de la recherche scientifique.

Les besoins du service de santé ainsi que le rajustement des soldes du personnel entraînent la prévision d'une inscription de 706.000 francs au bénéfice des Nouvelles-Hébrides. Une subvention de 200.000 francs est enfin prévue pour les îles Wallis et Futuna.

Pour conclure, mentionnons l'équipement des services d'Etat, dont les crédits apparaissent au titre VI. Ce chapitre est doté de 12,5 millions de francs en autorisations de programme et comprend plusieurs opérations importantes, dont la construction de douze logements de fonctionnaires d'Etat en Nouvelle-Calédonie où les difficultés de logement demeurent sensibles, l'installation des services d'Etat dans l'enceinte du nouveau port de Papeete l'achat d'un terrain pour la construction du nouveau palais de justice de cette ville et la poursuite du programme de construction de bâtiments administratifs et de logements à Djibouti.

Le tableau ne serait que partiel s'il ne devait inclure également les investissements réalisés dans les territoires sur les dotations des autres ministères métropolitains ainsi que sur les ressources du Fonds européen de développement.

Les investissements du F. E. D. ont atteint 18 millions en 1967 et 27 millions en 1968. Ils devraient en 1969 se situer à un niveau élevé du fait que la plupart des opérations jusqu'ici à l'étude ont été récemment approuvées et que le début des réalisations interviendra en 1969.

S'agissant, par ailleurs, des dotations d'investissements que les ministères techniques ont affectées aux territoires, celles-ci représentaient en 1968 41,90 millions en autorisations de programme et 32,41 millions en crédits de paiement. Je suis donc en mesure de vous indiquer le volume global des sommes affectées aux territoires d'outre-mer pour l'ensemble des dépenses ordinaires et des dépenses en capital du budget de la République. Pour 1968, ce chiffre est de 313,96 millions.

Voilà comment se dessinent, mesdames, messieurs, les perspectives budgétaires pour 1969 des territoires d'outre-mer dans leur contexte économique et social.

Il ne faut pas se le dissimuler, ce budget n'est pas à la hauteur de nos espérances, et je sais bien que beaucoup d'entre vous — peut-être s'en feront-ils l'écho dans un instant — auraient souhaité en obtenir d'avantage pour des opérations plus nombreuses. Mais il serait superflu de souligner que la France traverse une période difficile et ce budget en supporte, dans une mesure heureusement limitée, les conséquences.

Tel qu'il est cependant, je le crois porteur d'avenir. Vous avez pu constater qu'il n'y a pas de territoire où la marche en avant se soit ralentie, malgré les incertitudes du moment. C'est d'ailleurs un grand sujet de réconfort que de constater à quel point les progrès réalisés au cours des années n'ont fait que renforcer les liens tissés entre des territoires pourtant bien divers et la métropole. J'en ai pu recueillir le témoignage tout récemment au cours de mon premier voyage. Je suis déjà assuré qu'il en ira de même à l'occasion de mes prochains déplacements. (*Applaudissements.*)

Si vous le permettez, je répondrai maintenant rapidement aux divers intervenants. Et d'abord à M. Pen, premier orateur inscrit. La métropole n'a jamais oublié Saint-Pierre et Miquelon et il n'est pas concevable qu'elle l'oublie jamais. La nation tout entière se souvient des sacrifices des Saint-Pierrais et des Miquelonnais sur les champs de bataille de la première et de la seconde guerre mondiale et elle leur rend un hommage tout particulier en cette année du cinquantenaire de l'armistice de la guerre de 1914-1918.

M. Pen a parlé d'erreurs et de lenteurs. Qu'il veuille bien m'en informer moi-même et je ne manquerai pas de faire le nécessaire pour y mettre un terme. Toutefois, si la marche des services n'est pas parfaite, il ne faudra pas dire que cela est dû aux prises en charge de l'Etat auxquelles il a été fait allusion.

S'agissant de l'enseignement, il est exact que la rentrée a été difficile en 1967, mais tout le monde sait bien qu'elle a été sur toute l'étendue du territoire de la République et qu'elle

l'est encore. On en connaît les raisons, qui ne tiennent nullement à la prise en charge de l'enseignement par le ministère de l'éducation nationale, mais au fait général de l'énorme besoin de maîtres qu'il faut s'efforcer pourtant de satisfaire ; l'enseignement à Saint-Pierre a pu être assuré cependant dans des conditions acceptables ; je citerai le chiffre des reçus au baccalauréat en 1968 : 11 présentés, 7 reçus. J'ajouterai qu'à l'heure actuelle nous allons, à la suite du vœu émis à ce sujet par le conseil général, activer l'examen du problème de la prise en charge de l'enseignement privé par l'éducation nationale. Il est, me semble-t-il, conditionné par les textes portant extension de la loi sur l'aide à l'enseignement privé, qui viendra en discussion devant le Parlement à cette session ou à une prochaine session. En ce qui concerne la prorogation de la loi Debré, je crois qu'il faudra profiter de cette occasion pour permettre son extension aux territoires d'outre-mer, et mes services à ce point de vue feront diligence.

Quant au service de santé, je remercie le ministère des affaires sociales des efforts qu'il a consentis pour agrandir l'hôpital d'une quatrième aile et mettre à la disposition du service de santé des crédits qui seront nécessaires à son fonctionnement.

M. Pen a parlé également de l'enseignement professionnel. Je suis évidemment en complet accord avec lui, il faut le développer. Deux conditions sont nécessaires : d'une part, la vocation des élèves, d'autre part, l'organisation de l'enseignement. Vous avez dit dans votre exposé qu'un collège d'enseignement technique est annexé au lycée. Il comprend une section mécanique et une section bois. Diverses formes d'enseignement technique existent dans le cadre de l'enseignement privé ou dans celui de l'école publique des filles où l'on trouve une section couture et une section de sténodactylographie.

La formation professionnelle des adultes reçoit un crédit assez important. Elle est assurée par des stages en métropole ou sur place. Je crois que, pratiquement, elle fait face à la plupart des demandes et nous continuerons à l'assurer, malgré les frais importants qu'elle entraîne. L'installation sur place d'une école technique, demain, serait encore plus coûteuse et peut-être la formation serait-elle moins bonne. De toute manière, je suis à votre disposition pour étudier le problème au cas où la situation se présenterait de manière différente. A vrai dire, la difficulté tient aux problèmes nombreux que l'île peut présenter. La solution peut être cherchée par la diversification sur place des disciplines envisagées, soit par une formation professionnelle, soit par une orientation des jeunes. Saint-Pierre doit avoir un ensemble d'éléments diversifiés à forme professionnelle qui pourrait faire l'objet de l'une de nos actions prioritaires.

Par ailleurs, la S. P. E. C. pose un problème difficile. La situation financière de cette société d'économie mixte n'a jamais été très florissante. La baisse des cours du poisson sur le marché mondial lui a porté un coup sensible qui a fait diminuer son activité. Des mesures de réorganisation et des subventions importantes de fonctionnement sont actuellement envisagées pour que sans crise sociale la population de Saint-Pierre ne subisse pas de dommage. Je ne puis dire, d'ores et déjà, quelle forme prendront ces mesures. Tous les efforts sont faits pour créer sur le même modèle que le frigorifique une industrie complémentaire rentable dans un délai aussi bref que possible.

Au demeurant, l'activité économique de l'archipel, la S. P. E. C. exceptée, est excellente. L'exposition de Montréal avait fait baisser le nombre des touristes de 4.500 en 1966 à 4.000 en 1967. On atteint le chiffre plus encourageant de 8.000 en 1968. Un investissement hôtelier important pour le territoire est actuellement en projet sur initiative privée.

Je sais qu'il reste beaucoup à faire, comme partout. Une solution pour la réparation et le bitumage des routes est en vue. Le comité directeur du F. I. D. E. S. sous ma présidence, a décidé il y a deux jours, la réparation du quai de la douane.

Je n'ignore pas non plus que le territoire est enclin, sans qu'il en ait émis toujours le vœu, à demander la prise en charge par l'Etat de nouveaux services territoriaux : la fonction publique territoriale, l'aide à l'enseignement privé, le service des pêches dont nous avons déjà parlé.

En ce qui concerne la réalisation du Plan, vous avez indiqué que pour son exécution, nous en sommes, en 1968, à 38 p. 100 seulement. J'ai dit moi-même à l'Assemblée nationale que ce taux était de 93 p. 100. Je vois que nous ne sommes pas tout à fait d'accord sur les chiffres. Mais il faut bien s'entendre. Le pourcentage véritable correspond, à mon avis, aux crédits qui auraient pu être affectés à ce titre à la fin de la quatrième année du plan et non de la troisième, qui constitue, je crois, la base de vos calculs. Il est permis de penser que ces crédits seront intégralement engagés à la fin de l'année 1969. Dans ces conditions, il ne peut être fait abstraction des crédits réservés pour la construction du second frigorifique. Ceux-ci seront ouverts par le comité directeur du F. I. D. E. S. dès que le dossier économique aura pu être mis au point et dès que seront connus

les résultats de l'appel d'offres, soit très certainement avant la fin du V^e Plan.

D'autre part, les crédits déjà ouverts par le comité directeur du F. I. D. E. S. en vue de la construction du centre culturel dont les travaux ont commencé doivent figurer parmi les dotations dont il bénéficie, bien que cette opération n'ait pas été prévue au Plan.

La mesure de l'effort effectué par la métropole ne peut que porter sur les crédits dont disposera le territoire pour réaliser ses investissements au cours des quatre premières années du Plan et non sur des travaux réellement effectués durant les trois premières années.

Voici les chiffres pour essayer d'être un peu plus précis : le total des dotations affectées au territoire, au titre du F. I. D. E. S., section locale, conduit à un pourcentage de réalisations, non pas de 93 p. 100 mais de 94,40 p. 100 en 1969, ainsi qu'en fait foi le tableau suivant : les crédits affectés en 1966 ont été de 143 millions C. F. A., en 1967 de 220 millions de francs C. F. A., en 1968 de 220 millions de francs C. F. A. et en 1969 de 165 millions de francs C. F. A., soit un total qui représente 94,40 p. 100 par rapport à l'enveloppe fixée pour le territoire au titre du V^e Plan, qui est de 750 millions de francs C. F. A.

Evidemment, je ne saurais vous dire combien je suis satisfait, comme M. Pen, que ce plein emploi, dont il parlait tout à l'heure, soit réalisé à Saint-Pierre-et-Miquelon. Sur le plan de la main-d'œuvre, je comprends son inquiétude — elle est mienne aussi — au sujet du chômage dans l'avenir. Mais aucune société humaine ne peut se dire à l'abri des récessions et des à-coups dans le domaine économique et social. C'est aussi bien à Saint-Pierre et Miquelon que partout ailleurs que le Gouvernement s'efforce de prendre des mesures propres à les pallier.

Le port est trop petit. L'emplacement a été prévu pour y construire deux môles supplémentaires et une importante cale de halage. Etant donné la vieillesse des chalutiers de la S. P. E. C., je vais passer incessamment commande d'un chalutier moderne à pêche arrière.

L'enseignement maritime est squelettique. Evidemment lorsque le ministre des transports l'aura pris en charge, un progrès y sera apporté. L'institut scientifique des pêches maritimes vient de s'implanter et pourra contribuer à cette formation. Je ne veux pas entrer dans plus de détail. Du reste, la préparation du VI^e Plan ne saurait plus tarder. L'année n'a pas été si mauvaise pour Saint-Pierre-et-Miquelon. Tous nos efforts communs doivent être orientés pour que les années à venir soient encore meilleures.

Je voudrais répondre à M. le sénateur Loste, concernant le problème de l'enseignement privé. Ce problème a été résolu d'une manière si l'on peut dire plus rapide et plus expéditive qu'à Saint-Pierre-et-Miquelon. Nous avons pu le faire là-bas parce que l'Etat a en charge l'enseignement. Mais aussi paradoxal que cela soit, il n'y a pas un enfant qui fréquente l'enseignement public à Wallis et Futuna. Tout est entre les mains de l'enseignement privé. L'Etat a fait en quelque sorte délégation de ses pouvoirs et de ses compétences à l'enseignement privé. C'est pourquoi nous avons pu mettre sur pied une convention aux termes de laquelle l'éducation nationale pourrait prendre en charge les maîtres de l'enseignement privé. J'en ai eu la confirmation par M. Edgar Faure. Ce problème pourra être résolu dès cette année.

M. le sénateur Loste a regretté que je sois dessaisi de ce problème. Je ne regrette rien car je ne cherche pas à garder toutes les prérogatives dans les limites de mon département. L'essentiel est de résoudre les problèmes de telle manière que l'enseignement soit assuré normalement et que les territoires n'en souffrent pas.

En ce qui concerne la filariose, l'année 1968 a vu, grâce à l'aide du F. I. D. E. S. les effectifs du service de santé renforcés d'une unité. La lutte contre les grandes endémies, la tuberculose et la filariose est assurée notamment par une dotation importante qui a permis l'achat de médicaments spécifiques. Cette action sera poursuivie en 1969 toujours grâce à l'action du F. I. D. E. S.

En ce qui concerne l'adduction d'eau de Futuna, c'est dans l'île de Wallis que l'effort principal, tendant à mettre à la disposition des populations de l'eau potable, a été entrepris en priorité. En effet, l'île principale ne comporte aucun cours d'eau. Il a fallu parer au plus pressé par un important programme de puits et de citernes qui se poursuit depuis quatre ans. A Futuna, la situation était moins grave mais de toute manière l'aménagement des points d'eau sera fait presque en même temps que sera construite la route circulaire dont les travaux commenceront au cours du premier semestre de l'année 1969. La réalisation des travaux d'adduction d'eau sera facilitée par l'utilisation de cette route.

Je voudrais répondre rapidement à l'intervention de M. Namy qui a parlé principalement de projets de loi calédoniens en disant que c'était une façon d'enlever des compétences à

l'assemblée territoriale. Je crois à ce sujet que nous aurons l'occasion d'en parler longuement lors du débat qui s'instaura au Sénat, après l'Assemblée nationale, concernant ces projets de loi. A ce moment chacun pourra développer son point de vue et le Gouvernement essaiera également de vous donner les explications et de répondre à tous les intervenants.

En ce qui concerne le problème du centre d'expérimentation du Pacifique, en Polynésie, dont M. Namy a parlé, il est certain que les appréhensions changent maintenant de camp. Jusqu'à ce jour, certains membres de l'Assemblée territoriale se plaignaient de l'intrusion du Centre d'expérimentation du Pacifique en Polynésie, qui a été l'un des éléments moteurs de la promotion de l'ensemble du pays. J'assimile à ceux-ci les représentants de l'ethnie polynésienne. De toute manière, lorsque je me suis rendu sur l'aire nucléaire, j'ai été accompagné par le président de l'Assemblée territoriale lui-même qui, sans y être forcé en aucune façon, a répondu très aimablement à mon invitation. Nous nous sommes rendu compte sur place du fait que le chef coutumier du district avait remercié le Gouvernement français, en ma personne, de toutes les actions du centre d'expérimentation du Pacifique. Il en est résulté une promotion considérable qui, autrement, ne se serait produite que dans un délai considérablement plus long.

J'apaiserai également ses inquiétudes au sujet de l'incidence du centre d'expérimentation du Pacifique sur le tourisme. Sur place, on se rend compte que les îles sont à des milliers de kilomètres les unes des autres. M. Galley, le ministre de la recherche scientifique, s'est lui-même rendu sur place quelques heures après l'explosion atomique, celle-ci ayant été faite de telle manière que les retombées soient très faibles. Je tenais à le souligner.

Les investissements considérables entrepris l'année dernière qui se chiffrent par plusieurs milliards d'anciens francs verront leur finition cette année, qu'il s'agisse de ceux entrepris par des sociétés françaises ou des sociétés étrangères. Les expériences nucléaires ne les ont en rien contrariés. Si donc les investisseurs américains ou les investisseurs français n'ont aucune crainte sur le plan du tourisme à ce sujet, c'est que véritablement nous n'en sommes plus à discuter des inconvénients des retombées radioactives sur la Polynésie. D'ailleurs, comme je le disais tout à l'heure, les inquiétudes viennent justement de ce report du plan de tir, l'année prochaine.

On peut estimer qu'une somme considérable en francs C. F. P. ne sera plus dépensée dans ce pays dont la population, qui s'élève à moins de 100.000 habitants, subira, de ce fait, une importante diminution de ses revenus. La répartition des revenus peut en subir les conséquences. Il faudra envisager l'accélération du programme touristique pour suppléer éventuellement à une baisse du standing des populations à la suite de la décision qui vient d'être prise.

Je peux vous dire que le problème de l'autonomie interne se pose différemment ; M. le sénateur Poroï, auquel je répondrai tout à l'heure, a fait remarquer que nous nous trouvons en plein régime d'assemblée. Il est très difficile de s'en rendre compte puisqu'on discute un peu de tout et de n'importe quelle manière. Sa suggestion de transférer les attributions de l'Assemblée au conseil de gouvernement est une idée ; mais il ne m'appartient pas aujourd'hui d'en discuter l'utilité. Je le remercie de toute manière de sa suggestion.

Je voudrais quand même ajouter un mot en ce qui concerne la section locale et la section générale. Effectivement la section locale du F. I. D. E. S. a été diminuée, mais l'ensemble de la section générale est en augmentation.

Il a fallu prendre en charge une bonne partie de l'augmentation du prix des travaux prévus pour l'hôpital, qui étaient financés en première partie par le fonds européen, mais dont le complément a dû être fourni par le F. I. D. E. S. De toute manière, ce sont des opérations locales qui, par conséquent, profitent à l'expansion locale.

En ce qui concerne le problème des fonctionnaires, dont on m'a entrevenu dès que je suis arrivé rue Oudinot, nous arriverons progressivement à prendre en charge les fonctionnaires polynésiens. Dans un deuxième stade ils seront pris directement en charge par les ministères techniques intéressés. Grâce à cet ensemble, nous arriverons à résoudre ce problème et à éviter des discriminations entre les fonctionnaires locaux et ceux qui viennent de la métropole.

A propos de l'intervention de la caisse des dépôts et consignations en Polynésie et dans les territoires d'outre-mer, je dois dire que déjà un début d'intervention a donné depuis quelques mois des résultats notables puisque j'ai obtenu que la caisse des dépôts fasse à la Nouvelle-Calédonie un premier prêt de 10 millions de francs. Elle intervient déjà dans le financement d'un hôpital, mais pour une part infime.

De toute manière la caisse centrale de coopération intervient largement là où n'intervient pas la caisse des dépôts et consignations. Les conditions d'intervention de la caisse des dépôts

pourront être étudiées avec elle au moins en ce qui concerne les infrastructures, c'est-à-dire les routes et les chemins.

Je crois, mesdames, messieurs, avoir ainsi répondu à toutes les questions qui m'ont été posées, mais je reste bien entendu à la disposition du Sénat pour lui apporter tous renseignements complémentaires. (*Applaudissements.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons examiner les crédits concernant les services du Premier ministre (V. — Territoires d'outre-mer) qui figurent aux états B et C, respectivement rattachés aux articles 32 et 33 du projet de loi.

ETAT B

(*Mesures nouvelles.*)

« Titre III : plus 2.705.540 F. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le crédit du titre III.

(*Ce crédit est adopté.*)

M. le président.

« Titre IV : plus 3.556.000 F. » — (*Adopté.*)

ETAT C

(*Mesures nouvelles.*)

« Titre VI :

« Autorisations de programme, 31.800.000 F. » — (*Adopté.*)

« Crédits de paiement, 50.145.000 F. » — (*Adopté.*)

Le Sénat voudra sans doute suspendre maintenant ses travaux pour les reprendre à vingt-deux heures ? (*Assentiments.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à vingt heures, est reprise à vingt-deux heures cinq minutes, sous la présidence de M. Alain Poher.*)

PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

M. le président. La séance est reprise.

Industrie.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de l'industrie.

Dans la discussion la parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances.

M. André Armengaud, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je diviserai mon intervention en deux parties : l'une, en quelque sorte comptable et purement budgétaire, consistera à examiner les propositions du Gouvernement, l'autre reflétera les observations et les préoccupations de la commission des finances sur le rôle et la politique du ministère de l'industrie.

En ce qui concerne le budget lui-même, les dépenses ordinaires s'élèvent à 2.159 millions contre 1.690 millions en 1968, soit une progression de 27,7 p. 100. Parmi ces dépenses, les « moyens des services » du titre III passent de 112 millions à 129 millions, en augmentation de 14,8 p. 100. Cette augmentation résulte de l'accroissement des rémunérations dans la fonction publique, de quelques aménagements apportés au nombre et au classement indiciaire du personnel — 463 créations d'emplois contre 448 suppressions — aménagements qui ont pour objet : le perfectionnement des enquêtes en matière de statistiques industrielles dont nous reparlerons à l'occasion de l'examen d'un amendement de la commission des finances ; le développement de la recherche dans les écoles nationales supérieures des mines de Paris et de Saint-Etienne, ce qui est une bonne chose ; l'augmentation des moyens des services extérieurs des mines chargés du contrôle des établissements classés.

Les interventions publiques constituent le gros morceau du budget puisqu'elles réalisent presque entièrement l'augmentation globale des crédits du ministère. Elles passent, en effet, de 1.579 millions de francs en 1968 à 2.030 millions de francs pour 1969, soit une augmentation de 28,6 p. 100. Ainsi, la subvention destinée aux Houillères nationales est, cette année, en augmentation de 520 millions de francs, soit 30 p. 100.

En contrepartie, nous notons quelques diminutions. C'est le cas pour la subvention aux fabricants des papiers de presse, qui est réduite d'un million de francs ; pour la subvention à la caisse de compensation des prix des combustibles minéraux solides, réduite de 65 millions de francs ; pour la subvention versée en application de l'article 20 de la convention entre l'Etat et la Société nationale des chemins de fer français, qui est ramenée de 9,8 à 2 millions de francs. En revanche, nous consta-

tons une augmentation pour la recherche scientifique et technique, la formation professionnelle et la promotion sociale.

Je suis amené, à propos de ce budget, à faire une observation de caractère général que d'autres rapporteurs ont faite avant moi à l'occasion d'autres budgets, à savoir que nous n'avons à nous prononcer que sur les mesures nouvelles. Ce n'est pas de bonne politique, car ce que nous pouvons contester en année calendaire ou budgétaire et qui est accepté par le Gouvernement se trouve automatiquement reconduit. Cela pose tout le problème de la présentation du budget devant le Parlement. Notre rapporteur général ayant déjà largement évoqué cette question, je n'insiste pas.

Quelles sont les modifications apportées par l'Assemblée nationale au projet de budget ? Elles sont de deux ordres. Il s'agit, d'une part, de la réduction des crédits du titre III de 707.400 francs pour inviter le Gouvernement à restructurer le ministère de l'industrie et à lui donner une place prépondérante dans les conseils du Gouvernement. Il s'agit, d'autre part, de l'insertion après l'article 67 d'un article additionnel tendant à compléter les dispositions de l'article 87 de la loi de finances pour 1968 relatif à la mise en recouvrement de la taxe applicable aux établissements industriels et commerciaux classés comme dangereux, insalubres ou incommodes.

Enfin, la commission des finances de l'Assemblée nationale avait proposé un amendement de suppression de trente-sept emplois concernant différents services du ministère de l'industrie, rejoignant par là même les préoccupations de la commission des finances du Sénat.

J'en viens aux observations de votre commission des finances sur ce budget.

Votre commission a contesté l'accroissement des moyens fournis à l'administration centrale pour la « Division de prévention des nuisances industrielles » — mesure 01-1-02 — et la mesure 02-1-20, qui entraînent toutes les deux une augmentation sensible du personnel mis à la disposition de ce service. Les raisons qui ont inspiré la commission résident dans le fait que, au début de l'année 1968, on a procédé à la mise en place, prévue par le budget de 1968, d'un corps d'inspecteurs des établissements classés. Pourquoi, dès lors, renforcer maintenant ce service de l'administration centrale alors que, si un effort doit être fait, c'est dans les provinces qu'il faut le faire ?

La commission des finances a demandé, par ailleurs, la suppression de la mesure 01-1-04 tendant à la création de vingt-cinq emplois nouveaux pour l'exécution des travaux à réaliser en matière de statistiques industrielles. L'explication donnée par le Gouvernement est que certaines professions ne fournissent pas des statistiques suffisantes. La question est simple. Si des professions ne sont pas capables de faire leur métier convenablement, qu'elles changent de président de syndicat, qu'elles changent leur organisation ! Mais il n'y a aucune raison pour que le budget de l'administration centrale prenne en charge des travaux que les professions devraient exécuter par elles-mêmes. Ce sont les professions mal organisées qu'il faut réformer. Il s'agit d'ailleurs de professions mineures et non pas de grandes professions organisées. Il importe, à l'époque où nous vivons, que les petites professions s'organisent comme les grandes, dans l'intérêt public.

La commission des finances a également demandé la suppression de la mesure 02-1-17, qui tendait à la création de quatre postes nouveaux d'ingénieurs des mines dans les services centraux à Paris ; de la mesure 05-1-32 prévoyant la création de toute une série d'emplois nouveaux pour le service des instruments de mesures, les justifications fournies à la commission par l'administration ne nous ayant pas paru convaincantes.

Telles sont les observations que la commission des finances désire formuler sur les moyens des services.

J'ai peu d'observations à présenter à propos des dépenses en capital. Elles comprennent des crédits pour les équipements administratifs, une subvention au bureau de recherches géologiques et minières, ce qui est une bonne chose. Constatons toutefois que ce bureau n'a pas les moyens nécessaires pour remplir sa mission ; il faudra sans doute l'étoffer pour lui permettre de faire face aux tâches nouvelles qui lui sont confiées, notamment en ce qui concerne l'établissement de la carte géologique de la France. Je n'ai rien à dire de la subvention aux aménagements hydro-électriques.

L'aide à la recherche technique et à l'industrialisation se voit attribuer un crédit à peu près inexistant, puisqu'il n'est que de 4.500 francs, destiné sans doute à apporter une contribution à l'industrie française des composants électroniques au moyen de contrats d'industrialisation. Ce n'est pas une somme de ce genre qui permettra de financer convenablement une industrie aussi complexe. Je n'ai pas d'autre observation à faire à cet égard.

Enfin, une subvention est prévue pour différents laboratoires ou centres de recherche. Les moyens donnés à l'administration

sont minimes et l'on peut se demander dans quelle mesure les crédits octroyés correspondent effectivement à une politique de recherche industrielle à l'échelon du ministère de l'industrie.

J'en viens à la deuxième partie de mon exposé consacrée à la politique du ministère et à la situation de certaines industries. Au sujet de la politique du ministère, la commission des finances s'est posée deux questions fondamentales. Première question : la structure, l'organisation, les moyens, les responsabilités du ministère de l'industrie répondent-ils à la situation actuelle ? Deuxième question : le Gouvernement a-t-il une politique industrielle à l'échelle nationale et à l'échelle de la Communauté économique européenne ?

Sur le premier point, je rappellerai l'inquiétude de la commission des finances dont j'avais déjà fait état l'année dernière et j'ajouterai une réflexion personnelle. Le ministère de l'industrie me fait penser à une marguerite que l'on effeuille pétale après pétale. J'ai connu le ministère de la production industrielle en 1944, quelques jours après la libération, et il avait une vocation très importante. Les ministères des armées se sont empressés de lui enlever les fabrications d'armement, puis le matériel aéronautique. Ensuite, ce fut le tour des constructions navales. Depuis, s'est créée l'énergie atomique ; le ministère de l'industrie n'a pas de responsabilité en la matière, car l'atome dépend du commissariat général à l'énergie atomique. L'industrie des carburants solides lui échappe, étant du domaine militaire. Les industries alimentaires lui échappent, alors que c'est le moyen essentiel pour transformer les produits agricoles nationaux. Les entreprises de construction lui échappent aussi. Il ne reste de sa compétence que les industries classiques dont certaines, malheureusement, ont une activité déclinante. Tel est le cas des charbonnages.

Enfin, il est un certain nombre d'industries qui se sentent tellement puissantes qu'elles passent volontiers par-dessus la tête du ministère de l'industrie dans leurs relations avec le Gouvernement. Je citerai, à titre d'exemple, la sidérurgie et également certaines activités pétrolières. Enfin, l'industrie automobile a toujours échappé à la responsabilité du ministère ; c'est vrai depuis vingt ans.

J'en viens au second point : la question de savoir si le Gouvernement a une stratégie industrielle. Cette question est fondamentale, au moment où il s'agit de donner du travail à une masse considérable de Français qui perdent leur emploi dans les activités déclinantes. J'ai dit un jour que le vrai ministre de l'agriculture est, non pas le ministre chargé de la production agricole, mais celui de l'industrie qui est le seul capable de donner du travail à la main-d'œuvre qui quitte peu à peu l'agriculture.

A cet égard, on peut se poser la question de connaître l'orientation du Gouvernement dans le domaine de la stratégie. Se dirige-t-on vers une politique nationale ou européenne ?

Telles sont les observations de caractère général sur lesquelles la commission des finances aimerait avoir une réponse, peut-être pas ce soir, du moins au cours des mois qui viennent, car c'est très important en ce qui concerne la vocation du département dont vous avez la responsabilité.

En fait, votre département devrait être chargé de toute la production industrielle et être le conseil écouté du ministre des finances pour tout ce qui concerne la législation économique, la législation fiscale, les moyens financiers qui peuvent avoir des répercussions sur le coût de la production et la compétitivité dans l'industrie française à l'échelle européenne et internationale.

Sans doute, l'Etat ne peut pas faire le métier des industriels, mais il doit pouvoir les orienter ; encore faut-il pour cela qu'il soit écouté. A cet effet, la concertation est fondamentale. Elle est normale à notre époque.

Je vous renvoie à deux ouvrages récents qui ont défini la concertation : l'un de M. J.-H. Galbraith, *Le Nouvel Etat industriel*, et le livre de Claude Gruson, *Origine et espoirs de la planification française*.

Malheureusement, sur ce point, l'action de votre département n'est pas suffisante tant vis-à-vis du Gouvernement que vis-à-vis de l'industrie.

Aussi mon inquiétude est-elle grande car, au train où vont les choses, nous allons vers une économie française industrielle quelque peu désordonnée et éparpillée, comme vers l'Europe en miettes.

Nous nous sommes posé, dans le cadre de ces réflexions, quelques questions. Devez-vous avoir à vos côtés le concours de l'institut national d'investissements ou celui d'une banque d'Etat spécialisée dans le développement industriel ? Question extrêmement délicate. La commission des finances du Sénat l'a étudiée voilà quinze ans et a des idées à ce sujet. Si l'institut peut être utile, il ne doit pas faire double emploi avec d'autres institutions existantes.

La question des prix est fondamentale, surtout en ce moment. La commission des finances s'est inquiétée du fait que certains

travaux qui lui paraissent essentiels à cet égard n'aient pas été effectués.

Nous avons lu certains documents émanant du C. N. P. F. qui se plaint — il s'agit notamment du rapport établi à la suite de la dernière assemblée générale du printemps 1968 — de ce que les entreprises françaises supporteraient des charges supérieures à celles des entreprises européennes homologues. La commission des finances avait, l'an dernier, demandé à votre prédécesseur de bien vouloir prévoir des réunions de travail avec l'industrie et les membres de notre commission afin de voir dans quelle mesure c'était exact. Sans doute, M. Debré, répondant à M. Pellenc, disait-il : « Il est certain que l'industrie française supporte des charges supérieures de quelques points aux charges de l'industrie allemande ». Mais c'était *in globo*, de façon générale, et ce qu'il importe de savoir, c'est si cela est vrai dans chaque profession ou seulement pour certaines d'entre elles et, à l'intérieur de chaque profession, pour tel ou tel professionnel.

Nous avons sans doute des éléments d'appréciation sur ce point, mais peu. Nous avons un document que j'ai cité avant-hier, les « Etudes et enquêtes statistiques » établies par la Communauté économique européenne sur les salaires et charges sociales de 1966, qui montrent que dans certains domaines la France supporte davantage de charges salariales et sociales que l'Allemagne, si dans d'autres domaines elle en a moins. Un autre document a été publié par l'O. C. D. E. après les événements de mai et de juin, qui signale un déphasage entre les charges françaises et étrangères au détriment de la France. Le rapport du comité économique et social de la C. E. E. indique que, fin septembre dernier, des mesures étaient à prendre pour assurer le développement des marges bénéficiaires des différentes entreprises, insuffisantes en particulier en France. Un dernier document établi en 1966 par le C. N. P. F., intitulé « Note sur le problème des marges bénéficiaires », fait apparaître que c'est en France que le rapport entre le bénéfice et le chiffre d'affaires est le plus faible, rejoignant les indications qui ont paru dans la revue américaine *Fortune* et dans le journal *Expansion*.

Alors, nous nous sommes posés cette question : s'il y a une insuffisante compétitivité de l'industrie française, insuffisance d'auto-financement, cela vient-il de charges de l'industrie française dues à la puissance publique, ou au contraire est-ce la gestion de ces entreprises qui en est responsable ? On peut se poser la question, car nous sommes le pays d'Europe dans lequel la plupart des grandes entreprises sont dirigées en fait par des hommes fort intelligents venus des administrations, mais qui n'ont pas forcément le sens du commerce à l'échelle mondiale. Vous en avez d'autres, dans les moyennes entreprises, qui sont, si j'ose dire, des fils d'achevègue (*Rires*) et qui, par conséquent, accèdent à leur poste sans avoir les qualités professionnelles nécessaires, alors qu'il nous faut des dirigeants très dynamiques qui doivent être présents sur tous les marchés du monde.

Vous avez donc un rôle à jouer. Il vous faut changer cette mentalité et surtout cette orientation.

D'ailleurs, je ne suis pas seul à penser ainsi. *Le Figaro*, qui n'est pourtant pas un journal explosif (*Nouveaux rires*), publiait récemment un article de M. Pierre Mallet : « Pourquoi le capitalisme français est-il contesté ? » dans lequel il critiquait la direction des entreprises françaises. Dans une intervention récente, M. Huvelin affirmait, à l'assemblée des chefs d'entreprise, que les firmes françaises ne peuvent aborder sans mal la concurrence internationale, ce qui signifie que les dirigeants de ces firmes n'ont pas les ailes assez emplumées qui permettraient l'essor qui leur est nécessaire.

Aussi votre commission des finances considère-t-elle comme indispensable que soit définie à cet égard une politique de votre département répondant à ces questions et que vous veuillez bien l'exposer, je ne dis pas ce soir, mais, par exemple, à l'occasion de la discussion d'une question orale avec débat. Votre réponse devrait être dûment préparée, après confrontation entre les parties que j'évoquais tout à l'heure, voire même après certaines auditions devant la commission des finances ou la commission des affaires économiques du Sénat pour voir le bien-fondé ou le mal-fondé des observations des uns et des autres sur l'insuffisant essor de l'économie et de l'industrie françaises.

En même temps il faudra aussi veiller attentivement à ce que les regroupements, les fusions qui sont souvent nécessaires ne se fassent pas automatiquement à l'échelle française seule ; il faut les réaliser à l'échelle européenne. Plus nous allons vers les concentrations à l'échelle nationale, plus nous renforçons les nationalismes industriels, par conséquent plus nous allons à l'encontre de la politique du Marché commun, qui tend à des groupements d'intérêts par-dessus les frontières.

J'ajouterai, en allant jusqu'au bout de mon raisonnement, que le développement des nationalisations ne pourrait en la circonstance que recloisonner davantage et plus sévèrement les frontières que des droits de douane élevés.

C'est sur ces différents points que votre commission des finances souhaiterait que vous veuillez bien nous faire part de vos réflexions et, le cas échéant, prévoir avec nous des conversations pour que nous puissions y voir clair dans votre politique car nous sommes attachés autant que vous au succès de l'industrie française.

Je ne passerai pas en revue la situation des différentes industries, me bornant à un bref survol. L'essentiel de nos craintes a été évoqué dans le rapport écrit de la commission. Ultérieurement, pourra s'installer entre vous et nous un dialogue dans lequel vous pourrez répondre à nos questions d'une façon précise.

En ce qui concerne la politique énergétique, un amendement a été déposé par la commission des finances parce que nous sommes préoccupés par une situation qui fait que, dans le domaine du charbon, la subvention actuelle représente 59 p. 100 des frais de personnel et des charges annexes. En fait le charbon produit en France coûte un prix tel que sur le plan purement économique, à ne considérer que la production charbonnière elle-même, celle-ci ne présenterait plus d'intérêt.

Par contre, se posent des problèmes de sécurité et d'approvisionnement, de coûts d'importation des produits étrangers, ainsi que celui des difficultés qui peuvent découler aussi d'incidents au Proche-Orient en matière de ravitaillement du pétrole. Toutes ces questions se posent non seulement à l'échelle française, mais aussi à l'échelle européenne. Nous nous sommes donc demandé s'il ne serait pas opportun d'établir une politique européenne communautaire en matière de charbon et non une politique de pays isolé. Je suis de ceux qui pensent qu'une taxe communautaire sur les importations charbonnières et la péréquation du prix du charbon établie suivant ses utilisateurs, pourraient être envisagées pour remplacer les charges actuellement supprimées par les budgets nationaux en Europe.

A cet égard, une taxe communautaire d'approvisionnement charbonnier présenterait le grand avantage de cesser d'imposer aux cinq autres partenaires actuels de la C. E. E. la charge d'une subvention au profit de la sidérurgie italienne, libre d'importer son charbon d'où elle l'entend, sans se préoccuper si cela gêne ses partenaires européens ou non.

En ce qui concerne le prix de l'énergie, nous avons également une préoccupation : nous ne sommes pas les moins chers d'Europe. Notre inquiétude provient du fait que Pechiney se pose la question de savoir s'il ne convient pas d'implanter plutôt sa nouvelle unité de production d'alumine aux Pays-Bas ou en Allemagne plutôt qu'en France, étant donné les conditions qui lui sont offertes quant au prix du courant.

En matière de politique énergétique, je me demande comment le marché financier étriqué de Paris pourra absorber les emprunts émis par Charbonnages de France ou par Electricité de France, compte tenu des immenses besoins de cette dernière et indépendamment des dotations en capital que vous lui accordez pour couvrir une partie de son déficit consécutif à son équipement.

La sidérurgie est endettée depuis des années à concurrence de 70 p. 100 de son chiffre d'affaires. Le journal *Expansion* a pu titrer, dans son numéro du 1^{er} novembre dernier : « Le Gouvernement au chevet de l'acier malade ». C'est donc une question grave qu'il faut examiner avec soin. Il semble qu'il vaudrait mieux s'orienter vers des concentrations par-dessus les frontières plutôt qu'à l'intérieur de celles-ci. Sans cela nous risquons de nous trouver dans une situation désagréable avec des combinats allemands de plus en plus puissants et qui pèseront lourds dans l'équilibre sidérurgique européen.

La chimie a souffert de l'absence de réductions tarifaires en Amérique du fait de l'application de la clause dite de l'*American Selling price*.

En ce qui concerne l'industrie électronique et électrique, les regroupements qui se font chez nos partenaires européens sont importants. Soulevant des questions — à titre d'exemple — comment Alstom résistera-t-elle à la pression de l'accord Siemens A. E. G. Il faudra, là aussi, trouver une solution, soit entre entreprises françaises, soit avec des partenaires européens suivant les spécialisations des uns et des autres. Cela nous amènera à revoir l'interprétation des articles 85 et 86 du traité de Rome sur les ententes.

L'industrie automobile, vous en avez parlé à l'Assemblée nationale et je ne reviendrai pas sur les difficultés de l'accord Fiat-Citroën que vous avez librement accepté.

En ce qui concerne l'industrie mécanique, je vous rappelle une grande préoccupation de la commission des finances depuis des années. L'industrie la plus noble de la mécanique, l'industrie de la machine-outil, n'est pas considérée comme il conviendrait par l'industrie française. Celle-ci, poussée par un certain snobisme, achète 50 p. 100 de ses machines-outils à l'étranger, alors qu'en France on peut lui fournir bien souvent les modèles correspondant à ses besoins. Sans doute, cela vient-il de ce que l'industrie des machines-outils françaises n'est pas suffisamment solide

et étouffée. Il y a vingt ans que nous demandons qu'on l'étoffe et je m'étonne qu'aucun des gouvernements, depuis quelques années, surtout après la recommandation de la commission des finances de 1959 à l'occasion du projet de loi sur l'aide à l'équipement n'a pas retenu nos propositions indiquant quels étaient les matériels à fabriquer en France, ceux qu'il fallait abandonner et ceux qu'il fallait fabriquer sous licence ou en association avec les partenaires européens.

Vous savez, monsieur le ministre, qu'actuellement deux projets importants de coopération internationale en matière de brevets sont nés. L'un est le projet de convention portant création du brevet européen, l'autre celui du brevet international. Sur le premier, il y a deux difficultés techniques que vos services connaissent bien qui ont empêché jusqu'à présent les différents partenaires européens de se mettre d'accord entre eux à ce sujet.

Je vous demande simplement de demeurer ferme sur vos positions tout en admettant de revenir quelque peu sur la rigidité de la formulation de la thèse française. Encore faut-il se battre et maintenir le principe qui constitue la thèse française de la non-accessibilité aux brevets européens des ressortissants des pays tiers d'Europe tant que l'intégration économique européenne n'aura pas été réalisée et que le brevet européen n'aura pas été substitué aux brevets nationaux.

En ce qui concerne le projet de brevet international, le conseil supérieur de la propriété industrielle a, jeudi dernier, sous la signature de ses quatre rapporteurs, fait des propositions très précises au Gouvernement en lui demandant de donner des instructions à nos négociateurs qui vont partir à Genève demain. Je vous demande que nos négociateurs suivent de façon très nette nos recommandations afin d'éviter toute tentative d'hégémonie en matière de propriété industrielle, lancée à Genève par les américano-soviétiques, aussi bien à l'encontre de la France que des autres pays européens.

Je voudrais maintenant, mes chers collègues, conclure. La commission des finances demande au ministère de l'industrie de garder les coudées franches dans tous les domaines de son ressort et d'avoir son mot décisif à dire dans la politique nationale française en matière industrielle en ce qui concerne notamment les structures, l'assiette et le taux de l'impôt, les conditions de financement de l'industrie par secteurs ou natures d'entreprises en fonction de la conjoncture.

Il ne faut pas que votre département soit soumis à la volonté du ministre des finances toujours à la recherche de recettes. Ceux qui lui apportent ces recettes, ce sont les entreprises publiques ou privées et, à cet égard, c'est vous, comme tuteur des entreprises, qui devriez, au contraire, donner des conseils au ministère des finances, ce dernier se contentant de recevoir ce que les entreprises peuvent lui apporter à travers les prélèvements fiscaux.

Enfin, dernière observation, surveillez de très près vos prolongements extérieurs de manière à éviter les conséquences de ce démantèlement de l'Etat, dû à la création permanente de nouvelles entités, avec un cadre de hauts fonctionnaires, qui engage des actions qui, ensuite, ne peuvent être contrôlées par le Parlement, du fait qu'il s'agit d'activités qui ne dépendent pas du budget de l'Etat.

Cela dit, la commission des finances présentera, à la fin de la discussion, quelques amendements qu'elle demandera au Sénat de bien vouloir adopter. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan.

M. René Jager, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, sachant que le temps dont je dispose pour vous présenter l'avis de la commission des affaires économiques et du Plan sur le budget du ministère de l'industrie est limité, je m'efforcerai d'être le plus bref possible. Vous trouverez, consigné dans mon rapport, l'essentiel des préoccupations de notre commission, préoccupations d'ailleurs largement partagées par la commission des finances, si j'en juge par l'excellent exposé que vient de faire son rapporteur, M. Armengaud.

Il est bien difficile de porter un jugement sur un budget déjà dépassé par la conjoncture. Voici les crédits du ministère de l'industrie à leur tour menacés de restriction. Nous espérons, monsieur le ministre, que vous parviendrez néanmoins à répondre aux préoccupations que vous nous avez brillamment exposées l'autre jour en commission et à mener à bien l'action que vous avez définie devant nous.

Au-delà de l'examen des crédits alloués au ministère, notre commission des affaires économiques s'est particulièrement penchée sur la situation industrielle telle qu'elle apparaît après le choc des grèves de mai et dans l'incertitude de la conjoncture actuelle. On a pu croire, cet automne, dans l'euphorie de la reprise, que l'industrie française était à même de surmonter le dérèglement consécutif à la crise de mai et de juin. On a pu se

leurrer sur son dynamisme, penser que l'action de restructuration entreprise depuis quelques années sous la pression de la concurrence internationale avait été suffisamment vigoureuse pour lui permettre de supporter le choc. Mais nos déboires monétaires remettent cet optimisme en question.

La crise a sans doute affaibli l'économie française, mais surtout elle a révélé ses faiblesses, ou plutôt elle les a mises en évidence une nouvelle fois. A l'heure où le Gouvernement met l'accent sur la nécessité de promouvoir nos exportations, les mesures conjoncturelles qui viennent d'être prises permettront-elles de remédier à nos insuffisances structurelles et mettre un terme au lymphatisme de notre industrie confrontée au dynamisme de nos concurrents ?

J'ai rappelé à cette tribune au cours de la discussion générale combien nous avons été impressionnés, mes collègues et moi-même, lors des missions que nous avons effectuées en Allemagne et en Italie, par les réalisations de nos voisins. Nous avons visité d'importantes entreprises et interrogé les chefs qui les dirigent. Nous nous sommes trouvés devant des complexes à vocation européenne, sinon mondiale. La plupart disposent de laboratoires de recherche et d'équipes de chercheurs. Loin de ces cellules mères, on trouve déconcentrés, éparpillés à 50 ou 100 kilomètres de distance, souvent disséminés dans la campagne, de multiples sous-traitants allant de la petite usine à l'atelier quasi artisanal, qui participent à la prospérité des grands lesquels redistribuent la prospérité parmi les petits.

Trouvant sur place un emploi, les ruraux échappent souvent à l'exode qui, en France, dépeuple les campagnes et contribue à l'engorgement des villes. C'est la raison pour laquelle nos voisins disposent d'une structure industrielle mieux équilibrée que la nôtre et, par là, sont mieux à même d'affronter la concurrence internationale.

Sans doute, depuis plusieurs années, l'industrie française est, elle aussi, entrée dans la voie de la modernisation. Votre commission a noté avec satisfaction le rôle actif joué cette année encore par les pouvoirs publics dans la nécessaire restructuration de notre industrie : incitation à la décentralisation industrielle, allègements fiscaux destinés à stimuler l'investissement, aide à l'exportation, encouragement à la réalisation des fusions, des regroupements, concentrations en particulier dans les secteurs de l'électroménager, de la sidérurgie, de l'automobile.

Dans la sidérurgie, deux groupes contrôlent désormais presque toute la production des aciers ordinaires. Dans l'automobile, le rapprochement entre Renault et Peugeot doit se matérialiser par la construction d'une usine commune dans le Pas-de-Calais. Les remous provoqués par l'accord Fiat-Citroën ont montré qu'un regroupement à plus large échelle des firmes automobiles nationales ne pouvait être envisagé à l'heure actuelle.

En fait, sous la pression croissante de la puissance américaine, la réorganisation de l'industrie automobile est appelée à dépasser le cadre trop étroit des économies nationales pour devenir une affaire européenne. Cette évolution vers la construction européenne s'avère irréversible pour des secteurs de plus en plus nombreux. Du reste, M. Armengaud l'a lui-même souligné.

Malgré les efforts conjoints de l'Etat et de la profession, une tâche immense reste à accomplir pour débarrasser l'industrie française des entraves qui alourdissent ses coûts et freinent inutilement son développement : problèmes de l'équilibre industriel du territoire et de la mobilité de l'emploi, gestion souvent insuffisamment rationnelle, informations et calculs économiques déficients, en général inadéquation des structures de financement, marges bénéficiaires étroites, charges sociales alourdies par la crise de mai et juin — à ce propos, mon collègue Sambron appelle l'attention du Gouvernement sur la question de la nécessaire réévaluation des bilans — progrès certain, mais encore insuffisant du dynamisme de nos exportateurs, enfin poids du déficit de l'ensemble du secteur public sur le budget de l'Etat et sur l'économie. Le montant de ces déficits est de l'ordre du découvert initialement prévu pour le budget de cette année.

Ce n'est pas un réquisitoire dressé contre vous, monsieur le ministre, mais établi plutôt à l'usage du pays tout entier, car nous avons le sentiment que la France n'a pas encore compris qu'il lui fallait miser à fond sur son industrie pour assurer son développement économique dans les années à venir. Vous l'avez vous-même souligné en proclamant devant l'Assemblée nationale la nécessité de susciter dans notre pays la mentalité industrielle qui seule permettrait de briser les conservatismes.

L'Etat que la tradition confine dans un rôle de protecteur des secteurs en difficulté, de gestionnaire des activités non rentables, l'Etat peut être le ferment de cet esprit nouveau. L'heure n'est plus à l'enlèvement dans les réglementations au seul service des pouvoirs de contrôle ou de tutelle, mais à la détermination d'une politique industrielle active et cohérente sans laquelle la France serait éliminée du concert des grandes puissances économiques.

Sans doute votre commission a-t-elle pris connaissance avec satisfaction des activités de la direction générale de la politique

industrielle, dont elle avait approuvé la création l'année dernière dans le cadre de la réorganisation des services du ministère. L'action engagée par la direction générale de la politique industrielle en liaison avec les autres administrations concernées a pour objet d'assurer une meilleure définition d'ensemble de la politique industrielle et une meilleure concentration des responsabilités au sein de l'administration.

Il faut en effet que le ministère de l'industrie dispose d'un état-major dynamique, conscient de la place du développement industriel dans la croissance économique de notre pays et apte à faciliter la réalisation de ce développement. Mais la réorganisation des services a-t-elle été poussée assez loin pour atteindre le réseau industriel français en profondeur ?

Vous avez vous-même reconnu l'impérieuse nécessité de poursuivre la création des délégations régionales susceptibles de contribuer au développement de nos provinces et nous voudrions savoir ce que vous comptez faire dans ce domaine au cours des prochains mois.

Dépassant le problème de la réorganisation du ministère de l'industrie, votre commission s'est demandé s'il n'était pas souhaitable de donner une cohérence et une souplesse nouvelle à l'intervention de l'Etat dans le secteur privé en créant un institut national d'investissement inspiré des expériences étrangères, en particulier de l'I. R. I. dont nous avons pu constater l'efficacité lors de notre mission en Italie.

Je ne reviens pas sur l'analyse de la question que j'ai longuement exposée dans mon rapport écrit et à cette tribune lors de la discussion générale. Sans doute peut-on estimer que si la création d'un institut national d'investissement est opportune, elle ne suffirait pas à remédier aux maux de l'industrie française et se heurterait à des obstacles techniques non négligeables.

Pourtant ces obstacles seraient, semble-t-il, surmontables si la volonté politique existait. Nous savons que le Gouvernement, sensible au défi financier et à la réorganisation à entreprendre, n'ignore pas, d'ailleurs, l'opposition des libéraux d'une part et des défenseurs des nationalisations d'autre part à une telle création. Mais votre commission a pris connaissance avec intérêt des conclusions du rapport de la commission Nora. Elle pense que la création d'un institut national d'investissement permettrait à l'Etat d'abord de mener une politique industrielle cohérente et dynamique, d'intervenir dans le secteur privé avec un esprit industriel nouveau et, par la suite, d'affronter les problèmes posés actuellement par la gestion des entreprises nationalisées dans de meilleures conditions.

N'oublions pas que, dans un domaine aussi mouvant que la politique industrielle, les risques de sclérose et d'immobilisme sont plus dangereux que les tentatives avortées. Pouvez-vous nous dire, monsieur le ministre, si votre position dans ce domaine s'est précisée depuis les indications que vous avez fournies à l'Assemblée nationale et à notre commission ?

Enfin, il est un domaine qui ne peut être passé sous silence et auquel d'ailleurs M. Armengaud a fait allusion, celui de l'énergie, à la fois en raison de l'incidence de son coût dans le prix des produits fabriqués et aussi à cause de l'extraordinaire mutation du charbon au pétrole à laquelle nous assistons. Certes, je n'aurai garde d'aborder dans le détail les vastes problèmes qui se posent dans ce secteur, dans des conditions d'ailleurs très différentes selon les sources d'énergie.

Mais il me faut sans aucun doute faire à cette tribune une remarque fondamentale. Dans la compétition européenne et mondiale, il est plus que jamais indispensable que l'économie française ne paie pas l'énergie plus cher que ses concurrents. Cela vaut pour le charbon comme pour le pétrole, pour l'électricité comme pour le gaz naturel.

En ce qui concerne le pétrole, j'ai été surpris ce matin même, monsieur le ministre, sachant le relèvement du prix de l'essence, qui sera suivi en janvier d'une autre majoration, de lire dans l'un des rares journaux dominicaux parisiens qu'une importante diminution du prix de l'essence de 7 à 8 pfennigs, c'est-à-dire de 9 à 10 centimes français, interviendrait prochainement en Allemagne occidentale. Cette mesure a été décidée par les grandes compagnies pétrolières pour concurrencer plus directement les quelque 1.600 stations libres en service en République fédérale allemande.

Sur cette information naturellement trop fraîche puisqu'elle date de ce matin, je ne ferai, bien entendu, aucun commentaire.

Pour le pétrole, la commission des affaires économiques et du Plan observe avec beaucoup d'intérêt la politique de diversification des sources d'approvisionnement suivie par le Gouvernement, et dont je fais état dans mon rapport écrit cette année comme les années précédentes.

Mais le problème des prix se pose dans ce secteur avec acuité. Le prix du pétrole algérien risque en effet de s'alourdir, compte tenu du comportement du gouvernement algérien que, par euphémisme, je qualifierai d'instable. Quant au gaz importé d'Algérie, il doit arriver en France à un prix sensiblement supérieur à celui du gaz français ou du gaz hollandais.

Je dois, en outre, me faire l'écho à cette tribune de la préoccupation exprimée en commission par M. Brégère en ce qui concerne la sécurité d'approvisionnement, alors que plus de la moitié de notre énergie provient de sources situées à l'étranger.

Il me semble cependant que cette préoccupation se présente avec un peu moins d'acuité qu'il y a quelques années, lors de la première fermeture du canal de Suez. Il faut rappeler en effet que depuis plus d'un an le canal demeure totalement fermé au trafic et que cela ne semble nullement gêner nos approvisionnements pétroliers, compte tenu de la conjoncture pétrolière mondiale et de l'augmentation de capacité des navires pétroliers.

En ce qui concerne l'énergie électrique, il faut souligner que les hausses de tarifs ne peuvent être illimitées, même pour une entreprise disposant d'un monopole de distribution.

Les tarifs industriels à haute tension ne doivent pas, en effet, être plus élevés en France qu'à l'étranger. Aussi, rejoignant votre préoccupation, monsieur Armengaud, votre commission a-t-elle estimé qu'une révision du tarif vert devait être réalisée afin d'éviter que certaines grandes firmes n'aillent s'installer dans d'autres pays d'Europe ou dans d'autres continents où elles trouveraient une tarification plus favorable.

Le relèvement du prix de l'électricité à haute tension dans le cadre des mesures qu'est en train de prendre le Gouvernement pose le problème avec acuité et la commission vous demande, monsieur le ministre, de bien vouloir préciser aujourd'hui au Sénat votre position sur ce point, à son avis fondamental.

Par ailleurs, Electricité de France demeure une entreprise en forte expansion, ses investissements représentant, malgré un léger ralentissement de la consommation, 50 p. 100 de son chiffre d'affaires. Le problème du financement de ses investissements demeure, malgré le relèvement des tarifs, et votre rapporteur persiste à penser qu'il faudrait, en la matière, recourir également à l'emprunt et aux ressources propres de l'entreprise et à cette forme d'augmentation de capital que représente pour les entreprises nationalisées la dotation annuelle par le budget.

On observe d'ailleurs dans le comportement du Gouvernement à l'égard des entreprises nationalisées une certaine ambiguïté. Toutes ces entreprises sont traitées sur le même plan, sans que soient distinguées suffisamment les subventions destinées à combler un déficit de gestion et le financement par le fonds de développement économique et social des investissements nécessaires à la croissance économique. Selon notre commission, il serait préférable de bien distinguer les subventions d'équilibre et les subventions d'équipement, afin que la nation ne soit pas persuadée que l'ensemble du secteur économique public est déficitaire. Sur une longue période, en effet, la gestion d'Electricité et de Gaz de France, par exemple, est en équilibre, alors que le déficit des Charbonnages de France et de la S. N. C. F. est constant.

Je ne parlerai pas, monsieur le ministre, de l'artisanat, pour lequel les crédits de 1969 n'apportent aucune amélioration ou peu d'amélioration, mais je dois évoquer très rapidement, si vous me le permettez, un problème qui intéresse tous les artisans de ce pays et qui vise l'article 87 de la loi de finances. Celui-ci avait institué une charge pour les établissements dits dangereux, insalubres ou incommodes au sens de la loi du 19 décembre 1917, dont le montant annuel s'élevait à 300 francs pour les établissements de première et de deuxième classe, dont la création nécessite une autorisation, et à 100 francs pour les établissements de troisième classe, qui doivent seulement faire l'objet d'une déclaration. Cette mesure était donc particulièrement injuste puisqu'elle ne tenait pas compte de la dimension des entreprises assujetties, si bien que le petit artisan travaillant seul devait payer la même somme que l'entreprise employant 1.000 ouvriers.

Devant les protestations suscitées par cette disposition, l'Assemblée nationale a adopté en première lecture un amendement tendant à diminuer de 35 p. 100 le montant de la taxe due par les artisans pour 1968, mais cette réduction ne pourra leur apparaître que désiroire. C'est pourquoi nous vous demandons, monsieur le ministre, de revoir la question et de prévoir des aménagements compatibles avec la situation particulière du secteur des métiers, en vue d'atténuer la rigueur des dispositions prévues. Il est indispensable que les artisans travaillant seuls ou n'employant qu'un ouvrier soient totalement exonérés de cette taxe, de même que ceux qui en sont redevables au titre d'une activité annexe. Je serais heureux, monsieur le ministre, qu'à cet égard, vous apportiez quelques apaisements à cette assemblée.

J'ai intentionnellement réservé la dernière partie de mon exposé à l'aggravation de la crise charbonnière, qui n'est pas seulement française d'ailleurs, mais qui n'en requiert pas moins notre vigilante attention, ainsi que la vôtre et celle du Gouvernement tout entier.

Le déficit des Charbonnages de France ne cesse, en effet, de s'accroître. Il s'est élevé à 1.881 millions de francs en 1968 ;

il atteindra vraisemblablement 2.181 millions de francs en 1969, malgré l'amélioration du rendement et la réduction de la production.

La situation du marché charbonnier est toujours caractérisée par un excédent considérable de l'offre sur la demande, par suite d'une régression constante de la consommation, malgré une réduction de la production supérieure aux prévisions en 1968. En effet, pour 1968, les prévisions de production étaient de 47.500.000 tonnes et celle-ci sera inférieure, vous le savez, à 44 millions de tonnes.

Le Lorrain que je suis souhaite, bien entendu, monsieur le ministre, que la production soit maintenue au niveau le plus élevé compatible avec les possibilités d'écoulement sur le marché intérieur ou extérieur, mais j'insiste une fois de plus sur la nécessité absolue d'accélérer la reconversion des régions minières.

Ce serait, en effet, un leurre d'entretenir le mineur dans l'espérance d'un renouveau du charbon ou même d'une stabilisation de la production, alors que toutes les études font envisager un développement considérable des autres sources d'énergie et que, dans ces conditions, la production du charbon sera de l'ordre de 43 millions de tonnes en 1970, de 33 millions de tonnes en 1975 et de 25 millions de tonnes vers 1980.

Vous devez donc à la fois éviter à terme une saignée budgétaire qui détruirait tous les équilibres financiers et orienter votre politique, non plus sur la défense du charbon, mais sur la mise en œuvre efficace et concrète d'un plan de reconversion rapide.

Monsieur le ministre, sauvez les mineurs et les régions minières avant de fermer les mines ! Jouez à fond la carte de la reconversion et, notamment, faites bénéficier les régions minières de l'aide à l'industrialisation la plus forte, intensifiez l'action des bureaux d'industrialisation et de la Sofirem, créez des zones industrielles dans les régions minières et attirez dans ces zones de grandes entreprises, donnez aux jeunes la possibilité d'acquérir rapidement une formation professionnelle, et aux adultes une nouvelle qualification.

Vous comprendrez aisément que j'évoque avec passion ce drame qui est celui de tous les bassins miniers, notamment de la Lorraine, aujourd'hui déséquilibrés et ébranlés dans leurs structures fondamentales, et que je vous demande, monsieur le ministre, de préciser au Sénat la politique que le Gouvernement entend mener à l'égard des houillères dans les cinq années à venir.

Il est bien entendu que le rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan n'entend pas mettre en cause votre action, monsieur le ministre. La commission l'a jugée clairvoyante lorsque vous êtes venu devant elle, mais elle lui a paru insuffisamment épaulée pour vous permettre de développer sur le plan industriel cette stratégie dynamique et cohérente qui devrait faire passer dans nos entreprises le souffle du progrès et de l'efficacité. Il faut que les moyens de lutte soient à la dimension du combat que nous livrons désormais, notamment à l'extérieur de nos frontières, et pour lesquels nos industries ne sont pas suffisamment armées.

Nous sommes persuadés que vous répondrez à l'appel de ce Sénat auquel on prête trop souvent, et non sans arrière-pensée parfois, une mentalité conservatrice, alors qu'il a maintes fois prouvé qu'il savait promouvoir les mutations nécessaires, développer l'esprit d'initiative et encourager l'audace.

C'est dans cet esprit et avec la certitude que vous ferez le maximum pour l'industrie française que notre commission des affaires économiques et du Plan recommande au Sénat le vote de ce budget. *(Applaudissements.)*

M. le président. La parole est à M. Schmaus.

M. Guy Schmaus. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, nous sommes conscients qu'à notre époque les progrès de la science et de la technique rendent nécessaires de grandes unités de production. Mais au profit de qui et pourquoi faire, telles sont les questions ?

La concentration s'opère, les grands absorbent les plus faibles, ce qui bien souvent s'accompagne de licenciements. Pour ne citer que cet exemple, l'absorption par la Compagnie des compteurs de Montrouge de la société des Compteurs B. T. va avoir de fâcheuses conséquences puisque 350 licenciements sont annoncés pour le début de l'année prochaine.

De plus, la concentration se conjugue avec une participation croissante du capital étranger, en particulier dans des entreprises de pointe. Faut-il rappeler l'affaire Bull, la Simca devenue Chrysler et tout récemment l'accord Fiat-Citroën ? La loi du profit fait que le plus gros mange toujours le plus petit. Ainsi Citroën est-il entré avec la bénédiction du Gouvernement dans le giron de Fiat, c'est-à-dire qu'à plus ou moins longue échéance, même si cela n'est pas encore très voyant, les conséquences néfastes apparaîtront. Vous avez refusé de nationaliser

Citroën comme vous avez refusé de nationaliser Bull et les industries électroniques. Vous ne voulez pas de la nationalisation de l'automobile dans le respect de chaque marque. En effet on va de l'étranger tirer les ficelles d'une entreprise qui fabrique un quart de nos automobiles. La concurrence sur le marché français sera encore accentuée et Renault l'objet d'une lutte sévère. Peut-être le bon exemple de la Régie Renault est-il gênant. En vérité la Régie Renault fait la démonstration d'un succès incontestable. Sa croissance est continue. Son potentiel, multiplié par dix en vingt ans, a été financé à 95 p. 100 par les ressources propres de la Régie. Elle exporte 46 p. 100 du total des automobiles produites en France et les conditions sociales du personnel sont meilleures que chez ses concurrents.

Répondant à mon ami Etienne Fajon, à propos de l'aide de l'Etat aux gros industriels, vous indiquez à l'Assemblée nationale que les grandes entreprises industrielles ne peuvent être accusées de réaliser des profits sur le dos de la classe ouvrière. Vous poursuiviez, je cite :

« En vérité leurs profits devraient être suffisants pour qu'elles puissent s'autofinancer dans une large mesure, ce qui permettrait de créer plus d'emplois et de donner plus de bien-être à un très grand nombre de Français. »

Je ne vous apprendrai rien, monsieur le ministre, en vous indiquant que les événements récents ont donné une résonance particulière à vos paroles. Qu'ont-ils fait, les capitalistes, des milliards de bénéficiaires, sinon que d'expatrier les capitaux au détriment de la monnaie nationale ? Le profit n'a pas de patrie, une bonne partie des cadeaux du Gouvernement n'a-t-elle pas été également déposée dans les banques d'Allemagne ? On dit que l'argent n'a pas d'odeur, j'ajoute qu'il n'a pas non plus d'honneur. Et maintenant le Gouvernement refuse de poursuivre les spéculateurs, qu'il connaît bien.

Les conditions d'un véritable équilibre économique passent par la nationalisation progressive des secteurs clés de l'économie. Les monopoles ont montré comme jamais que ce n'est pas sur eux qu'il faut compter pour défendre les intérêts de la nation. Les nationalisations répondent aux impératifs économiques et permettraient de satisfaire les besoins de la population.

Prenons l'automobile. Cette branche de premier plan, sensible à la concurrence internationale, fortement exportatrice, a besoin de structures nouvelles. Seule la nationalisation permettrait de coordonner à l'échelon national ses études, ses recherches et ses productions dans le respect de chaque marque et de créer un groupement national dont le potentiel serait supérieur à celui de Fiat.

Ainsi, on pourrait rationnellement orienter les études et fabrications par priorité vers la production massive de modèles de voitures susceptibles de satisfaire l'importante demande populaire sur le marché.

Dans le même temps nos positions sur les marchés extérieurs pourraient être améliorées ; l'existence d'un vaste secteur public serait une garantie supérieure aux pays importateurs, elle faciliterait, par ailleurs, la conclusion de contrats de coopération technique avec les Etats en voie de développement et avec les pays socialistes. Renault n'a-t-il pas conclu des marchés avec la Bulgarie, la Roumanie, l'Union soviétique ? De plus, le statut de nationalisation, permettant la participation effective des élus des travailleurs à la détermination de la production et des avantages sociaux, donnerait tout son sens à la notion de service public qu'est devenue aujourd'hui l'industrie de l'automobile.

Je sais, monsieur le ministre, que votre Gouvernement, dont la politique favorise les grosses sociétés privées, tourne le dos à cette orientation. A notre sens, un développement industriel efficace, cohérent et progressiste est conditionné par la nationalisation des secteurs-clés de l'économie, s'accompagnant d'une politique de crédit et des prix, de subventions et d'une fiscalité démocratique.

A l'évidence, la politique industrielle que nous préconisons va à l'encontre de la vôtre par ses objectifs et ses moyens. Elle est sociale et nationale. Ce n'est pas vous qui la ferez, elle sera l'œuvre d'un gouvernement démocratique au service des couches laborieuses. C'est pourquoi nous ne voterons pas votre budget. *(Applaudissements à l'extrême gauche.)*

M. le président. La parole est à M. Coudé du Foresto.

M. Yvon Coudé du Foresto. Monsieur le président, mes chers collègues, je voudrais faire simplement deux réflexions et vous poser, monsieur le ministre, une question.

Tout à l'heure M. Jager, intervenant au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, nous a parlé de l'essence et d'un écho qu'il avait lu dans un journal dominical annonçant une baisse du prix du carburant en Allemagne, baisse qui coïncide avec la hausse intervenue chez nous. J'ignore si cet écho reflète la vérité. A vrai dire ce n'est pas là mon propos, qui est le suivant. Nous nous trouvons être actuellement le pays du Marché commun où l'essence est la plus chère et il serait opportun, si

nous ne voulons pas que notre balance du tourisme soit totalement déficitaire, de prévoir des dégrèvements pour les étrangers qui viennent visiter notre pays, qui ne manqueront pas, si nous n'y prenons garde, de se détourner vers d'autres pays dans lesquels les prix sont plus étroitement contrôlés et où, en tout cas, la concurrence joue davantage. Je sais bien que le prix de l'essence en France, est un prix fiscal. Mais il n'est pas douteux que les compagnies pétrolières, qui sont chez nous sous la tutelle du ministère de l'industrie, font un effort en Allemagne, effort que peut-être nous pourrions demander aux entreprises françaises similaires.

Ma seconde réflexion concerne l'énergie. L'énergie, nous en avons beaucoup entendu parler par les deux rapporteurs et d'une façon excellente. Mais je voudrais vous livrer une réflexion que je me fais depuis longtemps à moi-même. C'est que l'utilisation de l'énergie peut s'analyser en deux notions, au moins : l'énergie, dans certains cas, est une matière première ; dans d'autre cas, c'est simplement un service. Or, quand il s'agit d'une matière première utilisée soit en pétrochimie, soit en carbochimie, soit en électrochimie, il est bien évident que toute augmentation de prix pèse sur le prix de revient de nos industries exportatrices et c'est un point sur lequel il est bon d'attirer l'attention.

En ce qui concerne l'énergie-service, son poids pèse, plus ou moins selon les professions, sur le prix de revient des entreprises.

Toujours sur le chapitre de l'énergie, je veux parler du charbon. Je ne serai pas tout à fait enclin à suivre notre rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan sur ce terrain. A mon sens, nos sources d'énergie nationales ne sont pas tellement nombreuses ; celles pour lesquelles nous dépendons de l'étranger sont soumises aux fluctuations de la politique. Il est donc bon de nous couvrir de ce risque par les réserves que constituent les combustibles nationaux. C'est la raison pour laquelle il faut agir avec beaucoup de prudence dans la conduite de la politique de production du charbon, car nous savons tous qu'un puits de mine une fois fermé ne rouvre pas. Le tout est de savoir si la prime d'assurance que nous payons n'est pas trop élevée et c'est une question que je livre à vos méditations.

J'avais deux questions à vous poser, mais l'une a été traitée déjà par M. Jager de façon excellente ; il s'agit de la taxe qui frappe les artisans pour les locaux insalubres ou pour les métiers qui comportent des inconvénients et je rejoins tout à fait ses conclusions sur ce point.

La deuxième question que je voulais vous poser est tout autre. Depuis une quinzaine d'années, les différents ministres de l'industrie ont bien voulu me faire l'honneur, à chaque renouvellement, de me désigner comme membre du conseil supérieur de l'électricité et du gaz. C'est un honneur auquel je suis d'autant plus sensible qu'il ne nécessite pas d'efforts surhumains étant donné que ce conseil ne s'est jamais réuni depuis dix ans. (*Sourires.*) Il a donc au moins un mérite, celui de n'être pas nocif, cela dans la mesure, bien entendu, où ses membres, ce qui est le cas, ne sont pas rémunérés. Cela peut faire plaisir à certains, dont je ne suis pas, qui peuvent ainsi inscrire un nouveau titre sur leur carte de visite. Ce conseil délègue, paraît-il — je dois dire qu'on ne m'a jamais demandé mon avis — à une commission permanente la totalité de ses pouvoirs. Je ne vois pas pourquoi on ne limite pas le nombre de ses membres à la commission permanente.

En revanche, il y a toute une série de comités, de conseils, de séminaires, qui se réunissent à jet continu et dans lesquels les différents départements ministériels sont représentés par de hauts fonctionnaires. En 1936, on a pourchassé les deux cents familles parce que leurs dirigeants, paraît-il, appartenaient à beaucoup trop de conseils d'administration. Je voudrais donc vous poser la question suivante, qui sera l'essentiel de mon propos : combien admettez-vous qu'un haut fonctionnaire puisse diriger de conseils d'administration ou qu'il puisse participer à des réunions d'organismes divers ? J'ai l'impression qu'il y en a un si grand nombre que je me suis toujours demandé — j'ai déjà posé la question d'ailleurs — combien il restait de temps à ces hauts fonctionnaires pour s'occuper de leur véritable service. Je n'ai jamais obtenu de réponse. Vous allez sans doute me dire que le phénomène n'est pas particulier à votre département ministériel et que cela concerne tous les autres, mais c'est à eux que je m'adresse par votre intermédiaire. Je serais vraiment très heureux que, pour m'éviter d'avoir à déposer une question orale avec débat, l'on puisse éclairer ce problème, car enfin je ne voudrais pas citer de noms à cette tribune, ce serait malséant, mais je connais un certain nombre de hauts fonctionnaires, que je rencontre toujours avec plaisir dans des réunions, mais qui passent le plus clair de leur temps à la « réunionite » dont vous me permettez de dire qu'elle ne me paraît pas tout aussi inoffensive que ce dont je parlais il y a un instant.

M. André Armengaud, rapporteur spécial. Très bien !

M. Yvon Coudé du Foresto. Voilà la seule question que je voulais vous poser. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Viron.

M. Hector Viron. Monsieur le ministre, mes chers collègues, je limiterai mon intervention à une série de remarques relatives aux houillères nationales. Le budget de votre ministère de l'industrie a retenu toute notre attention en raison de son ampleur et surtout de la campagne à laquelle il donne lieu. Le rapport souligne que la subvention aux houillères nationales, qui est en augmentation de 26 p. 100 par rapport à 1967, représente 86 p. 100 de vos crédits. Cette subvention, qui croît d'année en année, est passée de 1.411 millions en 1968 à 1.931 millions pour 1969.

La cause essentielle réside en la régression du bassin minier. En huit ans, de 1960 à 1968, la production charbonnière a été ramenée de 57 millions de tonnes à 44 millions cette année, compte tenu de la diminution de production de mai 1968. La réduction la plus importante est enregistrée dans le bassin Nord—Pas-de-Calais où la production passe de 28,9 millions de tonnes à 20 millions de tonnes aujourd'hui. La production nationale est donc en recul de 13 millions de tonnes, dont 8,9 dans le bassin Nord—Pas-de-Calais. Telle est la situation, bien que la consommation charbonnière s'élève encore en France à 63,7 millions de tonnes pour 1968, avec importation de 6,8 millions de tonnes en provenance de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. A noter du reste que ces importations de la C. E. C. A. viennent concurrencer le charbon français, ce qui est regrettable dans une telle situation.

Pendant la même période, les effectifs employés passent de 162.000 unités à 119.000, soit une diminution de 43.000 emplois en cinq ans. Pour le bassin Nord—Pas-de-Calais, la diminution est de 27.000 emplois. L'embauchage a diminué d'année en année pour devenir pratiquement nul.

Pourtant, malgré des gisements difficiles, le rendement du fond est passé de 903 kilogrammes en 1946 à 2.285 en 1968. Va-t-on arrêter à ce stade la régression ? Il ne semble pas puisque les plans gouvernementaux visent à ramener la production charbonnière à 24 millions de tonnes pour 1975 avec un effectif de 37.500 ouvriers. Ainsi se poursuit le plan de liquidation des houillères nationales.

Le rapport Nora qui préconise la fourniture des produits et services au moindre coût vous y incite. Des bassins entiers sont menacés dont la plus grande partie du Nord—Pas-de-Calais.

Le seul frein à cette politique c'est la contrainte sociale devant laquelle vous vous trouvez. N'avez-vous pas dit vous-même : « Il ne s'agit pas de précipiter les choses au point d'engendrer de nouveaux problèmes sociaux qui peseraient encore davantage sur l'économie de notre pays ? ». Ce qui importe, poursuiviez-vous, « c'est que, au fur et à mesure que nous produisons moins de charbon et que, par conséquent, moins d'hommes travaillent dans les mines, nous ayons d'autres emplois à leur offrir ».

Vous citez l'exemple de l'implantation d'une usine Renault-Peugeot à Douvrin, ce dont tout le monde se réjouit, mais, ce que vous oubliez de dire, c'est que cette entreprise ne fonctionnera qu'en 1971 et qu'il faudra attendre 1975 pour voir créer 6.000 emplois nouveaux ! Cette décision vient d'être prise alors que 27.000 emplois ont déjà disparu dans cette région et que la régression se poursuit d'une façon accélérée, des dizaines de milliers d'emplois, selon vos prévisions, devant encore être supprimés.

Cette politique contribue donc à déséquilibrer des régions complètes, les suppressions d'emplois opérées ces dernières années n'ayant pas été compensées, loin s'en faut, par la création d'emplois nouveaux.

Depuis plusieurs années, votre gouvernement a fait un choix. Vous avez abandonné le charbon, invoquant pour cela le prix de l'énergie, et misé sur ce qui apparaît actuellement moins coûteux, le fuel, le gaz naturel et les charbons importés. Vous faites ce choix sans tenir compte de ce que les conditions du marché de l'énergie peuvent varier, les charbons étrangers augmenter et que vous pourrez un jour regretter d'avoir abandonné trop rapidement la production nationale.

Par ailleurs, bien que diversifiées, toutes les ressources d'approvisionnement de notre énergie vont devenir tributaires de l'étranger. Les rapporteurs ont souligné que les besoins énergétiques de notre pays se développent et doubleront dans dix ans. Du reste, des pays comme les Etats-Unis et comme l'Union soviétique envisagent d'accroître leur production charbonnière, d'autant plus que les études d'économistes prévoient une pénurie d'énergie vers 1985.

Peut-être aurait-il été bon de tenir compte de ces données sans s'arrêter au seul aspect financier actuel sur lequel il y a du reste beaucoup à dire et d'être plus prudent dans l'aménagement de notre production charbonnière car, comme vient de le dire l'orateur qui m'a précédé, un siège d'extraction fermé est un siège définitivement condamné.

Le déficit des houillères peut s'expliquer par la politique menée ces dernières années. La dernière opération en date est celle de la fourniture du charbon français à la sidérurgie. En 1967, le Gouvernement avait décidé d'aligner les prix français sur les prix américains. Or, actuellement, la sidérurgie paie les 9 millions de tonnes qu'elle achète 7 francs meilleur marché la tonne que le charbon américain. Le résultat est simple : 6 milliards d'anciens francs de déficit supplémentaire à mettre au budget des charbonnages et, pour la sidérurgie, cadeau supplémentaire qui s'ajoute aux autres, notamment aux 600 millions de prêts.

Le charbon a assuré pendant des dizaines d'années l'essentiel de l'approvisionnement de l'énergie. Aujourd'hui, il ne le peut plus, sa production est en baisse. Mais il devrait être clair que les énormes charges du passé se comptabilisent maintenant sur un nombre de tonnes restreint. Il faut, pour voir la réalité du prix, tenir compte des sommes qui ont été investies dans les puits que l'on ferme. Il faut tenir compte des emprunts que les charbonnages ont dû faire parce qu'on les a contraints à vendre à bas prix. Ces réductions faites, on s'apercevra que le prix du charbon est moins élevé que l'on veut bien le dire. En revanche, peut-être faudrait-il tenir compte, pour évaluer celui du fuel, des milliards de subventions accordées par l'Etat à l'industrie navale, à l'aménagement des ports, à l'infrastructure pétrolière, etc.

Les charbonnages ne sont pas le gouffre béant du budget que l'on veut bien présenter. Si les houillères du Nord-Pas-de-Calais ont reçu de l'Etat une dotation de 309 millions de francs en 1966, elles ont, dans le même temps, payé 342 millions d'impôts et de taxes ; elles ont versé 1.800 millions de salaires sur lesquels l'Etat récupère impôts indirects et directs, soit près de 400 millions.

Nous considérons que ce déficit monté en épingle est une arme politique qui a beaucoup moins de sens en économie, surtout quand il s'agit d'une branche industrielle nationalisée que l'on prétend gérer comme une quelconque entreprise privée. Sans doute la liquidation des houillères dégagerait-elle des fonds convoités par d'autres, notamment les pétroliers, dont les profits croissent d'année en année, cette industrie fournissant actuellement un taux de profit parmi les plus élevés.

Aussi la situation actuelle des houillères et les perspectives qu'offre votre politique posent-elles des problèmes de reconversion très vastes.

Le protocole signé en mai, entre charbonnages et syndicats indique que « les houillères assureront un étroit parallélisme entre la diminution de l'activité charbonnière et la création d'emplois de conversion. Elles poursuivront leurs efforts, y compris pour l'utilisation de leurs propres moyens industriels et financiers, pour promouvoir la création de nouvelles activités industrielles ».

Il est indispensable que cet engagement soit tenu car, dans cette région, le déséquilibre s'accroît, le nombre de chômeurs et de demandeurs d'emplois grandit, la jeunesse arrive massivement sur le marché du travail. On oublie trop souvent que l'industrie nationalisée — et c'est le cas dans le Nord-Pas-de-Calais — est une source de vie et d'activité pour de multiples sous-traitants. En liquidant les houillères, on aggrave la situation de l'emploi dans cette région, bien plus encore que par le nombre d'emplois supprimés.

Il faut une politique qui vise à meubler les zones industrielles, dont certaines, installées depuis plusieurs années, attendent la venue d'industries créatrices d'emplois. Cette politique doit avoir pour but une véritable réindustrialisation des bassins houillers. On ne peut se satisfaire de l'annonce, car cela arrive, de la création de 50 emplois féminins quand, dans le même temps, 500 emplois de mineurs sont supprimés.

Cette politique apparaît beaucoup plus comme le fait d'entreprises s'installant au gré des circonstances, de la conjoncture, grâce aux subventions, que le résultat de la mise en place d'une véritable structure industrielle régionale.

La population de cette région est, à juste titre, inquiète de la situation actuelle car, depuis des années, la régression du bassin minier est en cours et, depuis, la seule décision réelle vise l'installation d'une usine Renault-Peugeot à Douvrin, décision qui créera des emplois, mais seulement à partir de 1971. Ce qu'il faut pour cette région, c'est dix, quinze décisions de cet ordre et ce rapidement. Cela doit être possible dans une région où mines et sidérurgie peuvent être le point de départ de la production d'électricité et d'acier nécessaires à l'électro-metallurgie, à l'électro-chimie, pouvant déboucher sur des industries mécaniques, de la machine-outil et autres.

Mais il ne nous semble pas que votre politique soit orientée vers ces solutions réclamées par les organisations syndicales et sociales de cette région. « Chaque fois que cela est possible, il vaut mieux pour l'Etat faire faire que faire par lui-même. » Cette phrase du rapport Nora, publié voilà quelques semaines,

montre bien vos intentions dans ce domaine. En clair, cela signifie : aller vers la liquidation des secteurs nationalisés.

Il nous apparaît donc que l'on s'apprête à sacrifier tout ce potentiel industriel et professionnel accumulé par les houillères au lieu de l'utiliser à plein pour opérer les mutations techniques conformes à l'intérêt de la population laborieuse de cette région.

C'est pourquoi nous ne pouvons approuver l'orientation donnée par votre ministère en matière industrielle, incapable qu'elle s'est avérée ces dernières années d'apporter des solutions réelles aux problèmes de cette région industrielle. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. André Bettencourt, ministre de l'Industrie. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je dirai tout d'abord au Sénat avec quel intérêt j'ai entendu ses rapporteurs MM. Armengaud et Jager. Le rapport de M. Armengaud était très vivant, très au fait de tous les problèmes qui nous intéressent, vous et nous, au plus haut point, et celui de M. Jager m'a permis de voir à quel point il mesurait — et sa commission avec lui — l'effort fait et l'effort qui reste à faire. Leurs observations ont été présentées avec une grande objectivité et je crois qu'il était utile que, de votre côté, dans cette Haute assemblée, vous montriez quels étaient les besoins du ministère de l'Industrie en face des tâches importantes qui sont actuellement les siennes. Il va de soi que j'ai écouté aussi avec soin M. Schmaus, M. Coudé du Foresto, M. Viron. Tout à l'heure, j'essaierai de répondre de mon mieux, au moins à quelques-unes de leurs questions.

Vous conviendrez qu'il est encore trop tôt pour dégager de l'année 1968 des conclusions essentielles et définitives. Cependant, il ne vous échappe pas qu'elle a été à plus d'un titre une année déterminante sur le plan de notre commerce extérieur puisque deux échéances importantes l'ont marquée d'une empreinte sans doute indélébile : ce sont évidemment la décision concernant l'ouverture de nos frontières avec la Communauté économique européenne et la décision relative au désarmement douanier résultant des négociations Kennedy.

Par elles-mêmes, ces échéances présentaient déjà de gros risques. Ceux-ci se sont trouvés accentués par la grave crise que nous avons connue au printemps dernier et qui a littéralement « cassé » l'excellent rythme de croissance, de l'ordre de 10 p. 100, de notre production industrielle constaté entre novembre 1967 et avril 1968.

Les considérables difficultés de trésorerie que nous supportons actuellement, l'accroissement des coûts de production résultant de la hausse des salaires, s'ajoutant à la chute très importante de production qui a affecté les secteurs-clefs souvent les plus concentrés tels que l'industrie automobile ou la sidérurgie, ont brutalement interrompu l'expansion qui touchait avant le mois de mai pratiquement tous les secteurs de notre activité économique.

Il n'est pas exagérément pessimiste de penser que les effets à moyen et à long terme de cette crise ne sont pas encore passés. Certes les derniers indices globaux de l'économie, que ce soient ceux de la production industrielle, du commerce extérieur ou même de l'emploi, traduisent une amélioration sensible d'une économie en état de convalescence. Mais d'autres dangers la guettent, dangers que les entrepreneurs, cadres et travailleurs connaissent bien : il s'agit essentiellement du problème de la compétitivité de nos entreprises face à la concurrence étrangère à un moment où les handicaps que j'ai cités tout à l'heure affectaient particulièrement une économie déjà éprouvée.

Enfin le Gouvernement, pour défendre la monnaie, vient d'être conduit à prendre certaines mesures d'ordre économique et financier qui ont été soumises à votre approbation. Certaines de ces mesures pourraient avoir un effet déflationniste. Aussi l'action du Gouvernement tendra-t-elle à ce que celui-ci ne vienne pas contrarier le net développement de cette expansion, le mouvement que j'ai rappelé tout à l'heure et que nous constatons depuis quelques mois.

C'est, monsieur le président, mesdames, messieurs, dans ce contexte économique global que se situe l'action de mon département ministériel, vu ce soir à travers l'examen du budget du ministère de l'Industrie.

Dans la première partie de mon exposé, je traiterai des principales dispositions du budget de mon ministère et je m'efforcerais, dans la deuxième partie, de dégager les grandes orientations de notre politique industrielle.

Le budget que je vais vous présenter a été préparé, vous le savez, avant que soient décidées les économies que la conjoncture actuelle impose à l'ensemble du budget de l'Etat. Bien entendu, mon département, comme les autres ministères, verra ses moyens financiers diminués par rapport aux prévisions initiales. Il ne m'est pas possible aujourd'hui de vous donner des indications précises sur les abattements envisagés, ceux-ci faisant actuellement l'objet d'études avec les services du ministère des finances,

Dans l'état actuel des choses, si l'on totalise les crédits relatifs aux dépenses ordinaires et les crédits de paiement concernant les dépenses en capital, le budget global du ministère de l'industrie s'élève en 1969 à 2.236 millions contre 1.771 millions en 1968, soit une progression de 26,2 p. 100. Cette dernière est due pour l'essentiel à la subvention aux Houillères nationales qui augmente de 520 millions.

Je voudrais maintenant que nous examinions successivement les grandes catégories traditionnelles de dépenses : fonctionnement des services, interventions publiques, dépenses en capital.

Les crédits de fonctionnement, c'est-à-dire ceux qui sont destinés, non seulement aux services du ministère, mais encore aux organismes subventionnés tel que le bureau de recherches géologiques et minières, l'institut national de recherches chimiques appliquées, l'école supérieure d'électricité, passent de 112 à 128,6 millions, soit une augmentation de 16,6 millions en valeur et 14,8 en pourcentage. Ce taux de croissance est sensiblement inférieur à celui qui est constaté dans l'ensemble des crédits de fonctionnement de l'Etat, 19,2 p. 100. Si l'on exclut les 2 millions de francs correspondant à la traduction de mesures acquises, les 14,6 millions en mesures nouvelles sont affectés pour 9,2 millions aux services du ministère — administration centrale et services extérieurs — et 5,4 millions à l'augmentation des subventions de fonctionnement des organismes énumérés précédemment.

Une part très importante — 60 p. 100 — des crédits concernant les mesures nouvelles — 14,6 millions de francs — est consacrée à la recherche : 3,5 millions aux écoles des mines de Paris et de Saint-Etienne, 5,3 millions au bureau de recherches géologiques et minières et à l'institut national de recherches chimiques appliquées. Le fonctionnement même des services autres que la recherche ne représente donc que 5,7 millions de crédits supplémentaires.

En ce qui concerne maintenant les crédits d'intervention, j'ai déjà indiqué que la subvention aux houillères nationales progressait de 520 millions de francs ; elle est effectivement portée de 1.411 millions à 1.931 millions et représente 95 p. 100 du montant total des crédits d'intervention de mon département. Ceux-ci n'augmentent cependant que de 451 millions ; en effet, les subventions à la caisse de compensation des prix des combustibles minéraux solides, aux fabricants de papier de presse et à la S. N. C. F. subissent une diminution globale de 73,8 millions. Par contre, il est proposé d'inscrire au budget du ministère de l'industrie un crédit de 2,7 millions destiné à la poursuite et au développement d'actions traditionnelles en matière de formation professionnelle et de promotion sociale dans l'artisanat.

Ce crédit s'ajoutera à ceux provenant du fonds de la formation professionnelle. Je rappelle qu'en 1966 les sommes transférées à mon budget se sont élevées à 8,9 millions pour le seul secteur des métiers. De même, il vous est proposé d'ouvrir en mesures nouvelles un crédit de recherche de 2,5 millions destiné au centre technique du papier et à l'association pour le développement des études de la programmation automatisée des machines-outils. Si donc il est fait abstraction de la subvention aux houillères nationales, on constate, et je le souligne, que les mesures nouvelles intéressent uniquement la recherche et la formation professionnelle.

Voyons maintenant les dépenses en capital. Les autorisations de programme, qui atteignaient 71,6 millions en 1968, sont ramenées à 65,4 millions en 1969, soit une diminution de 6,2 millions ou de 8,6 p. 100. Cette somme est répartie comme suit : 33 millions de francs, c'est-à-dire la même somme qu'en 1968, affectée au Bureau de recherches géologiques et minières ; 5 millions de francs affectés au développement de l'industrie française des composants électroniques ; 23,4 millions affectés aux opérations d'investissement dans le domaine de la recherche effectuée par les écoles des mines, le B. R. G. M., l'I. R. C. H. A. et les centres et laboratoires de recherches, au nombre desquels figurent le centre technique des industries mécaniques, l'institut de recherche de la sidérurgie, le laboratoire central des industries électriques ; trois millions de francs consacrés à l'équipement administratif et scolaire dont près de la moitié pour les quatre écoles des mines ; un million de francs affecté au démarrage de l'opération de décentralisation des services techniques des instruments de mesure et de l'école de métrologie dans la région de Nantes, opération qui sera financée pour partie par le budget de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale. Dans le budget d'équipement, vous observerez que la recherche entre pour 43 p. 100 de son montant, proportion importante qui témoigne de nos préoccupations dans ce domaine.

De cet ensemble de données chiffrées, il ressort à l'évidence que le budget du ministère de l'industrie, tant en financement qu'en équipement, est un budget d'austérité, dans lequel trouve cependant place la poursuite des actions engagées antérieurement dans le domaine de l'enseignement, de la recherche, de

la formation professionnelle et de la promotion sociale, et une action nouvelle dans le domaine de l'aide à l'industrialisation.

Enfin, je ne voudrais pas conclure cette partie de mon exposé sans vous indiquer l'action entreprise en vue de créer un échelon régional de mon département ministériel, dont les services extérieurs n'exerçaient que des attributions purement techniques, qu'il s'agisse de la réglementation des mines ou de la métrologie.

Précisément, en réponse au propos de M. le rapporteur Jager, j'indiquerai qu'une expérience a été effectuée depuis un an dans les deux régions de programme d'Aquitaine et de Lorraine ; son succès m'amène à prévoir d'étendre progressivement la représentation régionale du ministère à l'ensemble du territoire. Je ne crois plus possible, en effet, de concevoir une administration centrale dépourvue de relais régionaux, assurant la liaison indispensable entre l'administration centrale et les organismes régionaux et permettant aux industriels de trouver sur place des interlocuteurs qualifiés.

De façon plus générale, mon souci est d'adapter les structures de mon administration aux réalités de la vie économique, de perfectionner ses liaisons avec les diverses branches des secteurs industriels, sans toutefois accroître inutilement les effectifs.

J'entends consacrer à l'amélioration du fonctionnement et du rendement de mes services une part importante de mon temps et de mes efforts. Je tenais, en terminant cette première partie, à souligner cette volonté de réorganisation du ministère en vous présentant un budget dont j'évoquais tout à l'heure le caractère d'austérité.

Parlons maintenant, si vous le voulez bien, de l'évolution de l'activité industrielle au cours de ces dernières années.

Avant de dégager les grandes orientations de la politique industrielle du Gouvernement, il me paraît utile de vous faire part des constatations qui caractérisent cette évolution et qui influent directement sur les axes centraux que je vais définir.

Premièrement, le taux de croissance de l'indice de la production industrielle entre 1962 et 1967 — sans le bâtiment — a augmenté de 26 p. 100, c'est-à-dire selon un taux annuel de 4,8 p. 100, inférieur à celui de la production intérieure brute qui dépasse 5 p. 100.

Deuxièmement, en ce qui concerne la comparaison avec l'étranger, l'augmentation de notre production industrielle, depuis 1962, a été nettement inférieure à celle de nos principaux concurrents étrangers, comme il a été rappelé tout à l'heure par certains orateurs à cette tribune même.

Troisièmement, la productivité de l'industrie française a, au cours des cinq dernières années, très fortement augmenté, d'où il résulte que la production industrielle s'est accrue d'un quart sans que l'emploi dans l'industrie connaisse, loin de là, la même évolution. En effet, les effectifs employés dans l'industrie, entre 1963 et 1967, sont passés de 5.922.000 à 5.955.000, traduisant une hausse négligeable en quatre ans de 0,55 p. 100 seulement.

De cette analyse découlent naturellement les points forts et les points faibles de l'industrie française.

Au crédit de celle-ci, il faut évidemment porter d'abord la rapide croissance de la productivité, entraînant une double conséquence, d'une part, le fait que l'industrie française a pu absorber sans dommage d'importantes hausses de coûts et, d'autre part, le maintien et le développement de nos positions exportatrices.

Enfin, je me plais à souligner un quatrième facteur favorable, de caractère psychologique, mais d'un intérêt essentiel, je le crois ; il s'agit de l'évolution incontestable de l'état d'esprit de nos industriels qui, placés devant les transformations dimensionnelles du marché, confrontés à des méthodes de gestion les plus modernes, ont commencé à comprendre et à accepter ces différentes mutations.

A ces facteurs favorables s'opposent, hélas ! des éléments défavorables. Le premier, je viens d'en parler, concerne la stagnation de l'emploi industriel résultant des gains importants de la productivité ; le deuxième, c'est la réduction des marges des entreprises industrielles qui compromet leurs possibilités de développement et, là encore, je ne puis m'inscrire en faux contre ce qui a été dit à cette tribune. Le dernier facteur défavorable concerne la position de nos entreprises face à leurs concurrents étrangers qui accentuent leur avance, tant sur le plan de la production que sur celui de la productivité et des marges.

L'analyse objective qui vient d'être faite de la situation de notre industrie traduit incontestablement une certaine fragilité qu'ont accentuée les événements de mai et juin 1968 et les échéances internationales de juillet dernier. Cependant, il serait également injuste de ne pas reconnaître que les facteurs favorables que j'ai cités ne permettront pas de rétablir une situation qui, dans ses fondements, me paraît quand même essentiellement saine. L'année 1969 sera probablement une année difficile. Avec ce mélange de forces et de faiblesses, il va falloir que notre industrie affronte à la fois les conséquences des événements sur les coûts et les conséquences du marché ouvert.

Il est donc bien évident que, dans l'avenir, les problèmes industriels seront prépondérants : la réduction des charges, le développement de l'emploi, la compétitivité de nos entreprises, l'essor de nos exportations et aussi l'implantation à l'étranger de réseaux commerciaux efficaces, devront constituer les éléments centraux d'une politique industrielle équilibrée.

Sur cette politique industrielle je voudrais insister. M. le ministre de l'économie et des finances en a longuement parlé, cette politique industrielle repose, du point de vue de son orientation fondamentale, sur une double base : le développement de l'industrie et la promotion des hommes.

En dehors des mesures conjoncturelles d'aides à l'exportation et de protection résultant de la crise du printemps dernier, il appartient maintenant au Gouvernement de coordonner l'ensemble des différentes aides que l'Etat accorde chaque jour aux entreprises afin de leur donner l'unité d'inspiration qui en fasse les éléments d'une même politique.

Cependant, cette politique industrielle, dont l'objectif est la rénovation des structures, n'aura toutes ses chances que si elle est accompagnée d'une rénovation de la mentalité industrielle. L'action qu'il faut porter sur les différents secteurs n'a de sens que si elle s'accompagne d'une action sur l'environnement industriel.

Nous devons d'abord mener une action sur les structures des entreprises. Les pouvoirs publics ne peuvent évidemment se désintéresser du processus qui détermine l'évolution des structures industrielles. En coordonnant des actions entreprises en ordre dispersé, en palliant la carence éventuelle de l'initiative privée, en intervenant au niveau le plus approprié, l'Etat assume un de ses devoirs les plus naturels, celui de maintenir le développement harmonieux des activités industrielles.

Certes son action devra être nettement différenciée en fonction notamment du degré de concentration des secteurs intéressés. Il ne lui est pas possible, en effet, d'agir sur des secteurs dispersés tels que le textile, l'industrie du bois ou de la chaussure comme il le ferait sur les industries chimiques, la sidérurgie ou l'industrie de la construction du matériel électrique qui ont atteint, elles, un degré de concentration vraiment très important déjà.

Cependant, des principes communs peuvent être dégagés, touchant pour l'essentiel au rôle dévolu aux industriels eux-mêmes, aux liaisons avec les entreprises étrangères et aux plans professionnels.

Il faut aussi insister sur le rôle essentiel que doivent jouer les industriels eux-mêmes. Je veux tout d'abord affirmer qu'en matière de politique industrielle, leur action est primordiale. Sans doute, l'administration, en s'appuyant sur des analyses comparées des structures industrielles d'un secteur donné sur les plans national, européen et international, peut et doit faire connaître au monde industriel la nature de ses préoccupations et même, dans certains cas, les grandes lignes du schéma de l'évolution souhaitée.

Mais c'est par la concertation des industriels, par leur volonté de surmonter les difficultés nées de l'opposition des hommes ou de la divergence des intérêts financiers, que pourront être élaborées les structures compétitives de notre industrie. Notre intention est donc claire : c'est aux professionnels de parler et d'agir, mais notre devoir est de veiller à ce qu'ils le fassent.

Je vais répondre maintenant à l'un des soucis tout à l'heure exprimé et j'évoque là un problème dont l'actualité n'échappe à personne, celui des liens qui pourraient s'établir, dans le cadre de cette restructuration laissée à l'initiative des professionnels, avec les entreprises étrangères, européennes ou même internationales.

Il n'y a évidemment pas de solution-type face à de telles éventualités ; un certain pragmatisme me paraît même un élément de la politique. Certes, il peut arriver que des liens avec des entreprises étrangères soient nécessaires, notamment pour assurer à nos entreprises une compétitivité plus grande. Dans cette hypothèse, le maintien intangible du caractère national d'une entreprise risque de compromettre son développement, sinon sa survie. Il serait également absurde de refuser l'appoint technologique qui pourrait nous être apporté. D'ailleurs, il ne nous échappe pas que la coopération industrielle constitue une exigence de notre époque.

S'agissant des rapports avec l'étranger, nous serions légitimement tentés de donner une préférence aux liaisons qui intéresseront les industriels du Marché commun d'abord.

M. René Jager, rapporteur pour avis. Très bien !

M. André Bettencourt, ministre de l'industrie. Mais cette préférence ne doit pas conduire à éviter systématiquement toute autre liaison, et dans chaque cas d'espèce, la situation sera appréciée en fonction de la sauvegarde de nos intérêts majeurs et de la compétitivité des industries regroupées.

Je veux dire un mot des plans professionnels. Dans un certain nombre de branches industrielles, les liens que, sur le plan national, nous voulons favoriser doivent s'élever à un degré

tel que ces liens soient déterminés selon des mécanismes précis, sûrs et appropriés. En effet, les schémas de restructuration et de développement élaborés par les industriels devront faire l'objet de plans professionnels et donner lieu à l'approbation expresse du Gouvernement, portant tant sur les objectifs poursuivis que sur les moyens mis en œuvre pour assurer le succès de l'entreprise.

Quant aux aides de l'Etat aux industries dotées de plans professionnels, je dirai d'abord que ces plans professionnels, élaborés par les milieux industriels en accord avec l'administration, pourront comporter, lorsque les objectifs de recherche, de productivité et d'accroissement des exportations auront été assurés, des aides de l'Etat sous forme de prêts, primes, exonérations fiscales.

Le Gouvernement notamment attachera une particulière attention à l'intérêt qui aura été porté à la « recherche-développement » dont la contribution à l'accroissement de la compétitivité à moyen terme des entreprises n'est plus à souligner.

Il est évident que lors de l'exécution de ces plans professionnels, toutes les aides de l'Etat seront subordonnées à leur application complète. En contrepartie les entreprises ne pourront bénéficier d'aides que si elles se conforment aux objectifs qui auront été dûment approuvés.

Les plans professionnels iront de pair avec les dispositions sociales.

Dans l'élaboration de ces plans, le Gouvernement marquera sa préoccupation sur deux points qu'il juge essentiels. Le premier concerne la révision de ces plans en fonction de l'évolution des données de la compétition industrielle mondiale. Le second met en cause la notion de « participation », dans la mesure où les modifications profondes et inéluctables des structures industrielles doivent rencontrer l'adhésion de tous les milieux concernés, en particulier celle du monde du travail. Dans cette perspective, la participation devra constituer un véritable levier de la rénovation industrielle.

J'attache une très grosse importance à l'action sur l'environnement des entreprises. A cette restructuration de notre industrie que le Gouvernement considère comme nécessaire, l'action sur l'environnement des entreprises apparaît comme indispensable. Il s'agit de l'œuvre collective du Gouvernement avec le souci de coordonner les actions des différents départements ministériels qui, directement ou indirectement, sont associés à l'amélioration de cet environnement.

Cet objectif repose sur le souci de rechercher les conditions optimales pour la compétitivité et le développement de notre industrie.

Trois facteurs sur lesquels j'entends, au sein du Gouvernement, développer mon action, me paraissent prépondérants pour harmoniser l'environnement industriel.

Le premier concerne l'allègement des interventions administratives. Le ministère de l'industrie apportera à M. Malaud, secrétaire d'Etat à la fonction publique, tout le concours souhaitable pour alléger l'ensemble des servitudes administratives qui pèsent sur nos entreprises.

Le deuxième facteur affecte les structures financières des entreprises. Il convient d'améliorer les possibilités de recours à l'autofinancement en réduisant, dans toute la mesure du possible, les charges qui pèsent sur les entreprises. Il faut que l'appel au marché financier, si limité actuellement, se traduise par une répartition mieux équilibrée entre les entreprises publiques et les entreprises privées. De cela, je suis persuadé.

M. René Jager, rapporteur pour avis. Très bien !

M. André Bettencourt, ministre de l'industrie. Enfin, dans le domaine du crédit à moyen et à long terme, le ministre de l'industrie ne peut que se réjouir du rapport Gillet et souhaiter l'application rapide de ses conclusions.

Pour le long terme, je dois dire que les établissements spécialisés pour la mobilisation et la distribution des crédits devraient davantage coordonner leur action en liaison avec mon département, en tenant compte à la fois des considérations financières propres à l'entreprise, mais aussi des perspectives de développement qui seront décidées par les plans ou les schémas de structuration et de développement industriel.

Certains pensent que l'un des moyens d'intervention de l'Etat sur la structure financière des entreprises pourrait être la création d'un institut national d'investissement, analogue à ceux existant en Italie ou bien en Grande-Bretagne. D'autres sont beaucoup plus réservés sur cette création éventuelle. Cet institut prêterait des fonds aux entreprises, ou fournirait des apports en capital dans des buts bien déterminés : lancement d'une activité nouvelle, restructuration d'un secteur industriel, implantation commerciale à l'étranger. Cette proposition soulève, à mon sens, plusieurs objections et peut-être le Sénat prêterait-il aux réserves que j'exprime, si j'en juge par ce que j'ai entendu tout à l'heure, une audience plus grande que ne l'a fait l'Assemblée nationale.

Il existe déjà des établissements bancaires nombreux, contrôlés par l'Etat, qui peuvent jouer un rôle analogue. De plus, n'y aurait-il pas un risque pour le nouvel institut d'assister des entreprises non compétitives ou en déclin, au détriment des activités en pleine expansion ? Enfin, il n'est pas sûr qu'à l'occasion de la création de cet institut, l'Etat n'accentue davantage encore son action interventionniste.

En résumé, mon sentiment personnel est que si l'idée de création d'un tel institut devait être retenue, elle mériterait d'être abordée avec beaucoup de prudence et, en tout état de cause, la gestion devrait en être confiée principalement à des personnalités provenant des milieux professionnels. Vous voyez que je ne ferme pas complètement la porte, ce serait imprudent de ma part, car on ne sait jamais comment les choses évoluent, mais vous voyez aussi que mes réserves sont assez vives.

Le troisième facteur de l'environnement — auquel, je le répète, j'attache tant d'importance — c'est la formation des hommes, la formation des dirigeants, la formation des cadres et la formation du personnel d'exécution.

En ce qui concerne la formation des dirigeants, je me permets de souhaiter que, le plus rapidement possible, un établissement d'enseignement général de très haut niveau soit créé qui ferait suite aux formations spécialisées et préparerait à la formation de véritables dirigeants d'entreprises.

C'est, bien entendu, dans le cadre de la fondation nationale pour l'enseignement de la gestion des entreprises que ces problèmes seront étudiés par mon département.

En matière de formation professionnelle, il y a lieu de renforcer l'adaptation des actions de formation professionnelle aux besoins réels de l'industrie. Dans ce domaine, l'action des chambres de commerce et d'industrie ne peut être qu'encouragée et renforcée. Si je tiens à souligner aujourd'hui devant vous l'action des chambres de commerce et d'industrie, c'est parce que, dans un très grand nombre de départements, elle est déjà considérable.

Je voudrais, pour terminer, marquer tout l'intérêt que je porte aux petites et moyennes entreprises.

M. François Schleiter. Très bien !

M. André Bettencourt, ministre de l'industrie. Elles constituent dans une économie moderne un élément fondamental de l'équilibre économique et social. Il est réconfortant de considérer que certaines d'entre elles sont à la pointe de la technologie et que leurs marchés s'étendent dans toutes les parties du monde. L'Etat se doit de leur accorder une attention et une aide particulières.

Qu'il s'agisse du crédit, de la fiscalité ou de la formation professionnelle, des efforts particuliers ont été consentis en faveur des petites et moyennes entreprises. Il faut, sans doute, poursuivre ces efforts, mais surtout restituer la foi en leur avenir à un moment où la nécessité de concentrer certaines grandes entreprises pourrait laisser croire que la première place est pour celles-ci.

Le sort des petites et moyennes entreprises est lié à celui des grandes, mais la responsabilité de l'Etat est de veiller à ce que leurs rapports s'organisent de manière harmonieuse en évitant que les intérêts des entreprises plus modestes ne soient sacrifiés au profit abusif des grandes.

Le problème de la sous-traitance est également important. Il s'agit, tout en respectant la liberté de chacun, de veiller à éviter des abus qui condamneraient certaines petites et moyennes entreprises, en particulier celles qui s'occupent de sous-traitance.

En ce qui concerne l'artisanat, il faut que nous sachions le faire vivre et donner aux jeunes le goût de la relève, d'où la double nécessité pour l'Etat de faciliter l'exercice de l'artisanat et la formation professionnelle des futurs artisans.

Nous avons eu, vendredi dernier, un très important débat sur ce sujet à l'Assemblée nationale. J'ai fait connaître un certain nombre de mesures pratiques déjà prises et de projets dont j'avais auparavant entretenu deux de vos commissions. Que l'on sache bien que, pour des raisons économiques et sociales ainsi que de géographie humaine, l'artisanat a une vocation propre considérable qui, contrairement à ce que certains pourraient croire, ne peut que s'affirmer dans l'économie moderne.

Par ailleurs, si l'artisanat devait se développer dans tous les départements, même d'une manière qui peut paraître faible, mais qui correspondrait à des besoins économiques évidents et que vous êtes les premiers à souligner, il n'est pas douteux que, sur le plan économique, ce serait un appel de la base à une production et à une consommation accrues, mais que ce serait aussi, sur le plan de l'emploi, un élément de solution sûrement beaucoup plus important qu'on ne le pense.

Lors de la discussion des amendements qui va commencer dans quelques instants, je reprendrai au fond certains problèmes sur lesquels vous souhaitez obtenir des éclaircissements. Auparavant, je voudrais répondre aux divers orateurs.

M. Schmaus a parlé de toutes les manipulations dont notre monnaie a été dernièrement l'objet. A tous les égards il y a lieu de restaurer dans ce domaine, comme dans d'autres, le sens de l'honneur. Il serait fort intéressant de savoir — et nous le saurons — comment les choses se sont exactement passées, de savoir exactement quelle est la part des capitaux français qui appartenaient à des étrangers — et dans ce cas il leur était bien loisible d'en disposer — et la part des capitaux français qui appartenaient à des Français, mais dans ce cas il faut que nous connaissions la façon dont ils s'en sont servis.

Je ne peux répondre ici à toutes les questions soulevées par M. Coudé du Foresto. Je ne pourrai le faire qu'en accord avec le ministère des finances.

J'ai retenu une idée qui nous est chère à beaucoup, celle du dégrèvement de l'essence pour les touristes qui faciliterait la reprise de notre industrie hôtelière et touristique en particulier. Mais M. Coudé du Foresto connaît trop ces problèmes pour savoir que, dans une telle affaire, je ne suis pas seul en cause.

M. Coudé du Foresto a parlé aussi de ceux de nos hauts fonctionnaires qui appartiennent à plusieurs conseils d'administration et dont il a pensé que le temps précieux pourrait être occupé de meilleure façon. Je voudrais lui répondre que si ces fonctionnaires sont nommés dans des conseils d'administration, c'est parce que nous attachons une grande importance aux audits conseils et à ce qui peut s'y passer. Dans certains cas, c'est bien notre droit et même notre devoir de savoir ce qui s'y passe. Cela ne veut pas dire que nous le sachions toujours aussi totalement que nous le voudrions car il est vrai que certains conseils se réunissent d'une manière parfois espacée.

J'indique à M. Coudé du Foresto que nos fonctionnaires ne perdent pas dans ces conseils plus de temps qu'il ne convient et que la part de leur emploi du temps passée dans des conseils d'administration tout au long d'une année n'est certainement pas très importante par rapport à la part qu'ils consacrent à leur travail essentiel.

Mais M. Coudé du Foresto m'a posé cette question en annexe à une autre relative au conseil supérieur de l'électricité et du gaz dont il a dit qu'il ne se réunissait pas très fréquemment. Il a précisé que la commission permanente du conseil supérieur de l'électricité et du gaz, qui, elle, se réunit, a peut-être tendance à accaparer tous les problèmes. Il conviendrait, puisque le conseil supérieur existe, qu'il se réunisse. Je puis assurer M. Coudé du Foresto que j'insisterai de tout le pouvoir de ma tutelle pour qu'effectivement il se réunisse.

Monsieur le président, mesdames, messieurs, il est tard et nous devons encore aborder un certain nombre de problèmes à l'occasion de la discussion des amendements. Vous avez senti, à travers les propos déjà tenus par les orateurs qui se sont succédés à cette tribune et l'exposé que je viens de faire, combien la tâche que nous avons à mener en matière industrielle est capitale. Au moment où d'autres nations sont tout entières mobilisées pour forger la société industrielle de demain, c'est de l'avenir même de la France qu'il s'agit. La France entend ne pas rester à l'écart ; mais faut-il encore rassembler toutes les énergies pour parvenir au succès de la politique industrielle, outil de l'avenir de notre pays. Chacun de nous ici et chaque Français doit se sentir à la fois participant et responsable, qu'il s'agisse des pouvoirs publics, des assemblées, du Gouvernement, qu'il s'agisse des industriels, des dirigeants d'entreprises, des cadres, qu'il s'agisse de tous les ouvriers de France. C'est incontestablement à une œuvre commune que nous sommes conviés. (Applaudissements.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons examiner les crédits concernant le ministère de l'industrie, figurant aux états B et C, respectivement rattachés aux articles 32 et 33, ainsi que l'article 67 bis du projet de loi.

ETAT B

(Mesures nouvelles.)

« Titre III : plus 13.956.437 F. »

Par amendement, n° 55, MM. Pellenc et Armengaud, au nom de la commission des finances, proposent de réduire le crédit du titre III de 1.219.606 francs.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. André Armengaud, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, mes chers collègues, cet amendement fait suite à la discussion qui s'est instaurée en commission des finances sur la politique de l'énergie. M. Jager et moi-même vous avons rappelé nos inquiétudes à ce sujet. M. Bousch, représentant la région lorraine, a manifesté avec beaucoup de vigueur ses craintes devant l'absence de politique énergétique, principalement charbonnière, à l'échelle nationale et européenne.

Ce sont les raisons pour lesquelles la commission des finances vous propose le rejet du crédit de 1.219.606 francs concernant le secrétariat à l'énergie, la direction des mines, pour la partie charbon, et le personnel technique s'occupant de la question charbonnière.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement.

M. André Bettencourt, ministre de l'industrie. Monsieur le président, mesdames, messieurs, quand j'ai eu connaissance de l'amendement déposé par M. Pellenc et M. Armengaud, au nom de la commission des finances, portant réduction de 1.219.606 francs des crédits du titre III (moyens des services), et faisant suite à la proposition vigoureuse de M. Bousch de supprimer ceux touchant à la direction des mines et au secrétariat général de l'énergie à l'administration centrale, j'ai noté avec soin la volonté de votre commission des finances de voir mieux définir la politique charbonnière française dans une optique qui tienne compte à la fois de la sécurité des approvisionnements de l'Europe et de nos engagements européens. Dois-je vous avouer cependant que j'ai eu un moment d'hésitation en m'apercevant que cette suppression indicative de crédits correspondait à la suppression des traitements du secrétaire général de l'énergie, du directeur des mines, d'un certain nombre d'ingénieurs généraux et d'ingénieurs en chef des mines. S'il s'agit de mettre en cause la politique de l'énergie, on devine qu'il ne s'agit pas du personnel d'exécution de l'administration centrale, mais de ceux qui en ont davantage la responsabilité.

J'ai dû me rendre à l'évidence et j'ai été obligé d'examiner cet amendement de très près. Connaissant bien M. Pellenc et M. Armengaud depuis longtemps, j'ai pensé qu'il devait y avoir une grande part de sérieux quant au fond et une petite part de malice quant à la présentation de cet amendement. Ces deux honorables parlementaires ne peuvent pas ne pas se rendre compte du préjudice qu'ils feraient subir au ministre de l'industrie et au ministère tout entier en les privant de collaborateurs d'un niveau aussi élevé et dont la vocation est en quelque sorte générale ou est à tout instant susceptible de le devenir.

Etant donné que tous deux ont toujours eu à mon égard beaucoup d'indulgence et que tous vous tenez à ce que le ministère de l'industrie ait toute sa place au soleil, je suis certain que vous ne m'enlèverez pas quelques-uns de mes meilleurs collaborateurs.

Mais, sous la malice, je devine très bien le sérieux de vos préoccupations. Affirmons d'abord que personne n'est nommé en cause et étudions les observations qui nous sont présentées en prenant en considération nos structures administratives et la politique même de l'énergie et, tout d'abord, le secrétariat général de l'énergie, qui conçoit cette politique.

Il s'agit d'une création qui n'est pas de mon fait. On pourrait très bien admettre sur ce point une modification des structures et le retour aux structures anciennes. De l'énergie dépend, vous le savez bien, tout l'avenir de notre industrie et de notre économie. L'évolution du standard de vie des familles de France. Il faut donc que cette politique de l'énergie soit coordonnée et suivie de près.

« C'est l'affaire du ministre », me répondrez-vous, et vous n'aurez pas tort. Le ministre, croyez-le bien, n'entend pas se dessaisir de ses attributions, surtout qu'il n'est pas un technicien, mais un homme politique, élevé en quelque sorte sur le banc des assemblées.

M. François Schleiter. Il est préférable qu'il soit un homme politique et pas un technicien. Nous nous en réjouissons.

M. André Bettencourt, ministre de l'industrie. Je suis heureux de vous l'entendre dire.

Je vous disais que n'étant pas moi-même technicien, j'ai besoin de m'appuyer sur des données techniques pour déterminer une politique, ensuite la faire accepter avant de la soumettre à votre approbation.

Alors, quelle est la vraie méthode : l'actuelle ou l'ancienne ? Je n'ai pas de religion à ce sujet. Le secrétariat général à l'industrie tel qu'il est actuellement constitué, a un avantage. Un secrétaire général, chef d'état-major en prise directe sur les directions intéressées et en contact avec le ministre, sur les directions d'un haut niveau et spécialisé, des hommes de grande qualité, assurant leur travail avec continuité.

Si l'on revenait à la structure antérieure, cela voudrait dire que le directeur des secteurs énergétiques serait sans discontinuer chez le ministre alors qu'on lui reproche depuis longtemps d'avoir une vue limitée des problèmes qui se posent à lui, de ne pas donner assez de son temps à toutes les directions. Pour l'assister, le ministre devrait avoir un cabinet énergétique qui, rattaché à sa personne et ayant des chances de durée plus limitées et correspondant à des situations moins importantes, serait recruté à un moins haut niveau.

Vous le savez bien, dans le cabinet ministériel, généralement, le directeur de cabinet est un fonctionnaire de haut rang, tandis

que les autres collaborateurs, plus jeunes et choisis parmi ceux dont les qualités laissent prévoir une brillante carrière, n'ont pas l'expérience qu'ont naturellement les directeurs depuis longtemps habitués à traiter les problèmes.

Sans vouloir défendre les structures actuelles, je vous demande d'admettre que, dans l'état présent des choses, elles ne sont pas si mauvaises et qu'elles aident incontestablement le ministre à déterminer une politique dont lui et le Gouvernement ont devant vous la responsabilité.

Alors, vous discutez cette politique. Elle est pourtant simple, croyez-le bien, même si dans son application elle nous donne, à vous comme à nous de gros soucis. L'énergie est à la base de beaucoup de choses. Il suffit donc d'en avoir autant qu'il le faut, où il le faut, au bon moment et au prix le meilleur possible. Qui pourrait soutenir une thèse contraire ?

La politique charbonnière française est définie dans le cadre européen en tenant compte des deux réalités essentielles suivantes : la réduction rapide des débouchés des charbons extraits par les houillères nationales en raison, notamment, de l'évolution relative des prix de ces charbons et de ceux des autres combustibles susceptibles d'être approvisionnés ; la nécessité de procéder à des réductions d'effectifs des mineurs en tenant compte des contraintes de caractère social et du maintien des équilibres régionaux.

La politique de régression charbonnière est essentiellement justifiée par l'évolution divergente du prix de revient d'extraction de la houille nationale et du prix des énergies concurrentes. Alors que l'on assiste, depuis 1960, à une baisse très sensible du prix du fuel-oil et du gaz, par suite de l'apparition du gaz naturel en France, le prix de revient et le coût de l'extraction de la houille manifestent une tendance durable à la hausse, les progrès de la productivité ne pouvant compenser la progression des salaires et des charges connexes. C'est ainsi que le prix de revient moyen du charbon national passe de 88 francs la tonne en 1966 à 93 francs en 1967, alors que le prix de l'énergie concurrente se situe à un niveau nettement inférieur, l'écart étant compris en moyenne entre 20 et 40 p. 100.

Cette évolution a conduit à un déficit d'exploitation de Charbonnages de France de 1.400 millions de francs, en 1967, et de 1.800 millions de francs en 1968. Ce déficit continuera à augmenter pendant les prochaines années et dépassera deux milliards de francs à partir de 1970.

En raison de ce mouvement des prix, mais aussi de l'évolution des techniques et des commodités d'emploi, les débouchés décroissent rapidement dans tous les secteurs.

Certains d'entre eux abandonnent le charbon pour des raisons structurelles ; c'est le cas de la S. N. C. F. avec l'électrification croissante de son réseau et de Gaz de France avec la conversion de ses installations en gaz naturel.

Dans le secteur industriel, le rétrécissement du marché se produit à un taux voisin de 10 p. 100 par an.

Pour les foyers domestiques, cette régression en raison de la plus grande inertie des consommateurs est plus lente. Elle est cependant amorcée et ne pourrait être ralentie que par des abaissements considérables du prix de vente.

Seules les livraisons aux centrales thermiques d'Electricité de France sont en progression. Cette progression résulte d'un protocole qui oblige E. D. F. à prendre pratiquement tous les combustibles disponibles des houillères dans les limites d'un certain maximum alors que les conditions de prix que peut obtenir par ailleurs l'établissement le conduiraient à préférer d'autres sources d'approvisionnement.

D'autre part, le développement prévisible des techniques nucléaires donne à penser qu'il ne sera plus construit qu'un nombre très limité de centrales classiques au fuel et au charbon, qui consommeront, en priorité, les combustibles les mieux placés pour soutenir la concurrence des nouvelles techniques.

Dans ces conditions, l'écoulement possible pour le charbon national doit se réduire à un niveau voisin de 30 millions de tonnes en 1975 et la décroissance se poursuivra nettement au-delà de cette date, compte tenu plus particulièrement de la persistance de la décroissance qui affectera alors les livraisons faites aux centrales thermiques.

En ce qui concerne la sécurité des approvisionnements en tous combustibles, il faut souligner qu'en 1975, en regard d'une consommation probable totale de 260 millions de tonnes d'équivalent charbon, le rôle du charbon sera, en tout état de cause, devenu très modeste dans notre approvisionnement : il sera de l'ordre de 10 p. 100 seulement.

La sécurité des approvisionnements devra donc être assurée par une diversification des sources portant sur l'ensemble des combustibles : fuel-oil, gaz naturel, matières fissiles, et ne dépendra que dans une faible mesure des ressources en charbon national.

En définitive, les seules considérations économiques et financières conduisent à une régression aussi rapide que possible, limitée seulement par les contraintes sociales et régionales.

Quand j'ai entendu M. Bousch défendre avec force et talent, devant la commission, l'avenir du charbon, la place qu'il pourrait garder dans une économie si, par malheur, les autres possibilités en combustibles venaient à manquer, j'ai pu comprendre que par-delà les raisons techniques, il y avait de graves préoccupations sociales ou régionales : défense des régions de France productrices de charbon ou dont les industries métallurgiques semblent liées, quant à leur subsistance ou à leur développement, au maintien des mines de charbon.

Ces préoccupations sociales, croyez-le bien, sont aussi les nôtres et il serait d'ailleurs tout à fait fallacieux de croire que le charbon disparaîtra d'un jour à l'autre.

L'évolution de notre politique charbonnière se fera, soyez-en certains, en s'échelonnant sur plusieurs dizaines d'années, mais dire qu'elle ne se fera pas serait vraiment maintenir une politique dont on sait qu'elle sera dépassée de plus en plus avec les années que notre génération est encore appelée à vivre et bien davantage avec les années que vivront les générations suivantes.

Sans faire d'imprudences quant à l'évolution, sans hâter les choses de manière excessive, le ministre de l'industrie se doit de ne pas surcharger notre économie de façon irréversible. Je n'ai rien affirmé d'autre. Je crois que mon langage est clair, simple et même prévoyant.

Toute une partie de mon budget, sous le savez bien, est faite de subventions aux charbonnages, ce qui est anti-économique et ne me permet aucune action positive. Les faits sont là. S'il y avait des doutes, croyez-bien que je vous tiendrais un autre langage.

C'est pourquoi, je le répète, sans aller trop vite, sans faire une imprudence qui se retournerait contre la France, sur le plan social et par conséquent sur le plan économique, mon devoir est de préparer de nouvelles structures énergétiques, dans l'intérêt même des travailleurs de notre pays et dans des conditions telles que les mineurs de France, qui bénéficient du respect et de l'estime de tous les Français, voient leur reconversion progressivement assurée.

On pourra me citer un exemple concernant les difficultés où nous nous trouvons parfois même pour le ravitaillement en certaines catégories de charbon. On pourra me dire que sur le plan européen, ce qui avait été fait dans le cadre des syndicats est petit à petit démenti par les faits. Pour une véritable politique européenne du charbon, je ne dis pas le contraire, on est tenté de se demander : à qui la faute ? Ceux de nos partenaires qui nous reprochent notre manque de compétitivité et nous disent qu'ils n'ont pas à supporter les frais sont les mêmes qui reprochent à notre production agricole d'être toujours en excédent. Ce sont autant d'arguments qui peuvent être retournés dans tous les sens, qui ne peuvent cacher la vérité, à savoir l'évolution inéluctable des ressources d'énergie.

Je comprends les préoccupations économiques et sociales du Sénat, particulièrement en la matière. Ces préoccupations que nous partageons sont contradictoires. Cette contradiction interne ne pourra trouver une réponse que dans une politique suivie avec prudence, avec volonté aussi au-delà des intérêts particuliers, sans les négliger. Il y a de la vie de nos provinces mais dans une concertation nécessaire et dans la compréhension de l'intérêt général.

Il nous faut, pour nous aider à établir et à faire cette politique difficile, qui est la seule, croyez-le, un secrétaire général à l'énergie, une direction des mines, des ingénieurs et surtout des hommes qui, soucieux du bien commun, sachent entamer un dialogue permettant à tous d'écarter ce qui leur paraît impossible. Les centrales syndicales, sans cesse plus conscientes, admettent elles-mêmes cette politique à condition d'y être associées et à condition que nous ménagions les étapes dont on sait bien qu'elles n'éviteront pas toutes les secousses, mais qu'elles doivent les réduire au minimum.

Dans ces conditions, je demande à la commission des finances de bien vouloir retirer son amendement, car son vote nous rendrait impossible l'application de toute politique.

Mais que la commission des finances et le Sénat, en nous permettant ces explications souhaitées, veuillent bien comprendre, et même être assurés que le corps des mines dont la vocation est beaucoup plus large que tout ce dont nous venons de parler fera, dans le secteur capital de l'énergie qu'est le charbon, tout son devoir, dans l'intérêt bien compris de la nation.

M. le président. L'amendement est-il retiré ?

M. André Armengaud, rapporteur spécial. Je voudrais d'abord, monsieur le président, avant de prendre position sur la question posée, répondre à M. le ministre.

Nous sommes très nombreux à connaître les hauts fonctionnaires responsables, aussi bien du secrétariat général à l'énergie qu'à la direction des mines. Certains sont même nos amis ; par conséquent nous ne contestons pas leurs vertus. Mais, malheureuse-

ment, depuis qu'est créé le secrétariat général à l'énergie, la situation, au lieu de s'améliorer, s'est empirée et l'on n'a pas vu se dégager une politique énergétique, que ce soit à l'échelle nationale ou européenne.

Sur le plan national d'abord, ce secrétariat général à l'énergie ne contrôle pas la production de l'énergie nucléaire car, en fait, la technique nucléaire lui échappe. Par ailleurs, en ce qui concerne le pétrole, chacun sait que certaines entreprises pétrolières dans lesquelles l'Etat est intéressé sont beaucoup plus fortes que le directeur des carburants et que le secrétaire général à l'énergie quand elles ont des revendications à faire valoir. Par conséquent, le secrétaire général à l'énergie n'est ni le maître dans sa maison, ni le maître de sa politique.

Sur le plan européen, les résultats sont malheureusement nuls à part la décision de 1967 amorçant une vague politique européenne mais chargeant en fait les budgets nationaux de combler les déficits des houillères nationales des différents pays producteurs de charbon à l'échelle des Six. Il n'y a pas eu de politique communautaire, ni de production de charbon, ni d'importation pétrolière.

J'ai dit à la tribune que la politique menée en matière charbonnière aboutissait à faire subventionner la sidérurgie italienne par les budgets des cinq autres pays de l'Europe des Six. Ce n'est donc pas un succès. Peut-être M. Bousch désirera-t-il apporter quelques compléments à cette déclaration.

M. le président. La parole est à M. Bousch.

M. Jean-Eric Bousch. Je précise à l'intention de M. le ministre, en complément aux déclarations de M. Armengaud, que ni dans l'esprit de ce dernier, ni dans celui de M. Pellenc, ni même dans le mien il n'était question de mettre en cause les hauts fonctionnaires qui peuvent sembler visés au travers de cet amendement, lequel aurait plutôt un caractère indicatif qui vous permettrait de soulever la question de la recevabilité.

Cela dit, il est pénible de constater que ce secrétariat général à l'énergie existe, dispose de hauts fonctionnaires de qualité et que les résultats tangibles de son action ne sont guère perceptibles, du moins pour les hommes politiques que nous sommes.

Alors, le secrétariat général à l'énergie correspond-t-il à votre conception ? Personnellement j'étais de ceux qui ont applaudi à sa création ; malheureusement, j'ai dû constater que ses travaux, chaque fois qu'ils semblaient devoir aboutir, ont été remis en cause en sorte qu'ils n'ont pas vu le jour.

En tout cas, si vous maintenez ces structures, alors il faudrait au moins que le secrétaire général à l'énergie ait autorité sur l'ensemble des secteurs de l'énergie. M. Armengaud rappelait à l'instant que d'importants secteurs lui échappaient.

Enfin, monsieur le ministre, je voudrais faire quelques réserves concernant certaines orientations inéluctables selon les techniciens. Vous avez affirmé tout à l'heure que vous êtes un homme politique mais que vous êtes obligé d'avoir recours aux techniciens. Nous en sommes parfaitement d'accord, ce qui ne veut pas dire qu'il faut les suivre pour tout. Ces techniciens nous ont fait signer il y a dix ans un traité franco-allemand qui oblige encore aujourd'hui la France à dépenser des milliards pour importer un charbon dont nous n'avons pas, ou pour une très faible part seulement, l'utilisation. Les techniciens qui ont affirmé qu'il nous fallait ce charbon se sont trompés il y a dix ans. Quand ils affirment que dans dix ans il n'y aura plus de charbon, je ne suis pas sûr qu'ils ne se trompent pas à nouveau.

Du moins tel n'est pas le cas pour les Etats-Unis. D'ici là leur production charbonnière aura augmenté de 50 p. 100. Certes, les rendements plus grands ne sont pas les mêmes et les gisements sont beaucoup plus favorables. Mais faites faire un jour le bilan économique de ce que représentent les quelque 250 millions de tonnes équivalent-charbon dont la France aura besoin d'ici quelques années et indiquez-nous comment la France pourra financer ces importations !

D'après ce que vous venez de dire, l'avenir économique de ce pays est bâti sur les importations, dans l'immédiat, de pétrole ou de charbon provenant des Etats-Unis ou des pays de l'Est. Or je crois qu'il serait raisonnable de ne pas dépasser en la matière un certain pourcentage pour assurer la sécurité de l'approvisionnement. Certes notre production charbonnière sera en régression, mais il faut ordonner cette retraite. Par ailleurs, nous disposons d'une source d'énergie dont les possibilités sont immenses : l'énergie nucléaire. Quant au gaz, pour l'instant, les perspectives de la France sont limitées. En ce qui concerne l'énergie hydraulique la plupart des sites intéressants ont été exploités et certains projets qui paraissaient encore très intéressants il y a quelques années sont abandonnés ou du moins leur réalisation est retardée.

Je vous demande d'examiner si, dans les plans futurs, il ne faudrait pas baser notre approvisionnement pour 50 p. 100 sur des énergies d'origine européenne et communautaire. Le principe devrait être à la base de toute politique européenne de l'énergie ; si les pays de l'Europe des Six voyaient leurs appro-

visionnements assurés pour environ 50 p. 100 par de l'énergie d'origine européenne, notre indépendance serait assurée.

Tant que les deux tiers de cet approvisionnement sont assurés par le pétrole du Moyen-Orient, nous n'avons aucune garantie sérieuse en la matière. En effet, la Russie est en train d'étendre son influence sur les pays producteurs de pétrole de cette région. Alors, le pétrole dont nous aurons besoin sera pour une grande part contrôlé par la Russie.

Je demande donc que ce problème soit étudié avec soin et, si M. Armengaud en est d'accord, pour éviter que l'on interprète mal les intentions de notre commission des finances, je crois qu'il serait opportun de retirer l'amendement, le problème ayant été discuté. Nous pourrions avoir par la suite un autre débat sur le sujet à l'occasion d'une question orale qui permettra de poursuivre ce dialogue avec le ministre, car je suis bien convaincu que vous souhaitez ce dialogue. C'est ce que j'ai particulièrement apprécié et c'est ce qui me permet de demander que cet amendement soit retiré.

M. le président. L'amendement est-il retiré, monsieur Armengaud ?

M. André Armengaud, rapporteur spécial. Je vais retirer l'amendement ; je voudrais simplement demander à M. le ministre s'il serait d'accord pour venir devant notre commission des finances, car certaines choses ne devraient pas être rendues publiques étant donné les interférences d'une politique énergétique mondiale.

M. André Bettencourt, ministre de l'industrie. Je voudrais remercier M. Armengaud et M. Bousch pour l'attitude qu'ils viennent de prendre en acceptant de retirer l'amendement. Et c'est très volontiers, je le dis tout de suite à M. Armengaud, que je viendrai devant la commission des finances ou devant les commissions compétentes pour m'expliquer davantage sur les problèmes dont nous avons intérêt, de part et d'autre, à mesurer l'importance et qui se posent en effet d'une manière assez délicate sur le plan européen et international, mais plus particulièrement sur le plan européen.

Il y a été fait allusion tout à l'heure en évoquant certaines décisions prises ; on peut dire qu'à l'époque les techniciens n'étaient pas les seuls en cause, mais aussi, vous le savez bien, les hommes politiques.

M. le président. L'amendement n° 55 est donc retiré.

Par amendement n° 56, MM. Marcel Pellenc et Armengaud, au nom de la commission des finances, proposent, au titre III. — Moyens des services : + 13.956.437 francs, de réduire ce crédit de 1.422.837 francs.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. André Armengaud, rapporteur spécial. L'année dernière, dans la loi de finances pour 1968, il a été créé un corps d'inspecteurs des établissements classés. Aussi, la commission s'est demandé pour quelle raison, subitement, il doit être augmenté de 41 postes à peine est-il mis en place. Ou on l'avait prévu suffisamment large l'année dernière, et pourquoi l'augmenter ; ou on ne l'avait pas prévu suffisamment large et pourquoi ne pas l'avoir augmenté l'année dernière quand on l'a créé.

J'ajouterai que la commission s'est interrogée sur le point de savoir dans quelles mesures était justifié le renforcement de l'administration centrale pour le contrôle des nuisances. Autant elle considère qu'il est normal qu'on le renforce pour des contrôles en province, autant elle n'a pas compris pourquoi il fallait renforcer le service de l'administration centrale. En effet, à partir du moment où les normes établissant le moyen de lutter contre les nuisances sont définies, il n'y a aucune raison de ne pas forcer les entreprises à les respecter.

Pour cette raison, la commission des finances juge inutile la création de ces nouveaux postes. Elle s'est demandé, à la lecture du bleu, s'il ne s'agissait pas simplement de donner un avancement à du personnel administratif en le baptisant autrement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. André Bettencourt, ministre de l'industrie. Monsieur le rapporteur, permettez-moi de vous indiquer que le ministre de l'industrie est en effet responsable de l'application de la législation des établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes dont la base est la loi du 19 décembre 1917. Il élabore la réglementation qui coordonne l'action des préfets. La direction de la propriété industrielle, des chambres de commerce et d'industrie et de l'artisanat est chargée de cette mission.

Jusqu'à présent, dans le plus grand nombre des cas, l'inspection des établissements classés était exercée par des fonctionnaires de divers services assurant cette mission à temps partiel, désignés par les préfets et rémunérés sur les budgets départementaux.

Mais le développement de l'industrie, la complexité croissante des techniques, et surtout la sensibilité de plus en plus grande du public aux nuisances de toutes sortes, certains accidents graves comme celui de la raffinerie de Feyzin en 1966, ont conduit

l'administration à mettre en œuvre une réforme de ce système devenu insuffisant.

Il a donc été décidé de confier au service des mines, sous l'autorité des préfets, l'essentiel du contrôle en raison de la grande compétence de ce service en matière industrielle. De plus, au sein de la direction de la propriété industrielle, des chambres de commerce et d'industrie et de l'artisanat a été créée une division de prévention des nuisances industrielles à laquelle vous faisiez allusion tout à l'heure.

Des moyens supplémentaires importants doivent, selon nous, être fournis à l'administration centrale et aux services extérieurs de la direction des mines afin de mettre en œuvre cette réforme. Outre le recrutement d'agents chargés de l'inspection, il faut prévoir notamment : l'acquisition des matériels complexes nécessaires au contrôle des nuisances, l'exécution d'études destinées à orienter l'action des services d'inspection, la formation et l'information des personnels chargés du contrôle.

Les moyens prévus au budget de 1969 sont encore très faibles au regard des besoins. Ils devront être fortement accrus au cours des années suivantes dans les limites des ressources provenant de la taxe sur les établissements classés, instituée par l'article 87 de la loi de finance du 21 décembre 1967, afin de permettre la mise en place d'une inspection cohérente et efficace.

En effet, la création de nouvelles structures ne peut être que progressive et il sera nécessaire de maintenir en activité, pendant quelques années encore, les inspecteurs à temps partiel actuellement en service dans les départements.

En conclusion, les deux mesures tendant à renforcer les moyens de l'administration centrale et les services extérieurs du ministère de l'industrie en matière de prévention des nuisances industrielles me paraissent constituer un minimum indispensable et je demande à votre assemblée de ne pas adopter l'amendement n° 56. J'ajouterai que — vous l'avez lu dans le rapport qui a été établi — on fait bien mention des chiffres, mais une différence évidente et importante apparaît entre les chiffres qui seront consacrés à l'administration centrale et ceux qui sont consacrés aux services extérieurs. Il est peut-être exact que l'année dernière les choses ont été présentées d'une manière insuffisante. En tout cas, cette fois, moi, j'ai la prudence de vous dire que je vous les présente d'une autre façon. Et, si je suis encore là l'année prochaine, je vous les présenterai encore d'une autre façon, parce que le problème est très important, que les réactions individuelles et sociales sont de plus en plus nombreuses et qu'elles représentent un phénomène de plus en plus considérable auquel nous sommes bien obligés de prendre garde !

M. le président. L'amendement est-il maintenu ?

M. André Armengaud, rapporteur spécial. La commission a été très sensible à la nécessité de lutter contre les nuisances, qu'elle évoque depuis des années. Néanmoins, les explications que vous venez de donner au Sénat étant les mêmes que celles que vous nous aviez données en commission des finances lors de votre amicale audition et qui ne nous avaient pas convaincus du bien-fondé de votre argumentation, je suis chargé de maintenir l'amendement.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 56, présenté par la commission et repoussé par le Gouvernement.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Par amendement n° 57, MM. Pellenc et Armengaud, au nom de la commission des finances, proposent de réduire le crédit de ce même titre III de 1.350.000 francs. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. André Armengaud, rapporteur spécial. J'ai présenté lors de mon intervention à la tribune des observations sur l'inutilité, aux yeux de la commission des finances, de créer vingt-cinq emplois nouveaux pour l'exécution des travaux à réaliser en 1969 en matière de statistiques industrielles. En effet, comme je l'ai dit en présentant mon rapport, il n'y a aucune espèce de raison pour que le contribuable ait la charge de vingt-cinq emplois budgétaires nouveaux alors qu'il s'agit de rectifier des erreurs commises par différentes professions, incapables de fournir, du fait qu'elles ne sont pas suffisamment équipées, les statistiques industrielles qu'elles doivent établir conformément soit aux dispositions légales françaises, soit aux règlements de la Commission économique européenne dans le cadre de l'Europe des Six.

Par conséquent, la commission des finances est hostile à cette manière indirecte de subventionner des professions incapables.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. André Bettencourt, ministre de l'industrie. Evidemment, M. le rapporteur ne manquera pas de remarquer que je répète devant le Sénat tout entier ce que j'ai déjà pu dire en commission.

En France, l'exécution des enquêtes est confiée depuis plus de vingt ans aux organismes professionnels créés à cet effet, 300 environ, conformément aux dispositions de la loi du 7 juin 1961.

Ces enquêtes portent sur des branches industrielles définies par référence à la structure des organisations professionnelles. Les résultats statistiques ainsi obtenus sont de qualité variable. Mais, surtout, il en résulte pour les entreprises l'obligation de répondre à plusieurs services enquêteurs chaque fois que leur activité relève de plusieurs organismes professionnels. Or, la ventilation des résultats en plusieurs questionnaires, souvent fort délicate à effectuer, n'est généralement pas satisfaisante.

C'est pourquoi l'I. N. S. E. E. et le ministère de l'industrie ont, depuis 1964, étudié très attentivement des dispositions propres à obtenir des statistiques de meilleure qualité sur l'industrie. Ces études ont conduit à la conclusion qu'il était indispensable de compléter les enquêtes de branches par une enquête portant sur l'activité des entreprises considérée dans son ensemble. Le recours aux organisations professionnelles devenant dès lors plus délicat et certaines d'entre elles refusant une enquête dont la matière excéderait les limites de leur compétence, il en résulte qu'en pratique ces sortes d'enquêtes ne peuvent qu'incomber au ministère de l'industrie.

En d'autres termes, alors que jusqu'à présent l'administration ne disposait que des possibilités de coordination dans la conception des enquêtes, les dispositions prévues doivent lui permettre de coordonner réellement leur exécution même et d'en prendre directement en charge une grande partie.

La méthode des enquêtes par entreprises entières mise à l'étude depuis cinq ans s'est trouvée confirmée depuis peu par l'office statistique des communautés européennes qui a proposé avec beaucoup d'insistance aux pays membres l'exécution d'une enquête annuelle récapitulative dont le thème est très proche de celui de l'enquête d'entreprises, objet des préoccupations communes de l'I. N. S. E. E. et du ministère de l'industrie.

L'exécution des enquêtes par le ministère implique le recrutement et la formation d'un personnel spécialisé qui doit comprendre simultanément des agents formés aux disciplines statistiques et des experts avertis des particularités des industries.

Par ailleurs, il est indispensable, pour tirer un parti complet des données recueillies, de mettre en œuvre les possibilités de l'informatique.

Compte tenu des divers impératifs qui viennent d'être exposés, il a été demandé la création de sept emplois d'attachés formés à l'école nationale de la statistique et de l'administration économique, de douze contractuels experts industriels, de six analystes et programmeurs dont la tâche consistera dans la mise en œuvre des moyens électroniques nécessaires.

Monsieur le rapporteur, je crois qu'il n'y a pas toujours lieu de nous en remettre automatiquement aux indications qui peuvent nous être fournies par les professionnels. Dans la majorité des cas, ces indications peuvent être suffisantes, elles peuvent être bonnes, mais dans un certain nombre de cas elles ne le sont pas car les organisations professionnelles ne sont pas à même de réunir par elles-mêmes tous les renseignements qui, pour nous, seraient nécessaires. De ce fait, c'est en accord avec l'institut national de la statistique et des études économiques que nous avons prévu l'organisation que nous vous proposons.

Telles sont les raisons pour lesquelles je me suis permis de dire à la commission des finances que c'était une chose assez normale que ce personnel, qui effectuera, j'en conviens, un travail de statistique, soit néanmoins rattaché au ministère de l'industrie.

C'est pourquoi je demande à votre assemblée de ne pas voter l'amendement n° 57.

M. Jean-Eric Bousch. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Jean-Eric Bousch, contre l'amendement.

M. Jean-Eric Bousch. Compte tenu des arguments que M. le ministre vient de nous fournir, je demande à M. Armengaud s'il ne voit pas la possibilité de retirer son amendement. Effectivement, monsieur le ministre, nous vous donnons l'occasion de faire des économies à un moment où le Gouvernement cherche des postes sur lesquels il est possible d'en faire, mais je crois véritablement que vous avez raison, que les moyens statistiques sont essentiels pour une action gouvernementale efficace intervenant en temps utile et je ne veux donc pas vous en refuser les moyens. J'ajouterai que, sur le plan européen, un des résultats les plus tangibles de la commission européenne a été d'unifier les statistiques, de rendre comparables les matériels statistiques des différents Etats.

Dans la conjoncture présente, je ne voudrais donc pas que vous soiez refusés les moyens de travail que vous réclamez et je demande à M. Armengaud d'envisager le retrait de son amendement.

M. le président. Vous laissez-vous séduire, monsieur le rapporteur spécial ? (*Sourires.*)

M. André Armengaud, rapporteur spécial. Je veux bien retirer mon amendement, mais je souhaite que M. le ministre me fasse une promesse (*Nouveaux sourires.*). En effet, j'admets qu'il faille suppléer la carence de certaines entreprises, mais en contrepartie il faudrait demander à ces professions insuffisamment équipées de bien vouloir apprendre leur métier. Dès l'instant où vous aurez des statisticiens à l'administration centrale, je vous demande de prendre des dispositions à cet égard.

M. le président. C'est une promesse tardive qui vous est demandée, monsieur le ministre ! (*Sourires.*)

M. André Bettencourt, ministre de l'industrie. Elle est tardive en effet, monsieur le président, mais c'est une promesse que, sur un certain plan, je veux bien faire, sans toutefois que cet engagement soit absolu parce que certaines professions ne sont pas à même de nous fournir des renseignements qui correspondent tout à fait à nos propres désirs, et M. Armengaud le sait d'ailleurs, car elles ne sont pas organisées et n'ont ni le personnel ni le matériel mécanique indispensables pour faire de telles enquêtes.

Evidemment, certaines professions importantes que M. Armengaud connaît bien et qui sont parfaitement organisées peuvent répondre à nos besoins, mais pour d'autres c'est difficile.

Cela dit, c'est très volontiers que je m'engage devant le Sénat, en réponse à la demande de M. le rapporteur spécial, à agir auprès de toutes les professions pour qu'elles s'organisent mieux, tout en mesurant parfaitement les difficultés matérielles que certaines éprouveront pour ce faire et nous donner satisfaction.

M. le président. L'amendement est-il maintenu ?

M. André Armengaud, rapporteur spécial. Je le retire, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° 57 est retiré.

Par amendement n° 58, MM. Pellenc et Armengaud, au nom de la commission des finances, proposent de réduire le crédit de ce même titre III de 128.845 francs.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. André Armengaud, rapporteur spécial. Cet amendement va dans le même sens que celui de l'Assemblée nationale tendant au renforcement des moyens du ministère de l'industrie, et surtout à l'amélioration de l'organisation de ce ministère, et je n'insisterai pas davantage.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. André Bettencourt, ministre de l'industrie. Je ne retarderai pas les travaux du Sénat et je me contenterai de dire qu'ayant pris une attitude devant l'Assemblée nationale je dois la maintenir devant la Haute Assemblée.

M. le président. L'amendement est-il maintenu ?

M. André Armengaud, rapporteur spécial. Sous le bénéfice des observations que j'ai faites moi-même à la tribune, ainsi que MM. Jager et Bousch, sur la politique du ministère de l'industrie, je retire l'amendement.

M. le président. L'amendement est retiré.

Par amendement n° 59, MM. Pellenc et Armengaud, au nom de la commission des finances, proposent de réduire le crédit de ce même titre III de 422.908 francs.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. André Armengaud, rapporteur spécial. Nous avons été un peu choqués en voyant que le service des instruments de mesure éprouvait le besoin d'augmenter le nombre de ses emplois, en particulier pour s'occuper du contrôle supplémentaire des compteurs d'eau qui, comme chacun sait, doivent répondre depuis des décennies à des normes administratives et techniques et qui jusqu'à présent, sauf en cas de gel, fonctionnent bien dans toutes les communes de France.

En conséquence, renforcer les services administratifs en question pour améliorer le contrôle des compteurs d'eau a paru à la commission des finances une sorte de « gag ». (*Rires.*) Elle vous demande de repousser cet amendement qui prévoit un inutile renforcement des services des instruments de mesure.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. André Bettencourt, ministre de l'industrie. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, effectivement, il n'est peut-être pas très adroit d'avoir motivé cette inscription par la nécessité de contrôler les compteurs d'eau, encore que ce soit un problème. (*Nouveaux rires.*)

En réalité, ces créations d'emplois correspondent à différentes occupations. Il s'agit notamment de renforcer le personnel des sections techniques de l'inspection générale qui depuis plusieurs années ne peuvent instruire dans des délais raisonnables les demandes d'approbation qui leur sont soumises.

Elles visent aussi à renforcer les moyens des circonscriptions métrologiques dont l'effectif a atteint aujourd'hui, notamment dans l'Est et dans la région parisienne, un minimum incompatible avec un fonctionnement satisfaisant du service, la vérification périodique n'étant assurée dans ces deux circonscriptions que dans la proportion de 27 p. 100. J'ajouterai que, dans la région parisienne, il s'agit véritablement d'une insuffisance totale du contrôle.

Ces créations visent enfin à mettre en application un contrôle systématique des compteurs d'eau, 900.000 par an environ, et à permettre un fonctionnement correct de ces contrôles effectués à l'aide des camions et camionnettes-étalons du service.

Tel est le but de cette modeste création de seize emplois. Je ne dis pas qu'avec ces seize employés nouveaux nous arriverons à faire tout ce qui est nécessaire dans la région parisienne, tant s'en faut et j'en ai conscience, mais je souhaite que votre assemblée, devant ces quelques explications, ait l'amabilité de retirer son amendement.

M. le président. L'amendement est-il maintenu ?

M. André Armengaud, rapporteur spécial. Etant donné que le ministère de l'industrie va être amputé de crédits de fonctionnement du fait des récentes décisions gouvernementales, je ne pense pas qu'il y ait un intérêt majeur à insister.

Mais je voudrais faire observer que cette histoire de compteurs d'eau est une véritable farce : ce ne sont pas seize employés de plus, dont quatre chauffeurs magasiniers, qui vont permettre de contrôler 900.000 compteurs d'eau ! La motivation de ce crédit n'est pas sérieuse. Puisqu'un problème se pose en ce qui concerne les instruments de mesure, je voudrais que nous obtenions de vos services des explications plus complètes et plus sérieuses que les indications très sommaires qui nous sont fournies avant l'examen du budget.

M. le président. L'amendement n° 59 est retiré.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le crédit du titre III de l'état B, relatif au ministère de l'industrie, avec le chiffre de 12.533.600 F, résultant de l'adoption de l'amendement n° 56.

(Le crédit du titre III, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. « Titre IV : plus 451.400.000 F. » — (Adopté.)

ETAT C

(Mesures nouvelles.)

« Titre V :

« Autorisations de programme, 8 millions de francs. » —

(Adopté.)

« Crédits de paiement, 2.975.000 F. » — (Adopté.)

« Titre VI :

« Autorisations de programme, 57.400.000 F. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 49.918.000 F. » — (Adopté.)

[Article 67 bis.]

« Art. 67 bis. — Le paragraphe premier de l'article 30 de la loi du 19 décembre 1917 modifiée, relative aux établissements dangereux, insalubres et incommodes, est complété comme suit :

« Les taxes visées ci-dessus sont ramenées à 65 p. 100 de leur montant pour les entreprises inscrites au répertoire des métiers. Cette réduction s'applique au paiement de la taxe pour 1968.

« Un décret aménagera les taux des redevances fixées par l'article 87 de la loi de finances pour 1968, en tenant compte notamment de l'importance des entreprises de façon à maintenir au même montant les recettes prévues au budget pour 1969. »

Par amendement n° 67, MM. Schmaus, Aubry, Viron, Gargar, Namy et les membres du groupe communiste proposent de remplacer le deuxième alinéa de cet article par les dispositions suivantes :

« Les taxes visées ci-dessus sont ramenées à 50 p. 100 de leur montant pour les entreprises inscrites au répertoire des métiers.

« Les artisans travaillant seuls ou n'employant qu'un ouvrier sont totalement exonérés de la taxe, de même que ceux qui en sont redevables au titre d'une activité annexe.

« Cette réduction et cette exonération s'appliquent au paiement de la taxe pour 1968. »

La parole est à M. Schmaus.

M. Guy Schmaus. Cet amendement nous est inspiré par un souci d'équité : nous considérons qu'il est injuste de taxer de la même façon les petits artisans et les grandes entreprises.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. André Armengaud, rapporteur spécial. La commission des finances désire faire observer que, dans l'état actuel de la législation, les établissements classés en première et deuxième

catégories paient une taxe de 300 francs et les établissements classés en troisième catégorie une taxe de 100 francs. Il y a donc une différence de tarif. Or, quant à la nuisance, la taille ne fait rien à l'affaire. Une entreprise de petite importance installée au bord d'une rivière peut fort bien y rejeter des déchets de nature à polluer les eaux. J'ajouterai en la circonstance que les petits pêcheurs doivent être protégés aussi bien que les grands pêcheurs et je ne vois pas la raison de faire une différence de traitement entre ceux qui empoisonnent les grandes rivières et ceux qui empoisonnent les petits rus.

Pour cette raison de caractère technique, la commission des finances repousse l'amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. André Bettencourt, ministre de l'industrie. Le Gouvernement repousse également l'amendement.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 67, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Par amendement n° 60, MM. Pellenc et Armengaud, au nom de la commission des finances, demandent que soit rédigé comme suit le deuxième alinéa du texte proposé pour le paragraphe I de l'article 30 de la loi du 19 décembre 1917, modifié :

« La prochaine loi de finances contiendra des dispositions aménageant les taux... » (le reste sans changement).

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. André Armengaud, rapporteur spécial. Notre amendement tend à faire respecter, en fait, la Constitution. Le texte qui nous vient de l'Assemblée nationale dispose qu'un décret aménagera les taux de redevance fixés par l'article 87 de la loi de finances pour 1968, etc. Or, ceci nous semble être contraire à l'article 34 de la Constitution puisque, d'après celle-ci, on ne peut fixer des taux de redevance par décret. Une loi doit intervenir.

Pour cette raison, la commission des finances propose, par son amendement, que les taux des redevances soient aménagés par la prochaine loi de finances.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. André Bettencourt, ministre de l'industrie. L'amendement de la commission des finances tend à ce que l'aménagement des taux des redevances relève non d'un décret, mais de la plus prochaine loi de finances. Selon la commission, il serait contraire à l'article 34 de la Constitution de laisser à un décret le soin d'aménager les taux de ces redevances. Est-ce tout à fait exact ? L'article 34 de la Constitution stipule, en effet, non pas que la loi fixe les taux des impositions de toute nature, mais que « la loi fixe les règles concernant les taux des impositions de toute nature ». La loi se borne donc le plus souvent à fixer les principes. Ainsi, de nombreuses taxes et toute la parafiscalité sont autorisées par la loi, mais ce sont des décrets qui en prévoient les taux.

Aussi, dans le cas présent, la loi a-t-elle fixé, comme cela est normal, les règles concernant les taux en prévoyant que ceux-ci, compte tenu notamment de l'importance des entreprises, devraient maintenir au même montant les recettes prévues au présent budget.

Il ne paraît donc pas possible de toucher au volume des recettes prévues pour 1969 ; il est seulement possible de moduler les taux. Or, le décret que mon administration prépare répondra, sur ce point, au vœu de beaucoup d'entre vous en allégeant les taux prévus par la loi de finances pour 1968. Attendre la plus prochaine loi de finances exposerait finalement les redevables à supporter plus longtemps des taux trop élevés. C'est seulement par un travail long et minutieux que cette administration est en mesure de faire qu'il nous sera possible d'envisager, pour un rendement égal, des taux allégés. Je vous demande, par conséquent, de me laisser faire et je puis vous assurer que le décret essaiera de répondre le plus largement possible aux préoccupations que vous avez exprimées.

En ce qui concerne plus spécialement les artisans, catégorie que vous avez évoquée les uns et les autres, plus spécialement M. Jager, l'amendement accepté par l'Assemblée nationale prévoit que les droits seront pour eux, dès cette année, réduits de 35 p. 100. Cet avantage important sera conservé, je puis vous en donner l'assurance, dans le décret que je prépare et dont les taux, pour les entreprises les plus modestes, seront encore plus favorables que les taux actuellement prévus, les grosses entreprises, qui présentent des nuisances importantes, étant forcément plus fortement taxées.

Encore un fois, en ce qui concerne le montant global des recettes à recouvrer, il est difficile de changer les choses et, entre les deux interprétations possibles de la Constitution — la

loi fixe-t-elle les taux ou fixe-t-elle seulement les règles concernant les taux des impositions de toutes natures ? — vous me permettez de m'en tenir à la seconde.

Dans ces conditions, je laisserai le Sénat juge d'adopter ou de repousser l'amendement.

M. André Armengaud, rapporteur spécial. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. André Armengaud, rapporteur spécial. Mes chers collègues, je ne peux pas suivre le ministre dans son argumentation. En effet, le troisième alinéa de l'article 67 bis, tel qu'il a été amendé par l'Assemblée nationale, est ainsi conçu : « Un décret aménagera les taux des redevances fixées par l'article 87 de la loi de finances pour 1968... », ce qui revient à faire modifier la loi par un décret. Or cela, je le répète, est contraire à la Constitution.

Notre amendement n'empêche pas le ministre de l'industrie d'aménager les taux à l'intérieur d'une enveloppe déterminée, à la faveur de la prochaine loi de finances, qui pourra contenir les dispositions adéquates et comme cette prochaine loi de finances sera présentée sous la forme d'un collectif, peut-être d'ici à la fin de l'année...

M. Jean-Eric Bousch. Elle est là !

M. André Armengaud, rapporteur spécial. Elle est même déjà là, paraît-il. Par conséquent, ce collectif permettra, d'ici la fin de l'année, d'indiquer les taux en question. Encore une fois, il faut respecter la Constitution et ne pas la modifier pour des raisons de commodité.

Dans ces conditions, la commission des finances maintient son amendement.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 60, sur lequel le Gouvernement laisse le Sénat juge.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 67 bis, ainsi modifié.
(L'article 67 bis, ainsi modifié, est adopté.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de l'industrie.

— 6 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel pourrait être l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à aujourd'hui lundi 2 décembre, à dix heures :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1969, adopté par l'Assemblée nationale [N° 39 et 40 (1968-1969)]. — **M. Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.]**

— **Deuxième partie.** — Moyens des services et dispositions spéciales.

— **Equiperment et logement.** — Tourisme :

M. Lucien Gautier, rapporteur spécial (rapport n° 40, tome III, annexe n° 14) ;

M. Victor Golvan, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 42, tome VI) ;

— **Agriculture :**

MM. Paul Driant (Agriculture) et André Dulin (F. E. O. G. A.), rapporteurs spéciaux (rapport n° 40, tome III, annexes n° 6 et 7) ;

M. Marc Pauzet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 42, tome I) ;

— Article 56 ;

— **Budget annexe des prestations sociales agricoles :**

M. Max Monichon, rapporteur spécial (rapport n° 40, tome III, annexe n° 32) ;

M. Robert Soudant, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (avis n° 44, tome IV).

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée, le lundi 2 décembre 1968, à une heure dix minutes.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
MARCEL PÉDOUSSAUD.